This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Société
DPD

BIBLIOTHÈQUE D'ANJOU

La Bibliothèque d'Anjou a été tirée à 400 exemplaires in-4° vergé, pour les membres de la *Société des Bibliophiles Bretons*, et à 100 exemplaires in-4° mécanique, pour être mis en vente.

N° 193

EXEMPLAIRE

DE

M. Simon BAUGÉ.

DOM LIRON

RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

BIBLIOTHÈQUE D'ANJOU

TRAITÉ HISTORIQUE ET CRITIQUE

DES AUTEURS DE CETTE PROVINCE ET DE LEURS OUVRAGES

AVEC INTRODUCTION ET NOTES PAR

CAMILLE BALLU

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

M. DCCC. XCVII

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
418202 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1909 L

AVERTISSEMENT

QUOIQUE *l'Anjou ne soit pas d'une grande étenduë, c'est néanmoins une des plus illustres Provinces de France. Les Angevins sont connus par les Mémoires de César, qui fait souvent mention d'eux. Son continuateur parle de Dumnac chef des Angevins, qui fit la guerre aux Romains dans le Poitou; et on voit, qu'il ne manquoit ni de courage, ni de prudence. Les Auteurs qui sont venus ensuite, tant Latins que Grecs ne les ont pas oubliez. César les nomme toujours* Andes, *les autres,* Andecavi *ou* Andegavi. *Quelques auteurs modernes ont cru que le mot* Andegavi, *signifioit dans l'ancienne langue Celtique ou Gauloise,* ad vias, *ou* viæ adjacentes; *ce que nous laissons à l'examen des sçavants, car cela ne regarde pas notre sujet.*

Angers, qui a toujours été la ville capitale de la Province, a tiré son nom du peuple; car d'Andegavi, *on a formé le nom françois Angers. On ne sçait pas quel nom avoit cette ville avant Jules César. Mais après luy elle fut nommée* Juliomagus, *qui signifie la ville de Jule, ayant joint ensemble un nom Latin, et un Celtique ou Gaulois, dont il y a d'autres exemples. Cette ville est fort ancienne. Bouterouë a fait graver une pièce antique de cuivre, qu'il croit estre une monnoye des anciens peuples d'Anjou, et qui par conséquent a été frappée à Angers. Depuis Clovis, il s'en trouve beaucoup qui ont esté frappées dans cette ville, qui a eu des Evesques dès le second siècle, ou le troisième au plus tard. Car Défenseur, qu'on met à leur teste, n'est pas cet Evesque qui s'opposa à l'élection et à l'ordination de S. Martin de Tours; ou, si c'est luy, il n'est pas le premier Evesque des Angevins: car ceux qui le prétendent nous paroissent trop contraires à Tertullien et à S. Hilaire de*

Poitiers. Entre ses successeurs, il y en a eu plusieurs qui ont esté célèbres par leur Sainteté et par leur Science.

L'Anjou a esté fertile en hommes doctes, qui ont laissé à la postérité des monuments éclatants de leur esprit et de leurs études, qui ne servent pas peu à illustrer l'Histoire de leur patrie et de tout le royaume. Ses Comtes mesme depuis Charles le Chauve, qui sont si fameux dans nos Annales pour leur valeur et leurs grandes actions, estoient tous lettrez. On verra dans ce grand Recueil : des Théologiens, des Philosophes, des Géomètres, des Grammairiens, des Historiens, des Jurisconsultes, des Orateurs et des Avocats très-célèbres, des Poëtes, des Médecins fameux, des Professeurs des Langues Orientales. Les Angevins ayant beaucoup d'esprit, ont cultivé toutes les Sciences et les Beaux-Arts. Ils sont naturellement éloquents, et comme ils ont l'esprit subtil et présent, on remarque que les quatre diseurs de bons mots du dernier siècle etaient Angevins, M. le Prince de Guémené, M. Bautru, M. le Comte du Lude et M. le marquis de Jersay. La langue ou la bouche angevine, a été célébrée par un scavant auteur de Paris. Mais laissons cela à l'Historien futur d'Anjou.

Pour dire quelque chose de cet ouvrage, il s'est rencontré deux difficultez considérables dans son exécution. L'une vient de ce qu'il y a eu plusieurs auteurs, qui ne sont pas connus aujourd'huy, soit parce que leurs Ecrits n'ont pas été publiez, ou parce qu'ils l'ont esté dans les commencements de l'Imprimerie, en sorte qu'il est très-difficile de les trouver, et qu'il n'y a personne qui les ait fait connoistre. L'autre, consiste en ce qu'il y a des Auteurs dont on ne connoist pas la patrie avec certitude. D'où il arrive qu'on attribuë quelquefois à une Province des Auteurs qui ne luy appartiennent pas, et qu'on en omet d'autres qui luy sont dûs. Ces deux difficultez ne se peuvent pas surmonter aisément, quelque précaution et quelque diligence qu'on y apporte. Quand je me suis vû dans l'incertitude, j'ay eu soin d'en avertir, et de ne rien avancer sans vrai-semblance.

Comme il y a eu dans l'Anjou plusieurs personnes illustres par leur piété, qui en ont laissé quelques monuments ; et d'autres qui ont esté recommandables par leur esprit et leurs dignitez ; qu'il y a aussi des siècles fort stériles en écrivains, j'ay cru devoir, ou que je pouvois joindre à ceux-ci, quelques-uns des autres. Mais je n'ay pas pris trop de liberté sur cela, et je me suis renfermé dans des bornes assez étroites.

Je n'ay trouvé du côté des manuscrits, aucun secours pour ce long travail, sinon un cayer de vingt pages. C'est si peu de chose que je n'aurois jamais crû, qu'il fut l'ouvrage d'un homme d'une aussi grande érudition que Claude Ménard, si je n'avois remarqué que M. Ménage a rapporté l'Article de Jacques Boutreux, comme il est dans ce cayer, qui m'a esté communiqué par un Religieux Bénédictin. Il a été écrit par une assez bonne main ; mais cette personne n'entendant pas la langue latine, et s'estant peut-être encore servie d'une copie très-défectueuse, il y a plus de fautes que de lignes, mesme dans les noms propres, qui sont si

défigurez et alterez, qu'on ne les devineroit jamais, si on ne les connaissoit par ailleurs. Ménard y renvoie souvent à son Traité des Professeurs, *que je n'ay pas vû. Il y parle de plusieurs étrangers qui se sont établis à Angers ou dans l'Anjou, quoiqu'il connust leur patrie. Il écrit plutost en Orateur qu'en Historien. Son style est dur et obscur. Enfin c'est un ouvrage fort superficiel, et qui m'a esté peu utile. C'est pourquoy il a été nécessaire de lire beaucoup de livres, et de faire de grandes recherches pour former cette bibliothèque. Ceux qui la verront comprendront facilement ce qu'elle a dû me couter. Mais avec tout cela, je reconnois volontiers, qu'on y pourra ajouter, et mesme changer et retrancher. Car il n'est guère possible de trouver hors d'Angers, et peut être mesme dans cette ville, tout ce qui est nécessaire pour s'instruire parfaitement, et pour ne rien omettre. Quoi qu'il en soit, je serai content, si on me permet de dire avec un ancien :*

Fungor vice cotis.

Mais je désire aussi qu'on se souvienne de cette parole du mesme auteur :

Opere in longo fas est obrepere somnum.

BIBLIOTHÈQUE D'ANJOU

OU

TRAITÉ HISTORIQUE ET CRITIQUE

DES AUTEURS DE CETTE PROVINCE

ET DE LEURS OUVRAGES

TALASE, Evesque d'Angers

Ann. 477

On marque cet Evesque pour le sixième qui a gouverné l'Eglise d'Angers, parce qu'on ne connoist pas les premiers; et que les derniers Catalogues retranchent même Auxilius [1], qui se voit dans quelques autres, et qui a peut-être précédé Défenseur; car je ne scaurois me persuader que celuy-ci qu'on met à la teste de tous les autres, l'an 350 ait esté le premier Evesque de cette ville. On suppose aussi que Talase [2] a succédé à S. René que quelques critiques retranchent du catalogue des Evesques d'Angers, mais sans en donner des preuves assez solides. Ce fut l'an 453 que Talase fut ordonné Evesque, le 3 ou le 4 d'octobre, dans un concile qui fut célébré à Angers, vrai-semblablement pour son ordination. Il s'y trouva sept evesques qui firent douze canons pour conserver la discipline et le bon ordre dans les églises de la Métropole de Tours.

Peu de temps après son ordination, Talase envoya Arconce sous-diacre de son église, avec un mémoire adressé à S. Loup, Evesque de Troyes, et à S. Euphrone, Evesque d'Autun, qui estaient

1. V. *18e dissertation* de Grandet (Bib. d'Angers, n° (617).
2. Ou Talasius (Grégoire de Tours, lib. II, n° 19.

très-célèbres dans les Eglises des Gaules. Il consultait ces grands Prélats sur les veilles des festes de Pasque, de Noël et de l'Epiphanie, les Clercs bigames et les Clercs mariez. S. Loup et S. Euphrone luy firent réponse et leur lettre s'est conservée[1]. Ce fait est important et très remarquable.

L'an 461, S. Perpetuë ou Perpet, evesque de Tours, assembla un concile dans sa ville, ou Talase n'assista pas. Mais ayant reçeu les decrets des Evesques, il les relut, les souscrivit, et y donna son consentement dans sa petite ville : ce sont ses termes, qui sont remarquables. Il y avait neuf evesques dans ce Concile.

L'an 465 S. Perpetue convoqua un Concile à Vennes, où on ordonna Paterne Evesque de cette Eglise. Falase ne s'y trouva pas, non plus que S. Victorius, evesque du Mans. C'est pourquoi les Pères leur envoyèrent les Canons qu'ils avoient faits, les priant de les appuyer de leur autorité. Les autres Evesques de la Province de Tours assistèrent à ce concile, scavoir : Paterne de Vennes, Libéral de Léon ou des Ossismiens, Athenius de Rennes, Nuneque de Nantes et Albin de Quimper.

On met la mort de Talase vers l'an 477, mais on n'en a aucune preuve certaine.

S. AUBIN, Evesque d'Angers.

Ann. **550.** — S. Aubin, dixième Evesque d'Angers, selon les Catalogues vulgaires, naquit dans le diocèse de Vennes en Bretagne l'an 469. Il fut abbé de Tintillac dans l'Anjou[a]; puis il fut élu Evesque d'Angers l'an 529 ou 530, après la mort d'Adelphe. Je ne trouve pas qu'il ait laissé quelque chose à la postérité, ayant esté plus occupé à l'instruction de son peuple par ses discours et ses exemples, qu'à écrire. Il travailla beaucoup pour empescher les mariages incestueux ; et c'est vraisemblablement ce qui l'engagea l'an 536, à entreprendre un grand voyage. Car il alla trouver S. Césaire Evesque d'Arles célèbre dans toutes les Gaules par sa sainteté et sa doctrine, pour le consulter touchant ces mariages. Deux ans après, il assista et souscrivit aux Décrets du Troisième Concile d'Orléans dont il soutint l'autorité de tout son pouvoir, c'est ce qui donne lieu de croire que ce fut l'an 536 ou 537 que S. Aubin fit le voyage d'Arles, avant ce Concile. Mais on s'est trompé de luy donner pour compagnon S. Lubin qui fut depuis Evesque de Chartres, mais qui n'estoit alors qu'abbé du Monastère de Brou.

L'an 549, S. Aubin estant âgé de 80 ans, députa l'abbé Sapandus au cinquième Concile qui fut assemblé à Orléans, pour y souscrire en son nom ; et il mourut peu de temps après. Venance Fortunat a écrit la vie de ce Saint Evesque[2], et il y a dans la ville d'Angers une belle et ancienne abbaye de l'Ordre de S. Benoist qui porte son nom, dont nous parlerons beaucoup dans la suite. Quelques auteurs mettent la mort de S. Aubin l'an 550 : ce qui paroist certain, car il mourut le premier jour de Mars. Il vescut 80 ans, et gouverna l'Eglise d'Angers vingt ans et six mois.

S. Aubin fut honoré aussitost après sa mort ; car Fortunat nous apprend que Domitien Evesque d'Angers célébroit sa feste avec grande joye et solennité. Mais la Translation de son corps, ou sa

1. *Gallia christiana nova* éd. Hauréau, (t. XIV, col. 39, art. I; *Instrumenta ad Ecclesiam Eduensem)*, réimprimée à la suite du t. I de l'*Histoire de l'Eglise d'Angers*, (Appendice, p. 419).

a. Il paroist par *Fortunat* (Lib. II. Carm. 24), que Tintillac estoit entre Carières proche Touars, et Angers, comme le P. Mabillon l'a bien remarqué.

2. *Vita S. Albini*, Fortunatus Venantius, évêque de Poitiers, poète latin, (Boll., tome I, 14 Martii.)

Canonisation, fut faite par Eutrope successeur de S. Aubin, avec les Evesques de la Province et S. Germain, Evesque de Paris. Le corps de S. Aubin fut alors transféré dans une Eglise[1] qui avoit esté bastie depuis peu sous le nom de S. Germain Evesque d'Auxerre et qui a receu depuis le nom de S. Aubin, lorsqu'on y joignit un monastère; ce qui arriva peu de temps après, puisque S. Bertram, Evesque du Mans sous Clotaire II, fait mention de Boben ou Bobin, Abbé de l'Eglise de S. Aubin[2].

DOMITIEN, Evesque d'Angers.

Ann. **569.** — Quelques-uns le font successeur immédiat de S. Aubin. Mais les autres prétendent avec raison qu'il succéda à Eutrope, qui mourut l'an 556.

Domitien a esté célèbre dans le sixième siècle. Venance Fortunat en parle comme d'une colonne de l'Eglise et du soutien de son peuple.

En effet, dès l'an 557, il se trouva au troisième concile de Paris, où les Pères firent dix canons[3]. Dix ans après, il assista au second concile de Tours très-célèbre dans toute l'Eglise, où les Evesques presque tous saints dressèrent vingt-sept canons. Domitien après ce concile eut part et souscrivit à la *Lettre* que les Evesques de la Province de Tours adressèrent aux peuples pour les porter à faire pénitence, afin de détourner les malheurs publics qui estoient prests d'accabler le Royaume. Dans cette vûë, ils exhortèrent tout le monde à différer les noces, à payer fidèlement la dîme de toutes choses, à se réconcilier avec leurs ennemis ; à offrir même à Dieu la dîme des esclaves. Et pour ceux qui n'en ont point, à offrir un tiers de sol d'or, qui valoit environ 56 sous de notre monnoye, pour chacun de leurs enfants ; enfin à dissoudre les mariages incestueux.

Domitien eut aussi part à la *Lettre* que la plus part de ces Prélats écrivirent à Ste Radegonde qui avait fondé le Monastère de Ste Croix de Poitiers.

Cet illustre Evesque assista l'an 568 à la Dédicace de l'Eglise de S. Pierre de Nantes que Félix célèbre Evesque de cette ville avait fait bâtir avec grande magnificence. Les Evesques de la Metropole, à la réserve de ceux de la Basse-Bretagne, s'y trouvèrent, savoir : Euphrone Metropolitain de Tours, Domitien d'Angers, Victorius de Rennes, Domnole du Mans, Maracaire de Vennes, Félix de Nantes. Car nos Auteurs qui mettent Maracaire les uns à Coutance, et les autres à Angoulême, se sont beaucoup trompez, et n'ont pas examiné, comme ils devoient, ce qu'en dit Fortunat (lib. 3. Carm. 4). Cet auteur estant allé à Angers peut estre à la feste de S. Aubin, Domitien le pria d'écrire la vie de ce saint Evesque, pour l'édification du peuple, afin que chacun pûst conserver la mémoire des actions admirables qu'il avoit faites, et remarquer par ce moyen ce qu'il devoit corriger dans la conduite de sa vie. Domitien envoya depuis à Fortunat un de ses disciples pour le porter à exécuter ce dessein, et qui luy promettoit de luy donner une connoissance exacte de ce que S. Aubin avoit fait. Cet homme n'avoit pourtant pas vû tout par luy-mesme, et il avoit oublié quelques actions du Saint. Mais pour ce qu'il avoit conservé dans sa mémoire, il en avoit pour témoins tous les citoyens d'Angers, outre que ce disciple de Domitien estoit capable d'écrire luy-mesme ce qu'il scavoit.

Fortunat écrivit donc la vie de S. Aubin, et l'adressa à Domitien. On voit dans son Epitre que cet

1. N. D. du Verger, (V. 22e *dissertation* de Grandet; Ms. Bib. d'Angers, 617, et *N. D. Angevine,* par Grandet, p. 194; *Plainte apologétique* de Cl. Ménard, p. 240); — Hiret, *Des Antiquitez d'Anjou,* (p. 80); — D. Chamard, *Vies des Saints de l'Anjou,* p. 13, note 1; (Thorode, édit. E. Longin, abbaye de Saint-Aubin; M. d'Espinay, *Notices archéologiques* (pp. 154 à 156).
2. V. T. I des Bolland. (mois de juin).
3. Cf. *Hist. de l'Eglise d'Angers,* par l'abbé Tresvaux, t. I, p. 47.

Evesque estoit éloquent et qu'il parloit facilement [1]; et on en peut inférer qu'il n'estoit pas Angevin, puisqu'il n'avoit pas une connoissance particulière des actions de S. Aubin. Pour ce qui est de l'Historien, il n'a rien écrit que le peuple ne pûst entendre. Car la langue latine, quoique fort altérée, estoit vulgaire parmi les Gaulois. Tout le monde la parloit; mais il falloit se servir d'un stile simple, afin que dans l'Eglise on ne lûst rien qui ne fust intelligible aux plus simples d'entre le peuple. C'est ce qui paroistra encore dans l'article suivant. Nous sommes donc redevables à Domitien de la vie de S. Aubin.

On croit que ce Prelat mourut l'an 569, et il eut pour successeur Baudegise.

Anonyme Angevin

Ann. **579.**— Le Père Mabillon trouva l'an 1683, les anciennes *Formules* Angevines dans l'Abbaye de Wingarten ou Weignart en Souabe près Ravensbourg [2]. Cette copie fut écrite dans la troisième année du règne de Thierry fils de Clovis le jeune, c'est à dire l'an 679 ou 680. Mais ces *Formules* sont bien plus anciennes, ayant esté publiées l'an 4 de Childebert, que le P. Mabillon croit estre le second de ce nom, fils de Sigebert, qui commença à régner l'an 575; ainsi elles furent publiées l'an 579, et par conséquent elles sont bien plus anciennes que celles de Marculfe faites l'an 651 [3].

L'Evesque d'Angers estoit alors en possession de rendre la justice à son peuple mesme en matière criminelle, avec le Comte de la Province et les Seigneurs du payis, appellez hommes vénérables et magnifiques de la République. On suivoit la Loy Romaine, la Coutume du payis, et les Loix Royales; on y voit quelle estoit la forme des jugements, les différents Juges, et plusieurs Coutumes notables; qu'il y avoit des monastères tant d'hommes que de femmes dans la ville d'Angers et dans les faux-bourgs; que les époux, dont les humeurs ne s'accordoient pas, ne faisoient pas difficulté de se séparer pour cela seul, et de convoler ensuite à des secondes noces. On en voit ici la Formule. On en trouve une semblable dans Marculfe.

Le Latin de ces Formules est barbare et fort corrompu, tel en un mot que le peuple le parloit [4]. Elles estoient encore en usage dans le IXe siècle sous le règne de Charlemagne. Audouin [a] ou Audoen successeur de Baudegise estoit Evesque d'Angers, lorsqu'elles furent dressées, c'est vrai-semblablement l'ouvrage d'un moine ou d'un Ecclésiastique d'Angers, qui les avoit tirées [b] des actes publics de la Province.

Le Père Mabillon les publia dans le 4e tome de ses Analectes, l'an 1685 [5], et les inséra depuis dans le supplément à sa Diplomatique.

JUSTE, Prestre d'Angers

Quelques auteurs ont écrit, que Juste Prestre de l'Eglise d'Angers a composé la vie de S. Maurille, Evesque de cette ville, qui a vescu ou gouverné selon les derniers Catalogues depuis 396

1. « Il ne faut pas chercher dans ses œuvres la pureté de la langue latine; sa prose est d'ailleurs bien inférieure, « à ses vers où il montre de la facilité dans l'invention. » *(Histoire littéraire du Poitou,* par Dreux du Radier t. II, p. 45).

2. Actuellement à Fulde; ont été publiées par M. de Rozière *(Formulæ Andegavenses,* Paris, 1844, in-8°).

3. *Marculfi monachi aliorumque auctorum formulæ veteres,* editæ ab Hieron. Bigonio, Parisiis, Cramoisy, 1665 et *Capitularia regum Francorum,* (éd. Baluze, 1780).

4. Cf. *Rangeard (Hist. de l'Université,* t. I, p. 161).

a. L'an 804, un Seigneur François donna une Terre qu'il avoit en Anjou, au monastère de Prum, selon Mart. Collect. des *Formules,* t. 1. p. 54 bis.

b. Ou qui les avoit dressées sur l'usage public.

5. *Vet. Anal.* (t. IV, p. 232, 1re édit.).

jusqu'en 431 et que cet ouvrage selon quelques exemplaires, a esté paraphrasé depuis par S. Magnobaud ou Maimbeuf Evesque d'Angers[1]. D'autres ne font point mention de Juste, et croyent que S. Maimbeuf est le premier auteur de la vie de S. Maurille.

S. LEZIN, Evesque d'Angers

Ann. **605.** — Quoique le nom de ce saint Evesque soit Romain, son Historien n'a pas laissé d'écrire, qu'il estoit sorti du sang royal de France. Il effaça l'éclat de sa naissance par l'excellence de sa foy et de sa vertu. Son père qui tenoit une des principales dignitez à la Cour du Roy Clotaire Ier, le fit élever avec soin dans les bonnes lettres et l'étude des Saintes Ecritures, où il fit de grands progrès. Il avoit d'ailleurs toutes les qualitez de corps et d'esprit, qui font considérer un jeune homme de la première qualité. C'est pourquoy le Roy le fit grand Ecuyer et Comte d'Anjou, et ses parents le pressèrent de se marier, car il paroit qu'il estoit unique. Sa fiancée s'estant trouvée tout d'un coup lèpreuse, il renonça au siècle, reçeut la tonsure cléricale, et se mit dans une communauté de clercs. Il y vescut d'une manière si exemplaire que l'Evesque Audouïn estant mort l'an 595, les peuples le demandèrent pour leur pasteur. Le Clergé de la ville s'y joignit et l'élection fut approuvée par le Roy Clotaire II. Lezin s'acquitta exactement de tous les devoirs de sa charge : il voulut mesme quitter son siège, mais on ne le luy permit pas. Il mourut l'an 605, le premier jour de Novembre âgé de 65 ans, après avoir gouverné l'Eglise d'Angers durant dix ans et cinq mois. Son corps fut enterré dans l'Eglise du Monastère de S.-Jean-Baptiste, qu'il avoit fondé pour s'y retirer. Sa feste fut transférée ensuite au 12 de Février, qu'on croit estre le jour de sa Canonisation. On fait encore une autre feste de ce saint Evesque le 8 de Juin, qu'on prétend estre le jour de son ordination. L'an 1169, on leva son corps de son tombeau avec grande solennité. La vie de S. Lezin a esté écrite par un Angevin dans le septième siècle, et fut retouchée à la fin du XIe par Marbodus, Archidiacre d'Angers, depuis Evesque de Rennes[2].

S. Lezin avoit écrit des lettres et quelques opuscules qui n'ont pas esté conservez : car l'ancien auteur de sa vie dit, qu'il avoit appris la plus grande partie de sa vie et de ses actions par le moyen de Daniel, son disciple ; et qu'il avoit trouvé aussi quelques particularitez dans les *Lettres* et les *Opuscules* du Saint Evesque et de ses Disciples.

S. Lezin eut pour successeur Cardulfe, à qui on donne trois ans d'épiscopat, et néanmoins on marque sa mort l'an 607 et l'élection de S. Maimbeuf ; ce qui n'est pas exact. Mais il y a une grande obscurité dans les Catalogues des Evesques de cette Eglise qui ont gouverné dans le VII e et le VIIIe siècle.

Je ne dois pas oublier que l'an 601, S. Grégoire le Grand écrivit une *Lettre* à Sept Evesques de France entre lesquels est S. Lezin, les priant d'aider les Moines qu'il envoyoit en Angleterre, de tout ce qui leur seroit nécessaire, afin qu'ils ne fussent pas obligez de rester longtemps dans les Gaules[3].

1. V. *Vie de S. Maurille*, par S. Maimbœuf (Boll., *Acta SS.*, Sept., t. IV, p. 71, n° 40).
2. Voir note 3, page 6, et *Marbode, sa vie et ses œuvres*, par Léon Ernault, p. 87.
3. *V. Carmen. S. Licinio Andegavensium episcopo*, à la fin des poésies latines de Pierre du Vachet, prêtre de l'Oratoire, dédiées au P. Senault, supérieur général des Ardilliers de Saumur, Ernou, Saumur, 1664).

ANONYME, AUTEUR DE LA VIE DE S. LEZIN.

Vers **630.** — La vie de S. Lezin[1], Evesque d'Angers a esté écrite par un Angevin qui vivoit peu de temps après luy, sur les *Relations* de Daniel, l'un de ses disciples, et de diverses autres personnes qui avoient connu particulièrement ce saint Prélat. Et, pour les miracles que Dieu avoit faits à son tombeau, il en avoit vu la plus grande partie.

Ce que cet auteur dit au commencement de son ouvrage, n'est pas fort clair[2]; au moins je ne l'entends pas: *Hujus itaque Sancti viri laudabilia facta quæ gessit, nonnulla ego à familiaribus ejus narrantibus, qui ejus discipulos viderunt, à quibus et hæc quæ mihi tradiderunt perceperant...*; car il semble qu'il faut lire : *à familiaribus meis;* ou bien il faut effacer ces mots : *qui ejus discipulos viderunt.* Car cette particularité devient inutile, s'il avoit consulté les amis de S. Lezin, et appris d'eux ce qu'il a écrit. Quoiqu'il en soit, il faut avoüer que cet Angevin écrit assez mal, et sans beaucoup d'ordre, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si Marbodus, Angevin, retoucha cette vie environ 500 ans après[3]. Car il luy donna un stile plus étudié et plus clair, il retrancha plusieurs endroits, et l'augmenta en d'autres sur quelques anciens mémoires, qui avoient esté conservez.

S. MAGNOBAUD OU MAIMBŒUF, EVESQUE D'ANGERS

ANN. **654.** — Cardulfe[4], successeur de S. Lezin estant mort, on élut Evesque d'Angers Magnobaud, nommé vulgairement Maimbeuf, l'an 607, qui fut ordonné avec le consentement du Roy Clotaire II. Il estoit Angevin. S. Lezin lui donna la tonsure cléricale; puis il l'ordonna prestre vers l'an 598. Ce saint Prélat ayant fait bastir une église à l'honneur de S. Jean-Baptiste dans un faux-bourg d'Angers, envoya Maimbeuf à Rome pour obtenir du Pape des Reliques. Puis il le fit Abbé de Chalonne, lieu qui est 4 lieuës au-dessous d'Angers[5].

Dix ans après son ordination S. Maimbeuf écrivit la vie de S. Maurille, un de ses prédécesseurs qui a vescu dans le cinquième siècle. Il semble dire, qu'il avoit plutost expliqué celle que le prestre Juste avoit faite[6]; qu'il ne l'avoit composée de son fonds. Elle n'a pas esté imprimée telle que l'avoit Claude Menard[7]. L'an 625, le quarante-deux du Roy Clotaire II, il souscrivit au Testament de S. Longils, Abbé dans le Maine, avec quelques autres Prélats. Cinq ans après, il assista au Concile de Reims assemblé par l'Archevesque Sonnatius, où les Pères firent vingt-cinq canons. Car les autres Statuts au nombre de vingt-et-un qui se trouvent, paroissent plus nouveaux. S. Maimbeuf fit bastir un Monastere avec une Eglise, qui porte son nom depuis plusieurs siècles[8]. Mais il la dédia sous le titre de Saint-Saturnin. Ce Monastère servoit aussi d'Hôpital. Le Saint

1. *Vita S. Licinii*, (Boll., *Acta SS.*, 13 Février, t. III, p. 679), traduite par Arnault d'Andilly, (*Vies de plusieurs Saints illustres*, 1664, p. 287).
2. Cf. D. Housseau, t. XVI (pp. 44 et seq.).
3. V. ci-dessus, p. 5, note 2, et Boll., (*Alia vita*, t. III, Février, n° 18).
4. Dans un ancien manuscrit de Vendôme, il est nommé Chaidulfus.
5. V. note 1 de D. Chamard, *Vies des Saints de l'Anjou* (t. I, p. 317).
6. V. note 1 ci-dessus, p. 5, v° Juste et C. Port (t. II, p. 573; *Dictionnaire de Maine-et-Loire*).
7. V. Ms. Bib. d'Angers, 875, t. I, p. 38.
8. V. *Marbode* (éd. Beaugendre, *Vie de S. Magnobode*; — Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. I, p. 90 et note 2 de D. Chamard, t. I, p. 320, *Vies des Saints de l'Anjou*).

Evesque y fut enterré après sa mort qui arriva selon quelques auteurs vers l'an 654. Mais les autres n'ont osé fixer le temps de sa mort.

Il y a des scavants qui croyent que la vie de S. Maurille écrite par S. Maimbeuf est celle qui se trouve dans Surius au 13 de septembre, mais qu'elle est corrompuë par les additions de Rainon Evesque d'Angers, qui vivoit dans le dixième siècle, et que l'ouvrage de S. Maimbeuf dans sa pureté se conserve Manuscrit dans la Bibliothèque de S. Victor de Paris, où le Père le Cointe dit qu'il l'a lu avec d'autant plus de plaisir qu'il luy a paru plus simple [1]. Launoy a publié le Manuscrit de Claude Menard, mais on y avoit fait quelque retranchement [2].

S. Maimbeuf est honoré dans le diocèse d'Angers le 16 d'octobre. Il eut pour successeur Niulfe, qu'on doit vraisemblablement distinguer de Niulfe, abbé de S. Aubin. Mais quelques auteurs mettent la mort de ce Saint Evesque le 5 de novembre l'an 655.

ANONYME D'ANGERS, AUTEUR DE LA VIE DE S. MAIMBŒUF

ANN. **700.** — On trouve une vie manuscrite de S. Maimbeuf, Evesque d'Angers dans la Bibliothèque du Roy. Je ne scay si c'est l'exemplaire qui a appartenu à Claude Menard, Lieutenant de la Prévosté d'Angers. Bollandus en a donné des fragments dans ses remarques sur la vie de S. Lezin [3]: Le Père le Cointe et le P. Mabillon en ont aussi publié divers extraits [4]. Elle est citée par M. du Cange dans son Glossaire latin. Enfin l'an 1708, le P. Beaugendre la donna au public avec les ouvrages de Marbodus, Evesque de Rennes [5], qui l'abrégea et la polit dans le XIe siècle.

L'Auteur de cet ouvrage est inconnu. Il est ancien à la vérité, mais il ne paroist pas qu'il ait écrit avant le VIIIe siècle, quoiqu'on ne puisse douter qu'il n'ait eu de bons mémoires, particulièrement pour les miracles de S. Maimbeuf, sur lesquels il entre dans un grand détail. Il ne fait aucune mention de la vie de S. Maurille. Il ne dit point non plus si Niulfe, abbé de S. Aubin, que S. Maimbeuf guérit de la goutte, fut son successeur dans le siège d'Angers, ou si c'est un autre Niulfe, comme il y a beaucoup d'apparence. On prétend qu'en ces temps-ci, Assuerus ou Asser estoit comte d'Anjou ; et qu'ayant quitté le siècle, il fut le premier abbé de Prum. Il donna de grands biens à ce Monastère dans l'Anjou et le Maine sous le Roy Thierry, l'an 721, avec quelques seigneurs qui le suivirent dans sa retraite. Si cette datte est certaine, il faut corriger la note que j'ay mise sous l'Anonyme [6].

FLODÉGAIRE, EVESQUE D'ANGERS

ANN. **833.** — Rien n'est plus stérile que l'Anjou pendant les VIIe, VIIIe et IXe siècles. Car depuis S. Maimbeuf jusqu'à Dodon on compte douze Evesques, et pendant un si long espace de temps, je ne vois aucun ouvrage d'eux, ni des Ecclésiastiques et des Moines de cette Eglise. On ne trouve pas mesme ce que les Evesques ont fait, ni le temps de leur gouvernement, ni les années de leur mort.

1. *Annal. Francor.* (T. II, p. 688).
2. V. note 6. Ve Rainon, (ci-après, p. 9) et Ms. Claude Ménard ; (Bib. d'Angers, n° 875, p. 38, t. I).
3. Vita S. Magnobodi n° 5, (*Boll. Acta S. S.*, t. VII, Octob. p. 940 et 941, n° 7).
4. *Annal. Francor.*, ad. ann. 654, n° 32, 199, p. 406 et Mabillon, *Annal. Bened.* (T. I, liv. VII, p. 389).
5. A la suite des œuvres d'Hildebert, in-f°; réimprimées dans la *Patrologie* de Migne, t. 171 ; Paris, 1854, in-4° et *Hist. littér. de la France.* (T. XV, p. 628).
6. V. ci-devant note a, p. 4, (*Prum*, monastère religieux dépendant de l'archevêché de Trèves, en Allemagne) ; d'autres la datent de 765.)

Mauriollus ou Maurole, 27e Evesque, a vescu sous Pepin et Charlemagne. L'an 770, il obtint du dernier un Diplôme qui fut donné dans le Palais d'Haristal au mois de Mars, en faveur de son Eglise et du Monastère de S. Etienne, qu'on ne connoist pas aujourd'huy [1].

L'an 798, S. Benoist, Evesque d'Angers [2], à ce qu'on croit, assista à la Dédicace de l'Eglise de la célèbre abbaye de Centule fondée par S. Angilbert, qu'on nomme aujourd'huy S. Riquier [3].

Jean Hiret n'a point fait mention de Flodegaire, trentième Evesque d'Angers, successeur de S. Benoist. Ce Prelat fut ordonné sous Louis le Débonnaire, mais on ne dit point en quelle année. Il n'est presque connu que par une petite pièce particulière. C'est un échange qu'il fit de quelques esclaves avec Winnerade, noble Angevin. Cet acte fut fait l'an quinze de l'Empereur Louis le Débonnaire et le septième, (ou peut estre le douzième), de son fils Lothaire, c'est-à-dire l'an 829 de Jésus Christ, dans la VIIe Indiction. Je ne trouve point l'année de sa mort qui arriva le 14 de juillet, et il eut pour sucesseur Argleaire, qui ne vescut pas long-temps car Dodon lui succéda l'an 837.

DODON, Evesque d'Angers

Ann. **880.** — La Gaule chrétienne marque l'ordination de Dodon, Evesque d'Angers, l'an 839; mais c'est une faute qui est rectifiée dans le Catalogue de M. Arnauld qui l'a bien placée en 837 [4]. Car il souscrivit en cette année à une charte d'Aldric, Evesque du Mans, et au Testament ou Donation que ce Prélat fit en faveur de l'Eglise ou monastère de S. Sauveur qu'il avoit fondé sous la Règle de St Benoist.

L'an 839, Aldric donna à l'Evesque Dodon par son Testament deux de ses meilleurs chevaux bien enharnachez et ornez, afin qu'il assistast à ses funérailles et priast pour luy.

La mesme année Dodon, par la grâce de Dieu, Evesque d'Angers, confirma une donation que le comte Roricon et sa femme Adeltrude firent au monastère de Glanfeüil ou de S. Maur sur Loire, où Gauzbert frère de Roricon estoit moine, et où il avoit offert à Dieu son fils Gauzlin. Cela se fit le premier jour de Mars, un samedy dans l'Indiction onzième. Cet acte fut aussi confirmé par Ebroin, Evesque de Poitiers, cousin de Roricon. Dodon ordonna prestre dans la suite Gauzlin qui estoit abbé de S. Maur [5].

Dodon assista au Concile de Tours ou de Paris, l'an 849, auquel présida Landramne, Métropolitain de Tours, et il souscrivit après luy à la *Lettre Synodale* qui fut envoyée à Nominoé Prince de Bretagne; au second Concile de Soissons, l'an 853; à celuy de Toul, l'an 860, et à celuy de Pistes deux ans après. Il est fait mention de luy dans plusieurs monuments de ce temps-là. L'an 868, il bénit Gauzlin, Abbé de S. Maur sur Loire.

Dodon obtint du Roy, Charles le Chauve, la confirmation des biens et possessions de son Eglise [6];

1. Privilège accordé par Charlemagne, sous son épiscopat, (ann. 770), à l'église Cathédrale d'Angers, (Tresvaux t. I, p. 421).
2. V. Privilège accordé, sur sa demande, ann. 816, par Louis le Débonnaire, à l'église Cathédrale d'Angers, (Tresvaux t. I, p. 422); D. Bouquet, t. VI, p. 497).
3. Cf. Hariulf. (*Chronique de S. Riquier*, lib. II, cap. VIII, éd. Lot., p. 58); D. Mabillon, (*Ann. bened.*, lib. XXVI, no 66.)
4. *Statuts du Diocèse d'Angers*, (680, Table chronologique des Evesques, p. 124); 838, d'après *la chronique de Vendôme*, (*Chroniques des églises d'Anjou*, p. 158); mais il figure déjà à la Charte confirmative, (ann. 837), par Pépin, d'immunités au profit de l'Eglise Cathédrale d'Angers, (*Tresvaux* pièces justificatives, IV, t. I, p. 424.)
5. Chronique de St Maixent, (*Chroniques des églises d'Anjou*, pp. 368 et 369).
6. Charte par Charles le Chauve, (ann. 871), (*Tresvaux*, t. I, p. 425).

et ce Prince donna à l'Eglise d'Angers une terre de son Domaine[1]. Dodon mourut le 9 de Novembre l'an 880.

Ce prélat fit un échange de certains biens avec Salacon, noble François : ce qui fut autorisé par Charles le Chauve.

L'an 851, Dodon donna à Odon, Comte ou Gouverneur d'Anjou, une certaine portion de terre près les murs de la ville, pour y bastir un chasteau[2].

Charles le Chauve estant à Angers fit transférer le corps de S. Maurille dans l'Eglise Cathédrale de S. Maurice.

ANN. 906. — RAINON, EVESQUE D'ANGERS

ARCHANALD, DIACRE

Rainon, trente-troisième Evesque d'Angers selon les Catalogues les plus exacts[3], commença l'an 880, cela est évident par le prologue d'Archanald, qui dit que ce Prélat luy commanda de rechercher et d'écrire la vie de S. Maurille, l'an 905, qui estoit le vingt-cinquième de son ordination.

Rainon natif d'Orléans frère d'Adaland, Archevesque de Tours[4], avoit esté chanoine de l'Eglise de S. Martin de Tours[5]. Quelques-uns disent aussi qu'il estoit abbé de S. Serge près d'Angers lorsqu'il en fut fait Evesque. On trouve que l'an 905, Rainon, Evesque d'Angers, qui estoit dans la vingt-cinquième année de son épiscopat, fit rechercher et écrire la vie de St Maurille un de ses prédecesseurs ; et que Archanald, Diacre, Disciple de S. Martin, c'est-à-dire, clerc de son Eglise, l'écrivit et la chercha par ordre de l'Evesque Rainon. C'est ce qu'on lit dans la Chronique de Vendôme[6]. Ce qui peut signifier que le Diacre Archanald rechercha ce qu'on en avoit écrit et qu'il en fit une nouvelle, qui fut publiée par l'Evesque Rainon.

Cette action de Rainon a donné lieu à une grande dispute au milieu du dernier siècle[7]; car Jean de Launoy par des Ecrits publics accusa Rainon d'avoir corrompu par ses additions l'ouvrage de S. Maimbeuf et après avoir inventé tout ce qu'il a jugé à propos, d'avoir tâché de faire passer cette vie pour un ouvrage de S. Grégoire de Tours, avec Archanald l'associé de ses entreprises. On dit qu'il n'y a point d'auteur plus ancien que Rainon qui ait fait mention de tous ces faits ; que son ouvrage est la source de tout ce qu'on a dit de S. René dans la suite des temps ; cette vie de S. Maurille, qui est dans Surius sur le 13 de Septembre ayant esté suivie par Marbodus, Evesque de Rennes, Ulger Evesque d'Angers, Pierre de Cluni, Pierre le Chantre, Vincent de Beauvais, S. Antonin et d'autres.

1. Charte confirmative, (ann. 872), tirée des anciennes Archives du Chapitre d'Angers ; (*Tresvaux*, VI, t. I, p. 430), de celle donnée (ann. 871), à l'Eglise d'Angers pour les biens qu'elle possède, (*Tresvaux*, V, p. 426).

2. Gallia Christ. nov. (*Preuves*, p. 145) ; *Revue d'Anjou*, (*le Palais épiscopal* par de Beauregard, pp. 246 à 256) ; de Farcy, T. XXX, 1895, pp. 135 et 143 à 145.

3. Cf. *Statuts du Diocèse d'Angers*, (Tableau chronologique des évêques, p. 122, éd. 1680).

4. Cf. *Chronique des Comtes d'Anjou*, (pp. 45 et 61).

5. V. *Pancarte noire de S. Martin*, p. 181, et son *index chronologiq.* n° 145.

6. V. 16me dissertation de Grandet ; (Ms. Bib. d'Angers, n° 617) ; — *Chroniques des églises d'Anjou*, « Vitæ beati Maurilii inventio, vel potiùs circà augmentatio, per Rainonem episcopum et Archanaldum scriptorem facta est » ; ann. 905 ; (*Chronica Renaldi et chronicon Vindocinense*, pp. 8 et p. 161.

6. De Launoy, (*Dissertatio duplex, una continens judicium de auctore vitæ Sti Maurilii Andegavensis episcopi ex Ms. Andegavensi erutæ*, etc., Paris, 1649, p. 37 ; D. Housseau, XVI, pp. 88 à 93 ; *Lettres de G. Patin*, t. I, p. 399).

On peut bien croire que les fictions qui se trouvent dans l'édition de Rainon n'estoient pas fort anciennes ; mais il n'y a pas de preuves, ni de raisons assez fortes pour l'en faire auteur; car nous n'avons pas tout ce qui a esté écrit; M. de Tillemont dit fort bien, qu'il vaut mieux croire que Rainon a écrit la résurrection de S. René sur la tradition du peuple, que non pas qu'il l'ait inventée à plaisir.

Rainon obtint d'Alain comte de Bretagne l'union de l'Abbaye de S. Serge à l'Eglise de S. Maurice d'Angers qui estoit la Cathédrale[1]. Il estoit Evesque alors. Il obtint aussi du roy Eudes une Terre nommée Sepmat pour les Chanoines de son Eglise[2]. Il mourut l'an 906[3].

On remarque que Rainon vendit aux Religieux du Monastère de Promiac une place pour bastir une maison dans la Cité et la *Lettre* qu'il publia sur ce sujet se trouve dans les archives de l'Eglise Cathédrale d'Angers. Quelques-uns ont écrit que Rainon a vescu au delà de l'an 913, mais je n'en vois pas les preuves.

INGELBERT, Religieux de l'Abbaye de S. Florent de Saumur

Ann. **980.** — Il y avoit dans l'Abbaye de S. Florent de Saumur, sous l'Abbé Amalberg, vers l'an 980, un Moine nommé Ingelbert[4] instruit dans les sciences, qui expliqua fort en détail la vie de S. Florent, dont le Prologue commence par ces mots : *Mirabilem Domini*, etc. comme on lit dans la Chronique de ce Monastère[5].

Je ne sçay si c'est cet Ingelbert qui a composé *Quatre Livres des Actes de S. Florent Confesseur et Prestre, et de S. Florien Martyr,* qui ne sont pas imprimez. Car ceux qui les ont vûs, les trouvent si mauvais, qu'ils ne les ont pas jugez dignes de voir le jour. Le Père le Cointe en a rapporté une partie sur l'an 694, ou ce qui regarde S. Florien est plus supportable, que ce qu'on dit de S. Florent.

ANONYME, Moine de S. Florent de Saumur

Le Monastère de S. Florent ayant esté basti à Saumur au milieu du dixième siècle avec la permission et aux frais du Comte Thibauld surnommé le Trompeur[6], qui estoit seigneur de ce lieu ; un Moine de cette Abbaye en écrivit une longue Histoire, qui se trouve[7].

Je n'ay point parlé de la vie de S. Albert de Gambron, parce que l'on convient aujourd'huy que sa vie est supposée, et que c'est celle de S. Evroul, dont on n'a changé que les noms.

1. Il existe des anciennes Archives de l'Eglise Saint-Laud, d'Angers, une charte de donation, à Rainon, de l'abbaye de Saint-Serge, par Alain, roi de Bretagne, 878 *circà,* et *Gallia Christ.,* t. XIV, nov. p. 646 ; — D. Lobineau, Preuves, t. I, p. 69; — D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I; — Mabillon, *Ann. Bened*, t. III.

2. Charte de 891 ; huitième année de son règne.

3. Voir pour cette date de décès : *Gallia christ. vet*, t. II ; — le P. de Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, t. VI, et Maan, *Historia Ecclesiæ Turonensis.*

4. V. Charte de juin 969 ; — D., Housseau, (nos 201 et 203).

5. *Breve chronicon monasterii S. Florentii Salmuriensis ;* — (*Chroniques des Églises d'Anjou*, t. I, pp. 181 à 195 ; — *Historia Monasterii S. Florentii Glonnensis*, p. 207, et introduction, p. XX).

6. Thibaud le Tricheur, comte de Blois, mort en 959. — (*Chron. des Egl. d'Anjou,* (S. Florent, pp. 209 et 229). — Aubineau, pp. XXIX et XX.

7. Historia Monasterii Sti Florentii ; (V. note 5 ci-dessus ; — D. Marténe et D. Durand, *Ampl. collectio*, t. V, 1081 ; — D. Lobineau, *Histoire de Bretagne,* II, 82 ; — D. Bouquet, *Historiens de France*, X, 264 ; XI, 276 ; XIX, 506).

ODON, Abbé de Glandfeuil, ou de S. Maur sur Loire, puis des Fossez

Ann. **880.** — Odon, celèbre dans le IXe siecle, estoit Abbé de S. Maur-sur-Loire sous le règne de Charles le Chauve. Les Normands ravageant l'Anjou, l'an 863, l'Abbé Odon transféra de Glanfeüil le corps de S. Maur dans le Diocèse de Sées, et il y demeura un an. De là il passa en Bourgogne, où après avoir séjourné plus de trois ans, le saint corps fut porté aux Fossez à deux lieües de Paris, l'an 868, et l'année suivante le Roy Charles établit Odon Abbé des deux Monastères des Fossez et de Glanfeüil.

Au mois de Novembre, il commença a écrire l'Histoire de la Translation du Corps de S. Maur dans le Monastère des Fossez, et il la finit en 869, vers le 20 de février. Il commence par la destruction du Monastère de Glanfeüil ; puis il décrit son rétablissement. Il rapporte ensuite les miracles faits au tombeau du Saint Abbé, et enfin la Translation de son corps dans le monastère des Fossez. Il narre tout cela sur la foy de témoins illustres et dignes de foy qu'il nomme. Il dédia cet ouvrage a Adelmode Archidiacre du Mans, son ami particulier. Odon ayant esté le principal ministre de la Translation il parle comme témoin de tout ce qui se passa dans cet évènement. Personne ne revoque en doute la vérité de cette Histoire, et les Critiques en parlent avec estime [1].

Plusieurs ont attribué à l'abbé Odon la vie de S. Maur disciple de S. Benoist, qui se trouve communément. D'autres jugent cet ouvrage, dans l'état où on le trouve aujourd'hui indigne de cet Abbé et ils accordent seulement qu'il a pû laisser quelques Mémoires sur S. Maur auxquels l'Auteur aura ajouté diverses choses. Ceux qui croyent que c'est une pure fiction vont assurément trop loin et se livrent peu prudemment à leurs prejugez. Il y a quantité de choses dans cette pièce qui ne peuvent estre venuës que d'un Auteur du sixième siecle; qu'un Auteur de la fin du IXe ou du Xe n'auroit pas pu scavoir, ni écrire sans s'égarer continuellement. Il faut donc dire que Odon ayant trouvé la vie de S. Maur écrite par Fauste entre les mains de quelques étrangers qui revenoient de Rome, il l'acheta, la polit et la publia en France. Mais il changea quelques endroits et y ajouta aussi apparemment quelque chose, scavoir: quelques noms que l'Auteur n'avoit pas marquez, ce qui a gâté l'ouvrage de Fauste ; car on ne peut pas dire qu'il soit d'Odon, puisqu'il est cité par Adrevald qui vivoit du temps d'Odon, et mesme, selon quelques auteurs, par Amalaire plus ancien qu'Odon.

Au reste, Odon estoit sçavant, il écrivoit assez bien, et il paroist homme de bien, pieux et fort sincère. Ce qui fait croire, que la plus grande faute qu'il a faite dans la vie de S. Maur consiste en ce qu'il a voulu marquer les noms des personnes que Fauste avoit seulement désignées par leurs qualitez.

ADALBERGE

Ann. **910.** — Pendant que Rainon gouvernoit l'Eglise d'Angers, et estoit en mesme temps Abbé de S. Serge, comme nous venons de dire, une noble Dame Angevine nommée Adalberge, qui estoit veuve, donna à l'Eglise et au Monastère de S. Serge une Terre allodiale qui luy appartenoit, parce que son mari, Fromond, la luy avoit donnée pour son doüaire. Cette Terre estoit en Anjou dans le Canton

1. *Historia translationis corporis S. Mauri, abbatis*, (Mabillon, Acta S. S. ordin. Bened. Sæc. IV, t. II, p. 155 ; — D. du Breuil, *Antiquités de Paris*, supplément, 1614).

de Craon, ce me semble, dans un village nommé Nubiliac ou Noüillac. Adalberge la donna avec tout ce qui en dépendoit. Cette donation fut faite le 24 de septembre l'an quatre du règne de Charles le Simple depuis la mort du roy Eudes, qui avoit esté reconnu dans l'Anjou[1].

Cette pièce confirme ce que nous avons dit de la donation de l'Abbaye de S. Serge par Alain Comte de Bretagne à Rainon et à son Eglise. Elle est conservée dans les Archives de l'Eglise Cathédrale de S. Maurice. Cela me fait souvenir de ce que j'ay entendu dire au Père Mabillon, qu'il n'avoit jamais vû de si belles Archives et dans un plus bel ordre que celles de la Cathédrale d'Angers ; ce que je suis bien aise de remarquer ici. La stérilité de ces temps-ci m'a porté à faire mention de cette Dame.

FOULQUE LE BON, Comte d'Anjou

Ann. **958.** — Foulque le Bon, 2e du nom, fils de Foulque le Roux succéda à son père dans le Comté d'Anjou. Il avoit deux frères Gui et Ingelger, et il laissa aussi trois fils : Geoffroy surnommé Grise-tunique, Gui et Drogon ou Dreux, et Adélaide, femme de Guillaume I, comte de Provence[2].

Foulque le Bon fut fort pacifique, il ne fit point de guerre, et vescut dans une grande piété. Il sçavoit bien la Langue Latine. L'Auteur des *Gestes* des Comtes d'Anjou, qui a adressé son ouvrage à Henri II, roy d'Angleterre, dit que Foulque écrivit une *Lettre* à S. Odon[3], le priant instamment d'écrire l'Histoire de la Translation et du retour du corps de S. Martin de Bourgogne à Tours, parce que Ingelger son ayeul l'avoit ramené et que S. Odon l'avoit exécuté. Nous avons la lettre de Foulque, la réponse de S. Odon, et l'Histoire de ce retour du corps de S. Martin[4], ces pièces furent imprimées à Paris dès l'an 1511, chez Jean Petit, puis dans le 3e tome de la Bibliothèque des SS. Pères, de la seconde édition; dans la dernière de Lyon; dans la Bibliothèque de Cluni[5]. Mais quelque ancien que soit l'Auteur des *Gestes des Comtes d'Anjou,* je ne croy point que cette Histoire soit de S. Odon. Car on y trouve des choses tout-à-fait fabuleuses et contraires à Sulpice Sévère que S. Odon avoit bien lû[6].

Le mesme Auteur des Gestes rapporte une *Lettre* ou un billet que Foulque écrivit au Roy de France qui vivoit alors, et qui estoit peut-estre Louis d'Outre Mer. Ce comte est mort l'an 949, selon les uns, ou l'an 958 selon les autres.

NEFINGUE, Evesque d'Angers

Ann. **978.** — Jean de Launoy a prétendu[7] que cet Evesque estoit le second de ce nom, et que le premier a gouverné l'Eglise d'Angers apres S. Maurille, parce qu'il a retranché S. René ; mais il a esté abandonné de tous les scavants. Rainon estant mort, l'an 906, on luy donna pour successeur

1. *Gallia christ.*, (t. XIV, p. 643, ann. 894).
2. V. *Chronica de gestis Consulum Andogavorum,* (Marchegay et Salmon, pp. 75 et 322).
3. *Ibid.* — p. 69 ; — Vie de St Odon, par Jean, son disciple, (Lib. I, §§ 21 et 22).
4. En tête du *récit des miracles opérés après le retour du corps de St-Martin, en Touraine*, attribué à Herberne ; — V. Les *Invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de St-Martin,* par Mabille, (pp. 15 et 16); Mabillon, *Ann. bened.*, (lib. XLI, no 53) ; D. Rivet, *Hist. litt. de France*, (t. VI, p. 265).
5. (pp. 113 à 123).
6. Cf. *Chroniques des comtes d'Anjou*, (p. 47, *ad notam*, et introduction, par Mabille, t. XXXII).
7. *Dissertatio duplex,* ci-dessus, V. note 6 de Rainon, p. 9 suprà.

S. Loup, dont il est parlé dans quelques monuments de l'Eglise d'Angers et dans les *Gestes* des Comtes, à l'occasion du rapport du corps de S. Martin[1]. S. Loup eut pour successeurs Rothard; Hervé qui est nommé un Prélat très-religieux et craignant Dieu; Aimon, et celuy-ci estant mort, on ordonna Nefingue, que l'on compte le 38e Evesque de l'Eglise d'Angers. Harmeric le qualifie un homme Bienheureux. Il gouverna son Eglise sous le Roy Lothaire, et le comte Geoffroy Grise-tunique, qui ayant rétabli les Moines dans l'abbaye de St Aubin, le 19 de Juin l'an 966[2]. Nefingue y donna son consentement, et y contribua mesme beaucoup, comme il paroist par les chartes de Geoffroy[3]. Il mourut l'an 973, ou, selon la chronique de S. Florent de Saumur, l'année suivante[4].

M. Baluze nous a donné une charte de Nefingue qui est considérable. Ce Prélat y dit, que l'Eglise de S. Aubin avoit esté fondée par S. Germain, Evesque de Paris, selon la volonté et le commandement du Roy Childebert, devant la porte de la ville d'Angers à l'orient; qu'en qualité d'Abbaye royale elle avoit obtenu quelques Privilèges dès sa fondation au-dessus des autres Eglises d'Angers; que le Comte Geoffroy et l'Abbé Albert l'avoient prié de confirmer par son autorité aux Moines les Privilèges que les Chanoines avoient obtenus autrefois: ce qu'il avoit fait volontiers dans le désir qu'il avoit d'honorer le Saint Ordre Monastique.

Cette pièce qui nous a esté donnée par Baluze dans ses *Notes sur les Lettres de S. Loup*, Abbé de Ferrières, n'est pas entière. Il dit qu'il la publie pour la premiere fois, l'ayant tirée du Cartulaire du Monastère de S. Aubin. Et après ces mots: *immunitas, ne pro aliquâ re vel infracturâ*, il ajoute: que le reste de la Charte ne se trouve plus. Mais il s'est trompé en ces deux points: 1° car cette pièce de Nefingue se voit en son entier dans la *Réponse du Chapitre de l'Eglise d'Angers, au Livre intitulé: Plainte Apologétique pour Monseigneur l'Evesque d'Angers*[5], etc... (p. 36). Cette Réponse qui est de M. Eveillon fut imprimée à Paris l'an 1626; 2° il faut remarquer que M. Baluze a copié mot pour mot ce qui s'en trouve dans les *Antiquitez d'Anjou* de Jean Hiret p. 143. Eveillon cite encore dans cet ouvrage quelques monuments de Nefingue (p. 10) etc.; comme une Lettre au prestre Geoffroy, qui estoit un homme de qualité, par laquelle il déclare en son nom et celuy de son Chapitre, qu'ils luy vendent et luy livrent certains biens qu'ils avoient en Anjou.

Une autre Charte, par laquelle il donna à l'Abbaye de S. Aubin le Port du Pont de Seé.

Il transféra le corps de S. Maurille d'une châsse fort grossière, dans une autre nouvelle fort bien travaillée sous Geoffroy Grise-tunique.

GUI D'ANJOU, Evesque de Soissons

Ann. **992.** — Gui, fils de Foulque le Roux, Comte d'Anjou, et de Roscille fille de Garnier Seigneur de Loches et de la Haye en Touraine, fut frère de Foulque le Bon, et oncle de Gui Evesque du Puy en Vellay[6].

Gui estoit chanoine de S. Martin de Tours, lorsqu'il fut fait Evesque de Soissons par la faveur

1. *Chronique des comtes d'Anjou* (éd. de l'Hist. de France, p. 54); v. aussi *Chroniques de Touraine*, (p. 103).
2. *Chron. des Eglises d'Anjou*, Ibid. (Chroniq. de S. Aubin, p. 20).
3. Tresvaux, Appendice; pièces justificatives, (IV. t. I, p. 443).
4. Ann. 973, (chr. de S. Aubin); ann. 974, (chr. de S. Florent); (*Chroniq. des Eglises d'Anjou*, pp. 20 et 186); — Nobilleau, *Necrol. Bti Martini Turon.*, p. 38, ann. 966.
5. *Contre certain livret anonime intitulé « Défense du Chapitre de l'Eglise d'Angers*, etc. », par Claude Ménard, Conseiller du Roy, Angers, 1625. (p. 140, chap. 6).
6. *Chroniques de Touraine* (éd. Salmon, p. 106) et *Chroniq. des Comtes d'Anjou*, (p. 320).

de Hugue le Grand, dès l'an 937[1], selon quelques auteurs, et il eut part à toutes les grandes affaires de son temps. L'ancien Historien, des Comtes d'Anjou, que quelques-uns croyent estre Jean Moine de Marmoutier, écrit que ce Prélat fit plusieurs choses mal à propos[2]. Mais il faut avoüer qu'il a vescu dans un siècle tres-fâcheux et qu'il fut chargé d'une Eglise qui estoit fort exposée aux malheurs publics. L'an 940, il ordonna prestre Hugue, fils de Heribert, ou Herbert Comte de Vermandois ; et le suivant, dans un Concile tenu à Soissons, il le sacra archevesque de Reims, et Arthaud qui estoit en possession de ce siège en fut chassé.

En 948, il se reconnut coupable dans le Concile de Trèves, pour avoir ordonné Hugue de Vermandois, Archevesque de Reims.

L'an 962, l'Evesque Gui sacra Odabric, Archevesque de Reims. Quatre ans après, il estoit à Angers, lorsque Geoffroy Grise-tunique son neveu, Comte d'Anjou, retablit les Moines dans l'Abbaye de S. Aubin, et il souscrivit à la charte de Geoffroy[3]. En 973, ou plutost en 972, il assista au Concile qu'Adalberon, Archevesque de Reims assembla au Mont Ste Marie dans son Diocèse. Quelque temps après, il souscrivit à la *Lettre* que Gui son neveu, depuis Evesque du Puy, publia pour faire restituer à ses Monastères les biens qui en avoient esté separez. Enfin l'an 991, il assista au Concile de Reims contre l'Archevesque Arnoul qui fut déposé, et Gerbert fut mis à sa place.

BERENGAUD

Je ne scay ou j'ay lû que Berengaud, Diacre de l'Eglise d'Angers, florissoit en 940. Quelques-uns croyent qu'il est l'Auteur du célèbre *Commentaire sur l'Apocalypse*[4], qui a esté imprimé sous le nom et parmi les ouvrages de S. Ambroise[5]. Mais ce fait souffre beaucoup de difficulté. L'Auteur estoit très-scavant dans la doctrine de l'Eglise : mais il semble avoir vescu dans le huitieme siècle. Ce qui paroist assez certain, est qu'il se nommoit Berengaud.

Il y a des Auteurs qui ont attribué cet ouvrage a l'hérésiarque Berenger mais sans fondement[6]. Quelques-uns le mettent en 1040, parce que Berenger vivoit alors : ce qui ne prouve rien.

HARMERIC, Moine d'Angers.

Ann. **1000.** — Pendant le règne de Charles le Chauve, on transféra à la persuasion de ce Prince qui estoit à Angers, le corps de S. Maurille de l'Eglise qui porte son nom, où il avoit esté enterré après sa mort, dans l'Eglise cathédrale de S. Maurice. Dans le siècle suivant, Geoffroy Grise-tunique estant comte d'Anjou, le mesme corps fut transféré solennellement d'une ancienne châsse et grossière dans une autre fort bien travaillée par Nefingue, Evesque d'Angers. Cette dernière Translation fut decrite quelque temps après par Harmeric, Moine d'Angers, qui rapporta fidèlement pour l'instruction de la postérité, les miracles que Dieu fit en cette solennité et il y en ajouta deux autres qui

1. *Chroniques des Comtes d'Anjou*, (p. 66 et 320).
2. *Ibid.*, p. 66 ; cf. Tresvaux, t. I, p. 117, et Appendice, p. 443, IV.
3. Charte de Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, mars 966, (v. *Chron. des Comtes d'Anjou*, p. 20).
4. *Berengaudus in apocalypsim*, in-4° (ms. Bibl. d'Angers, n° 68).
5. *Op. S. Ambrois.*, t. II.
6. Cf. Rangeard P., *Histoire de l'Université d'Angers* (t. I, p. 28).

avoient esté faits pendant les prières publiques qu'on offrit à Dieu devant l'Autel de l'Eglise Cathédrale d'Angers, mais dans un autre temps que l'Historien n'a pas marqué.

Ce livre se trouve joint dans les anciens Manuscrits à la vie de S. Maurille en forme de Supplément, sous ce titre : *De Miraculis Beati Maurilii Episcopi post mortem ostensis ; et de ipsius Translatione.* D'autres le marquent ainsi : — *Incipiunt piissimi Maurilii Miracula, et modernis temporibus a Domno Harmero scripta* [1].

M. Eveillon qui avoit vû cet ouvrage, nomme l'Auteur Harmeric et dit qu'il estoit Moine. Il a écrit après la mort de Nefingus : et son stile ne paroist pas mauvais. M. de Tillemont [2] le nomme Chermer et conjecture qu'il estoit Chanoine d'Angers, en quoy il a suivi Launoy [3]. Mais il faut suivre Eveillon [4], qui avoit fort étudié l'Histoire de sa patrie, et qui avoit lû tous les anciens Monuments qui sont conservez dans les archives de l'Eglise Cathédrale.

GEOFFROY GRISE-TUNIQUE, Comte d'Anjou.

Ann. **986.**— Ce comte est fameux dans notre Histoire par ses grandes actions et les services importants qu'il rendit à l'Etat. C'est pourquoy le Roy Lothaire luy donna, l'an 979, la Sénéchaussée héréditaire de France [5] ; ceux qui ont dit que Geoffroy reçeut cette dignité du Roy Robert, n'ont pas pris garde que le Comte n'a pas vû le commencement de son règne estant mort l'an 986 ou 987 au plus tard [6].

Geoffroy, surnommé Grise-gonelle ou Grise-tunique [7], parce qu'il portoit une casaque de cette couleur estoit fils de Foulque le Bon et de Gerberge, fille de Hervé, seigneur de Sablé.

Il épousa Adelaïs de Vermandois, fille de Robert Comte de Châlons et d'Adelaïs Werc, fille de Gilbert, Comte d'Autun et d'Ermengarde de Bourgogne, dont il eut un fils nommé Foulque, surnommé Nerra. L'Auteur des *Gestes des Comtes d'Anjou* écrit que Geoffroy fut père de Maurice, et Maurice père de Foulque Nerra [8] ; mais Foulque Rechin n'a point connu ce Maurice, et il dit que Geoffroy estant mort à la guerre, mais de maladie, son corps fut apporté à Tours, et enterré dans l'église de S. Martin [9].

Ce comte a fait plusieurs actions qui font voir sa piété. Il rétablit l'état Monastique dans l'Abbaye de S. Aubin, et en chassa les Chanoines dont la vie n'etoit pas édifiante.

Le Père Sirmond fait mention d'une Charte [10] de Geoffroy, par laquelle il donne ou il rend a l'abbaye de S. Aubin la terre de Mairon en Poitou, que ses ancestres avoient usurpée. Cette pièce est de l'an 966, le quinzième du Roy Lothaire, Gui d'Anjou son frère estant Abbé du Monastère de S. Aubin. Ainsi cette charte a esté faite un peu avant le retablissement des Moines dans l'Abbaye, quoique dans la mesme année ; car on trouve que l'an 966, il donna pour Abbé aux Moines de

1. V. Bollandistes (*Acta SS.*, sept., t. I, p. 76).
2. *Hist. ecclés.* (t. X, p. 356).
3. *Dissertatio duplex*, etc. (Paris, Edm. Martin, 1649), pp. 1 à 13.
4. *Apologia adversùs disputationem duplicem Joannis Launoii* (1650).
5. *Chroniq. des Comtes d'Anjou* (pp. 76, 78, 323).
6. *Ibid.*, pp. 347 et 387.
7. *Spic. d'Achéry*, in-f°, III, 246. — *Chron. des Comtes d'Anjou*, pp. 80, 81, 324.
8. *Chron.*, *ibid.*, pp. 87 et 325.
9. *Fragmentum Historiæ Andegavensis* (*Chron. des Comtes d'Anjou*, p. 376).
10. Mars 966 ; « ... Novimus curtim *Maironis*, sitam in pago Pictavensi totum ad integrum Sancti Albini juris » (aujourd'hui Méron, canton de Montreuil-Bellay, Maine-et-Loire). — *Cartul. S. Aubin*, fol. 75 recto ; éd. de M. Bertrand de Broussillon, n° CCXXIV ; — 22e dissertation de Grandet (Ms. n° 617, Bibl. d'Angers).

S. Aubin, Albert, dans le dessein de contribuer au renouvellement de ce Monastère et à son agrandissement, à condition néanmoins queles Moines l'agréeroient. Et, il leur donna pouvoir de choisir après la mort de cet abbé celuy qu'ils voudroient. Il leur accorda en mesme temps que la puissance du Vicaire n'auroit point lieu dans leurs terres, si ce n'est pour l'homicide, le vol et l'incendie. Enfin il leur restitua tout leur domaine[1].

Geoffroy fit cette bonne œuvre pour la gloire de Dieu en presence de Néfingue, Evesque d'Angers et des Seigneurs ses vassaux, pour le repos de son père Foulque, de sa mère Gerberge et de ses autres parents. L'Evesque Nefingue ajouta des peines ecclésiastiques contre ceux qui usurperoient les biens ou qui feroient injure aux Religieux de S. Aubin. Cette charte de Geoffroy a esté publiée par le Pere Martene[2].

Adèle dite Blanche d'Anjou, sœur de Geoffroy épousa Guillaume I, Comte de Provence et d'Arles[3], et fut mere de Constance, femme du Roy Robert. Ainsi, elle fut tante de Foulque Nerra, à la mode de Bretagne, c'est-à-dire sa cousine germaine; ou plutost: Arsinde fille de Geoffroy et sœur de Foulque Nerra, épousa Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, et eut de son mariage, la Reine Constance; ainsi cette princesse fut nièce de Foulque Nerra. C'est le sentiment des Historiens de Languedoc, qui paroist fort bien appuyé[4].

GUI D'ANJOU, Evesque du Puy en Vellay.

Ann. **1000.** — Gui, fils de Foulque le Bon Comte d'Anjou et de Gerberge, frère du Comte Geoffroy, dont nous venons de parler, renonça au monde et prit l'habit monastique dans l'abbaye de Cormeri en Touraine, de l'Ordre de S. Benoist, dont il fut ensuite Abbé, et de Ville-loin dans la mesme Province, de Ferrières en Gastinois, et de S. Aubin d'Angers[5]. — L'an 965, il renonça à l'Abbaye de Villeloinet permit aux Moines d'élire un autre abbé.

L'an 966, il permit qu'on chassast les Chanoines du Monastère de S. Aubin, et qu'on y mist des Moines et un Abbé nommé Widbold[6], qui, trois ans après, eut pour successeur Albert[7]. D'autres, comme nous avons remarqué disent qu'Albert en fut le premier Abbé, l'an 966.

Lorsqu'il fut fait Evesque, il se demit encore de l'Abbaye de Cormeri.

En 963, ayant regret des fautes qu'il avoit commises dans le gouvernement des Monastères dont il s'estoit chargé, et pour réparer les dommages qu'il leur avoit causez, il pria ceux à qui il avoit donné des Terres en fief, de les restituer aux lieux dont elles dépendoient, et il restitua celles qu'il en avoient séparées. Le P. Mabillon a publié la Lettre circulaire que Gui avoit rendue pu-

1. Tresvaux, append. IV (p. 443), citée *suprà;* — Mabillon, *Ann. Benedict.* III, p. 524; — *d'Achéry,* Spicil. III, p. 377.
2. *Amplissima collectio,* t. IV, col.
3. La chronique du Puy dit Etienne Ier de Gévaudan (Mabille, *Introd. aux Chroniq. des Comtes d'Anjou,* p. LXVII.
4. *Hist. du Languedoc,* de *D. Vaissète* (V. t. IV de la nouvelle édit. des *additions de Mabille* aux notes 26 et 29 et sa savante dissertation sur cette parenté dans l'*Introd. aux Chron. des Comtes d'Anjou,* p. LXXII et LXXIII à LXXVII; ainsi que l'*ancienne édit.*, t. II (pp. 601 à 606).
5. *Chroniq. des Eglises d'Anjou* (St Maixent, p. 408). — *Gallia christ.*, nov., t. XIX, col. 606.
6. Ou Guibaud (charte du 10 juin 966. — D'Achery, Spicil, t. III, p. 377). — *Introduction aux choniq. des Comtes d'Anjou,* p. LXIX.
7. Charte de St Aubin, Tresvaux. *App. IV,* p. 413. — Roger (*Histoire d'Anjou,* p. 118).

blique sur ce sujet[1]. Il dit qu'il avoit fait cela par le conseil de son oncle Gui, Evesque de Soissons et de l'Abbé Hyncmar.

Enfin, l'an 975, il fut ordonné Evesque du Puy malgré luy, par la volonté du Roy Lothaire. Il y fut reçeu par ses neveux, Ponce et Bertrand fils de sa sœur Adèle ou Adelaïs, femme de Guillaume Comte de Provence. Il prit grand soin d'établir la paix ou la Trève de Dieu, et de reprimer les ravisseurs des biens d'Eglise. On trouve une pièce dressée, l'an 996, où on voit une partie de ses actions. On voit aussi les Statuts qu'il dressa dans une assemblée d'Evesques et de Seigneurs pour la Trève de Dieu. Mais M. de Marca revoque en doute l'authenticité de cette pièce sur une raison qui est fort considérable[2].

Ce bon Evesque fit bastir une Eglise à Dieu sous l'invocation de S. Michel[3] sur la croupe d'une haute montagne et il fonda un Monastère dans la Ville sous le nom de S. Pierre, où il fut enterré après sa mort. L'auteur des *Gestes des Comtes d'Anjou* écrit que Drogon son frère luy succèda dans l'Evesché du Puy[4]. Mais cela ne paroist pas vrai, puisque Estienne son neveu fut déposé par Gregoire V dans un concile tenu à Rome parce que son oncle Gui l'avoit élû Evesque sans la volonté du Clergé et du peuple, et qu'il avoit esté ordonné après sa mort par deux Evesques[5]. Ce concile fut tenu l'an 998, en présence de l'empereur Othon III, et cette sentence fut reçeuë en France car Théotard, Moine d'Aurillac ayant esté élu, Silvestre II confirma l'élection, et sacra luy-mesme Theotard, comme le Concile l'avoit règlé. Il défendit aussi à tout autre Evesque d'entreprendre de l'excommunier ; ce qu'il fit sagement, parce que l'Archevesque de Bourges qui avoit sacré Estienne, eut pu excommunier Théotard comme un intrus, car le Puy estoit dans la Métropole de Bourges.

Gui mourut au commencement de 998, au plus tard, et Théotard n'a pas passé l'an 1001.

RAINAULD I, Evesque d'Angers.

Ann. **1006.** — Après la mort de Nefingue, Rainauld fut mis en sa place, et fut ordonné Evesque d'Angers, l'an 973, par Hardoüin Archevesque de Tours[6]. Il estoit fils de Rainauld et de Richild, nobles François. Il eut un frère, nommé Hugue. L'an 1001, il rendit aux chanoines de son Eglise, deux Eglises qui avoient esté possédées par ses ancestres[7], et qui luy appartenoient par cette raison. Il fit cette restitution par un acte authentique, qui est un monument illustre de sa piété. C'est pourquoy le pape Jean l'en loüa par une lettre qui est aussi conservée dans les archives de l'Eglise d'Angers. Il fit aussi quelques restitutions à l'Abbaye de S. Serge dont il estoit abbé ; ce qui fut confirmé par le Roy Robert[8].

L'an 1003, il fit bastir et il dédia l'Eglise du Pont de Sée[9]. Enfin, il donna ses biens par son testament à son Eglise Cathédrale de S. Maurice[10].

1. *Annal. Bened.* (t. III, p. 524). — *Chroniq. des Comtes d'Anjou* (introduction, p. LXVIII).
2. Pierre de Marca (*Hispanica Marca*, p. 418). — *Gallia Christ.*, t. II, vet. col. 696.
3. St Michel l'Aiguille, dédicace du 8 juillet 972 ; C. Port, Dict. de Maine-et-Loire (t. II. p. 337) et Thomas de Loches, — *Chroniq. des Comtes d'Anjou*, p. 322.
4. *Gesta Cons. Andeg.* ; *d'Achery Spicil.*, t. X, p. 434-444. — Cf. *Chroniq. de Touraine*, p. 144.
5. Cf. Mabille, *Introduction aux chroniq. des Comtes d'Anjou* (p. LXVI).
6. *Chroniq. des Eglises d'Anjou* (St Florent, en 975, et St Aubin, en 974, Vendôme, 973 (pp. 22, 163 et 186).
7. Tresvaux, t, I. App. VIII, p. 431.
8. Tresvaux, t, I, Append. XV, p. 164. — 1er Cartul de St Serge, p. 13.
9. Archives de St Aubin (D. Housseau, n° 331.)— Cartul de St Aubin, f. 43 recto. Bibl. d'Angers. Ms. n° 651.
10. *Chartes du Livre noir* de St Maurice, nos 23-25 ; D. Housseau, XVI, 102, n° 319 —*Chroniq. des Eglises d'Anjou* (Vendôme, p. 164).

Il accompagna Foulque, Comte d'Anjou, à Jérusalem et il mourut, en revenant dans son Eglise, estant dans la ville d'Embrun, l'an 1006, le jour de S. Barnabé[1]. Son corps fut enterré dans l'Eglise de S. Marcellin. Eveillon dit qu'il mourut en allant à Jerusalem.

Tous les Catalogues marquent la mort de Rainauld l'an 1010. J'ay lû en quelque[2] endroit qu'il mourut, l'an 1006. Mais l'Abbé Ménage nous a donné une Charte de Foulque Nerra qui fonda l'office claustral de Chambrier dans l'Abbaye de S. Aubin en faveur d'Artus de Craon, son parent, l'an 1015 en présence de Butus ou Hugue, Archevesque de Tours, de Renauld, Evesque d'Angers, et de plusieurs autres personnes[3].

Cependant nous voyons dans Eveillon une Lettre, ou un acte de Hubert, successeur de Rainauld qui célébra la Dédicace de son Eglise-Cathédrale qu'il avoit rebastie, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ, 1030, le vingtième de son ordination. Ainsi, ou la Charte de Nerra n'est pas authentique ou il y a faute dans la datte. Car c'est un fait constant que Hubert fut ordonné Evesque d'Angers, l'an 1010, au plus tard; il y a mesme une forte raison pour mettre le commencement de son épiscopat des l'an 1004. (Voyez Hubert ci-après).

FOULQUE NERRA, Comte d'Anjou.

Ann. **1040.** — Ce n'est pas ici le lieu d'écrire l'Histoire de ce fameux guerrier, qui a fait tant de bruit dans son siècle. Je ne parleray que de ce qui regarde la religion, de ses actions de piété, et des principaux monuments qui nous restent de luy. Il estoit fils de Geoffroy Grise-Gonelle et d'Adèle ou d'Adélaïs de Vermandois, car c'est une erreur manifeste dans l'Auteur des *Gestes des Comtes d'Anjou*, de l'avoir fait fils de Maurice, et petit-fils de Geoffroy[4]. D'autres ont dit qu'il estoit frère de ce Maurice avec aussi peu de fondement[5]. Foulque a esté un homme fort meslé de bien et de mal, si on considère les grandes guerres qu'il fit, ses longs et laborieux voyages, et qu'il n'a pas vescu moins de 75 ans, il faut dire qu'il estoit[6] très-bien fait et fort robuste. Il fut tres-belliqueux, hardi, entreprenant, d'un grand courage et d'une valeur admirable, comme l'a dit son petit-fils Foulque Rechin[7]. Il a fait plusieurs actions violentes et fort blamâbles; mais on ne peut nier qu'il n'ait eu de la crainte de Dieu, et un fonds de religion, qui le ramenoit dans le bon chemin. Il mourut mesme dans la pénitence. Il avoit appris la langue Latine. Il fut surnommé Nerra ou le noir à cause de son teint et de sa malice, et Martel à cause de ses guerres et de ses victoires. Il en remporta deux très-considérables; l'une, en 992, contre Conan, Comte ou Duc de Bretagne, qui vouloit lui enlever la ville de Nantes; car il le defit près cette ville, et ce Duc y périt avec mille Chevaliers[8]. L'autre, contre Odon très-puissant Comte de Chartres et de Blois. La bataille se donna à Pontlevoy le 6 de Juillet l'an 1016[9]. Nerra fut d'abord poussé fort rudement, mais Herbert Comte du Maine estant

1. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, (1005). Nobilleau, *Necrolog. B^u Martini Turon.* (IV, idus 1023).
2. Les Chroniques de S. Aubin et de S. Florent. — *Chroniques des Eglises d'Anjou* (p. 187 et 22) (1005).
3. *Histoire de Sablé* (1re partie, p. 342).
4. *D'Achéry, Spicil.* (in-4°, X, 452); — *Chroniq. des Comtes d'Anjou*, (p. 89 et 376) et *de Touraine*, p. 186, p. 116.
5. *De Salies, Histoire de Foulque Nerra*, (p. 7), dit avec raison son frère; (Cf. *D. Housseau*, n° 211, et Cart. St-Aubin, f° 43).
6. Il est appelé effectivement *elegantissimus Juvenis*, dans un titre de S. Aubin. — Cart. (Bib. d'Angers, n° 651, f° 8).
7. *Fragmentum Historiæ Andeg.* (*Chron. des Comtes d'Anjou*, p. 376).
8. Richer, t. II, chap. LXXIX à LXXXVI, dit. 991, (lib. IV); *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, pp. 22, 260.
9. *Chroniq. de Touraine* (pp. 187, 230, 248); — *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, pp. 10, 22, 127, 134, 164, 274; — D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 65; — D. Bouquet, t. X, p. 175; — R. Glaber, lib. II, cap. III, éd. Prou p. 30.

survenu à son secours, il gagna une victoire complète. C'est pourquoy on ne sçauroit excuser Foulque de la fourberie qu'il mit en usage pour tromper Herbert à Saintes, ou il l'arresta et le contraignit de faire un traité fort désavantageux. Il servit fort bien le roy Robert en plusieurs occasions en faisant la guerre au Comte Odon. Foulque, pour luy enlever Saumur, fit bastir le chasteau de Trèves, et Mont Budel, l'an 1026[1] et il prit enfin cette ville qui l'incommodait beaucoup. Le Rechin compte encore treize forteresses que son ayeul Nerra fit bastir en Touraine, en Poitou et dans l'Anjou[2]. On marque dans cette dernière Province, Baugé, Chasteau-Gontier et Durtal. Il se maria trois fois, ou deux selon quelques auteurs. Sa première femme fut Elisabeth[a] qu'il fit brûler, l'an 1000[3] et peu de jours après la ville d'Angers fut presque toute reduite en cendres. Adèle de Corbeil[b] fut la seconde, dont il eut Adèle d'Anjou, qu'il donna en mariage à Bodon de Nevers avec le Comté de Vendôme. Plusieurs confondent Adèle avec Elisabeth, et disent que la seconde femme de Foulque fut Hermengarde qui fut mère d'une autre Hermengarde femme de Geoffroy, Seigneur de Chasteau-Landon, et de ce mariage vinrent Geoffroy le Barbu et Foulque Rechin. De sa dernière femme, Hildegarde[4] Foulque Nerra eut Geoffroy Martel qui naquit l'an 1006[5]. Ce jeune seigneur ayant épousé, l'an 1032[6] Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume, Duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, contre la volonté de son père, quoique sa mère Hildegarde approuvast ce mariage, cela causa une longue et fâcheuse guerre entre le père et le fils qui dura sept ans[7]. Enfin, Nerra après la paix entreprit un troisième voyage à Jerusalem, mais il mourut a Mets, au mois de Juin, l'an 1040[8]. Son corps fut porté au monastère de Beaulieu, qu'il avoit fondé, où il fut enterré avec beaucoup d'honneur et de pompe.

S. Abbon, Abbé de Fleuri allant a Rome l'an 997, Foulque le chargea de dire au pape Grégoire V, qu'il aimoit mieux retablir les anciens Monastères qui avoient esté ruinez que d'en bastir de nouveaux. Abbon rapporta cela au pape. Mais estant retourné en France, il écrivit à Gregoire et le pria de se souvenir de ce qu'il luy avoit dit de la part du Comte, ajoutant que c'estoit une parole frivole et vaine, puisque le célèbre Monastère de S. Pierre de Ferrières estoit tellement ruiné par les vassaux de Foulque, qu'il restoit à peine de quoy nourrir un très-petit nombre de Moines.

Il me semble qu'il faut conclure de là que Foulque estoit Seigneur du Gastinois de son chef. Ainsi on ne peut pas faire grand fond sur ce que disent quelques Historiens, Ménage[9] que *Geoffroy gendre de Foulque et père de Geoffroy le Barbu et de Foulque Rechin, estoit fils d'un autre Geoffroy Ferole, Comte de Gastinois, et que Seigneur de Chasteau Landon est la mesme*

1. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, (St-Florent, p. 276).
2. *Chroniq. des Comtes d'Anjou*, (Fragmentum, p. 377).
a. De Vendôme.
3. V. Cf. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, (St-Aubin, p. 22 ; St-Florent, pp. 260 et 273).
b. Fille d'Aimon, Comte de Corbeil.
4. V. Cf. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, (St-Florent, p. 260).
5. *Ibid.* (pp. 134, 261, 387).
6. *Ibid.* (p. 135) ; et D. Martène, *Amplis. collect.*, t. V, col. 1118.
7. *Ibid.* (pp. 166 et 188), de Salies, *Hist. de Foulque Nerra*, ad notam. C. XXVII, p. 448.
8. Le 21 juin, d'après les *Chroniq. des Comtes d'Anjou* (introd. p. 78 et pp. 117, 168, 330, 331). *Chroniq. de Touraine*, p. 120.
9. *Histoire de Sablé*, (1re partie, p. 117).

chose que Seigneur de Gastinois. CAR ON VOIT ICI QUE LES ANCESTRES DE NERRA ESTOIENT COMTES DE GASTINOIS. Ainsi le père de Rechin estoit seulement Seigneur de Chasteau-Landon. En effet Rechin ne luy donne point le titre de Comte ou de Consul.

On a remarqué que Foulque fut plus doux et plus humain depuis son premier voyage de Jérusalem, où on prétend qu'il fit une grande pénitence publique. En effet, il fonda peu après une belle Abbaye proche la ville d'Angers, sous les noms de S. Nicolas, de S. Jérôme et de S. Lazare, comme j'apprends d'une ancienne pièce [1]. Mais le premier patron a effacé les deux autres. Il fit dédier l'Eglise, l'an 1020, par Hubert, Evesque d'Angers, comme il le dit luy-mesme dans la Relation Latine ou le Mémoire qu'il a écrit de l'origine de ce Monastère, dans lequel il rapporte les biens et les droits qu'il luy donna. Il paroist qu'il écrivit cette pièce un peu avant sa mort. Elle se trouve dans l'*Abrégé de la Fondation de l'Abbaye de S. Nicolas* publié par Dom Laurent Le Pelletier, Religieux de ce Monastère [2]. Foulque ayant fait bastir ce Monastère le dota, et il en fit dresser une Charte qui se trouve dans la mesme Histoire de Dom le Pelletier.

Foulque fit rebastir, en ce mesme temps, l'Eglise de S. Martin près Angers, et au lieu d'un ou deux prestres, il y établit et dota treize chanoines, *Hiret* (p. 176) [3]. Il fit aussi rebastir l'Eglise et l'Abbaye du Ronceray pour des Filles de l'Ordre de S. Benoist, et la fit dédier, l'an 1028, par l'Evesque Hubert [4]. Il la fonda magnifiquement. La Charte se trouve dans *Hiret* (p. 178), et dans la *Gaule Chrétienne* (Tom. IV, p. 792).

Foulque fit aussi bastir l'Eglise de Blaison et y fonda un Chapitre.

Le Prieuré de Seiches qu'il fonda, vers l'an 1030, est encore une de ses bonnes œuvres. Il mit aussi des Chanoines dans l'Eglise de S. Florentin d'Amboise. L'Abbaye de Beaulieu, proche la ville de Loches en Touraine, est encore un illustre monument de la piété et de la magnificence de Foulque [5]. Mais il fit diverses fautes en cette occasion. Le Monastère fut basti dans les terres de son domaine sur l'Indre, où St Ours en avoit basti un autrefois ; mais le Comte fit bastir le sien de l'autre costé de la rivière, et il est appellé Beaulieu à cause de son agréable situation. Il recommanda l'édifice au Vénérable Odon, Abbé de S. Genou. Il mit dans l'autel une pierre du S. Sepulcre de Notre-Seigneur-Jesus Christ, qu'il avoit apportée de Jérusalem, avec des reliques des S. S. Martyrs, Chrysanthe et Darie, qu'il avoit obtenues à Rome ; l'Eglise estant achevée Foulque invita Hugue Archevesque de Tours à la dédier.

Le Prelat refusa de le faire jusqu'à ce que le Comte eust reparé les dommages qu'il avoit causez à son Eglise. Foulque qui estoit peu endurant alla à Rome avec des présents et obtint du Pape Jean, le Cardinal Pierre, pour consacrer son Eglise [6]. Mais l'édifice tomba par terre, le mesme jour, a trois heures apres midi ; ce qu'on regarda comme une punition divine, car les Evesques de France avoient témoigné leur mecontentement de cette entreprise, croyant qu'on faisoit injure a l'autorité de l'Evesque Diocésain, l'Eglise estant retablie, Foulque pour se délivrer de la puissance

1. *Breviculum Sti Nicolai*, p. 1 à 5, Epitome fundationis Sti Nicolai, Ann. 1020, Cf. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, (St-Florent, p. 275) ; — *Chroniques de Touraine*, pp. 119 et 188.

2. Breviculum fundationis et series abbatum Sti Nicolai, Andeg. (Angers, Et. Hernaut, 1616), réimprimé sous le titre, Rerum scitu dignissimarum, etc., Epitome *Andegav., apud A. Mauger*, 1635).

3. D. Housseau, n° 407.

4. Donnée par Tresvaux, Append. XXVI, p. 487 ; — Cf. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, (St-Serge, p. 135).

5. *Chron. des Comtes d'Anjou* (pp. 96, 103) ; *Chron. des Eglises d'Anjou* (St-Florent, p. 273).

6. *Chron. de Touraine* (p. 118-187). — *Ibid. Comtes d'Anjou*, p. 97. — Mabillon, Annal. Ben. t. IV, p. 195. — Raoul Glaber (*Historiarum*, lib. II, cap. IV, n° 6, éd. Prou., p. 32).

de l'Archevesque soumit son Monastère au siège de Rome, ayant obtenu de Jean un privilège qui privoit les Evesques de toute Juridiction sur ce lieu. Je laisse le reste de cette affaire, il suffit de dire que Serge IV, députa un Evesque qui dédia l'Eglise, l'an 1012. Foulque avoit commencé ce Monastère vers l'an 1007. Nous avons la Charte de la Fondation de Beaulieu dans la Gaule Chrestienne [1]. Elle est très-considérable, et le Comte y specifie tous les biens et les droits qu'il donna à cette nouvelle Abbaye, qui est peu importante aujourd'huy. Les maux que Foulque avoit causez à l'Eglise de Tours, obligèrent l'Archevesque, Hugue, non-seulement à refuser au Comte de dedier l'Eglise de Beaulieu, mais mesme à l'excommunier, (*Epist. 99*). Car nous apprenons d'une Lettre de Fulbert [2], Evesque de Chartres que ce Prélat écrivit aux Evesques de France et à Fulbert de faire la mesme chose. Mais Fulbert jugea qu'il estoit plus digne d'un Evesque d'écrire d'abord au Comte, de l'avertir de son devoir, et le prier d'avoir soin de son âme en apaisant la colère de Dieu, parce que sa fin estoit proche. Il ne paroist pas que cette *Lettre* ait eu aucune suite, parce que Foulque avoit fait la guerre à Odon, Comte de Chartres, de Blois et de Tours à l'instigation du Roy Robert.

Mais je dois faire une remarque assez intéressante pour notre Histoire : c'est que l'affaire dont je viens de parler s'estant passée sous le Pape Jean XVII et Serge IV son successeur [3] qui ont gouverné l'Eglise Romaine depuis l'an 1003, et Fulbert de Chartres s'y estant interessé avant mesme la Dedicace de l'Eglise de Beaulieu, il est évident que Fulbert fut fait Evesque de Chartres l'an 1007, et que ceux qui veulent différer son ordination à l'an 1016 ou 1017, se trompent manifestement.

Foulque poussé par la Reine Constance, sa nièce, ayant fait tuer un des principaux officiers du Roy, cette affaire fit grand bruit ; les Juges declarèrent que Nerra estoit criminel de lèze-majesté, (car Hugue accompagnoit le Roy dans une chasse,) pour avoir reçeu dans ses terres et protégé les meurtriers, en sorte que plusieurs crurent que les Evesques devoient l'excommunier solennellement le jour de la Pentecôte. Mais Fulbert, Evesque de Chartres, qui estoit présent et quelques autres demandèrent trois semaines de temps pour écrire au Comte et obtinrent du Roy que la punition ne tomberoit que sur les biens des coupables. Fulbert écrivit tout cela au Comte. Il l'avertit qu'il devoit se représenter avec les auteurs du Crime, ou les chasser de ses Terres pour l'honneur du Roy ; qu'il doit se purger, comme il l'avoit promis, par l'Abbé de S. Aubin et appaiser la colere du Roy par une humble satisfaction, parce que s'il ne vouloit ni représenter les coupables à la justice, ou les chasser, il seroit retranché de la communion. Il y a toute sorte d'apparence que Foulque suivit des conseils si modérez et si salutaires.

L'an 1024, ou peu après, Foulque écrivit au Roy Robert de la part de Guillaume Comte de Poitiers et Duc d'Aquitaine, (*Epist. 15*). qu'il estoit sollicité par les Italiens d'accepter le Royaume d'Italie au refus du Roy. Il marque, ce que Guillaume désiroit du Roy et les promesses qu'il faisoit. Foulque appelle le Roy son Seigneur et Guillaume son maître, parce qu'il tenoit de luy la Saintonge et le Loudunois. Cette *Lettre* est assurément de Foulque. Hugue de Cléers [4] rapporte un *Ecrit* de Foulque le Jerosolymitain, que ce Comte avoit fait, sur la charge de Maire ou de Sénéchal de France, que le Roy Robert luy avoit donnée et à ses predecesseurs ; et il ajoute qu'il avoit vû cet *Ecrit* dans l'Eglise ou le Monastère du St Sepulcre de Loches dont Foulque fut

1. *Gallia Christ.*, vet. IV, 149.
2. D. Bouquet, (*Historiens de France*, t. X, pp. 480 à 482, lettre LXXVI) et *ses œuvres*, éd. Ch. de Villiers, 1608.
3. V. la bulle de ce pape relative à cette affaire *apud* D. Housseau, 357 (ann. 1012).
4. *Chron. des Comtes d'Anjou* (de majoratu et senecalsciâ Franciæ, p. 390).

fondateur. Ainsi il ne faut pas attribuer cet Ecrit à Foulque qui fut roy de Jerusalem, un siècle après la mort de Nerra, mais à Nerra mesme qui fut surnommé le Jerosolymitain par quelques-uns, à cause des trois voyages qu'il fit à Jérusalem.

Il y a néanmoins des Auteurs qui n'en comptent que deux [1].

Enfin, Eveillon produit encore une Charte de Foulque, par laquelle il restituë à l'Eglise Cathédrale d'Angers, la moitié des péages du Pont d'Angers qui est sur la rivière de Mayne, dont il s'estoit emparé après la mort de son père. Il fit cela l'an 1000, à la prière de l'Evesque Raynauld [2].

BOUCHARD DE BRIOLÉ, Trésorier de l'Église d'Angers

Ann. **1055.** — Bouchard, Seigneur de Briolé, homme noble, estoit Trésorier de l'Eglise de S. Maurice dès l'an 1028, car Foulque Nerra ayant fondé l'Abbaye de Ronceray pour des Religieuses, il souscrivit la Charte avec la qualité de Trésorier après l'Evesque Hubert et avant Goslen, Doyen, et Primolde Archiprestre [3].

Vers l'an 1050, Bouchard donna l'Eglise de S. Marcel de Briolay aux Religieux de S. Serge d'Angers. Nous avons le Titre de sa Donation qui est considérable [4]. Il nous y apprend qu'il estoit Clerc et Trésorier de l'Eglise de S. Maurice, qui est la Cathédrale d'Angers. Il possédoit de plus un bénéfice laique qu'il avoit eu de l'héritage de son père qui l'avoit possédé par le don que luy en avoit fait le Comte Geoffroy Martel fils de l'illustre Comte Foulque.

Bouchard souffrit de grands travaux dans une infinité de guerres et d'affaires sous ces princes très-belliqueux. Enfin la bonté divine ayant accordé la tranquillité à l'Anjou et voulant témoigner à Dieu sa reconnoissance de l'avoir conservé parmi tant de périls, il donna aux serviteurs de Dieu de l'Abbaye de S. Serge, afin d'augmenter le culte de Dieu, l'Eglise de S. Marcel dans sa ville de Briolay, pour la posséder libre et exempte de toutes coutumes, comme il l'avoit receuë autrefois du Comte Foulque, et depuis peu, du Comte Geoffroy et du Seigneur Hubert, Evesque d'Angers. Bouchard donna encore quelques autres biens à Dieu dans la main de l'Abbé Hubert et de ses Religieux, après en avoir obtenu le pouvoir et l'autorité de ses Seigneurs, le Comte Geoffroy et l'Evesque Hubert. La Charte fut signée par Bouchard, son frère Ingelger, ses fils Hilaire et Ingelger, Guillaume Comte de Poitiers, Judith femme de Bouchard, l'Evesque Hubert, le comte Geoffroy, sa mère Hildegarde et sa femme Agnès. Ainsi il faut mettre cette pièce vers l'an 1045 [5]; car on dit que Hildegarde est morte l'an 1046. Pour l'Abbé Hubert, il estoit Abbé de S. Aubin et on prétend qu'il gouvernoit le Monastère de S. Serge lorsque les Evesques Rainauld et Hubert le rétablirent [6]. Bouchard laissa deux fils: Ingelger et Hilaire. Le premier fut père d'Artaut de Briolay et de Hersende. Artaud eut trois fils, Geoffroy, Ingelger et Abbon. — Briolay est un nom celtique qui s'est conservé dans notre langue, et qui signifie *Pont-sur-Loir*. Ainsi il est croyable que les Gaulois appelloient ce lieu, *Briveled*.

1. Mabille *(Introduction aux chron. des Comtes d'Anjou)*, p. LXXVIII.
2. V. Cette charte, du 17 janvier 1001, *Cart. Noir de St Maurice d'Angers*; — (D. Housseau, n° 319) ; — (Ms. Bibl. d'Angers, n° 651); — Eveillon, *Apologia adversus disputationem*, etc. et l'*introduction aux Chron. des Comtes d'Anjou* p. LXXIX).
3. *Cartul. du Ronceray*, f° 1 ; — Marchegay, *Cartul. Beatæ Mariæ*, pp. 2 et 3 ; — Thorode, *Notice sur la ville d'Angers* (chap. III, abbayes, le Ronceray).
4. Tresvaux, *Hist. de l'Eglise d'Angers*, t. I, App. XVI, p. 465 ; — Hiret, *des Antiquitez d'Anjou*, p. 262 ; — A. de Soland, *De la puissance féodale des seigneurs de Briollay*, p. 2.
5. Cf. Tresvaux, *Hist. de l'Eglise d'Angers*, t. I, liv. IV, p. 137.
6. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, (St Aubin), p. 22.

HUBERT, Evesque d'Angers

Ann. **1047.** — Il y a une difficulté considérable sur le commencement de l'Episcopat de ce bon Evesque, ou sur l'année de son ordination[1]. Car Eveillon, scavant Chanoine d'Angers, rapporte une charte, où Hubert dit qu'il avoit dedié son Eglise Cathédrale l'an de Jésus Christ 1030[2], le vingtième de son ordination. Ce qui a esté suivi par la Gaule Chrétienne des Sainte-Marthe; par M. Arnauld, Evesque d'Angers, dans le Catalogue des Evesques de cette Eglise et par Ménage, qui regarde cette opinion comme indubitable[3]. Mais il y a grand sujet de croire qu'il y a faute dans la pièce produite par Eveillon, soit qu'elle soit venuë de l'Imprimeur ou d'un copiste. Car nous avons à la suite des *Lettres* de Fulbert Evesque de Chartres, une *Lettre* de l'Evesque de Poitiers, qui estant invité par Hubert de se trouver à la solennité de cette Dédicace, luy récrit qu'il ne le pouvoit pas parce que Guillaume, Duc d'Aquitaine et Comte de Poitiers, songeoit au Royaume d'Italie qui luy estoit offert, ce qui ne luy permettoit pas de s'éloigner. Or, cette grande affaire arriva certainement après la mort de l'Empereur Henri II, c'est-à-dire l'an 1024. Mais comme les Députez des Italiens offrirent d'abord la couronne au Roy Robert, ou à son fils, le jeune Roy Hugue, avant que d'aller trouver le Duc Guillaume, on peut différer cette Dédicace à l'an 1025. Le Père Mabillon dit dans le quatrième tome de ses *Annales* que Rainauld vescut jusqu'à l'an 1006, en quoy il a suivi les Chroniques de S. Aubin et de S. Florent de Saumur dont l'autorité est très-grande[4]. On peut ajouter à cela que selon Ménage, Hubert signa la Charte de la Fondation de Soulesmes l'an 1010 ([a]), au plus tard, et apparemment avant cette année. Ménage a donc eu tort de rejetter absolument l'époque qui marque la mort de Rainauld et l'ordination de Hubert l'an 1006, car elle paroist certaine. J'aimerois pourtant mieux mettre la Dédicace de l'Eglise d'Angers, l'an 1025, à cause de la Lettre d'Isembert, Evesque de Poitiers, puisque Hubert fit cette solennité dans la vingtième année de son épiscopat, pourvû qu'il n'y ait point de faute dans les chiffres et dans le temps que Guillaume Comte de Poitiers estoit occupé de l'affaire d'Italie. Mais il ne me paroist nullement vrai-semblable qu'on puisse différer cette Dédicace à l'an 1030.

Hubert estoit fils de Hubert, Vicomte de Vandôme et d'Emma ou Hameline, femme d'une grande piété, qui firent très-bien élever leur fils. Quelques-uns ont écrit qu'il estoit de la maison des Comtes de Vandôme; d'autres, de celle des Vicomtes du Mans, mais ces opinions n'ont aucun fondement. Il eut une sœur nommée Hersende, qui épousa Hugue, Seigneur de Clairvaux, en Anjou, surnommé Mange-Breton qui estoit de Saumur, selon Dom Jean Huynes, qui a écrit, sur de bons mémoires, l'Histoire de St Florent[6]. L'Evesque Hubert a fait mention de ce Seigneur, son beau frère, dans une Charte de l'an 1036, qui se trouve dans le Cartulaire de l'Abbaye de S. Maur des Fossez[7]. On voit encore son nom ailleurs, car il est assez connu[8]. Hubert vicomte de Vandôme

1. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, p. 134, (St Serge, obit.), 1007; — et St Florent, p. 187, 1006; — P. Rangeard, *Histoire de l'Université d'Angers*, p. 13;— Hiret, *des Antiquitez d'Anjou*, p. 87;— Cf. B. Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 77.
2. *Gallia Christ.*, nov., T. XIV, col. 558; — D. Housseau, t. II, n° 578.
3. Statuts du Diocèse d'Angers, (table chronol. p. 125), 1010. — *Histoire de Sablé*, p. 15, de Ménage, 1re partie.
4. V. ci-dessus, note 1.
(a). Le Père Mabillon la met l'an 1009. — *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 558e.
6. Histoire de l'abbaye de St Florent, (Mss. *Archives de Maine-et-Loire*; Bibl. d'Angers, n° 769; Bibl. Nat., n° 19862, et t. II, *des Archives d'Anjou*, p. 99, fragment); — Cf. Ménage, Histoire de Sablé, 1re partie, pp. 8, 9, 152. — Bodin, *Recherches*, t. I, p. 138 et t. II, p. 130.
7. *Cartul. de St Maur-sur-Loire*, (n° XXXIII, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 329).
8. V. Bulletins de la Société de statistique des Deux-Sèvres, t. I, pp. 52, 162, 292 et 512.

céda l'Eglise et la Seigneurie de Mazé[1] à Foulque Nerra, Comte d'Anjou, pour l'Evesché d'Angers que ce Comte donna à son fils Hubert, l'an 1006, selon les Chroniques de S. Aubin et de S. Florent[2]. Hubert, est un des Evesques d'Angers qui a esté le plus aimé et qui a esté le plus regretté après sa mort. En effet, il etoit honneste, charitable, bienfaisant, et il procura à tous les corps tout le bien qu'il put. On ne luy sçauroit reprocher que l'affaire suivante. S'estant joint à Foulque Nerra, Comte d'Anjou, contre Odon, Comte de Tours, et ayant fait de grands ravages en Touraine [3], Hugue Archevesque de Tours excommunia Foulque et interdit l'Evesque Hubert. Ce prélat méprisa cette excommunication, il écrivit à Hugue qu'il avoit passé son pouvoir, qu'il n'avoit rien fait qu'en conséquence des ordres du Roy ; et, il ne cessa point de célébrer les divins mystères. C'est ce qu'il marquoit dans la lettre qu'il écrivit à l'Archevesque qui récrivit à Hubert une grande *Lettre* pour justifier ce qu'il avoit fait, et prouver que l'Evesque d'Angers devoit se soumettre à la sentence de son supérieur. Nous n'avons pas la *Lettre* de Hubert.

Pendant son pontificat Foulque Nerra fonda à Angers l'Abbaye de S. Nicolas et celle du Ronceray [4]. Hubert consacra l'Eglise de la première l'an 1020 [5], et l'autre huit ans après[6].

On trouve dans les Archives de l'Eglise d'Angers un *Ecrit* de Hubert, fait dans le temps qu'il fit la Dédicace de son Eglise, où il nous apprend qu'avec le secours de son père et de sa religieuse mère, il avoit entrepris de rebastir dès les fondements son Eglise Cathédrale de S. Maurice, qui estoit preste de tomber en ruine, tant à cause de l'ancienneté de sa structure, que pour les incendies qu'elle avoit soufferts autrefois, et de la rétablir dans son ancienne solidité et beauté autant que son pouvoir et ses forces le luy avoient pû permettre [7]. Il parle avec un grand sentiment de piété et de reconnoissance envers Dieu qui luy avoit fait la grâce d'achever cette entreprise, et de l'avoir conservé en santé jusqu'au jour de la Dédicace qu'il avoit tant désirée, ce qu'il fit le 21 d'aoust l'an 1025, comme nous croyons, et cette époque nous paroist s'accorder très-bien avec la lettre d'Isembert, Evesque de Poitiers, qui s'excusa de se trouver à cette feste à cause des affaires du Duc Guillaume qui pensoit au Royaume d'Italie. Cette lettre qui est fort honneste nous apprend que Hubert l'avoit invité à sa Dédicace. Hubert dans cette cérémonie suivit les rites de l'Eglise Romaine, et il fit une(a) donation de quelques-uns de ses biens. L'an 1021, il bénit Frédéric, Abbé de St Florent de Saumur, homme d'un grand mérite qui avoit esté tiré de l'Abbaye de Marmoutier[9]. Et, vingt ans après, il dédia l'Eglise de ce Monastère avec Arnoul, Archevesque de Tours [10], Isembert de Poitiers et Gautier de Nantes. Cette dédicace fut très-solennelle, Geoffroy Martel y assista avec sa femme et sa mère. Hubert assista à la Dédicace de l'Eglise de S. Léonard de Bellême dans le Perche, et à celle de la Ste Trinité de Vandôme, l'an 1040, qui fut très-célèbre [11].

1. *Cartul. de Vendôme* (1049), (f° 48 et f° 239; — siège d'une viguerie, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 326).
2. V. note 1 qui précède, p. 23.
3. V. *Chron. de Touraine*, p. 120, édit. Salmon.
4. V. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, p. 135 ; — *Cartul. du Ronceray*, f° 1 ; Marchegay, *Cartul. Beat. Mariæ*, pp. 2 et 3.
5. Cf. *Chroniq. des Eglises d'Anjou* (Saint Florent, p. 275), — le *Breviculum* et l'*Epitome* de Le Peletier, p. 5.
6. Charte rapportée dans Tresvaux, t. I, p. 487, App. XXVI ; — Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 154.
7. Cf. Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 77 ; — D. Housseau, t. II ; — *Gall. christ. nov.*, col. 558 b ; — Thorode, *Paroisses d'Angers*, édit. E. Longin, p. 21.

(a). Le Roy Henri I en donna un Diplôme qui est très-honorable à la personne de cet Evesque.

9. D. Huynes, *Hist. ms. de l'abbaye de S. Florent* (cap. XIV et seqq.).— P. Rangeard, *Hist. de l'Université*, t I, p. 31.
10. La dédicace paraît être postérieure suivant le texte qui en est donné (*Chroniq. de Touraine*, p. 338), et où le nom de notre évêque ne figure pas.
11. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 559 b.

Hubert fit une Donation au Monastère de Marmoutier, à laquelle Emma sa nièce femme de Raoul Seigneur de Beaumont dans le Maine donna son consentement avec son mari et ses enfants. Il souscrivit à la Fondation du Prieuré de Briolay [1] et fit plusieurs autres bonnes œuvres.

L'ancienne Abbaye de S. Serge proche les murs d'Angers, qui avoit esté presque détruite après la mort de Charles le Chauve, fut réparée par Rainauld, Evesque d'Angers, successeur de Rainon, qui l'avoit obtenuë d'Alain Duc de Bretagne [2], et par Hubert Abbé de S. Aubin [3] qui fut aussi abbé de S. Serge : mais Rainauld qui mourut l'an 1006, ayant laissé cet ouvrage imparfait, nostre Hubert son successeur l'acheva heureusement l'an 1036; il y établit Abbé, Vulgrin, Religieux de Marmoutier [4] qui estoit son parent, lequel luy fut donné par l'Abbé Albert [5] et qui fut depuis Evesque du Mans, et pour aider ce nouveau Monastère, il luy donna le prieuré conventuel de S. Maurille de Chalonne [6]. L'acte ou la *Lettre* de l'Evesque Hubert se trouve dans les *Annales de l'Ordre de S. Benoist* sur l'an 1036 [7].

Eusebe Brunon nous apprend que Hubert de pieuse mémoire, son prédécesseur, ne voulant pas soumettre ou abandonner à la rapacité des laïques les biens de l'Eglise, éloigna pour toujours de l'Abbaye de S. Maurille, Renauld Seigneur de Chasteau-Gontier avec tous ses enfants de l'un et l'autre sexe, luy ayant donné en échange un faux-bourg situé derrière le Monastère de S. Aubin avec les vignes et la vicairie qu'il possédoit à Moranne [8], et la mit sous son autorité. On voit combien toutes ces pièces sont nécessaires pour éclaircir l'Histoire de ces temps-là.

L'Evesque Hubert mourut le 3 de mars de l'an 1047 [9], et fut enterré dans l'Abbaye de S. Serge [10] par Gervais, Evesque du Mans, depuis Archevesque de Reims, le Vénérable Frédéric Abbé de St Florent de Saumur et Vulgrin, Abbé de S. Serge, et les autres Abbez du Diocèse, en présence d'un grand nombre de Moines et de Clercs, et une multitude infinie de peuple. Sa mort causa un deüil public, car il estoit singulièrement aimé, et pendant tout ce siècle on ne parloit de luy qu'avec un grand respect. On l'appelloit notre père Hubert de douce mémoire.

Anonyme, Moine de l'abbaye de S. Aubin

Ann. 1050. — Bollandus a publié l'*Histoire des Miracles de S. Aubin* [11], Evesque d'Angers, qui furent écrits dans l'onzième siècle par un Moine de l'Abbaye qui porte son nom [12]. Il y fut engagé par son abbé Vautier, successeur de Hubert ou Humbert, non immédiatement; car Primase a gouverné cette Abbaye entre Hubert et Vautier, depuis l'an 1027 jusqu'à l'an 1036.

1. Tresvaux, t. I, p. 465.
2. *Ibid.*, App. n° XIV, p. 463; — *Cartul. Noir*, f° 10 v°; — Bibl. d'Ang. Ms. n° 624, t. I, f° 246.
3. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, p. 22, (S. Aubin ann. 1001); — *Cartul. S. Aubin*, ch. 25.
4. *Chroniq. de Touraine*, p. 306; — B. Roger, *(Histoire d'Anjou*, p. 134), dit qu'il était parent de son successeur, Eusèbe Brunon.
5. Albert, abbé de Noirmoutiers, mort en 1064. *Chroniques d'Anjou*, (Vendôme, p. 168).
6. Rangeard, *Histoire de l'Université d'Angers*, t. II, p. 15; -- *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 559.
7. D. Mabillon. *Annales Ordinis S. Benedicti*, t. III, ann. 1036; — *Titres de l'Egl. d'Ang.*, Cart. violet, p. 322.
8. En vertu d'une donation confirmée par le comte Foulque *(Chronique des comtes d'Anjou*, p. 124).
9. *Chroniq. des Eglises d'Anjou* (S. Serge, obit., p. 136, ann. 1045); Vendôme, p. 166; S. Florent (ann. 1046); — *Calend. S^u Mauricii* (ann. 1047).
10. Cf. B. Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 186; — de Farcy, *Tombeaux des Evêques d'Ang.*, p. 11, not. 1 et 2; — Brossier; Ms. Bibl. d'Ang., n° 656, t. I.
11. *Acta SS.*, t. I, p. 55, 1er mars.
12. Ms. in-4°, dont il ne restait plus que 26 ff. au XVIe siècle, conservé à l'abbaye de Saint-Aubin et contenant des enluminures représentant les miracles du saint, avec deux ou trois vers latins de commentaires en légende. (Rangeard, *Hist. de l'Université*, ch. XLIX).

L'auteur fait mention de l'abbé Hubert qu'il appelle un homme d'une simplicité et d'une douceur admirable[1]. Vautier fut doyen du Monastère pendant son gouvernement, et lui succéda. Il mourut l'an 1055. Il parle aussi de l'abbé Othbran, célèbre dans l'Histoire par ses démeslez avec les Moines de Vendôme, pour le monastère de S. Clément de Craon. Othbran fut élu l'an 1060 et mourut l'an 1081.

Ce Religieux, dont le nom n'est pas connu[2], a écrit avec beaucoup de simplicité et de piété, de sorte qu'on ne peut pas raisonnablement rejetter son témoignage. Il a écrit vers l'an 1050, puisqu'il a écrit sous l'abbé Vautier. Ainsi il faut dire que le dernier miracle qui est rapporté, est d'un autre Moine de S. Aubin, et qu'il a esté ajouté aux autres sous le gouvernement d'Othbran. On peut néanmoins avancer sans blesser la vrai-semblance, qu'il a esté ajouté par le mesme auteur après l'an 1060, sous l'abbé Othbran, qui succéda à Thierry.

BERNARD, Maistre-Ecole d'Angers

Ann. **1055.** — Bernard, surnommé le Scholastique, Angevin, estoit frère de Robert, qui fut élu abbé de S. Paul de Cormeri, l'an 1047 ou 1048, et qui est le second de ce nom. Il succéda à Robert Ier et acheva le bastiment de son monastère que son prédécesseur avoit commencé, et fit faire la Dédicace de l'Eglise, l'an 1054. Je trouve que ce Robert II a esté surnommé l'Angevin[3].

Bernard fit de grands progrès dans l'étude de la Grammaire et de la Philosophie, qu'il enseigna depuis à Angers avec grande réputation. Il fut disciple de Fulbert, célèbre Evesque de Chartres, vers l'an 1025, ou plutost il demeura long-temps à Chartres pour se former et profiter de ce sage et sçavant prélat[4]. Bernard nous apprend que pendant ce temps-là, il alloit souvent dans la petite Eglise de Ste Foy, qui estoit en ce temps-là hors la ville, ou pour prier, ou pour écrire quelque chose. Et comme on parloit beaucoup alors de tous costez des miracles extraordinaires et fréquents que Dieu faisoit dans l'église de Ste Foy à Conques, dans le Roüergue, il fit vœu d'y aller et de voir luy-mesme ce qui s'y passoit. Il ne put pas néanmoins satisfaire son désir aussitost qu'il auroit voulu. Car il fut obligé d'aller à Angers, y estant invité par l'Evesque Hubert, où il passa près de trois ans à des choses peu importantes. Enfin il se débarrassa de tout ce qui l'arrestoit à Angers, et il alla tout droit à Conques, où il vit un très-grand nombre de personnes qui rapportoient une multitude infinie de miracles. Il se mit à en écrire plusieurs, et il commença par le plus célèbre, parce qu'il avoit pour témoins tout ce qu'il y avoit d'hommes dans la Province, ayant esté fait dans la personne d'un nommé Gilbert, à qui ses ennemis avoient arraché les yeux jusqu'à la racine, et à qui Dieu rendit la vuë, en présence de tout le peuple. Gilbert (ou Witbert) luy dicta luy-mesme toute son Histoire.

Pour les autres miracles, il fit choix de ceux qui s'estoient faits depuis peu d'années, et dont les témoins étoient encore vivants. Il les écrivit en peu de mots, se proposant de les rapporter plus au long lorsqu'il seroit retourné dans sa patrie et qu'il en auroit le loisir. Bernard proteste qu'il avoit recherché et examiné la vérité sur les lieux avec tout le soin imaginable : qu'il n'avoit esté

1. Bolland. *Acta SS.*, t. I, Mart., p. 61.
2. Théodoric ou Thierry ; (Rangeard, *ibid.*, p. 96 ; — C. Port, *Dict.*, t. I, p. 151).
3. *Gall. christ. nov.*, col. 260, XI, tome XIV. — Chroniq. de Joach. Périon (Salmon, *Supp. aux chron. de Tour.* p. 55.)
4. Rangeard, *Hist. de l'Univers.* (t. I, p. 10, V) ; cf. *Fulbert* par M. Doublet de Boisthibault, p. 4 *(extr. de la Revue Archéolog.*, XVe année) ; — V. Ch. Pfister, *De Fulberti Carnotensi vita et operibus*, pp. 40 et 44.

ni simple pour écouter, ni facile à croire. Il parle de luy-mesme fort modestement. Il dit qu'il estoit ignorant et incapable de bien écrire, et qu'il n'avoit eutrepris cet ouvrage que parce qu'il avoit cru devoir faire connoître les grâces et les miséricordes de Dieu. Enfin que la disette des Ecrivains demandoit cela de luy. Tout cela donne une grande idée de sa piété.

Bernard dédia cet ouvrage à Fulbert, Evesque de Chartres [1], luy marquant qu'il n'en pouvoit corriger le stile, puisque la vérité y estoit gardée inviolablement. Plust à Dieu que le Chartreux Surius eût vû ce Livre [2].

Le Père Labbe, jésuite, l'a publié dans *le second tome de sa Bibliothèque Nouvelle, p. 531* [3]. Mais il se trouve plus ample et plus complet dans le Manuscrit de l'Abbaye de S. Père en Vallée dans la ville de Chartres, comme le Père Mabillon nous l'apprend [4]. Cet Historien a publié l'Epitre Dédicatoire de Bernard, et a rapporté quelques endroits de son ouvrage qui ne se trouvent pas dans la Père Labbe. On voit que Bernard fit deux fois le voyage de Conques. Albéric, Abbé des Trois Fontaines, a connu ce Bernard et son ouvrage, dont il parle dans sa Chronique sur l'an 994, et il remarque qu'il avoit dédié son Livre à St Fulbert, Evesque de Chartres [5].

Geoffroy Martel, Comte d'Anjou, de Touraine, etc

Ann. **1060**. — Ce fameux guerrier naquit à Angers, le 14 d'octobre, l'an 1007, ou plustot l'an 1006 [6]. Il estoit fils de Foulque Nerra et d'Hildegarde. Il fut surnommé Martel à cause de ses victoires, ayant toujours brisé tout ce qui s'est opposé à luy, et personne n'ayant pû résister à sa valeur héroïque. L'an 1033, estant âgé de 26 ans, il se maria avec Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume, Duc d'Aquitaine et Comte de Poitiers [7]. Il fit ce mariage sans consulter son père, Foulque, mais sa mère le favorisait. On appella ce mariage incestueux, parce que Guillaume, premier mari d'Agnès, estoit cousin de Geoffroy. Cela causa une guerre funeste que Geoffroy fit à son père pendant près de sept ans, car l'an 1037 elle se ralluma furieusement [8]. Mais, dans la même année 1033, Geoffroy defit et prit prisonnier Guillaume VI, surnommé le Gros, proche Thouars, et le retint plusieurs années en prison [9].

Geoffroy posséda le Comté de Vandôme, depuis l'an 1030 jusqu'en 1050, auquel temps il le rendit à Foulque Loison, son neveu. *Le P. Sirmond* a publié, *dans ses Notes sur Geoffroy de Vandôme*, une Charte de Geoffroy de l'an 1050, par laquelle en rendant, à son neveu Foulque, le Comté de Vandôme, il se réserve à luy et à ses successeurs, Comtes d'Anjou, la défense de l'abbaye de la S. Trinité de cette ville [10]. Geoffroy et sa femme Agnès, pour obtenir la rémission de leurs

1. Rangeard, *Hist. de l'Universit.*, t. II. (Preuves, I, p. 155).
2. Auteur d'une *Vie des Saints* et des *Homiliæ* (Venise, 1571, in-f°).
3. Sans nom d'auteur; *Liber miraculorun sanctæ ac beatissimæ Fidis, virginis et martyris, editus a Bernardo, scolastico Andegavino scholæ magistro.*
4. *Annal. bened*, t. IV, p. 214 et, *Append.*, p. 703, épître dédicatoire.
5. *Annal. bened.*, t. IV, p. 289, et *Gallia christ.*, *nov.* t. XIV, p. 260.
6. *Chron. des Eglises d'Anjou.* S. Serge et obit., p. 134; St. Florent, p. 260; St. Maixent, p. 387. — Cf. de Salies, *Hist. de Foulques, Nerra,* p. 111; — *Chron. des Comtes d'Anjou,* introduction, p. LXXXI.
7. *Chronq. des Eglises d'Anjou,* St. Aubin, p. 23; St. Serge, et obit., p. 135; St. Maixent, p. 392; St. Florent, p. 282, *Gal. chron. de Touraine*, Salmon, p. 120.
8. *Chronq. des Eglises d'Anjou*; (chron. de Vendôme (l'Evière); de Rainaud, p. 166; St. Serge, p. 135; St. Aubin, p. 23);— De Salies, *Hist. de Foulques Nerra*, p. 277 et note 127.
9. *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, St. Serge, pp. 23, 135, 188, 384, 422.
10. V. Cartul. de la *Trinité de Vendôme*, t. I, p. 171 n° XCV.

péchez, fondèrent cette abbaye, dont ils firent célébrer la Dédicace, l'an 1040, avec grande solennité [1]. Les Fondateurs la soumirent au siège de Rome et la dotèrent richement. *Le P. Mabillon a publié leur Charte dans le 4e tome de ses annales, p. 732*, tirée des archives de ce Monastère [2]. L'an 1053, Geoffroy donna à cette Abbaye qu'il aimoit et favorisoit beaucoup, le Prieuré de S. Clément de Craon en Anjou ; le P. Mabillon a publié dans le même lieu l'acte de la Donation de Geoffroy ; on la trouve aussi dans *Hiret, p. 202* [3]. Geoffroy avoit alors répudié Agnès et s'estoit marié avec Grecia [4].

Foulque estant mort l'an 1040 [5], Geoffroy par le conseil de sa mère, confirma la Fondation que son père avoit faite de l'abbaye de S. Nicolas d'Angers, et il luy donna aussi quelques biens. La Charte fut faite dans la maison de Hubert, le Monnetaire d'Angers, en présence de plusieurs personnes illustres, de Hubert, Evesque d'Angers, des Comtes de Poitiers, ses beaux-fils, de Hubert, vicomte du Mans, de Hugue, son neveu, de Geoffroy, le Jeune, seigneur de Mayenne [6]. Il fonda le Monastère de S. Sauveur de l'Evière à Angers, qu'il donna et soumit à l'abbaye de Vendôme, et le mit en mesme temps sous la protection du S. Siège. Il fit cette fondation avec la Comtesse Agnès, sa femme [7]. *Le P. Mabillon, tome IV, p. 744*, en a donné la Charte qui est de l'an 1056. Il paroist que ce Monastère estoit très-grand, très-bien doté, et entièrement semblable à celuy de Vendôme. Geoffroy y dit qu'il avoit fondé le Monastère de Vendôme, pendant que son père, le très-illustre Comte Foulque, de pieuse mémoire, vivoit encore. On voit dans l'Histoire que Geoffroy eut toujours un très grand regret d'avoir fait la guerre à son père.

Geoffroy et Agnès fondèrent, l'an 1047, une belle et noble abbaye dans un fauxbourg de la ville de Saintes, qu'ils dotèrent très-richement. La Dédicace de l'Eglise fut célébrée avec une grande solennité par un grand nombre d'Evesques. On en peut voir la Charte dans *la Gaule Chrétienne, t. IV, p. 517* [8].

Geoffroy confirma, en cette année, la Fondation de l'abbaye du Ronceray et les possessions des Religieuses [9].

La Charte se trouve dans la Gaule Chrétienne, tome IV, p. 794.

L'an 1048, Geoffroy déchargea et rendit libre l'Eglise Toussaints à Angers, qui est devenuë dans la suite une Abbaye de l'Ordre de S. Augustin, mais qui appartenoit alors à l'abbaye de Vendôme. Nous avons sa Charte dans le mesme ouvrage, tome IV, page 697 [10].

1. *Chroniq. des Comtes d'Anjou*, p. 131, et introduction, p. LXXXI ; *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, pp. 395 et 397; St-Aubin, p. 23.
2. *Cart. de la Trinité de Vendôme*, t. I, p. 61, nº XXXVI, (31 mai 1040); — Trésor des Chartes, t. I, pp. 18 et seqq. nº 16; et J. Launoii, *Inquisitio in privilegio Vindocinensis*, opp. III, pp. 322-324.
3. P. 107 de l'éd. de 1609.
4. *Chr. des Egl. d'Anjou*, p. 293 ; charte du Ronceray, rot. 3e, pièce 33. — *Hist. de Sablé* de Ménage, p. 53.
5. Cf. Glaber, lib. IV, cap. IX éd. Prou, p. 114.
6. I. Lepelletier, *Breviculum Sti Nicolai*, pp. 9 et 10; *Gallia christ. nov.*, 667 E;— *Chron. des Comtes d'Anjou*, p. 133; — Tresvaux, *Hist. de l'Eglise d'Angers*, Append. p. 483, t. I, nº XXXIII; — Thorode, *Notice sur la ville d'Ang.*, ch. III, abbayes, St Nicolas.
7. *Cartul. de Vendôme* t. I, pp. 78 à 84, nº XXXVIII; — Tresvaux, t. I, p. 493.— D. Housseau nº 457 ; J. Rangeard, Ms. de la Bibl. d'Angers, nº 894; — *Chron. des Comtes d'Anjou*,, p. 132; — *Chron. des Egl. d'Anjou*, (L'Evière), p. 167; — Ménage, *Hist. de Sablé, preuves*, pp. 332 et 339;— Thorode, *Notice sur la ville d'Ang.*, ch. III, abbayes (Lesvière), édit. E. Longin.
8. *Gall. christ. nov.*, t. II, instrum, col. 483. — *Chron. des Egl. d'Anjou*, (St. Maixent), p. 397.
9. *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 696 A; — *Ibid.*
10. *Hist. de l'Egl. d'Angers*, t. I, Append, p. 498;—*Chron. des Comtes d'Anjou*, introd. p. LXXXIII;— *Gall. christ. nov.* col. 645 .

Il fit aussi une Donation à l'Abbaye de S. Serge, dont l'acte se trouve dans le même lieu, p. 823. Geoffroy donna aussi l'Eglise de S. Ours au Monastère de Beaulieu qui avait esté fondé par son père. Nous avons la Charte de sa Donation qui fait voir que ce grand guerrier avoit des pensées dignes d'un bon Chrétien [1], ce qui paroist aussi dans toutes autres. Sa mère, Hildegarde, vivoit encore quand il fit cette Donation.

Geoffroy voyoit avec regret que ses Pères eussent négligé la Chapelle de Ste Geneviève, (Hiret, p. 196), qui estoit devant la porte du Chasteau des Comtes, quoiqu'on y conservast le corps de S. Laud, et plusieurs autres Saintes Reliques. Cela luy fit de la peine, et il jugea, quoiqu'il fust perpétuellement embarrassé dans le tumulte des guerres et les soins des affaires du monde qu'il ne devoit pas oublier ce qui regarde la gloire et le culte de Dieu, et qu'il luy seroit utile et honorable de remédier à ce mal. Ainsi, au lieu d'un ou tout au plus de deux ou trois Chapelains, qui avoient desservi cette Chapelle, Geoffroy y établit un Collège de Clercs ou de Chanoines pour y servir Dieu avec religion et décence. Il leur donna plusieurs terres et le dixième de la monnoye d'Angers [2].

M. Baluze nous a donné une Charte de Martel, par laquelle il donna aux Religieux de Marmoutier la Terre de Mont-Vou dans le Vandomois [3]. Cela se fit solennellement dans le Chapitre de l'abbaye en présence de Foulque, Comte de Vandôme, de Geoffroy et Foulque de Chasteau-Landon, ses neveux. Les Moines luy donnèrent 3,000 sous et luy promirent des prières et un anniversaire perpétuel. Le Comte fit confirmer cette donation par le roy Henri, peu de jours avant le couronnement de son fils, Philippe, dans le temps qu'il assiégeoit la ville ou forteresse de Thémerais, que Guazon avoit bastie depuis peu.

On a publié, récemment, une *Notice*, ou *Acte* de la paix que Geoffroy fit avec Gervais, Evesque du Mans, tirée du Cartulaire de Vandôme [4]. Nous y apprenons que cette paix fut faite après le rétablissement de la santé du Comte qui fut arresté long-temps à Vandôme parce qu'il s'estoit cassé une cuisse. Par cet accord, il donna à cet Evesque quelques fiefs de ses vassaux, comme de Salomon de Lavardin et de quelques autres. Mais cette Donation fut forcée, parce que Geoffroy comprit que Gervais le voyant fort embarrassé dans la guerre qu'il soutenoit contre son père, mettroit divers obstacles à ses desseins.

L'an 1044, le Roy Henri Ier donna à Geoffroy l'investiture du Comté de Touraine [5]. Geoffroy assiégea Tours, et les deux Comtes Estienne et Thibauld estant venus au secours de la place, Geoffroy les défit dans une bataille et Thibauld fut fait prisonnier avec un grand nombre de Chevaliers. Thibauld pour avoir la liberté céda à Geoffroy la ville de Tours, et celuy-ci luy en fit hommage [6]. Martel quitta enfin sa femme Agnès et épousa Grecia, veuve de Berlay, Seigneur de Montreuil, apparemment l'an 1057 [7]. Trois ans après il fit chevalier son neveu, Foulque Rechin,

1. D. Martène, *Thesaurus anecdoct.* t. I. p. 151; — *Chron. des Comtes d'Anjou*, Introduct. p. LXXXII.
2. Hiret, *des Antiquitez d'Anjou*, éd. 1609 pp. 104, 105 et 106; — D. Housseau, n° 457; — *Chron. des Comtes d'Anjou*, introd. LXXXIII et p. 133.
3. V. A. de Trémault, *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, p. 183 n° CXVII.
4. Ch. Métais, *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, p. 125 n° LXVIII.
5. Raoul Glaber, *Histor.*, édit. Prou, cap. II, lib. V; — *Chroniq. des Comtes d'Anjou*, pp. 118 à 122; — *Grande chron. de Touraine*, éd. Salmon, p. 121.
6. R. Glaber *Histor.* lib. V, cap. II n° 19, éd. Prou; — *Chron. des Comtes d'Anjou*, pp. 119, 121, 169, 170, 331; — *Chron. des Eglises d'Anjou*, pp. 11, 24, 166, 188.
7. V. ci-dessus, note 5 de la page 28.

le jour de la Pentecôte ; et, s'estant fait Moine dans l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers [1], il y mourut heureusement, le 14 de Novembre à la première heure du jour; c'estoit le Mardy, l'an 1060 [2], et fut enterré dans le Chapitre par l'Abbé Adralde qui luy avoit donné l'habit monastique [3] ; mais il fut transféré dans l'Eglise lorsqu'elle fut dédiée par Urbain II [4]. On mit cet éloge sur le tombeau de Geoffroy [5] :

Dùm viguit tua, dùm valuit, Martelle, potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

Je croy néanmoins avoir lû, que cet Eloge regarde Geoffroy Martel le jeune, fils de Foulque Rechin.

Anonyme, Religieux de S. Florent de Saumur, Historien

Ann. **1075.** — L'Histoire de la destruction du Monastère de Glonne ou de S. Florent-le-Vieux par les Bretons et par les Normands, de la Translation du corps de ce saint à Tournus, de la Fondation et des premiers abbez du Monastère de Saumur, a esté écrite par un Moine de cette abbaye, qui a vécu sous l'abbé Sigon, qui mourut l'an 1069 [6]. Ainsi il a écrit vers l'an 1075. Ce qu'il y a de particulier est qu'il nous a fait un fort bel éloge des Abbez Frédéric et Sigon, qui ont esté en effet deux grands hommes qui, par leur mérite, leur vertu et leur science, ont fait beaucoup d'honneur à l'ordre de S. Benoist, à l'Abbaye de Saumur, et au diocèse d'Angers.

RAINAULD, Maistre-Ecole, Chantre et Archidiacre de l'Eglise d'Angers

Ann. **1080.** — Rainauld fut disciple de S. Fulbert, Evesque de Chartres [7], et son mérite l'éleva aux premières dignitez de l'Eglise d'Angers, sa patrie comme je croy. Il est fait mention du Maistre Rainauld dans le Titre ou Charte de la Fondation de l'Eglise de S. Laud d'Angers, faite par Geoffroy Martel, Comte d'Anjou [8].

Il assista, l'an 1074, au milieu du mois d'octobre à une assemblée des Abbez de la Province de Tours qui se tint à Saumur [9]. Il a laissé quelques monuments de sa science et de sa piété.

1. *Hist. des Comtes d'Anjou,* pp. 131, 174, 333; Hiret, *des Antiquitez d'Anjou,* p. 111, éd. de 1609; — *Grande chroniq. de Touraine,* p. 122.
2. *Chroniq. des Comtes d'Anjou,* pp. 133, 379; — *Chron. des Eglises d'Anjou,* pp. 25, 137, 167, 423. — Hiret, *des antiquitez d'Anjou,* p. 112.
3. *Chron. des Eglises d'Anjou,* pp. 137, 165, 189.
4. *Annales Bened.* Mabillon, lib. LXIX (ann. 1096), col. 363 A; — Hiret, *des antiquitez d'Anjou,* p. 114, (éd. 1609.)
5. Cf. *Grande chroniq. de Touraine,* p. 122; Roger, *Histoire d'Anjou,* p. 202; — Hiret, *Des Antiq. d'Anjou,* p. 112; (éd. 1609).
6. *Livre Rouge de S. Florent,* (Arch. de Maine-et-Loire, f° 45-63; — Bibl. Nat. Ms, n° 5653); — D. Martène, *Thesaurus anecdot.* t. III, p. 843,—*Historia eversionis monasterii Sti Florentii ;* — D. Lobineau, *Hist. de Bretagne,* II, 82; — D. Martène et D. Durand, *Amplissima collectio,* V, 1081; — D. Bouquet, X, 264; XI, 276; XIV, 506. — *Chroniq. des Eglises d'Anjou,* Introd., p. XXIX et pp. 205 à 328.
7. Rangeard, *Hist. de l'Université,* t. I, pp. 10 et 30 et t. II, p. 14;— *Remarq. sur la vie de Mathieu Ménage,* p. 63 et traduction Blordier, p. 153; — Doublet, *Revue Archéol.,* XV° année, p. 4; — Ch. Pfister, *De Fulberti vitâ et operibus,* p. 44.
8. V. ci-dessus, v° Geoffroy Martel (note 2 de la p. 29).
9. Rangeard, t. I, p. 30 et t. II, p. 16. — *Notes* de D. Loyauté sur *les gestes des évêques du Mans,* insérées dans les œuvres d'Hildebert et de Marbode, p. 47. — *Chron. des Eglises d'Anjou,* introd., p. V.

Il écrivit à la persuasion de Frédéric, abbé de S. Florent de Saumur, *les Miracles de S. Florent*[1].

Il composa les hymnes : *Canat chorus Fidelium* et *Sancte Confessor*[2].

On trouve aussi une courte *Chronique manuscrite de Rainauld*, archidiacre de S. Maurice d'Angers, depuis Ptolémée Evergète jusqu'à l'an 1085, qui est dans l'abbaye de S. Germain des Prez, où on ne l'a copiée que depuis l'an 320 de Jésus-Christ[3].

On voit aussi à Londres une chronique intitulée : *Chronica Reginaldi, Andegavensis Archidiaconi, usque ad annum 1277*. Ce qui fait voir qu'on y a fait des additions[4].

Enfin un des manuscrits de la Reine Christine de Suède, qui est au Vatican, a pour titre : *Chronica quædam, cum continuatione Raynaldi Archidiaconi S. Mauritis Andegavensis*[5].

Dans l'acte du procez entre les Moines de S. Aubin et de S. Serge, qui fut terminé à Saumur l'an 1074, il est nommé Grammairien de l'Eglise d'Angers et Archidiacre de S. Maurice. Il fut envoyé à cette Assemblée des Abbez par Eusèbe, son Evesque, avec Robert, Doyen de la même Eglise, comme estant très-habiles dans les affaires[6].

M. Goujet a confondu ce Rainauld avec Rainauld de Tours, qui a esté aussi disciple de S. Fulbert. Mais celuy-ci ayant esté Trésorier de S. Martin de Tours, cela suffit pour les distinguer, sans en chercher d'autres raisons. Le nom de Rainauld estoit fort commun en ce temps-là[7].

GEOFFROY, Prestre d'Angers

Ann. **1080.** — Raoul Ier, Archevesque de Tours, eut de grandes traverses à soutenir pendant toute sa vie, et il avait besoin d'avoir auprès de luy des personnes de mérite[8].

Comme il connaissoit le Prestre Geoffroy capable de lui rendre de bons services, il n'oublia rien dans un entretien qu'il eut à Angers avec ce Prestre pour le gagner. Geoffroy luy écrivit depuis une *Lettre*, que nous avons depuis peu, dans laquelle il marque à Raoul : « qu'outre la nécessité où il est de soulager la pauvreté de son père et de sa mère, il n'a rien de ce qu'il faut pour travailler et le servir : ni chevaux, ni habits, ni argent, et qu'il ne veut pas demander ces choses avant que d'avoir servi ; que les fruits de la Prébende que l'Archevesque luy avoit promis, ne pouvoient suffire que médiocrement pour avoir des habits et des chevaux ; d'ailleurs que la Prébende n'estant pas à luy, il hazardoit de se ruiner tout à fait. Aussi, il prie Raoul de l'excuser, s'il ne pouvoit pas luy rendre service pour le présent, quoiqu'il le désirast, et de ne le pas priver de son amitié. »

Il me paroist tout-à-fait vraisemblable, pour ne pas dire certain, que Raoul accorda à ce Prestre ce qu'il demandoit, et qu'il se l'attacha. Car le Père Mabillon, dans ses *Annales sur l'an 1081*[9], nous a donné une *Lettre* tirée des archives de S. Aubin qui confirme ma pensée. Je la mettray ici en françois.

« G..... Prestre souhaite le salut au Seigneur Raoul Métropolitain.

1. *Chron. des Eglises d'Anjou*, introd., p. vi et p. 287 *(Hist. de S. Florent de Saumur)*.
2. — *Ibid.*, — p. 287 ; — D. Huynes, copie ms^le n° cxiv du *Livre noir de S. Maurice*, brûlé le 30 novembre 1793.
3. D. Bouquet, *Histor. de France*, t. XII, p. 478 ; -- *Chron. des Egl. d'Anjou*, introd. p. iii, n° I.
4. Ms. (collection Cottonienne, Otto B, IV) brûlé depuis dans un incendie.
5. *Chronicon Gallicanum*, (ms. n° 980, f° 9, de la Bibl. Vaticane).
6. Cf. *Chron. des Egl. d'Anjou*, introd., p. vi ; -- Rangeard, t. II, p. 17 ; — *Gallia christ.* (col. 588, t. XIV, ed. nov.).
7. Contrà : Rangeard, t. II, p. 14, ch. iv ;— Mabillon, *Vetera analect.*, t. I, p. 421 ;— *Histoire littéraire*, t. VIII, 32.
8. *Grande chron. de Touraine*, éd. Salmon, p. 126 ; — *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 63.
9. *Anal. Benedict.*, lib. LXIX, (ann. 1081).

« A ce que Vostre Paternité nous a écrit assez au long, j'aurois au moins répondu en peu de « mots, quoiqu'il y ait beaucoup de choses à dire, si je n'espérois vous parler au premier jour. Il « suffit de dire à présent, que j'ay engagé enfin avec beaucoup de peine le Comte Foulque à con- « sentir qu'il auroit un entretien avec vous, le lendemain de S. Michel, vous estant à Roche-Corbon, « et luy et les siens de l'autre costé de la Loire. De telle manière qu'il déclarera pour préliminaire « que vous l'avez excommunié injustement, et qu'il ne devoit plus plaider avec vous désormais. « Que s'il ne peut pas obtenir cela, il subira derechef la mesme peine selon la justice. Ces paroles « ne sont pas de moy mais de luy. Ce que je dis de peur qu'à leur occasion vous ne vous fâchiez « peut estre contre moy. Portez-vous bien. »

On voit assez que le Prestre Geoffroy estoit capable de conduire une négociation importante. (Voyez Foulque Rechin) [1].

ANASTASE, Moine, Théologien

Ann. **1080.** — Dom Luc d'Achery a publié une belle *Lettre* [2] touchant la vérité du corps et du sang de Nostre-Seigneur Jésus-Christ dans le Sacrement de l'Autel, qu'il avoit tirée d'un ancien Manuscrit de l'abbaye de S. Serge d'Angers.

L'auteur se nommait Anastase, et Dom Luc conjecture qu'il estoit moine de S. Serge, et que la *Lettre* est adressée à Geraud, abbé de S. Aubin. M. Dupin dit de même [3], qu'un certain Anastase, Moine de S. Serge d'Angers [4], fut obligé de retracter l'erreur de Berenger, et de donner une profession de foy à Geraud, abbé de S. Aubin de la mesme ville, rapportée par le P. Dom Luc d'Achery dans ses *Notes sur la vie de Lanfranc* [5].

Mais, 1°. de ce que cette *Lettre* a esté trouvée dans l'abbaye de S. Serge, il ne s'ensuit pas que l'auteur ait été Moine de cette abbaye ; ni que le Gerald (*Geraldus*), à qui elle est écrite, soit l'abbé Girard qui a gouverné le monastère de S. Aubin depuis 1080, jusqu'en 1100 ; 2° je vois encore moins ce que dit M. Dupin, qu'Anastase retracta l'erreur de Bérenger, et qu'il fut obligé de donner une profession de foy. Car je ne remarque aucun vestige de retractation dans sa *Lettre*.

On ne sçait pas qui estoit cet Anastase, ni où il demeuroit. Mais il paroist qu'il avoit esté supérieur de l'abbé Geraud, puisqu'il dit que cet abbé avoit esté autrefois son fils, et qu'il estoit alors son Vénérable père. Ainsi il n'est pas vraisemblable qu'ils demeurassent ensemble. L'abbé Gerald avoit prié Anastase de luy faire connoistre ce qu'il croyoit du corps et du sang du Seigneur, à quoy celuy-ci répond doctement et selon la Doctrine de l'Eglise. Il rapporte seulement les témoignages de trois Pères Latins : S. Cyprien, S. Augustin et S. Ambroise ; mais il en cite sept ou huit autres auxquels il renvoye en marquant les Livres, Traitez, Sermons, et nommément à Paschase, qu'il appelle un homme catholique, et qu'il dit avoir bien éclairci ce qui regarde ce Sacrement : ce qui suffit seul pour faire voir l'orthodoxie d'Anastase. Il me semble donc qu'il avoit esté consulté,

1. V. page 47 ci-après et *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 69 ; — Baluze, *Miscellanées*, tome VI, p. 421.
2. *Lanfranci opera*, (*Not. ad vit.*, pp. 21-22).
3. Dupin, *bibl. des aut. ecclés.* (t. XI, pp. 20-21 et 37).
4. De Roye, *Vita et hæres. et penit. Berenger.* p. 78 ; — Rangeard, *Hist. de l'Université d'Angers*, (t. I, p. 20 et t. II, p. 53) ; — Cl. Ménard *Hist. ms^te de Bérenger*. Bibl. d'Angers, n° 803.
5. D'Achéry, ut suprà ; — Rangeard. t. II, p. 53 ; — D.Mabillon, *Veter. anal.* t. I, p. 726 ; — De Crozals, *Lanfranc, archevêque de Cantorbéry*, Paris, 1872, p. 43 ; — A. Charma, *notice biographique de Lanfranc*, 1850, *passim*.

et qu'il a voulu écrire contre ceux qui croyant comme luy à la présence réelle et à la Transsubstantiation, prétendoient néanmoins que le changement ne se faisoit pas seulement dans la substance du pain mais aussi dans les espèces, en sorte que l'on dévoroit avec les dents la chair de Jésus-Christ. Et parce que Anastase distinguait le corps de Jésus-Christ du Sacrement ou de tout ce qui est sensible, on luy demanda ce qu'il pensait sur cela, à quoy il satisfit clairement.

Je croy que cette *Lettre* a esté écrite avant la mort de Bérenger.

Geoffroy MARTIN

Ann. **1081.** — Geoffroy Martin, ecclésiastique d'Angers [1], fit connoistre sa science et son zèle pour la foy catholique contre l'hérésiarque Bérenger après l'an 1060. Car ce Tourangeau ayant esté condamné à Rome dans deux Conciles, et en d'autres tems en France, viola la profession de foy qu'il avoit faite avec serment dès qu'il fut revenu en France, et la détourna à son sens hérétique. Sur quoy Geoffroy l'attaqua si vigoureusement, que l'hérétique embarrassé écrivit à Eusèbe Brunon, Evesque d'Angers, qui l'avoit protégé d'abord, pour le prier de l'entendre avec Geoffroy [2]. Mais ce prélat luy répondit [3] : que cela n'estoit pas à propos ; que c'estoit un crime de remettre ces questions en dispute, après avoir esté terminées trois fois par le jugement de la Province de Tours, et éteintes pour la quatrième fois par la sentence du Concile du Siège Apostolique ; cela se passa après l'an 1075. Je pense que l'ouvrage de Geoffroy est entièrement perdu.

Eusèbe BRUNON, Evesque d'Angers

Ann. **1081.** — Eusèbe Brunon, car il avoit ces deux noms, succéda au bon Evesque Hubert, l'an 1047 [4] ; il gouverna l'Eglise d'Angers durant 34 ans, et mourut l'an 1081 [5], le 27 d'aoust ([a]). Quelques-uns ont cru qu'il avoit fait Bérenger, archidiacre de son Eglise ; mais l'acte de la Fondation ou plutost de la Dedicace de l'Eglise de la Sainte Trinité de Vandôme, célébrée l'an 1040, où l'on trouve sa souscription, montre évidemment qu'il reçeut cette dignité de l'Evesque Hubert.

Eusèbe fut célèbre dans le onzième siècle, car son nom se trouve dans un grand nombre de monuments. L'an 1049, il assista au Concile de Reims [6]. Il y a beaucoup d'apparence qu'il se trouva à celuy de Tours qui fut tenu l'an 1060 [7].

Eusèbe nous apprend qu'au commencement de son Pontificat, il se défit de l'abbaye de S. Maurille d'Angers que son prédécesseur, Hubert, avoit retirée de la main de Rainauld de

1. Chapelain de l'évêque, Eusèbe Brunon, puis doyen de la cathédrale d'Angers. (Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Angers*, t. I, pp. 37 et 59 et t. II, p. 159).
2. *Hist. de l'Univ. d'Angers*, t. I, p. 59; — Cl. Ménard, *Bering. mem. retract.* (*Ms. Bibl. d'Angers*, n° 803).
3. *Hist. de l'Univ. d'Angers*, t. II, p. 50 ; — De Roye, *Vita hær. et pœnit. Béreng.*, p. 48.
4. *Statuts du Diocèse d'Angers*, Table chron. p. 126 ; — *Gall. christ. nov.* t. XIV, col. 560 ; — (ann. 1067), d'après une charte sans autorité rapportée dans D. Housseau, t. II.
5. Cf. *Gall. christ. nov.* col. 561 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ.* t. I, p. 39, ch. XX.
(a). Selon une Chronique le 28.
6. Cf. *Statuts du Diocèse d'Angers*, ubi suprà — Mansi, t. XIX, col. 737 ; — *Gall. christ. nov.* col. 560 B.
7. Mansi, t. XIX, col. 843 ; — *Statuts du Diocèse d'Angers*, p. 126 (table chronol.).

Chasteau-Gontier, et qu'il la donna à un de ses amis, croyant qu'estant pieux, il procureroit une grande utilité à cette Église et aux Clercs qui y servoient Dieu. Mais voyant, au contraire, qu'ils avoient plus perdu que gagné sous ce Recteur ou Abbé, et que les Chanoines se plaignoient perpétuellement de sa conduite, il retira cette Eglise de la puissance de cet homme et la remit sous son autorité. Toutefois la pauvreté le força de recevoir trois livres des Chanoines qui les luy donnèrent volontairement pour faire un échange, à condition qu'il joindroit l'anathème à l'Ecrit, qu'il signeroit de sa main, pour promettre et s'engager que ni luy, ni aucun de ses successeurs ne transporteroit plus au pouvoir d'un autre cette Abbaye. C'est ce qu'il fit. Ménage nous a donné cette Charte *dans l'Histoire de Sablé, p. 98* [1]. Geoffroy Martel ayant donné le Monastère de Craon aux Religieux de son abbaye de Vandôme, Eusèbe confirma cette Donation par une *Lettre* qu'il fit, le 26 de mars, l'an 1053.

L'an 1081, au mois d'aoust, Eusèbe un peu avant sa mort, termina un différent, entre Geoffroy Chantre et Marbodus Maistre Ecole de l'Eglise d'Angers [2]. Quelques-uns mettent, dès l'an 1047, le commencement de l'hérésie de Bérenger, et croyent qu'il avoit esté Maistre d'Eusèbe. D'autres la marquent sur l'an 1051. Quoiqu'il en soit, on croit avec beaucoup de vrai-semblance que ce Prélat favorisa plutost la personne de Bérenger que son erreur : ce qui donna néanmoins occasion à quelques-uns de le soupçonner d'errer luy-mesme [3]. Theoduin, Evesque de Liège, et Durand, abbé de Trourn, en Normandie, accusent Brunon d'avoir soutenu Bérenger dans son erreur. Quoique ces deux auteurs soient contemporains, il semble que leur témoignage ne doit pas estre préféré à celui des autres qui ne l'ont pas dit. Car Durand l'a écrit apparemment sur l'autorité de Theoduin, qui estoit trop éloigné d'Angers pour scavoir en détail ce qui s'y passoit [4].

L'an 1062, on célébra la Dédicace de l'Eglise d'un nouveau Monastère à Angers, en l'honneur du Sauveur. La cérémonie se fit par Hugue, archevêque de Bezançon, Eusèbe d'Angers, Vulgrin du Mans et Quiriac de Nantes. Ces Prélats s'assemblèrent ensuite dans une chapelle avec plusieurs scavants hommes, et ils condamnèrent l'hérésie de Bérenger [5].

Cette hérésie avoit esté condamnée trois fois par le jugement de la Métropole de Tours, et éteinte enfin par la sentence du Synode du Siège apostolique, lorsque Bérenger écrivit à Eusèbe, que Geoffroy Martin favorisait avec très-grand soin et avec les éloges du public, les impertinences et les folies de Lanfranc. Sur quoy il conjurait ce Prélat de le faire venir, afin qu'il fust entendu en sa présence avec Geoffroy sur l'explication du passage de S. Ambroise, tiré du *Traité des Sacrements* [6].

Eusèbe luy répondit, avec beaucoup de douceur et d'honnesteté, et peut-estre avec trop d'égards : qu'il ne scavoit pas, si c'estoit pour soutenir la vérité, ou pour se faire de la réputation, qu'on avoit remué cette question ; mais qu'il scavoit bien, qu'après avoir esté répandüe dans une grande partie du monde Latin, elle a fait beaucoup de tort à leur réputation, qui s'est trouvée exposée aux

1. Chap. XVIII, (*généalogie de la maison de Château-Gontier*) ; — *Gallia christ.*, nov. t. XIV, *Instr.* p. 153.
2. Rangeard, *Hist. de l'Univers. d'Ang.*, t. I, p. 37 et t. II, p. 159, *Preuves*, n° V ; — V. *Annales ecclésiastiques de l'Anjou*, par l'abbé Pletteau, (Revue d'Anjou, 4me série, XIII, 1874, p. 10).
3. Rangeard, *Hist. de l'Univers d'Ang.*, t. I, pp. 26 et 27 ; — Ibid. — Revue d'Anjou ; — Fr. de Roye, *Vindicat innocentiam Eusebii And. episc.* (Paris, E. Martin, 1659).
4. *Veter. analecta*, t. IV, p. 396 ; — De Roye, *Vita, hæres. et pœnit. Bereng.*, p. 48, et Rangeard, — ibid., t. I, pp. 34-39, et t. II, p. 35 ; — D. Chamard, *Vies des Saints de l'Anjou*, t. II, p. 135 ad not. 1.
5. Labbe, *nova bibl.*, t. I, pp. 287-288 ; — De Roye, *ubi suprà*, p. 49 ; — Rangeard, ibid., p. 35, t. II.
6. De Roye, *Vit. hæres. et pœnit. Bereng.*, p. 48 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.* t. I. p. 59, ch. XXX.

reproches et aux réprimandes des voisins et des personnes éloignées. Que le parti qu'il avoit pris estoit de ne s'éloigner en rien de la vérité, de ne causer aucun scandale à personne ; de s'abstenir de ces disputes turbulentes ; qu'il s'en tenoit aux paroles de l'Ecriture, qu'il cite, et qu'il croyoit et confessoit que par la vertu et l'effet de cette parole, par laquelle toutes choses ont été faites, le pain et le vin après la consécration du Prestre sont le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ ; que si quelqu'un demande comment cela se peut faire, on luy répond qu'il ne faut pas regarder l'ordre de la nature, mais la toute puissance de Dieu qui a fait cela et tout ce qu'il a voulu dans le ciel et sur la terre, dans la mer et dans les abymes. Que de mesme, il ne faut pas demander comment le Verbe Dieu a esté conçû dans le sein d'une vierge, selon l'ordre de la nature ; ni comment après sa résurrection, son vrai corps a pû entrer dans le lieu où estoient renfermez ses Disciples, les portes estant fermées, et estre touché. Que cela ne se peut pas expliquer ; mais qu'il faut croire très-fermement et très-fidèlement, que cela s'est fait par la toute puissance de Dieu.

Que si quelqu'un luy demandoit ce que les Pères et les Docteurs en ont pensé ou écrit, il renvoyeroit celuy qui luy feroit cette demande à leurs Ecrits, s'il estoit capable de les entendre, pour examiner ce qui s'y trouve, l'entendre purement et simplement, et choisir avec actions de grâces, et dans la vüe de conserver la concorde fraternelle, ce qu'il y verroit de plus conforme à la vérité de l'Evangile. Que ce n'estoit point qu'il méprisast les Ecrits des Pères, mais qu'il ne les lisoit pas comme l'Evangile, eux-mesmes n'ayant pas prétendu cela ; et que s'il ne les citoit pas dans une si grande dispute, sauf le respect qui leur est dû : c'est qu'il craignoit que si leurs sentiments eussent esté corrompus par quelque accident, ou qu'on ne les entendist pas bien, ou ne fust cause d'un grand scandale qu'il évitoit avec un grand soin, d'autant qu'il suffisoit de s'en tenir aux paroles de Jésus-Christ. Que c'est de cette manière que le trouble arrivé à Tours en présence de Gérault, Légat du Pape, avoit esté appaisé et que le tumulte qui s'estoit élevé dans la mesme ville, lors de l'audience d'Hildebrand, avoit esté assoupi. Que par cette confession on avoit satisfait à la demande du Prince (Foulque Rechin), et que cette peste qui commençoit à se renouveller, avoit esté étouffée par l'autorité de l'Evesque de Besançon et des hommes doctes qui s'estoient assemblez dans la chapelle dont Bérenger avoit fait mention dans sa *Lettre*.

Eusèbe conclut par ces paroles remarquables : « Scachez donc enfin, que je ne veux point avoir « de dispute sur cette matière, ni chercher, procurer ou assembler des accusateurs ou défenseurs, « ou témoins, ni juges, ni avocats, ni auditeurs. Que s'il se trouve quelqu'un qui contre ma vo- « lonté, et mesme contre mes défenses, veut faire des assemblées publiques, je n'y donneray « point mon consentement. Si on en tient, je ne m'y trouveray pas. Je refuseray toute audiance « aux disputants, et la communion à ceux qui demeureront dans l'obstination, parce que cette « affaire a esté terminée trois fois par le jugement de nostre Province, (de Tours), et éteinte en qua- « trième lieu par la Sentence du Synode du Siège apostolique [1]. »

Je ne fais aucunes réflexions sur cette *Lettre* de l'Evesque Eusèbe. Chacun peut les faire. Il suffit de dire que depuis ce temps-là personne ne le soupçonna de l'erreur de Bérenger.

Plusieurs croyent que cette *Lettre* d'Eusèbe fut écrite, l'an 1079, après le Concile de Rome tenu au mois de février, où Bérenger ayant abjuré son erreur, viola dès qu'il fut retourné en France la profession de foy qu'il avoit faite, et la détourna dans son sens. Grégoire VII luy avoit néanmoins

1. Voir cette lettre apud Du Pin, *Bibl. des auteurs ecclé.*, p. 32; — De Roye, *Vita, hæres.*, etc., pp. 48 et seqq.; — Ménage, *Remarques sur la vie de Mathieu Ménage*, p. 28.

donné une *Lettre* adressée à Raoul, Archevesque de Tours et à Eusèbe, Evesque d'Angers, par laquelle il leur déclaroit qu'il avoit mis Bérenger sous sa protection, et qu'il leur enjoignoit de le défendre contre le Comte d'Angers, qui luy vouloit du mal, et contre tous ses ennemis.

La *Lettre* d'Eusèbe Brunon à Bérenger fut donnée au public, pour la première fois, *l'an 1617*, par Claude Ménard, Lieutenant de la Prévosté d'Angers, qui l'avoit tirée des *Archives de l'Eglise Cathédrale de S. Maurice*. François de Roye, antécesseur d'Angers, l'a insérée toute entière dans son *Traité de l'hérésie et de la Pénitence de Bérenger* qu'il publia l'an *1656* [1]. Il y a des endroits fort obscurs, et je ne doute point que la copie a esté un peu altérée par l'ignorance ou la négligence du copiste.

Cet Evesque avoit aussi composé des *Commentaires sur la Genèse* qui se trouvent encore aujourd'huy [2] dans quelques Bibliothèques, si on en croit le P. Cellot dans *l'argument du 3e Livre de sa Mauriciade* [3].

Claude Ménard dans son *Catalogue des Ecrivains Angevins* [4], écrit que Eusèbe Brunon avoit fait des *Notes sur le Pentateuque*, qui estoient autrefois dans la Bibliothèque de l'Eglise Cathédrale d'Angers. Eusèbe, l'an 1054, aida Barthélemi, Archevesque de Tours, à dédier et consacrer l'Eglise du Monastère de Cormeri [5]. Il est nommé un prélat très sage dans les monuments de cette abbaye ; et on trouve ailleurs [6] qu'il est compté entre les Prélats Catholiques et célèbres par leur piété. Marbodus a fait son Epitaphe [7] où il le loüe de sa piété et de sa grande douceur, de sorte qu'il ne pouvoit blesser personne.

FRODON, Professeur en Philosophie

Ann. **1088.** — Je ne trouve pas que Frodon ait laissé aucun ouvrage, il est bon toutefois d'en dire ici quelque chose. Il estoit Angevin, et il a esté célèbre par sa science dans le onzième siècle. Il fut Disciple de Bérenger dans la Dialectique et il enseigna publiquement à Paris, à Angers [8] et dans plusieurs autres villes. On marque entre ses Disciples le fameux Robert d'Arbrissel [9]. Il estoit fort habile dans la Grammaire, la Poëtique et la Philosophie. On le regardoit mesme comme le plus scavant professeur de son temps. Dans le désir qu'il eut de faire une plus grande fortune qu'en France, il passa en Angleterre [10], où il ne demeura pas long-temps car il y mourut vers l'an 1088. Il fut fort regretté, et, Baudry, abbé de Bourgeuil, depuis Archevesque de Dol, a fait trois Epitaphes à sa loüange [11].

1. *Vita. hæres. et pœnit. et Cl. Ménard*, note de la page 499 du *Su Augustini*, (Paris, Cappelet, 1617).
2. Ménage, *Remarques*, etc., p. 113, ; — et — *ibid.* —
3. *Mauritiados Andegav.*, liber III, p. 101, (G. Labboé, 1628, p' in-4°); — Cf. Rangeard, (t. I, p. 39, ch. XX, *Hist. de l'Univer.*); — Ménage, *notes sur la vie de Mathieu Ménage*, p. 113.
4. *Rerum Andegav. Pandectœ*, (Ms. Bibl. d'Angers, n° 875); — Cf. Rangeard, *Hist. de l'Univer.*, *ibid.*
5. Rangeard, *Hist. de l'Univ.*, t. II, p. 7; — *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 560; — Salmon, (chr. de Joach. Périon. *Supp. aux chr. de Tour.* p. 36).
6. *Histoire Litt.*, t. VIII, p. 99.
7. *Gallia christ. nov. ed.*, t. XIV, coll. 560-561. — S. Ropartz, *Poèmes de Marbode*, p. 139.
8. Duchesne, *Hist. Franc. script.* t. IV, p. 255; — *Patrologie Migne*, t. CLXVI, coll. 1181-1208; — B. Roger, p. 217.
9. Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Angers*, t. I, p. 32.
10. L. Ernault, *Marbode, sa vie et ses œuvres*, pp. 45-46.
11. *Ms. de la Bibl. de Tours, des poésies de Baudri*, (copie Salmon, XC-XCII, f° 29 v°) ; — *Ms. Bibl. du Vatican*, (fonds Christine, n° 1351 ; — Duchesne, t. IV, pp. 255-260; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Angers*, t. II, pp. 162-163 ; B. Roger, *Hist. d'Anjou*, p. 207. — L. Delisle, *notes sur les poésies de Baudri*, (Romania, 1872, p. 10) ; — A. Parrot, *notice sur l'Ecole épiscopale*, (comptes-rendus du Congrès des sociétés savantes, p. 902).

Vers le mesme temps Gérard de Laon, homme scavant, enseigna aussi durant quelque temps à Angers [1].

Baudri, abbé de Bourgueuil, fait mention d'un Angevin, nommé Lambert, qui lui avoit fait un stile pour écrire sur des Tablettes [2].

RAINAULD, Archevesque de Reims

Ann. **1096.** — Rainauld de Montreuil-Bellay, estoit fils de Berlay, Seigneur de Montreuil en Anjou, et de Grécia [3], qui, après la mort de Berlay épousa Geoffroy Martel, Comte d'Anjou. Cette Dame est célèbre dans l'Histoire d'Anjou. Gerauld Ier, son aîné, succéda à son père et fut seigneur de Montreüil [4].

Rainauld embrassa l'Etat Ecclésiastique, et fut Trésorier de l'Eglise de S. Martin de Tours [5]; son mérite connu de toute la France l'éleva sur le siège de l'Eglise de Reims, l'an 1083, après la déposition de Manassès Ier, successeur de Gervais [6]. Il gouverna cette Eglise avec beaucoup de gloire jusqu'au commencement de l'an 1096 [7].

Le pape Urbain II qui estoit né à Chastillon-sur-Marne, et qui avoit esté Archidiacre de Reims avant que d'estre Moine à Cluni [8], le considéra beaucoup à cause de sa science et de sa noblesse. Ives ([a]), Evesque de Chartres, le consulta sur le mariage du Roy Philippe Ier avec Bertrade de Montfort, femme de Foulque Rechin, Comte d'Anjou.

L'an 1084, il assembla un Concile à Soissons, où se trouvèrent sept Evesques de sa Province : Thibauld, Comte de Champagne, Manassès, Prévost, et les autres Chanoines de l'Eglise de Reims. L'archevesque et le Comte donnèrent l'Eglise de Ventelay à Marmoutier [9]. L'année suivante, Raynauld convoqua le Concile de sa Métropole à Compiègne. Il s'y trouva huit Evesques de cette Province, et deux de celle de Sens, et vingt abbez. On y confirma la liberté de l'Eglise et des Chanoines de Compiègne, que Hilgot, Evesque de Soissons, avait attaquée dès le commencement de son Episcopat [10]. L'année suivante, il fit une Donation à l'abbaye de S. Basle, et luy confirma les privilèges qui luy avoient esté accordez par le roy Lothaire et par les Archevesques, ses prédécesseurs. En 1086, Rainauld retablit, par sa prudence et son autorité, la concorde dans l'Abbaye d'Afflinghen [11].

L'an 1088, Urbain II ayant esté élu Pape de Rome, fit scavoir son élection à plusieurs Evesques

1. Duchesne, *ibid.*, IV, 269; — Salmon (Ms. de Baudri, CXXXVII et CXXXVIII) ; — *Hist. littéraire*, XI, p. 98 ; V. L. Delisle, ubi suprà, p. 12, qui dit : de Loudun et non de Laon et notice de Valois, p. 265 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Angers*, t. II, p. 164.
2. Salmon, *ibid.*, f° 25, XLVII ; — L. Delisle, ubi suprà, pp. 7, 8 et 9 ; — Mabillon, *librorum de re diplom. suppl.* p. 51.
3. *Chron. des Egl. d'Anjou*, p. 293.
4. Ménage, *Histoire de Sablé*, livre 3me, ch. VII, p. 52, 1re partie.
5. *Cartul. de S. Aubin*, chap. XIX, charte I ; — *Chron. des Egl. d'Anjou*, pp. 65, 72, 80, 81.
6. *Gall. christ. vet.*, t. IX, col. 75 ; — Marlot, *Metrop. Remens*, t. II, p. 177. Manassès avait succédé, en 1069, à Gervais ; — cf. *Poésies de Baudri* (Ms. de la Bibl. de Tours, f° 58, CLXI).
7. 21 janv. 1096, *Chron. de S. Riquier*, (éd. Lot,) p. 279.
8. Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XIII, p. 357 ; — A. de Brimond, *Un pape au moyen-âge, Urbain II*, p. 87.
([a]). *Epist. 13* ; — V. *Gall. christ. vet.*, t. IX, col. 76, où elle est rapportée.
9. *Gall. christ. vet.*, t. IX, col. 75.
10. *Gall. christ. vet.*, t. IX, col. 75.
11. *Gall. christ. vet.*, t. IX, col. 76.

et particulièrement à Rainauld, son ancien ami, et luy marqua qu'il désiroit fort le voir. L'année suivante, l'Archevesque ayant réglé les affaires de son Diocèse, résolut d'aller à Rome, et donna à l'abbaye de S. Rémi, l'Eglise du Bourg de S. Rémi, par une lettre qui est rapportée par Marlot [1]. Rainauld ne revint en France que l'année suivante. Il visita pour lors la célèbre Abbaye de la Chaize-Dieu, et obtint de l'abbé Séguin un moine nommé Jean, qu'il établit Abbé de S. Nicaise de Reims [2].

L'an 1091, l'archevêque favorisa Gervin, Abbé de S. Riquier, qui fut élu Evesque d'Amiens par une partie du Clergé. Car le pape Urbain le confirma sur le témoignage de son Très-Révérend confrère, Rainauld, Archevesque de Reims [3].

L'an 1093, Rainauld assembla un Concile à Soissons contre Roscelin, Clerc ou Chanoine de Compiègne qui erroit sur le mystère de la Trinité. Il fut condamné et estant venu au Concile il feignit d'abjurer son hérésie [4].

Rainauld donna en ce temps-là l'Eglise d'Hermonville au Monastère de S. Thierry. Sa *Lettre* se trouve ; elle est fort belle et c'est un illustre témoignage de sa religion [5].

Il avoit fait une Donation au monastère de Cluni, l'an 1090, le septième de son Pontificat, dont nous avons la Charte dans la *Gaule Chrestienne* [6]. Nous avons un autre monument de Rainauld qui est considérable [7]. Il y rapporte que, conjointement avec son clergé, l'Abbaye, Henri et les Moines de S. Rémi, il avoit excommunié Hugue, Comte de Rethel, à cause des violences qu'il exerçoit sur les biens et les sujets de l'Abbaye de S. Rémi, et qu'il avoit jetté l'interdit sur toutes les terres de ce Comte, qui estant demeuré long-temps dans l'excommunication, enfin touché de l'esprit de pénitence, renonça aux exactions qu'il avoit faites, qu'on appelle vulgairement *tailles*, et aux autres coutumes injustes. Manassès, fils du Comte, y donna son consentement. Ainsi l'Archevesque donna l'absolution au coupable. La *Lettre* de ce Prélat se trouve dans Marlot [8]. Cela se passa l'an 1094. Rainauld consacra, cette année, Gérard, Evesque de Cambray.

En 1095, il donna l'Eglise de Hautmont à l'Abbaye de S. Vincent de Laon [9]. Il célébra un grand Synode à Fismes, car il s'y trouva plusieurs Evesques, et le Roy y assista avec plusieurs seigneurs. Il sacra en ce temps-là Evesque de Châlons-sur-Marne, Philippe, frère d'Estienne, Comte Palatin de Chartres, de Blois et de Brie. Il assista au grand Concile de Clermont [10], et il mourut l'année suivante, 1096, le 21 de janvier. Baudri, abbé de Bourgueuil, a fait son épitaphe [11].

Il arriva un grand changement dans la Métropole de Reims durant le Pontificat de Rainauld. L'an 1092, Gérard, Evesque de Cambray estant mort, le Clergé et le peuple d'Arras dont l'Eglise

1. Marlot, *Metrop. Rem.*, t. II, p. 178 ; — *Gall. christ. vet.*, IX, col. 76.
2. *Gall. christ. vet.*, IX, col. 76.
3. Gervin II, évêque d'Amiens (1075-1096) ; *Gall. christ.*, t. X, col. 1251. Il ne trompa point les espérances de Rainauld, comme le dit la *Gallia*, d'après Hariulf, (*Chron. de S. Riquier*, (éd. Lot.), p. 279, notes 1 et 2 ; — p. 280, note 1 et introd., p. VI ; — V. Jaffé, *Regesta pontif. rom.* (2e éd.), nos 5455 et 5486.
4. *Gall. christ. vet.*, ann. 1093, t. IX, col. 76.
5. *Gall. christ. vet.*, t. III, (*Hist. restitut. Atrebatensibus proprii espicopi*).
6. *Gall. christ. vet.*, t. X, *Instrumenta*, XXVI, col. 30.
7. *Gall. christ. vet.*, t. X, *Instrumenta*, XXVII, col. 31.
8. *Metrop. Rem.*, t. II, p. 179, et note précédente.
9. *Gall. christ.*, tome IX, col. 77 [2].
10. *Gall. christ.*, t. IX, (du 18 au 28 novembre, d'après Concil. Labbe, t. X).
11. Duchesne, t. IV, p. 267 ; — V. *Ms. de Tours des poésies de Baudri*, n° 891, CXXXIII ; — *Gall. chr. vet.*, IX, col. 77 ; — Baluze, *Mélanges*, t. V, pp. 287-290.

estoit unie à celle de Cambray depuis près de cinq cents ans songèrent à retablir un Evesque dans leur ville qui estoit grande et peuplée. Ils s'adressèrent au Pape Urbain II qui reçut favorablement leur requeste, et écrivit à Rainauld d'ordonner celuy qui seroit élu Evesque. Ceux d'Arras prièrent en mesme temps l'Archevesque d'envoyer un commissaire pour présider à l'élection. Rainauld leur manda de se trouver au Synode qu'il avoit indiqué à Reims, le 20 de mars de l'année suivante, 1093. Ceux de Cambray s'opposèrent fortement à l'érection d'un siège épiscopal à Arras; mais sur des raisons très-foibles, de sorte que l'Archevesque les renvoya au Pape qui écrivit de rechef à Rainauld en faveur de ceux d'Arras. Sur la réponse d'Urbain, l'Eglise d'Arras, le Clergé et le peuple élurent canoniquement Lambert de Ghine, Chanoine et Chantre de l'Isle, homme d'un grand mérite. Cependant l'Archevesque craignant que l'Eglise de Cambray, qui estoit de l'Empire, ne se séparast de sa Métropole, après divers délais affectez, envoya l'Evesque élu à Rome où le Pape l'ordonna, le 19 de mars l'an 1094, puis ayant promis l'obéissance canonique à l'Archevesque et à l'Eglise de Reims, il en fut reconnu pour Evesque d'Arras [1].

Nous avons dix ou douze *Lettres* de Rainauld sur cette affaire écrites au pape Urbain, à l'Eglise d'Arras, à Lambert et à Robert, comte de Flandre; et environ autant d'Urbain, de l'Eglise d'Arras et de Lambert à l'archevesque Rainauld qui se trouvent dans le *cinquième tome des Mélanges de Baluze* [2]. L'archevesque estant mort, l'Eglise de Reims manda cette triste nouvelle à Lambert, Evesque d'Arras, pour luy recommander de faire prier pour le repos de son âme. Le pape Urbain apprit sa mort dans la ville d'Angers.

S. Anselme a fait mention de Rainauld dans la Préface de son Livre *de l'Incarnation* [3].

GEOFFROY I, Evesque d'Angers

Ann. **1094.** — Geoffroy Ier du nom, 42e évesque d'Angers [4], selon le compte vulgaire, est surnommé de Tours, non pas qu'il fut né dans cette ville, mais parce qu'il estoit doyen de l'Eglise Métropolitaine de S. Maurice de Tours [5] et Chantre de S. Martin [6]. Car on prétend qu'il estoit oncle de Rainauld de Montreüil-Bellay, dont nous venons de parler. Si cela est, il faut dire que Geoffroy estoit frère de Grecia, mais nous laissons ce fait à l'examen des Historiens d'Anjou [7].

Eusèbe Brunon estant mort le 27 ou le 28 d'aoust [8], Geoffroy fut élu Evesque d'Angers la mesme année 1081 [9], selon les catalogues, car il ne fut sacré que le 8 de may l'année suivante [10], je ne scay par qui, d'autant que Foulque Rechin, comte d'Anjou et de Touraine, avoit chassé

1. *Gall. christ. vet.*, t. III, (ann. 1092-1093); — *V. Hist. rest. Atreb. proprii espisc.*, suprà.
2. — pp. 237, 239, 244, 246, 250, 252, 255, 259, 262, 270, 272, 279, 284, 328.
3. *Oper. libri duo, cur Deus homo*; prœfat., p. 74.
4. Cf. *Statuts du dioc. d'Angers*, Tab. chron., p. 126; le 43e d'après Hiret, *des Antiq. d'Anjou*, p. 110, (éd. 1609.)
5. Ms. de S. Aubin, apud *Mélanges Colbert* de Duchesne, XLVI (pp. 43-45); *Chron. des Egl. d'Anj.*, p. 26 et note 6; p. 169; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 562.
6. V. son épitaphe dans Tresvaux. *Hist. de l'Egl. d'Ang.* T. I, p. 522; — *Gall. christ.* — *ibid*; — D. Mabillon, *Ann. Bened.* t. V, ann. 1077 à 1093.
7. V. Ménage, *Hist. de Sablé*, Ie partie, p. 53, et Trincant, *Hist. généal.* de la maison du Bellay, *Bibl, d'Ang.*, n° 989 et *Bibl. Ste Geneviève*, n° 537 G, f.
8. *Gall. christ. nov.* t. XIV, col. 561; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Angers*, t. I, ch. XX, p. 39; — *Chron. des Egl. d'Anj.*, p. 13 et p. 169: *l'Esvière*, ann. 1081; — *S. Florent*, p. 189; — Obituaire de l'Egl. de S. Maurice d'Angers, ann. 1071, p. 189, note 3.
9. — *Ibid* —
10. Cf. *Gall. christ. nov.* col. 562.

l'Archevesque Raoul de son Eglise par ordre du roy Philippe. Quoiqu'il en soit, Geoffroy après son sacre, bénit le mesme jour, Girard qui avoit esté élu abbé de S. Aubin [1]. Peu de temps après, Geoffroy se trouva engagé dans une fâcheuse affaire. Car Foulque Rechin pour obéir au roy, Philippe I, irrité contre Raoul Ier, Archevesque de Tours, chassa ce prélat de son Eglise et le dépoüilla de ses revenus aussi bien que les chanoines de la Métropole. Cette affaire eut de grandes suites ; car Raoul excommunia le comte Foulque et les chanoines de S. Martin qui l'avoient aidé et favorisé. Il interdit Geoffroy, Evesque d'Angers, de toutes les fonctions épiscopales et sacerdotales.

Il s'adressa en mesme temps au Pape Grégoire VII et à l'Eglise de Lyon qui estoit alors vacante, car Geboüin, dont Raoul avoit reconnu la Primatie, estoit mort, et leur demanda secours. Les Evesques de la Métropole de Lyon [2] estant assemblez écrivirent cette *Lettre* qui nous fera connoistre l'Etat où se trouva Geoffroy, Evesque d'Angers :

« Aganon, Evesque d'Autun, Rainauld de Langres, Gautier de Châlons (sur Saone), Landré de « Mâcon, qui à la place du Primat prend soin de l'Eglise de Lyon, avec tout le collège de l'Eglise « de Lyon, souhaitent la grâce divine à tous les Evesques, abbez, clercs, moines et laïques qui « obéissent au Vénérable Raoul, archévesque de Tours. Nous croyons qu'il n'y a personne entre « vous qui ne sache la cruelle persécution que le comte Foulque a exercée contre sa mère l'Eglise « de Tours et avec quelle orgueilleuse présomption, les moines de Marmoutier se sont élevez « contre la mesme Eglise. Vous n'ignorez pas non plus que Geoffroy, Evesque d'Angers, ne « manquoit pas de pouvoir et d'autorité pour obliger Foulque à remédier au mal et corriger un si « grand crime, s'il avoit préféré les commandements de Dieu à ceux d'un tyran, et s'il avoit « quelque amour pour la Discipline Ecclésiastique ; car violant les règles de sa profession, et ne « voulant suivre ni les commandements divins, ni les avertissements de son Archevesque à « l'exemple des frères qui travailent fortement de tout leur pouvoir pour la défense de la justice ; « au contraire vivant dans l'oisiveté et les délices, il a plutost entretenu la malice dudit comte « qu'il ne l'a attaquée. Le cri de l'Eglise de Tours surtout, cela estant donc parvenu jusqu'à nous, « nous avons invité le Comte Foulque, l'Evesque d'Angers et les Moines, à l'examen et au jugement « de la Sainte Eglise de Lyon, pour y faire et recevoir justice. Mais ne s'estant point trouvez, au « jour marqué, parce qu'ils fuioient le jugement, et qu'ils persistoient dans leur mauvaise « volonté, nous avons suspendu l'Evesque d'Angers des fonctions épiscopales et sacerdotales, que « son Archevesque lui avoit dejà interdites ; et nous avons frappé du glaive de l'excommunication, « Foulque et les moines de Marmoutier, par l'autorité de S. Pierre et du Seigneur Hugue, Primat « et Légat de l'Eglise romaine. Nous y joignons tous leurs fauteurs ou ceux qui communiquent « avec eux. Nous prions et exhortons votre Fraternité de compatir aux douleurs de vostre mère « (l'Eglise de Tours), et de travailler de toutes vos forces à la soulager ; et d'obéir en toutes choses « à Raoul, son Archevesque, comme à vostre Père ; et de ne point communiquer avec ceux que « nous avons marquez, pour ne pas charger vos âmes des crimes d'autrui [3]. »

Grégoire VII écrivit sur ce sujet aux chanoines de S. Martin de Tours, mais il ne parle point de

1. *Cart. de S. Aubin*, ch. IV, charte n° 11 ; — *Chron. des Egl. d'Anj.* (S. Aubin), p. 26.

2. Sur toute cette querelle, V. Foulque Réchin, ci-après (p. 47), et *Notice des discordes mues entre le chap. de S. Martin et Raoul*, E. Mabille, *Pancarte noire*, n° CXXVIII ; — D. Housseau, n° 818, t. III ; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 562.

3. Brial, apud *Rerum. Gallic. Scriptor.*, t. XIV, p. 673.

l'Evesque d'Angers, ni des moines de Marmoutier. Cette grande affaire se termina quelque temps après [1].

Geoffroy fit un accord avec Foulque Rechin pour les crimes d'adultère et d'usure [2].

L'an 1083, il souscrivit à la fondation du Prieuré de Chemeré.

Il semble que c'est à ce Geoffroy qu'on doit attribuer une courte *Relation* qu'il fit estant en Angleterre, où il rendit témoignage, que S. Augustin, apostre des Anglois, estoit passé par le pont de Cé en allant dans la grande Bretagne, et que son Eglise ayant esté rebâtie par le peuple de ce lieu, il l'avoit dédiée depuis peu. Cette *Relation* se trouve *dans la vie de S. Augustin écrite par Gaucelin* [3].

Marbodus, Archidiacre d'Angers puis Evesque de Rennes, qui a fait l'Epitaphe de Geoffroy, le loüe d'avoir esté un habile musicien, homme de probité, prudent, courageux, ingénieux, et d'avoir fort bien sceu les loix civiles [4].

La Gaule Chrétienne marque sa mort l'an 1093 [5]. Le Catalogue de M. Arnauld luy donne 13 ans d'épiscopat depuis 1081 jusqu'en 1095 [6]. La chronique d'Angers dit qu'il mourust le 10 d'octobre, l'an 1093, la douzième année de son ordination [7].

Il faut donc mettre la mort de Geoffroy en 1094 et dire que l'auteur n'a pas esté exact.

GEOFFROY II, Evesque d'Angers

Ann. **1101.** — La Chronique de S. Aubin marque sur l'an 1096 [8] l'ordination de Geoffroy de Mayenne, et celle de Rainauld, son successeur, l'an 1102, au mois de janvier [9]. Une autre Chronique dit que Geoffroy Ier estant mort, on ordonna après luy Evesque d'Angers, Geoffroy, fils de Hugue de Mayenne, le 23 de novembre; qu'il demeura moins de sept ans dans l'épiscopat parce que plusieurs l'accusèrent et se plaignirent au pape, Urbain II, qu'il avoit esté sacré par son ordre, quoiqu'il fust néophyte et presque sans connoissance des Lettres. Qu'ainsi suivant l'avis du mesme vénérable Pape il abandonna son siège et qu'il se fit Moine à Cluni. Qu'après sa retraite Renauld fut ordonné Evesque d'Angers au mois de janvier l'an 1102[10].

Je trouve ailleurs que Geoffroy, fils de Hugue, Seigneur de Mayenne et de Béatrix, fut élu Evesque d'Angers au commencement d'avril, l'an 1094, et qu'il ne fut sacré que deux ans après [11].

1. Voir cette lettre, *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 65, dont Mabillon fixe la date à 1079; — Em. Mabille, *Pancarte noire*, p. 194, n° 181 — J. Maan, *Eccles. Turon.*, p. 249; — *Conc.* Labbe, t. X, p. 293.
2. *Gall. christ. nov.*, col. 562 B; — V. *Annales ecclésiastiques de l'Anjou* de l'abbé Pletteau, (Revue d'Anjou, 4e série; XIV, 1875, p. 74).
3. B. Martène, *Thesaurus Anecdot.* t. I. p. 466.
4. Tresvaux, (t. I, p. 522), *ubi suprà.*
5. T. XIV, nov. éd. col. 562 D; — Nobilleau, p. 42. *Necrologium Bi Martini.*
6. Statuts du Diocèse d'Angers. table Chronol., p. 126.
7. *Chron. des Eg. d'Ang.:* S. Aubin, p. 27, (ann. 1093); S. Serge, (ann. 1093), p. 140.
8. *Chron. des Eglises d'Anjou :* S. Aubin, p. 28, (ann. 1096); S. Florent, p. 189, (eod. ann.);—1093 d'après un acte de fondation de N. D. du bois, à Craon, (Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Angers,* t. I, p. 507).
9. *Chron. des Eglises d'Anjou,* S. Aubin, p. 29; — V. Hauréau, *Une élection d'évêque au XIIe s.* (Revue des deux mondes, 1er août 1870).
10. C'est la chron. de S. Aubin, (*Chron. des Egl. d'Anj.*, p. 27, ann. 1093), d'après un auteur du temps; Ms. qui ne nous a pas été conservé, mais reproduit par Duchesne (Mélanges Colbert, XLVI pp. 43-45); — Rangeard, *Hist. de l'Univ.*, t. I, p 65; — *Nov. bibl. Labb.*, t. I, pp. 282-283.
11. *Gall. christ.*, t. XIV, nov. éd., col. 562.

Tout cela n'est pas sans difficulté; car Urbain II estoit à Angers, l'an 1096, où il bénit le Monastère de S. Nicolas le 11 de février [1]. On ne dit point qu'on luy ait fait aucunes plaintes contre l'Evesque Geoffroy, comme le P. Mabillon l'a observé [2]. Ensuite le Pape alla à Tours où il tint un Concile dans le Monastère de S. Martin, le 16 de mars auquel Geoffroy assista [3]. Il faut donc reconnoistre que la cause de son abdication est inconnüe [4].

Nous avons une *Lettre Circulaire* de Geoffroy, adressée à tous les Fidèles de l'Eglise où il nous apprend, que dans le Concile de Tours, tenu l'an 1096, le pape Urbain II défendit au vicomte Raoul de sortir de cette ville, jusqu'à ce qu'il eût satisfait aux plaintes que les moines de Vandôme faisoient contre luy, au sujet d'une Eglise, et qu'il enjoignoit à Geoffroy, Evesque d'Angers, si le Vicomte refusoit d'obéir, de l'obliger à faire justice par des censures. Peu de temps après, Annat, Légat du Pape, écrivit à Geoffroy, qu'il avoit interdit cette Eglise et lui persuada d'en faire autant et d'excommunier Raoul. Puis, dans le Concile de Saintes, tenu l'an 1096, Amat luy recommanda la mesme chose, de vive voix. Geoffroy différa néanmoins pendant plus d'un an d'agir contre Raoul; mais il confirma l'interdit de l'Eglise de Mazé [5], défendit d'y célébrer l'office divin, et d'y enterrer les morts, jusqu'à ce que l'on eust rendu aux Religieux la justice qu'ils demandoient; il excommunia ceux qui désobéiraient, et défendit de rendre désormais au Vicomte la dixme qui appartenoit à l'Eglise. Voilà ce que contient la lettre de Geoffroy.

Il assista, comme nous venons de dire, au Concile de Saintes convoqué par Amat, Légat du Pape et Archevesque de Bordeaux [6]. Il se trouva à l'élection de Pierre, abbé de Beaulieu en Touraine, apparemment à la prière de Foulque Rechin, Comte d'Angers. Mais Geoffroy, abbé de Vandôme, s'opposa à sa bénédiction, que Geoffroy, Evesque d'Angers, n'avoit pas voulu faire sans en donner avis à l'Abbé, à qui il écrivit sur ce sujet [7].

L'an 1097, l'Evesque Geoffroy donna à Pierre, Abbé de Tournus, les Eglises de Doay, avec pouvoir d'y mettre des Moines au lieu des Chanoines. On trouve la lettre de Geoffroy avec la souscription de Marbodus, Archidiacre d'Angers et Evesque de Rennes [8].

L'an 1098, il termina un procez avec d'autres Evesques et plusieurs Abbez, entre les Abbez de S. Nicolas et de S. Aubin d'Angers [9]. La mesme année, Geoffroy, Abbé de Vandôme, écrivit à Hugue, Archevesque de Lyon, qu'il avoit appris que le Pape avoit mandé à ce Légat que l'abbé de Vandôme avoit accusé Geoffroy, Evesque d'Angers, devant luy à Rome. Geoffroy de Vandôme répond que si le Pape l'a dit, il ne peut ni ne doit le contredire, mais que sauf le respect qui luy est dû, il déclare qu'il n'a accusé en aucune chose ce prélat, mais que le pape l'ayant prié avec instance et conjuré de luy répondre, il n'avoit pas pu luy celer certaines choses sur son sujet. Cette *Lettre* de l'abbé de Vandôme, qu'on croit avoir esté écrite, l'an 1098, fait voir qu'on avoit fait des

1. *Chron. des Egl. d'Anjou:* S. Aubin, p. 27, (ann. 1095); — S. Serge, p. 141, (ann. 1095) et Chron. de Rainaud, p. 14; B. Roger, *Hist. d'Anjou*, p. 154; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 563.
2. *Ann. Bened.*, t. V, pp. 357 et 363 A, lib. LXIX, (ann. 1096).
3. *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 563; — *Chron. des Egl. d'Anjou*, p. 141; — Salmon. *Chron. de Tour.* (chr. de *P. Béckin*, p. 61; — *g^as chron.* p. 129; — *chron. abrégée*, p. 190, (ann. 1096); — *S. Martin*, p. 219 et dédicace p. 338).
4. Cf. *Gall. christ. nov.*. t. XIV, col. 563.
5. Cf. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 563; — D. Martène *Thes. Anecdot.*, t. IV, col. 123.
6. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 563 B, ann. 1097.
7. Sirmond, lib. III, épist. I; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 282 B.
8. *Gall. christ.* — ibid., coll. 73 et 563; — Chifflet, *Hist. Trenorc.* Probat, p. 337.
9. *Gallia christ.*, col. 564.

plaintes au pape Urbain contre l'Evesque d'Angers ; mais on ne sçait pas sur quoy elles estoient fondées [1]. De plus Urbain estant mort, l'an 1099, et Geoffroy n'ayant renoncé à son siège que l'an 1101, on ne sçauroit deviner les raisons de son abdication. Geoffroy renonça donc à l'Episcopat, en 1101, et prit l'habit Monastique dans l'Abbaye de Cluni. Il y vescut plusieurs années, et mourut le 19 de Février [2].

Marbodus, Evesque de Rennes, a fait son Epitaphe, si nous en croyons le P. Mabillon : mais je croy qu'il faut l'attribuer à Geoffroy Ier.

Anonyme, Chanoine de la Roë

Ann. **1108.** — Robert d'Arbrissel est le premier Fondateur de l'Abbaye de la Roë dans la forest de Craon.

Il s'établit dans ce lieu avec Vital de Mortain et Raoul de la Fustaye ses compagnons, l'an 1096 [3]. Renauld, seigneur de Craon, donna aux Chanoines qui y vivoient sous la règle de S. Augustin, un bois proche Craon pour y bastir une Eglise sous le nom de la Ste Vierge Marie, d'où cette Eglise fut nommée l'Eglise de *Ste Marie du Bois* [4].

On dit que le premier abbé fut Robert d'Arbrissel qui eut pour successeurs :

Albin, à qui Renauld, Seigneur de Craon, donna l'Eglise de S. Nicolas ;

Jean, en faveur de qui Ulger écrivit fortement à Innocent II [5] ;

Robert, qui obtint du mesme Innocent à la prière d'Ulger la protection de l'Eglise Romaine, l'an 1136. La Lettre du Pape est adressée à Robert [6].

L'an 1098, deux ans après la Dedicace de l'Eglise de S. Nicolas d'Angers, Geoffroy de Mayenne, Evesque de cette ville, à la prière de Renauld, Seigneur de Craon et de ses enfants, comme aussi de Robert d'Arbrissel et de Quentin, son compagnon, alla à la Roë avec une partie de son clergé ; il y bénit un cimetière, et y établit une paroisse. Nous en avons la *Relation* faite par un Chanoine Régulier de la Roë, et qui est rapportée dans *l'Histoire de Sablé*, p. 135 [7]. Le nom de ce Chanoine n'est pas connu.

ESTIENNE, Doyen de l'Eglise d'Angers

V. **1108.** — Après la retraite de Geoffroy de Mayenne, Evesque d'Angers dans l'abbaye de Cluni, on songea à luy donner un successeur. Outre les Evesques de la Métropole, Geoffroy Abbé de Vandôme, fut invité de venir à l'élection, quoiqu'il fust dans une autre Province, et un autre Diocèse. Mais il

1. V. *Nov. Bibl. Lab.*, t. I, pp. 282-283 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 65 et L. Ernault, *Marbode, sa vie et ses œuvres*, p. 101 ; — *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 564 ; — D. Housseau, t. IV.

2. Ann. 1103, *Obituar. de S. Serge.*

3. *Gall. christ. nov.* T. XIV, col. 716 ; — Cartulaire de l'abbaye de Ste Marie de la Roë, f° 27 ; — le P. Mainferne, *Clypeus nascentis Fontebealdensis*, p. 13 (1e éd.) ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ.*, t. II, p. 79.

4. Charte de fondation, Tresvaux, *Hist. de l'Eglise d'Angers*, t. I, Appendice, p. 507, n° XXXIII, confirmée par le pape Pascal II ; — ibid., n° XXXV ; — *Extraits du Cartul. de l'abbaye de la Roë*, Ms. de la mairie de Craon, (Mayenne).

5. Lettre, *apud.* Tresvaux, ibid., Append., t. I, n° XXXVI, p. 511 ; — Rangeard, *Hist. de l'Université*, t. II, p. 95 ; — Baluze, *Miscel*, t. II, p, 200).

6. Lettre, *apud* Tresvaux, ibid., Append., t. I, n° XXXVII, p. 519 ; — Baluze, *Miscel.*, t. II, p. 209.

7. Ch. IIe, livre Ve, (Ie partie).

estoit Angevin, très connu dans l'Eglise d'Angers, et en qualité d'Abbé de Vandôme, il estoit possesseur du Prieuré de l'Esvière qui est dans la ville d'Angers [1]. Ainsi, les Chanoines de S. Maurice et nommément : Estienne, Doyen ; Hubert, Chantre ; et W. ou Garnier, Archidiacre ; luy envoyèrent cette *Lettre* [2] :

« Estienne, Doyen, Hubert, Chantre, et Garnier, Archidiacre, à leur très-aimé Père et très cher « ami Geoffroy vénérable Abbé de Vandôme.

« Nous supplions vostre Paternité de ne point différer de secourir l'Eglise d'Angers, et comme « un Père très-prudent, comme Catholique, comme fils de l'Eglise Romaine, de luy donner « conseil et secours. Car nous voulons avec l'aide de Dieu, parler et traiter de l'élection d'un « Evesque, le lendemain de S. Pierre, avec les Evesques voisins, les Abbez et autres personnes « Religieuses, et terminer cette affaire autant que nous pourrons. Nous désirons donc que vous « soyez présent à cet entretien, et nous vous supplions de ne nous pas priver de vostre secours et « conseil, mais au contraire de nous le donner. Car nous avons confiance que par la miséricorde « de Dieu, nous conduirons cette affaire à une heureuse fin. Portez vous bien, et accordez nous « ce que nous demandons. »

Le Père Mabillon [3], qui a tiré cette *Lettre des Archives de Vandôme*, écrit que l'Abbé Geoffroy se trouva à l'Election ; mais qu'il n'approuva pas celle qu'on fit de la personne de Rainauld. Ce dernier fait est certain, mais le premier ne le paroist pas. Au contraire, cet Abbé répondit en ces termes au Doyen, Estienne, et aux deux autres :

« Je vous rends grâce de ce que vous m'avez appellé, quoique indigne et pécheur, à l'élection de « votre Evesque. J'aurais consenti volontiers à votre invitation, si je n'avois craint à cette occasion « de souffrir ce que je ne veux pas dire. Mais comme vous ne pouvez pas m'avoir avec vous selon « vostre demande, je loüe quoique absent ce que vous ferez selon Dieu [4]. »

Estienne fut fort opposé à l'élection de Renauld et se retira mesme de l'Assemblée, ne voulant point consentir à une proclamation irrégulière et tout à fait indigne. De plus, voyant que Marbodus, Evesque de Rennes, favorisait Renauld, il fit arrester ce Prélat, le fit mettre en prison, où il le fit enchainer [5]. Mais dans la suite il s'accomoda avec Rainauld [6]. Ainsi, il ne profita pas des avis salutaires que l'Abbé Geoffroy luy donna dans une seconde *Lettre* qu'il luy écrivit ainsi qu'aux deux autres durant le cours de cette grande affaire qui fit naître une très fâcheuse dissention.

Guillaume, archidiacre, soutint aussi les vuës de Rainauld, comme Marbodus nous l'apprend [7].

FOULQUE RECHIN, Comte d'Anjou et de Touraine

Ann. **1109.** — Foulque IV surnommé Rechin, ou Richin, à cause de la dureté de ses mœurs a esté un homme assez extraordinaire, fort meslé de bien et de mal, ayant de grandes qualitez et de

1. *Chron. des Egl. d'Anjou*, (l'Esvière, p. 172) ; — V., L. Compain, *Etude sur Geoffroy de Vendôme*, (Bibl. de l'École des Hautes Etudes, p. 190, note 1, 86e fasc.) ; — Hauréau, *Une élection d'évêq. au XIIe s.*, (*Revue des Deux-Mondes*, août 1870, p. 553).
2. V. copie qui en existe à la Bibl. Nat. (coll. D. Housseau, t. IV, 1200).
3. *Annal. Bened.*, *V*, *439*.
4. *Gauf. Vindoc.*, *epist.* lib., V, 4.
5. Hauréau, *Une élection d'évêque au XIIe siècle*, ibid., p. 555.
6. L. Ernault, *Marbode, sa vie et ses œuvres*, p. 170.
7. Ibid. — ibid. — , p. 171.

grands vices. *L'Ancien Historien des Comtes d'Anjou* [1] écrit que Foulque fut brave et actif dans sa jeunesse. Mais que dans l'âge viril il se livra à la bonne chère, à l'yvrognerie, à la débauche, à la lâcheté et à la fainéantise. Qu'en conséquence, il ne rendoit pas la justice, ni les autres pour luy ; que l'Anjou et la Touraine estoient remplis de voleurs et de pillards, qui troublèrent le commerce, et ruinoient les marchands : qu'il commença mal comme son frère, Geoffroy le Barbu, qu'il continua plus mal, et qu'il finit très-mal sa vie. Ce dernier point ne s'accorde pas avec les auteurs contemporains, qui parlent de Foulque avec estime et louent sa douceur, sa bonté, et son inclination à faire du bien à tout le monde [2]. Geoffroy, Abbé de Vandome, qui ne flatoit personne, l'appelle un Prince de bonne mémoire [3].

Foulque estoit fils de Geoffroy, Seigneur de Chasteau-Landon, en Gastinois, et d'Ermengarde, fille de Foulque Nerra [4]. Il naquit, l'an 1042 ou 1043, car il avoit dix sept ans, lorsque son oncle Geoffroy Martel le fit chevalier l'an 1060, le jour de la Pentecôte, à Angers [5]. Martel estant mort le 3e jour après la feste de S. Martin ou selon d'autres le 15 de novembre [6] ; ses deux neveux Geoffroy le Barbu, et Foulque luy succédèrent [7]. Ils furent d'abord en bonne intelligence. Car ils defirent en bataille proche la ville de Saintes [8], Geoffroy, Comte de Poitiers et Duc d'Aquitaine. Il paroist que Geoffroy qui estoit l'aîné avoit l'Anjou et la Touraine ; et Foulque, la Saintonge et Chasteau-Landon [9]. Mais celuy-ci plein d'ambition songea bientost à s'emparer d'Angers. L'an 1067, ayant débauché plusieurs Seigneurs, il se rendit maistre de Saumur pendant le Carême ; et le Mercredy Saint, Geoffroy fut livré par les siens à Foulque avec la ville d'Angers. Mais, le lendemain, les Angevins massacrèrent les trois principaux auteurs de cette trahison, qui estoient : Geoffroy de Preuilly, Raynauld de Chasteau-Gontier, et Gerauld de Montreüil. Ils prirent aussi le Prevost de la ville, qui fut traité comme les trois autres [10].

L'année suivante, 1068, le Comte Geoffroy fut pris prisonnier dans une guerre ouverte par Foulque, qui le fit renfermer dans une étroite prison à Chinon [11], et fut reconnu pour Comte par

1. D'Achéry, in-4°, X, 488 ; — in-f°, III, 259 ; — *Chron. des Comtes d'Anjou*, pp. 359, 360 et pp. 138, 334 ; — Cf. C. Port, Dict., t. II, p. 192.

2. V. notamment le passage des *Gesta dominorum Ambaziensium* intercalé par le *Spicilège* de d'Achéry dans les *Gesta Consulum* (trad. de Marolles, p. 68 et *Chron, des Comtes d'Anjou*, p. 177).

3. Gauf. Vindoc. *Ep.* lib. V, 24 ; — Compain, *bibl. de l'Ecole des Hte Etudes*, fascicule 86, pp. 120, 121 et 123.

4. Cf. *Fragmentum Histte Andeg.*, attribué à Réchin lui-même, (*Chron. des Comtes d'Anjou.*, p. 375 et introduction, p. LXXXVI) ; — Orderic Vital nomme son père Aubry, ainsi que la Chron. dite de Thomas de Loches, et sa mère Adèle. (*Chron. des Comtes d'Anj.*, ibid., pp. 333, 340 et *Chr. des Egl. d'Anj.* (St Maixent), p. 402) ; — V. d'Espinay, *La légende des Comtes d'Anjou*, (2me part. V, p, 56) ; — C. Ballu, *de la suzeraineté des Comtes d'Anjou sur le Gâtinais*, p. 25 ; — de Salies, *Hist. de Foulq. Nerra*, p. 112.

5. *Chr. des Comtes d'Anjou*, (*Fragmentum* p. 379).

6. *Chron. des Egl. d'Anj.* : (St Aubin, p. 25 ; St Serge, p. 137 ; — St Maixent, p. 423 ; — Vendôme, p. 167) ; — *Chr. des Comtes d'Anjou.* (*Fragm.* p. 379).

7. *Chron. des Egl. d'Anj.*, p. 402 ; — Salmon, *Gde chron. de Touraine*, p. 123 ; — D. Bouquet, t. X, p. 270 et XV, p. 231.

8. *Chron. des Egl. d'Anj.* (St Maixent, ann. 1061-62, pp. 402, 403).

9. *Chron. des Comtes d'Anjou*, pp. 131, 174 et 333 ; — *Gde chron. de Tour.*, p. 123 ; — d'Achéry, *Gesta Cons. Andeg.*, p. 482.

10. *Chron. des Egl. d'Anj.* : (*Chr. de Rainauld.* p. 12 ; *St Aubin*, p. 25 ; *St Serge*, p. 138 ; l'*Esvière*, pp. 168, 169) ; d'Achéry, *Gesta Cons. Andeg. Spicélège*, t. X, pp. 484-488 ; — *Chron. des Comtes d'Anjou*, pp. 139 et 380 ; *Gde Chroniq. de Tour.*, p. 125.

11. *Chr. des Comtes d'Anjou*, pp. 138, 139, 175, 176 et 380, (*Fragmentum*) ; — *Chron. des Egl. d'Anjou*, pp. 12, 138, 169, 403 ; — Gde *chron. de Tour.*, éd. Salmon, p. 125.

lès Angevins, malgré qu'ils en eussent ; car il paroist que Geoffroy estoit aimé à Angers. Pour ce qui est de Tours, Foulque en devint facilement le maistre parce que Geoffroy s'y estoit rendu odieux par sa dureté [1]. Geoffroy demeura en prison jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, plus de trente ans, et il y perdit l'esprit [2]. Plusieurs Seigneurs, entre lesquels on compte Helie de la Flèche, Comte du Maine, entreprirent au commencement de délivrer Geoffroy et de l'enlever par la force des armes, avec le secours du Roy Philippe et du Comte de Blois [3]. Mais Foulque qui estoit habile fit hommage au comte de la Touraine, et céda pour toujours au Roy, Chasteau-Landon. Ainsi ce prince donna l'investiture de l'Aujou à Foulque, qui demeura le maistre [4]. Mais le Pape, Grégoire VII ou son prédécesseur, l'excommunia pour ce sujet, comme nous dirons bientost.

Foulque a eu plusieurs femmes. La première estoit fille de Lancelot de Baugenci et de Paule du Mans [5], que quelques-uns nomment Ermengarde, dont il eut Ermengarde, Duchesse de Bretagne, femme d'Alain Fergent, et mère de Conan le Gros. Après la mort de cette Dame, ou, selon d'autres auteurs, estant encore vivante, il prit Ermengarde, fille d'Archembauld de Bourbon, dont il eut Geoffroy Martel, jeune seigneur d'un mérite singulier et qui avoit toutes les belles qualitez imaginables [6]. Mais comme elle estoit sa parente au quatrième degré, il s'en sépara, et on prétend que sa troisième femme fut la fille de Gautier, Comte de Brienne et d'Eustache, fille de Milon, Comte de Tonnerre, sa parente au sixième degré : ce qui causa encore un divorce, et quelques-uns disent que sa quatrième femme fut Arengarde, qui se fit peu après Religieuse. Enfin, l'an 1089, ayant vu Bertrade, fille de Simon de Montfort, sœur d'Amauri, nièce de Guillaume, Comte d'Evreux, il l'épousa, et il en eut un fils, nommé Foulque, qui lui succéda, et qui mourust Roy de Jerusalem [7]. Mais trois ans après, Bertrade qui connoissoit l'inconstance de son mari, et qui craignoit d'estre repudiée comme les autres, l'abandonna et se maria avec le Roy Philippe Ier [8].

L'an 1070, Foulque fit une Donation à l'Abbaye de Cormeri en Touraine, le siège de Tours estoit vacant dans la troisième année après la mort de l'Archevesque Barthelemi [9].

L'an 1079, Gregoire VII écrivit à Raoul Ier, Archevesque de Tours, et à Eusèbe, Evesque d'Angers, et les avertit de commander de sa part à Foulque de ne plus vexer Bérenger, et mesme de le secourir contre ses ennemis ; ce qui fait voir que le Comte estoit fort attaché à la foy catholique [10]. Deux ans après, Foulque s'attira une grande affaire sur les bras. Raoul, Archevesque de Tours, ayant favorisé Amat et Hugue, Légats du Pape, qui vouloient, à ce qu'on dit, mais faussement, ôter au Roy Philippe les Eveschez de son Royaume, le Roy enjoignit au Comte de chasser l'Archevesque de son Eglise, ce qui fut exécuté aussitost ; car Foulque, Comte de Tours, estoit alors fort attaché au Roy [11]. Mais Raoul eut recours à l'Eglise de Lyon, dont il avoit reconnu la Primatie, et

1. *Gde chron. de Tour.*, éd. Salmon, p. 125.
2. Il dit 28 ans dans le *Fragmentum Histor. Andeg.*, qui lui est attribué. (*Chron. des Comtes d'Anjou*, p. 380).
3. *Chron. des Egl. d'Anj.* ; (chron. de Rainauld, p. 13), (St Aubin, p. 28) ; — *Chron. des Comtes d'Anjou*, p. 139.
4. *Chron. des Comtes d'Anjou* (pp. 139, 176, 334) ;— *Historiens de France*, t. XII, p, 462 ; — *Gde Chron. de Tour.* édit. Salmon, p. 125 ; — *Gdes chron. de St Denis*, (p. 135, et p. 797, *Ex lib. Hug. Flor.*).
5. *Chroniq. des Comtes d'Anjou*, pp. 140 et 334 et *Gesta Ambaz. Domin.* p. 191.
6. — *Ibid.* ; — *Gde Chron. de Tour.*, éd. Salmon, p. 126 ; — D'Achéry, *Spicilège, Gesta consul. Andegav.*, t. X, p. 495.
7. — *Ibid.* ; — — *Ibid.* — p. 128 ; — *Ibid.* — , *Gesta* — *Ibid.* — et Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 85.
8. — *Ibid.*, pp. 143, 192, 193 ; — *Ibid.*, p. 129 ; — *Ibid.* — , *Gesta*, — *Ibid.* — t. X, p. 498.
9. J. Maan, *Eccles. Turon.*, part. I ; — *Gallia christ. nov.*, t. XIV, p. 63.
10. *Spicileg.*, Elench., t. II ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, pp. 21, ch. x, et 27, ch. XIII.
11. Brial, *apud Rerum gallic. script.*, t. XIV, p. 673 et p. 654 ; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 68.

au Pape Grégoire VII ; et cependant, il excommunia le Comte, les Chanoines de S. Martin et les Moines de Marmoutier et suspendit de ses fonctions l'Evesque d'Angers. Foulque fut cité à Lyon, et les Evesques de la Métropole voyant que personne ne comparoissoit, interdirent les fonctions Episcopales et sacerdotales à Geoffroy, Evesque d'Angers, et excommunièrent le Comte et les Moines de Marmoutier, avec leurs fauteurs et ceux qui communiqueroient avec eux[1]. Le Pape ordonna aux Chanoines de S. Martin de procurer le retablissement de leur Archevesque, de luy obéir et de fuir le Comte et tous les excommuniez sous peine d'anathème[2]. L'Archevesque se servit d'un prestre nommé Geoffroy, qui eut un entretien avec Foulque, qui consentit de parler au Prelat, en sorte qu'il déclareroit d'abord qu'il avoit esté excommunié injustement et qu'il ne vouloit plus plaider avec l'Archevesque. Cette fâcheuse affaire fut terminée ainsi au mois d'octobre et Raoul rentra dans son Eglise[3].

L'an 1087, Foulque, à son retour du Lion d'Angers qui avoit esté brûlé, tomba dans une grande maladie, et la famine fut grande dans tout le payis. Il fit quelques gratifications à l'Abbaye de S. Aubin[4].

L'an 1090, estant à S. Maur avec son fils Geoffroy et plusieurs personnes nobles, il rendit à ce Monastère une Isle sur la Loire[5]. Cinq ans après il donna une partie de sa forest de Verrière, qu'on a appelée depuis le Bois l'Abbé, au monastère de S. Serge, parce que plusieurs de ses proches et des Seigneurs, ses vassaux, y estoient enterrez. Sa *Lettre* porte que la France estoit alors soüillée par l'adultère de l'indigne Roy Philippe[6]. Il se plaignit en ce temps-là au Concile de Clermont, que ce prince luy avoit enlevé sa femme et qu'il la retenoit illégitimement ; mais l'an 1099, Bertrade adoucit si bien le Comte par ses flateries, qu'il la reçut à Angers comme sa Reine et sa Souveraine[7]. Ce qui s'estoit passé, l'année 1094, avoit pû servir à adoucir l'esprit de Foulque. Car Hugue de Die, Légat du Pape Urbain II, estant venu à Saumur pour examiner juridiquement l'affaire de Geoffroy le Barbu, il reconnut par le témoignage de diverses personnes, que Geoffroy, dans le temps qu'il fut pris, avoit esté excommunié par le Cardinal Estienne, Légat du Pape, pour les torts qu'il avoit faits à l'Eglise de Tours et à l'Abbaye de Marmoutier ; et que pour cela ce Légat avoit donné, de la part de S. Pierre, le Comté d'Anjou à Foulque, à qui d'ailleurs il avoit esté donné par son oncle Geoffroy Martel. Ce que nous laissons examiner à d'autres. Hugue ajoute qu'il avoit appellé l'Archevesque de Bourges, avec qui il estoit allé trouver Geoffroy ; qu'ils l'avoient vû tellement insensé, qu'il eût esté absolument inutile et ridicule de luy confier le gouvernement du payis, estant devenu tellement hébété, qu'il n'avoit pas mesme voulu qu'ils le délivrassent ; qu'estant donc venus dans l'abbaye de S. Florent avec des Evesques et des Abbez, et ayant trouvé le Comte Foulque prest à satisfaire et à rendre raison de tout, ils l'avoient absous du consentement et avec l'approbation de tous ceux qui estoient présents, ayant pris des sûretez de luy ; que si son frère revenoit en son bon sens, il s'accorderoit avec luy, et qu'il seroit toujours disposé à estre jugé;

1. Baluze, *Mélanges*, t. VI, p. 421 ; — Brial, apud *Rerum gallic. script.*, t. XIV, p. 655 ; — *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 69.

2. E. Mabille, *Pancarte noire de S. Martin*, p. 195 ; — Mabillon, *Ann. Bened.*, t. V, p. 176 ; — D. Liron, *Singularités histor.*, t. II, p. 35 ; — J. Maan, *Eccles. Turon*, p. 249 ; — Blondel, *de formulâ regnante Christo*, p. 34.

3. V. sur ces démêlés, Notice n° CXXVIII, f° 137-138 de la *Pancarte noire de S. Martin*, édit. d'Em. Mabille, pp. 135 et 195 ; — *Recueil sur S. Martin*, p. 136 ; — Lesueur, n° 136, coll. Dupuy, vol. 828, f° 102. — D. Housseau, n° 818 ; — *Gall. christ. vet.* t. I. p. 762.

4. *Chroniq. des Egl. d'Anj.*, (*Cartul. de Méron*, p. 67).

5. Marchegay, *Arch. d'Anj.*, t. I, (*Cart. de S. Maur*, n° XXIII, pp. 336 et 365).

6. D. Housseau, t. III ; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 646 D.

7. V. Ménage, *Hist. de Sablé*, pp. 85-89.

qu'il n'épouseroit plus de femme sans son conseil, parce qu'on le blâmoit d'en avoir plusieurs, etc. Cette *Lettre* de Hugue fut envoyée aux Evesques, aux Abbez, et à tous les Fidèles de la Sainte Eglise [1].

L'an 1096, Urbain II tint un Concile à Tours, qu'il finit par une procession solennelle qui partit de la Cathédrale de S. Maurice et se rendit à l'Eglise de S. Martin. Le Pape estoit couronné, et portoit une fleur d'or qu'il donna au Comte Foulque. Voilà un des premiers commencements de la rose d'or [2].

En 1105, Geoffroy, Abbé de Vandôme, se plaignit à Rainauld, Evesque d'Angers, des exactions que Maurice de Craon imposait sur le Prieuré de S. Clément de cette ville. L'Evesque interdit l'office divin sur la ville de Craon. L'affaire fut plaidée devant Foulque et son fils, Geoffroy Martel, et Maurice fut obligé par le Comte de faire satisfaction [3].

L'an 1103, Foulque voulut déshériter son fils, Geoffroy Martel, afin de laisser ses Comtez à son dernier fils, Foulque, qu'il avoit eu de Bertrade. Mais Geoffroy, pour empêcher cette injustice, prit les armes et fit de très-grands progrès, de sorte que Foulque ne pouvant venir à bout de ses desseins, fut obligé, l'année suivante, de faire la paix avec Martel [4].

L'an 1105, ils attaquèrent ensemble le Chasteau de la Chartre, et estant passez à Touars, ils brûlèrent cette ville [5].

On a accusé Foulque d'avoir consenti à la mort de Geoffroy, qui fut assassiné à Candé, qu'il assiégeoit alors, et que cela se fit par les intrigues de Bertrade. Le dernier peut estre vrai, mais l'*Historien des Comtes d'Anjou* n'a pu croire que Foulque, qui estoit vieux, ait donné son consentement à un si grand crime envers un fils si accompli; car il avoüe qu'on le disoit publiquement [6].

Le Comte Foulque mourut, le 14 d'avril l'an 1109, et fut enterré dans l'Eglise de l'Esvière, comme il paroist évidemment par la *lettre 24 du Livre V de Geoffroy de Vandôme*, qui est adressée à Ermengarde, Duchesse de Bretagne, fille de Foulque, de sorte qu'il est étonnant que le scavant Père Sirmond ne s'en soit pas apperçu [7]. Il ne donna pourtant rien à cette Eglise, luy qui avoit fait beaucoup de bien à l'Abbaye de S. Nicolas, parce que son oncle Geoffroy Martel y estoit enterré, et qu'elle avoit esté fondée par son ayeul, Nerra. Il pria mesme le Pape Urbain II d'en dédier derechef l'Eglise, l'an 1096, et de transférer les os de Geoffroy Martel du Chapitre dans la nef de l'Eglise. On trouve plusieurs Chartes de Foulque Rechin dans l'*Histoire de cette Abbaye*, publiée par *D. Laurent Le Pelletier* [8].

1. V. *Gall. chr.*, t. IV. *Instrum.*, coll. 10-11.
2. *Chroniq. des Comtes d'Anj.* (Fragmentum), p. 381 et 134-141; — Salmon, *Chroniq. de Tour.*, grande chron., pp. 129, 219, 319, 338.
3. De Launoy, Opp. III, p. 382; — V. *Chroniq. Craonnaises*, par Bodard; — L. Compain, *Geoffroy de Vendôme*, pp. 124 et 197.
4. *Chroniq. des Egl. d'Anj.* (S. Aubin, p. 30); — Duchesne, *Mélanges Colbert*, XLVI, pp. 43-45.
5. D. Bouquet, t. XII, col. 404 (chron. de Maillezais); — Besly, *Hist. des Comtes du Poitou*, p. 423; — *Cartul. du Bas Poitou*, par Marchegay, f°s 24-25; — Labbe, Bibl. M^ss. *chr. d'Anjou*, VI, f° 282; — H. Imbert, *Histoire de Thouars*, p. 66, ch. XII, et *notice sur les vicomtes de Thouars*, p. 37.
6. *Chron. des Egl. d'Anj.* (pp. 15, 30, 142, 171); — *Chr. des Comtes d'Anj.*, pp. 192 et 142, 335, 360.
7. *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 140, 195; — *Chron. des Egl. d'Anj.*, (l'Esvière), pp. 31, 172, où il est dit enterré, sur son ordre, et pp. 190, 424; — *Gauf. Vindoc. epis.*, lib. V, 24; — V. L. Compain; *Geoffroy de Vendôme*, p. 120.
8. *Breviculum fundationis* et *Epitome*, (ann. 1096, 1097, 22 août), etc., pp. 1 à 7; — Bibl. d'Ang. Ms. n° 756; *Cartul. de Saint-Nicolas*, f°s 25-28; — Thorode, *Notice de la ville d'Ang.*, 2e part. ch. III, (Revue d'Anj. 1892, T. XXIV, pp. 48-51, édit. Longin.)

Foulque avoit esté fort bien élevé et on luy avoit fait apprendre la langue latine; Renauld de Chasteau-Gontier, qui estoit aussi seigneur de Chasteau-Renauld, s'estant avisé de vexer les Religieux de l'Abbaye de Vandôme, qui estoient sous la protection des Comtes d'Anjou, Foulque lui écrivit une *Lettre* où il luy défendit d'inquiéter désormais les Moines, parce que ce seroit l'attaquer luy-mesme. La *Lettre* est courte, mais bien écrite, et il y parle en maistre [1]. Estant âgé de 53 ou 54 ans, il entreprit d'écrire l'Histoire de ses actions qui s'est perdüe, car nous n'en avons que le commencement, qui nous a esté donné par *Dom Luc d'Achery* dans le *dixième* tome de son *Spicilège* sous ce titre : *Historiæ Andegavensis Fragmentum, per Fulconem Comitum Andegavensium* [2].

Cette pièce luy avoit esté communiquée par Michel de Marolles, Abbé de Villeloin, qui l'avoit eüe du fameux André du Chesne; et ce dernier l'avoit tirée de la Bibliothèque de M. Petau [3]. Mais ce morceau suffit pour donner place à Foulque parmi les Historiens de France. On juge que son stile est net et agréable; ce qui doit faire regretter la perte du reste, qui est le principal, car il faisoit sa propre *Histoire*. Il y a néanmoins beaucoup de choses remarquables dans ce fragment qui est venu jusqu'à nous. Il dit que Geoffroy Grise-Gonelle fut père de Foulque Nerra; ce qui s'accorde parfaitement avec les monuments de l'Abbaye de S. Aubin, qui assurent absolument la mesme chose. Ainsi, il faut rejetter l'auteur des *Gestes des Comtes d'Anjou* et les autres qui disent que Nerra fut fils de Maurice et Maurice fils de Grise-Gonelle.

C'est Rechin qui nous apprend que l'an 1096, Urbain estant à Tours, luy donna la fleur d'or qu'il portoit dans une procession solennelle [4].

Il dit encore du mal de Philippe Ier, car il fit cette Histoire l'an 1096 ou 1097, quatre ou cinq ans après que sa femme Bertrade l'eut quitté, après avoir possédé pendant 28 ans les Comtez d'Angers, de Tours, de Nantes et du Mans.

Il dit que ses principales villes estoient : Angers, Tours, Loches et Loudun. Le dernier éditeur des ouvrages de Hildebert dit : que la *Lettre 15 du 1er Livre* [5] de ce Prélat est écrite à Foulque Rechin, et néanmoins il la place vers l'an 1123, ce qui est étrange, car Rechin mourut l'an 1109; mais ce qui est plus inconcevable est que ce vieillard (a) n'a pas pris garde que Hildebert dit que le dessein qu'avoit le Comte d'aller à Jérusalem faisoit beaucoup de peine au Roy d'Angleterre et à son oncle. Or Rechin n'avoit point d'oncle maternel. Il est évident que cette *Lettre* a esté écrite à Foulque, fils de Rechin, qui estoit neveu d'Amauri de Montfort [6].

PIERRE DE SAUMUR, DE L'ORDRE DE S. BENOIST

ANN. **1110.** — Pierre de Saumur estoit né apparemment dans cette ville. Il prit l'habit de

1. V. la lettre et les pièces du procès terminé vers 1107, (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, ann. 1875, p. 419 et seqq. *Chartes Angev.* des XIe et XIIe s., n° 23, par Marchegay).

2. — p. 392 (1re éd.) et t. III, p. 232 (2e éd.); — D. Bouquet, *Histor. de France*, t. X, col. 203, XI, col. 137 et XII, col. 491. — *Ms. du Vatican, fonds de Christine*, n° 173, f° 1 à 8; — *Chr. des Comtes d'Anj.*, introd., IV, pp. 46 et 365.

3. Cf. E. Mabille, *Introd. aux Chr. des Comtes d'Anj.*, p. XLIV; — Mich. de Marolles la publie dans sa *Traduction des Gesta*, p. 88, sans en rien dire, note p. 87, non plus que dans ses *Remarques*.

4. *Chron. des Comtes d'Anj.*, ubi suprà, p. 381.

5. Edit. Beaugendre, *Opera*, 1854, collect. Migne.

(a). Il estoit âgé de 80 ans.

6. Cf. *Hist. littér.*, t. XI, p. 285 et *Historiens de France*, D. Bouquet. t. XV, p. 327, qui établissent que cette *lettre* est de 1131 ou 1132 et non de 1123; qu'elle est adressée à Geoffroi le Bel et non à Foulque Rechin; — V. la thèse de M. Hebert-Duperron, *De Venerabilis Hildeberti vita et scriptis*, ch. I, p. 29.

S. Benoist et fit profession dans l'Abbaye de S. Florent, qui n'en est pas fort éloignée, et qui estoit alors très-florissante[1].

Il composa un *Ecrit* contre Robert d'Arbrissel, conforme aux Lettres de Geoffroy, Abbé de Vandôme, et de Marbodus, Evesque de Rennes. Cet Ecrit (ou *Lettre)* s'est conservé jusqu'au temps de nos Pères; car le Père Jérôme Vignier, Prestre de l'Oratoire, qui avoit des Manuscrits fort rares, l'a eu entre les mains. Mais il le supprima à la prière de Jeanne-Baptiste de Bourbon, Abbesse de Fontevrauld, comme il l'a avoüé luy-mesme depuis à M. d'Hérouval, à Dom Luc d'Acheri et à M. de Ste Beuve, desquels M. Ménage l'avoit appris, et c'est luy qui en a donné connoissance au public dans son *Histoire de Sablé, p. 108*[2]. Le Père Soris, Religieux de Fontevrauld, ne nie pas ce fait[3]. Il dit que Pierre estoit curé de Saumur. Il vivoit dans le onzième siècle, du temps du vertueux Abbé Guillaume, qui depuis vescut bien avec Robert.

J'ay lû en quelque endroit que le Père Vignier avoit trouvé un Concile, assemblé pour examiner la cause de Robert d'Arbrissel et les *Lettres* de Pierre de Saumur[4].

BERLAY III, Seigneur de Montreuil

Ann. **1110.** — Berlay III, fils de Girauld Ier, Seigneur de Montreüil, et d'Adeline[5], petit-fils de Berlay II et de Grecia, ou Gristia, arrière-petit-fils de Berlay Ier et d'Adelais, sœur de Gedouin-le-Danois, Seigneur de Saumur[6], qui en fut dépoüillé par Foulque Nerra quand ce Comte prit Saumur, l'an 1026; Berlay, dis-je, 3e du nom, fonda l'an 1105[7], le Prieuré de S. Pierre de Montreüil dont son ayeule avoit donné l'église à l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers[8]. Il est bon d'en dire ici quelque chose en passant: Grecia, veuve de Berlay II, s'estant remariée avec le fameux Geoffroy Martel, Comte d'Anjou, donna à l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers l'Eglise de S. Pierre de Monstreüil, qui luy appartenoit, et de laquelle Eglise la paroisse de la ville dependoit de tout temps. La Comtesse donna cette Eglise avec tous ses revenus, scavoir: la sépulture de morts, les premices, etc., un arpent de vigne, un arpent de pré, une mesure de terre à Asnières, un verger sous les moulins, une écluse devant l'Eglise, et une Chapelle qui estoit dans la ville. Elle mit sa Donation sur l'autel avec ses deux fils, Girauld et Renauld, et elle en fit faire un Acte authentique, qui fut signé par le Comte Geoffroy, son mari, Eusèbe Brunon, Evesque d'Angers, Bérenger, Grammairien d'Angers, etc[9].

1. *Hist. littér.*, VIII, p. 596; — Le P. Soris, V. *infrà*, (note 3 suivante) p. 104; — D. Chamard, t. II, p. 5, note 1.
2. Livre IIIe, ch. XIX.
3. Le P. Soris, *Dissertation apologét. pour le bienheureux Robert d'Arbrisselles*, pp. 39 et 103, section IV.
4. *Hist. de Sablé*, eod. loc. (note marginale), et *Dissertation apolog.*, p. 112.
5. Ménage, *Hist. de Sablé*, chap. VII, p. 52 et table généalog., p. 414; — L. Lepelletier, *Breviculum, fund. Su Nicolai* p. 88; — Trincant, *Hist. généal. de la maison du Bellay* (Bibl. d'Angers, n° 989); — *Chroniq. des Egl. d'Anj.*, pp. 66 et 84.
6. Besly, *Hist. des Comtes du Poitou*, ch. 23, et p. 137; — De Launoy, p. 69, *Inquisitio in Privileg. Vindoc. Monaster.*; (apud Andegav. collib. ann. 1040); — V. Marchegay, *Notice sur Montreuil-Bellay*, dans de Wismes, *Le Maine et l'Anjou*; — A. Lemarchand, *Revue d'Anjou*, 1855, t. I, pp. 321-337; — L.-A. Bossebœuf, *Une excursion archéol. à Montreuil (Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. IX, 1894).
7. L. Lepelletier, *Epitome*, pp. 16, 23, 40 et 42; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 673; — D. Housseau, t. IV.
8. Hiret, *Des Antiq. d'Anj.*, (éd. 1609), p. 109, et autre éd., p. 215; — D. Fournereau, *Hist. manuscr. de l'abb. de S. Serge*, c. VIII, XII, XIV, XVII; — Rangeard, t. II, p. 15; — B. Roger, *Hist. d'Anj.*, p. 187; — L. Lepelletier, *Epitome Su Nicolai*, pp. 16-18; — Thorode, *Notice de la Ville d'Ang.*, éd. E. Longin, 2e partie, ch. III. *(Rev. d'Anj.* 1892, t. XXIV, p. 47, note 1.)
9. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 670, et note précédente.

Grecia fit encore une Donation à l'Abbaye de S. Nicolas, l'an 1062, après la mort du Comte Geoffroy. On lit dans l'*Histoire de l'Abbaye de S. Nicolas, p. 48*[1], l'an 1092, mais c'est une faute de l'imprimeur qui est évidente.

Grecia avoit un frère nommé Renauld, qui donna son nom à son neveu, l'archevesque de Reims, dont j'ay parlé. Il est temps de revenir à Berlay III, petit-fils de Grecia. Il fonda, l'an 1105, le Prieuré de S. Pierre de Monstreüil. Il luy donna plusieurs biens et pria Lambert, Abbé de S. Nicolas d'Angers, d'y mettre douze de ses Moines, dont l'un seroit Prieur, pour y vivre régulièrement. Il en fit une Donation authentique, dont l'acte se trouve dans l'*Histoire de l'Abbaye de S. Nicolas ;* il y prend la qualité de Serviteur des Serviteurs de Dieu[2].

Berlay III fit cette fondation pour le salut de son âme et de sa femme, Agnès, surnommée Orgueilleuse, de son père et de sa mère, de son ayeul et de son ayeule, de Rainauld, Archevesque de Reims, et de Hugue, ses oncles. Gilduin, Seigneur de Doüay, son neveu, consentit à la Donation qui se fit le 6 de février, mais l'acte fut lu et confirmé le 20 du mesme mois. L'Abbé Lambert estoit présent, et il semble que Berlay l'investit avec sa crosse. Il laissa un fils nommé Girauld II de ce nom[3].

Girauld, père de Berlay III, avoit fait une Donation considérable à l'Abbaye de l'Absie, qui donna lieu à la Fondation de l'Abbaye de l'Absie en Brignon[4].

Girauld II, fils ou petit fils de Berlay III, fut assiégé par Geoffroy le Bel, fils de Foulque, Roy de Jérusalem. Le Siège dura un an entier, d'autres disent trois; Girauld fut enfin obligé de se rendre, l'an 1151, et Geoffroy fit raser la forteresse[5].

ANONYME D'ANJOU, HISTORIEN

ANN. 1110. — On trouve dans le *second tome du Trésor des Anecdotes*[6], que Dom Edmond Martenne a donné depuis peu au public, un morceau de l'*Histoire de la Bretagne Armorique*, qu'il a tiré de la Chartreuse du Val-Dieu. L'Éditeur croit que l'Auteur a écrit dans le douzième siècle au plus tard. Il y a tout lieu de croire qu'il estoit Angevin, car il est parfaitement instruit de ce qui regarde l'Église d'Angers.

Il est remarquable, qu'il a compté les années du monde tant selon le texte hebreu, que selon les 70. Il marque la naissance de Jésus-Christ, l'an du monde, 3952, selon l'Hébreu, en quoy il a suivi le calcul du Vénérable Bède, et l'an 5320 selon les 70.

Le Baud, Historien de Bretagne, avoit lû cet ancien auteur; car voici ce qu'il écrit[7]: « Lambert « s'enfuit à Craon, une ville qui lors estoit du territoire de Nantes, y appartenant par le droit de

1. Par Laurent Lepelletier; — Hauréau dans le *Gall. christ. nov.*, col. 670. dit, II des Calendes de juin ou de juillet.
2. V. note 7 de la page précédente.
3. Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 53 et table généalog. p. 414.
4. I. Lepelletier, *Epitome* p. 41; — *Gallia christ. vet.* t. II, col. 1297; — V. Mémoires pour Me Philippe Luthier de St Martin, abbé commandre de l'Abbaye de N. D. de l'Absye en Brignon et pour les prieur et Religieux, intimez, c. Dme Marie-Catherine Le Gendre, Ve Pécoil, baronne de Montreuil-Bellay, par acquêt de 1730, appelante d'une sentence de la *Table de marbre* du 8 août 1736, (P. du Mesnil, in-fo, 1738-1739).
5. *Chron. des Egl. d'Anj.*, pp. 36, 145, 191, et introd., p. XIII; — *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 263, 283, 285, 288, 289; — B. Roger, *Hist. d'Anj.*, pp. 238, 242-244; — Robert du Mont, *Chron.*, (ann. 1149); — Raoul de Diceto, *Imagines Historiarum*, p. 526; — *Recueil des Histor. d'Angl.* (ann. 1150); — Ménage, p. 53.
6. C'est tom. III, *Thesaur. Anecdot.* col., 835 B.
7. Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 103.

« S. Clément, un Monastère de la Cité, auquel la sœur d'iceluy Lambert, nommée Doda « présidoit. » Le Baud a traduit assez bien nostre Auteur qui parle ainsi : « *Dimittens autem Comitatum, (Lambertus), fugit usque Credonem, tunc temporis Nannetici territorii, vicum Jure S. Clementis Civitatis Nanneticæ Monasterio pertinentem; cui Alba tissa, Soror hujus Lamberti, nomine Doda, præsidebat.* »

Il dit, que Ingrande s'appelloit autrefois, *Quiriacia aula*.

Il fait un portrait affreux des mœurs des Bretons, qui convient fort bien à ce que Marbodus, Evesque de Rennes, et Baudri, Evesque de Dol, en ont écrit[1].

Enfin ce qu'on lit ici, (Col. 831 c. Mense Junii), *Normanorum ferox natio...*, se trouve en propres termes dans un ancien monument de l'Abbaye de S. Serge, qui est publié[2], d'où nous apprenons qu'il y a ici une faute : *ferox natio universa classe advecti;* car on lit dans le Manuscrit de S. Serge : *numerosa classe advecti,* ce qui est la vraie leçon et qui donne lieu de croire que nostre Historien estoit Angevin.

MARBODUS, Evesque de Rennes, de l'ordre de S. Benoist

Ann. **1123.** — Marbodus, prélat célèbre par son esprit, sa science, et sa grande piété, naquit à Angers, l'an 1036 ou 1035[3]. Ceux qui l'ont fait Manceau n'avoient aucune connoissance de sa vie[4]. On a aussi beaucoup altéré son nom car il est nommé dans quelques livres manuscrits et imprimez : Merbodus, Merbolde, Marbodée, Meraubode, Meraubaud, noms que *Cornarius* a trouvez dans divers Manuscrits[5], Le dernier Editeur de Marbodus et d'Hildebert dit, que Marbodus estoit fils de Robert surnommé Pellicier et Paramentier, et qu'il eut deux frères, Hugue et Salomon. D'autres produisent, je ne scay quel titre, où Marbodus, fils de Robert Pellicier, a eu un frère nommé Parganel[6]. Tout cela ne paroist pas fondé et ne mérite aucune attention. Le dernier Editeur de Marbodus, qui trouve ce Prélat dans plusieurs *Lettres* d'Hildebert, sans aucune apparence de raison s'est imaginé particulièrement, que la *Lettre 3 du Livre 2* est adressée à Marbodus, qui n'estoit pas encore Evesque de Rennes; néanmoins elle est écrite à un Evesque; mais ce qui ne peut venir que d'une inadvertence inconcevable, il dit : que cette *Lettre* a esté écrite, vers l'an 1098, et que cet Evesque est Raynauld de Martigney, quoique Raynauld n'ait esté élu et sacré Evesque qu'en 1101[7].

1. Marbode, *satire sur Rennes,* « *Urbs Redonis,* » (Beaugendre, col. 1575 et Ropartz S. p. 102, IV; — Baudri, *Vita Roberti de Arbrisello*).

2. *Chroniq. des Egl. d'Anj.*, (St Serge), p. 130.

3. Cf. *Hist. littéraire,* t. X, p. 243; — D. Chamard, *Vie des Sts personnag. de l'Anj.*, t. II, p. 130, (ann. 1040); — Rangeard, *Hist. de l'Univers. d'Ang.*, t. II, p. 60 et t. I, p. 34, ch. XVII; — V. L. Ernault, *Marbode, sa vie et ses œuvres,* p. 5; — S. Ropartz, *Poèmes de Marbode, introd.*, p. 4; — Hauréau, *Gallia. chr.*, t. XIV, col. 746.

4. Non plus que ceux qui le disent anglais, comme le font les auteurs de cette nation : J. Balée, *script. illust. maj. Britan. catal.*, p. 154; Pitseus, *de illust. Angl. script.*, t. I, pp. 185, 186; et après eux, P. Leyser, *Hist. des Poètes et des Poèmes du moyen-âge;* — Fabricius, *Bibliothec. latina mediæ et infimæ ætatis* et Moréri lui-même ; — V. B. Roger, *Hist. d'Anj.* p. 224.

5. V. L. Ernault ut suprà, p. 9.

6. Beaugendre, *Hild. et Marb. oper.* col. 1382; — *Cartul. de St Aubin,* f° 39 (Ms. n° 745, n° 8, *cartæ de Sorgûs,* Bibl. d'Ang.) édité par M. Bertrand de Broussillon et cité par D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne;* — F. du Paz. *Hist. généalog. chronol. et hist. des évêq.*, p. 840; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 566 c; — D. Chamard, t. II, p. 131.

7. Beaugendre, *Hild. et Marb.*, livre II, p. 80. — Hist. litt., t. XI, p. 289; — D. Bouquet, *Histor. de France*, t. XV, p 316 ad notam; — V. Hubert-Duperron, *de vener. Hildeberti,* p. 30; — L. Ernault, *Marbode,* p. 12, note 1, où cette lettre est analysée, et p. 13.

Mais ce qui passe toute imagination est, que ce vieillard de 80 ans s'est imaginé que la famille de Messieurs de Marbeuf, de Rennes en Bretagne, est descendue de celle de Marbodus[1]. Ce sont là des rêveries qui ne méritent point d'être refutées. En effet, la longue *Note* qu'il a mise sous cette *Lettre* contient plus de fautes que de lignes. Cette *Lettre* ne peut convenir à l'Evesque d'Angers qui, en 1098, estoit Geoffroy de Mayenne, et elle ne peut regarder Marbodus qui estoit très aimé et estimé, qui n'estoit redouté de personne, et dont la famille est inconnue; ni Ulger, ni Rivallon, ni les Moines de S. Aubin n'en disent un mot. Car le vers :

Natus erat quorum decus exstitit Andegavorum[2]

ne signifie rien moins que ce qu'il s'est imaginé.

Marbodus fut fort bien instruit dans l'Ecole d'Angers et comme il avoit un très bon esprit, il devint fort habile dans toutes les sciences divines et humaines[3]. Il s'éleva par son mérite, et fut établi *Maistre de l'Ecole* de l'Eglise, vers l'an 1067[4]. On louë son éloquence, sa religion, l'honnesteté de ses mœurs, et sa grande érudition, en sorte que quoique les études fûssent alors très-florissantes dans les Gaules, il passait pour le plus éloquent du Royaume et il rendit l'Ecole d'Angers très-fameuse par sa doctrine qui le fit fort rechercher, sa réputation s'estant repandüe partout[5]. C'est ce qui fait dire à Ulger[6] :

Omnes facundos sibi vidimus esse secundos ;
Nullius in ingenio par nec in eloquio...
.. ..
Transtulit huc studium, transtulit ingenium.

Il fut fait archidiacre dans l'Eglise d'Angers vers l'an 1080[7], et il parut avec cette qualité à Tours, au mois de juillet en 1093[8], pour terminer un procès qui estoit entre les Moines de S. Nicolas d'Angers et ceux de S. Florent de Saumur. Son mérite éclatant de plus en plus (car il publia en ces temps-là plusieurs ouvrages), il fut enfin élu Evesque de Rennes, en Bretagne, l'an 1096[9], par les soins d'Urbain II dans le Concile que ce Pape tint à Tours, dans l'Eglise de S. Martin pendant le Carême, et il souscrivit aux Privilèges que ce Pape donna aux Religieux de Vandôme et de Cormeri[10] : ainsi Marbodus succéda à Silvestre de la Guerche qui estoit mort au

1. Beaugendre, ubi suprà, col. 1383; — *Contrà, Hist. littér. de France,* loc. cit ; — Rangeard, t. I, p. 34; — G. de Corson, *Pouillé du diocèse de Rennes,* t. I, p. 36 ; — S. Ropartz, *introd.* p. 4.

2. Beaugendre, Opp. col. 1383.

3. Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang., t.* I, page 34 et t. II, *preuves, Épitaphe par Ulger,* nos XII et XIII ;— *Hist. littér. de France,* t. X, pp. 243 et seqq. ; — *Rouleaux des morts de S. Aubin,* trad. S. Ropartz, pp. 1 à 3 et Rangeard, t. II, p. 168; — *Hist. de l'Egl. gallic.* livre XXIV, t. XI, p. 249.

4. Cf. D. Rivet, *Hist. littér.* p. 243; il figure avec le titre de chancelier à la charte du 19 juin 1069 de Foulques Réchin, (*Cart. S. Jouin,* 2e partie, pp. 20 et 21, extrait d'un *Vidimus* de 1521 de Vihiers) ; — Rangeard, t. II, p. 18.

5. D. Chamard, *Vie des Saints de l'Anj.,* p. 133 ; — Rangeard, t. I, p. 35 et II-VI, p. 60 ; — Beaugendre, *Hildeb. et Marb. oper.* col. 1383 ; — L. Ernault, p. 14 ; — S. Ropartz, p. 3; — Pocquet de Livonnière, *Université d'Angers.* (Ms. Bibl. d'Angers, nos 1027 et 1028, p. 21 ; — A. Parrot, *notice sur l'Ecole épisc.,* p. 902, des *Mém.* lus à la Sorbonne, 1866.

6. Epitaphe d'Ulger, *Gall. christ. nov.,* t. XIV, col. 747; — Rangeard, t. II, p. 166.

7. V. D. Chamard, *Vie des Saints de l'Anj.,* t. II, p. 132, note 2 ; — L. Ernault, p. 63 ; — Rangeard, I, pp. 34 et 74.

8. V. *Gall. christ. nov.,* t. XIV, col. 610 E, 630 D et 671 B. ; — D. Housseau, t. III, et *Hist. litt.,* VII, p. 57 et seqq.

9. — *Ibid.* col. 746 B ; — c'est l'année de son Sacre ; — Rangeard, t. I, p. 66 et t. II, p. 60; — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne,* col. 103 ; — Cf. S. Ropartz, p. 10 ; — D. Chamard, p. 140.

10. *Invent. des Chartes de la Trinité de Vendôme,* Ij, Kj. ; — *Chron. des Egl. d'Anj,* (l'Esvière), p. 171 ; — *Gall. christ. nov.,* t. XIV, col. 261 ; — *Hist. littér.,* t. X, p. 243.

mois de janvier précédent [1]. Il fut forcé d'accepter cette dignité qui l'effroyoit, connaissant combien elle est redoutable. Marbodus suivit le Pape, de Tours à Poitiers où il estoit, le 30 mars, (*Ménage, Hist. de Sablé,* p. 309) [2]; car Urbain y donna une Bulle en faveur des Chanoines de S. Martin contre les moines de Cormeri et Marbodus est témoin dans cette Bulle, en qualité d'Evesque élû de Rennes [3]. Mais il fut sacré peu après [4]. Il retint néanmoins son archidiaconé d'Angers jusqu'à l'an 1102, comme il paroist par un acte qui se trouve dans l'*Histoire de l'Abbaye de Tournus*, p. 337, et par sa *Lettre* à Raynauld, Evesque d'Angers, qui l'en dépoüilla cruellement et honteusement comme nous allons dire [5].

Quoique Marbodus eust esté chargé du gouvernement d'un peuple barbare et naturellement féroce, car c'est ainsi qu'en parlaient les Religieux de l'Abbaye de S. Aubin et les autres auteurs du temps [6]; il se conduisit avec tant de prudence et de douceur, qu'il se fit aimer et estimer de tous ceux qui luy estoient soumis. Il rendoit la justice avec une grande équité sans avoir égard à la qualité des personnes. Il appaisoit les discordes par ses prières, par ses manières douces, polies et honnestes, par ses reprimandes, ses corrections. Il estoit doux avec ceux qui avoient cette vertu, sévère avec les durs et les superbes [7]. Grand aumônier, il s'épargnoit tout pour donner aux pauvres et les soulager dans leur misère. Il veilloit, jeûnoit, prioit continuellement, de sorte qu'il fut regretté généralement de tous les ordres lorsqu'il mourut. Certes les *Lettres* qui nous restent de cet excellent prélat donnent une grande idée de sa piété, de sa sagesse et de sa modération, comme de sa doctrine.

L'an 1097, Marbodus assista au Concile de Saintes tenu par le Légat Amat, archevesque de Bordeaux, avec Geoffroy d'Angers, Hildebert du Mans, etc. [8]. Le P. Labbe avoit mis ce Concile l'an 1097 dans sa *Chronologie Technique;* mais il a changé de sentiment dans sa *Chronologie Historique* et l'a placé sous l'an 1096, fondé sur une pièce tirée des Archives de l'Abbaye de Vandôme [9]. Son premier sentiment estoit bien plus sûr, puisque Hildebert n'a esté fait Evesque qu'en 1097 [10]; car Hoël, Evesque du Mans, mourut le 29 juillet 1097 et Hildebert ne fut ordonné qu'au mois d'aoust; or ce Concile ne fut assemblé qu'en Carême. Hildebert n'a donc pu s'y trouver ni l'an 1096, ni l'an 1097. Il en est de mesme de Marbodus pour l'an 1096, puisqu'il fut élu dans le Carême et qu'il ne fut sacré que quelque temps après.

1. (Ann. 1093), D. Morice, *preuves*, p. 103 et *Pouillé du diocèse de Rennes* (ann. 1096); — *Gallia christ. nov.* t. XIV, col. 746, (ann. 1092; — J. de Pequigny, *Bibl. de l'Ecol. des Chart.*, 1854, (*Robert d'Arbris. et Geof. de Vendôme*), 3e sér. t. V, p. 244.

2. *Additions* au ch. XVI; — Besly, *Hist. des Comtes du Poitou*, p. 111.

3. Charte du 30 mars, Monsnyer, *Jura Sti Martini Eccl.* p. 119; — Lesueur, n° 135; — D. Housseau, n° 1008, d'Achéry, *Spicileg.* t. VI, p. 22; — Le Michel, *S. Germain, lat.* 1067 (anal.); — Labbe, *Concil.* t. X, col. 602; — E. Mabille, *Pancarte noire*, n° 131.

4. Le 23 mars 1096, dimanche de *Lætare;* — L. Ernault, p. 151.

5. P. Chifflet, 1664; — D. Chamard, *Vie des Saints de l'Anj.*, p. 144; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 672 B, (ann. 1097); — Rangeard, t. I, pp. 66-67 et II, p. 63; — V. cette Lettre dans L. Ernault, *Marbode, etc.*, pp. 171-174; — Beaugendre, *Oper. epist.* I.

6. *Lettre circul. des Rotuli de St Aubin*; — Rangeard, t. II, p. 169, XIII; — Baudry, *Vita Roberti, de Arbrissel*, citée par de Pequigny, ubi suprà, pp. 208 et 215; — L. Ernault, p. 144, note 1.

7. Cf. Rangeard, t. II, pp. 60 et 61, VI; — D. Chamard, *Vie des Saints de l'Anj.*, p. 145, t. II.

8. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 746; — Mabillon, *Annal. bénéd.* t. V, pp. 379, 465, 535; — Rangeard, t. II, p. 61.

9. Labbe, *Concil.* t. X, col. 602 circà.

10. Cf. Mabillon, *Acta Cenonamens. episcop. Veter. anal.* t. III, p. 303; — Duchesne, *Script. Franc.*, t, IV, p. 252. Orderie Vital, *Hist. ecclés.*, t. IV, ap. lib. X; — D. Bouquet, *Histor. de France*, t. X, col. 671B, et t. XII, col. 591C; — Hebert-Duperron, *de vitâ Hild.*, p. 29; — Deservillers, *Hild. et son temps*, p. 26.

L'an 1098, Marbodus estoit à Angers, où il fut un des juges dans un procès entre les moines de S. Nicolas et ceux de S. Aubin, avec Raoul, Archevesque de Tours, Hildebert du Mans et plusieurs Abbez [1]. Il estoit encore dans cette ville au mois de septembre l'an 1100, et il fut présent à l'accord et Société que firent ensemble les Moines de S. Nicolas et les Chanoines de S. Pierre [2].

Le dernier Editeur de Marbodus écrit que ce Prelat avoit esté déposé dans le Concile de Poitiers tenu l'an 1100. Est-ce que ce bon homme, âgé de 80 ans, a lû Marbodus, Evesque de Rennes, pour Norgaudus, Evesque d'Autun ? Ce qu'il y a de vrai, est que l'Archevesque de Tours et Marbodus de Rennes défendirent d'abord Norgaudus ; mais les Chanoines d'Autun leur ayant fait connoistre tout ce qui s'estoit passé, ces Prélats changèrent de sentiments et abandonnèrent Norgaudus [3].

L'an 1101 fut très-désagréable à Marbodus, et il paroist difficile de le justifier de ce qu'il fit dans l'élection de Raynauld, Evesque d'Angers [4]. Car Geoffroy de Mayenne ayant quitté son Siège et s'estant retiré dans l'Abbaye de Cluni où il prit l'habit monastique, on songea à luy donner un successeur, et on fixa le jour de l'élection. Marbodus ne nous dit point ce qui l'engagea à soutenir Raynauld de Martigné-Briant, jeune homme qui n'avoit pas l'âge prescrit par les Canons et qui n'estoit pas dans les Ordres sacrez, contre le sentiment des plus vénérables de l'Eglise d'Angers et d'autres personnes constituées en dignité. Quoiqu'il en soit des raisons qu'il eut de se jetter dans ce mauvais parti, il nous apprend dans sa *Lettre* à Rainauld [5] « que lorsqu'il alloit de Rennes à Angers pour se trouver à l'élection, il fut arresté et renfermé dans une prison par les intrigues d'Estienne Doyen de l'Eglise d'Angers, qui estoit fort opposé à Rainauld [6]. Que s'estant échappé il ne cessa point de soutenir opiniâtrement le dessein qu'il avoit pris de faire élire Rainauld, et d'appuyer par toutes sortes de moyens ce mauvais choix, contre l'avis des meilleurs ecclésiastiques, qui, pour plusieurs causes, l'improuvoient, comme faite par le peuple sans leur consentement, et contre leur réclamation et leur opposition, parce que Rainauld n'avoit pas l'âge prescrit par les Canons [7] ; qu'il n'estoit pas dans les ordres, et que l'élection s'estoit faite dans un tumulte populaire d'une manière séditieuse [8] ; que Raoul, Métropolitain de la Province, avoit desjà cédé aux opposants et qu'il avoit résolu de renvoyer l'affaire au Pape plutost pour casser l'élection que pour la confirmer ; mais que luy Marbodus, alors prévenu en faveur de Rainauld, fit tant d'efforts, qu'il parla, raisonna, pria tant l'archevesque, qu'il le fit consentir à sacrer Raynauld [9], ce qu'il fit avec Marbodus [10]. Quelques-uns luy ayant reproché que c'estoit une iniquité, il répondit follement et imprudemment,

1. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 746 ; — Rangeard, t. II, p. 61.
2. — *Ibid.* — — , (ann. 1100), coll. 611 et 746.
3. — *Ibid.* — *vet.*, t. IV, col. 388 ; — L. Ernault, *Marbode, sa vie, etc.*, p. 175 ; — Pavillon, *Vie du B. Robert d'Arbris.*, pp. 84, 545 et 556 (*Preuves*) ; — Labbe, t. X.
4. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 746 ; — Hauréau, *Une élection d'évêque* au XIIe s. (Revue des Deux-Mondes, 1er août 1870, p. 548) ; — L. Ernault, *Marbode*, p. 166 ; — D. Chamard, *Vie des S^ts de l'Anj.*, t. II, p. 141 ; — D. Rivet, *Hist. litt. de France*, t. IX, X et XI, p. 290.
5. V. cette lettre : *apud* D. Bouquet, *Histor. de France*, t. XIV, p. 806 ; — L. Ernault, *Marbode*, pp. 172-174.
6. Beaug. *Hild. et Marbod. Oper.*, Epist. I ; — Cf. *Gall. christ. nov.* t. XIV col. 564^E, 589-590, 746 ; — Sirmond, *Oper.* Var. t. III col. 748 ; — Rangeard, t. II p. 62 ; — L. Ernauld, pp. 168, 172 et note ; — D. Chamard, p. 143, t. II ; — *Gauf. Vindoc.*, Ep. III, 14 ; — Compain, *Geoff. de Vendôme*, p. 191.
7. Cf. Hildebert, *Epist.* II, 5 ; — Hebert-Duperron, p. 30 ; — L. Ernault, *Marbode*, p. 167 et note 2.
8. Cf. — *Ibid.* — 4 ; — *Gauf. Vendocin. Epist.* II, *lib.* III ; — Hauréau, *Une élection d'Evêque*, pp. 556, 558.
9. V. Hauréau, *loc. cit.* pp. 549 et 558 ; — L. Ernault, p. 169.
10. (Ann. 1102), Beaugendre, *Hildeb. et Marbod. op.* p. 1390 ; — Rangeard, t. II, p. 62. — *Gallia christ. nov.* t. XIV, col. 565^A.

ce sont ses termes, qu'il s'en chargeoit. Sur quoy il dit : que Rainauld avoit fait en sorte que Marbodus n'eust pas fait en vain cette imprécation contre luy-mesme, puisqu'il s'estoit accommodé, aussitost qu'il luy avoit esté possible, avec Estienne et les autres, en leur promettant la dépouille de Marbodus [1] ; puisque par un trait de charité toute nouvelle et inoule, il avoit effectivement fait tomber sur la teste de son ami, fauteur et bienfaiteur, la honte et la perte dont il avoit bien voulu se charger pour honorer, élever, et enrichir Rainauld, qui auroit mesme dépouillé Marbodus aussitost après sa consécration, s'il n'avoit jugé plus à propos de différer jusqu'à ce qu'il eust vû la fin du danger qui restoit encore du costé de Rome, où Marbodus alla en effet [2]. Là, il n'épargna auprès du Pape ni ses prières, ni ses larmes en faveur de Rainauld. Ayant donc obtenu de Pascal la confirmation, il ne put, estant retourné à Angers, retirer du nouvel Evesque qu'une partie de la défense qu'il avoit faite, et ce fut encore avec beaucoup de difficulté [3]. Rainauld mesme poussa plus loin la malhonnesteté, car il prit sur cette partie le prix du cheval qu'il avoit prêté à Marbodus, qui n'alloit à Rome que pour soutenir les intérêts de Rainauld, et qui estoit mort en chemin.

Ce qui est plus étrange, Marbodus estoit à peine revenu, que Rainauld le priva de tous les honneurs et bénéfices qu'il avoit reçus de ses prédécesseurs, c'est-à-dire de son Canonicat et de son Archidiaconé ; et il ne put obtenir ni par prières, ni en considération de ses services passez, six mois de temps, pour faire croire au public qu'il sortoit de luy-mesme, et qu'il n'estoit pas chassé ; ce que Marbodus demandoit seulement pour épargner sa honte. Lorsque ce bon Evesque, fatigué des travaux qu'il avoit soufferts, dans un si pénible voyage, et malade de fièvres, se plaignit qu'il estoit traité indignement, Rainauld le cita devant le Pape, luy, un Evesque qui avoit répandu des larmes pour adoucir ce Pontife en sa faveur, et fit effacer son nom du tableau ou Catalogue des Ecclésiastiques d'Angers, sous prétexte qu'un clerc ne peut pas posséder deux bénéfices dans deux Eglises.

Tout ce détail qui est rapporté par le bon Marbodus, dans la *Lettre* qu'il a écrite à Rainauld, donne assurément une fort mauvaise idée de la conduite de Rainauld, mais il est certain que cet Evesque fut touché et qu'il profita des avis salutaires que Marbodus luy donna à la fin de sa *Lettre ;* qu'il se réconcilia avec luy [4], peu de temps après, et qu'ils vescurent parfaitement bien ensemble dans la suite. Car nous trouvons, que l'an 1108 ou 1109, Rainauld allant à Rome confia à Marbodus toute l'administration de son Diocèse pendant son absence [5].

L'an 1104, Marbodus se trouva au Concile de Troyes tenu par Richard, Légat du Pape Pascal II [6].

L'année suivante, ou en 1106, il estoit à Nantes au mois de Janvier, et il souscrivit à une charte de Benoist Evesque de cette ville [7].

En 1108, Marbodus accorda une grâce à Gautier, abbé de S. Serge, à Angers, à la prière de

1. D. Chamard, *Vie des S^ts d'Anj.*, t. II, p. 144 ; — L. Ernault, p. 170 ; — Hauréau, p. 560.
2. L. Ernault, p. 169 ; — *Lettre de Marbode*, (D. Bouquet, t. XIV, col. 806) ; — Hauréau, p. 560, *eod. loc.*
3. — *Ibid.* — — *Ibid.* — — *Ibid.* —
4. Cf. L. Ernault, *Marbode*, p. 174 ; — S. Ropartz, *Poèmes de Marbode*, introd., p. 14 ; — Beaugendre, *Hildeb. et Marb. Oper.*, p. 1390, Note sur la lettre I ; — Rangeard, t. I, p. 67 et t. II, p. 63 ; — Pavillon, *Vie de Rob. d'Arbris.* p. 514, (Preuves) ; — D. Chamard, pp. 144-145, t. II.
5. *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 747^A, 704^B, 566^E.
6. — *Ibid.* — col. 746^E ; — *Spicil. d'Achéry*, t. VI, p. 24 ; — D. Morice, *preuves* de l'*Hist. de Bret.* coll. 488-489 ; — D. Chamard, t. II, p. 147, note 2.
7. (*Ann.* 1105), *Gallia christ. nov.* t. XIV, col. 631^C, 746 et 1000^B ; — D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, *Preuves*, p. 264.

Rainauld, Evesque de cette ville, qui estoit à Rennes; car il autorisa et confirma à cet abbé et à ses successeurs, la possession de toutes les Eglises que le Monastère de S. Serge avoit dans le Diocèse de Rennes. Nous avons l'*Ecrit* que Marbodus en fit dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* [1].

L'an 1109, Marbodus assista au Concile de Laon [2], avec Rainauld, Evesque d'Angers.

Pendant que Rainauld estoit à Rome, Marbodus Evesque de Rennes qui gouvernoit le Diocèse d'Angers, et W... ou Guillaume, archidiacre de cette Eglise, consultèrent Hildebert, Evesque du Mans, touchant une femme qui vouloit vivre à l'ordinaire avec son mari, qui estant malade, avoit fait vœu de continence, avec le consentement de sa femme, et avoit demandé l'habit monastique. Nous n'avons pas la *Lettre* de Marbodus, mais seulement la réponse de Hildebert, qui cite sur ce cas la lettre de St Augustin à Ecdicie [3].

En 1116, Marbodus se crut obligé d'ôter de l'Eglise de Vitré les Chanoines qui la desservoient, à cause de leur mauvaise vie, outre qu'ils n'étoient plus que trois, et d'y mettre les Moines de S. Melaine de Rennes. Nous avons l'acte authentique qu'il en fit, dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne, p. 284* [4].

L'an 1117, Marbodus bénit Marie première abbesse de S. Sulpice, dans le Diocèse de Rennes, à quelques lieues de la ville; Foulque, comte d'Anjou et du Maine, et Aremburge sa femme, donnèrent à cette nouvelle Abbaye, la Terre de la Fontaine-St-Martin, dans le Maine, où il y a une communauté considérable.

Dans l'année suivante, Marbodus estoit à Redon, lorsque Conan II, Duc de Bretagne, rendit aux Moines de l'Abbaye de Quimperlay, Belle-Isle, que ceux de Redon avoient usurpée appuyez de son pouvoir [5].

L'an 1120, Callixte II écrivit, le 5 de février, une *Lettre* à Marbodus pour le remercier de ce qu'il avoit observé exactement la sentence d'excommunication qu'il avoit donnée contre l'Abbé et les Moines de S. Melaine [6].

Quelques mois après, Hildebert, Evesque du Mans, fit la Dédicace de son Eglise Cathédrale fort magnifiquement; Marbodus y assista et consacra un des autels [7]. Il estoit dans une grande vieillesse et ne voyoit plus; mais son courage, la force de son esprit et sa sagesse soutenoient la faiblesse de son corps. C'est ce qu'en dit l'Historien d'Hildebert; je croy pourtant que Marbodus n'estoit pas tout à fait aveugle.

En 1118, il enterra Alain Fergent, Duc de Bretagne, dans l'Abbaye de Redon [8].

Enfin, après avoir gouverné son Diocèse pendant 27 ans, avec beaucoup de sagesse, de piété et

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. I, col. 516; — *Gallia christ. nov.* t. XIV, col. 283^B^, 631^C^ et 747^A^.

2. (Il faut traduire *Lausduni* par Loudun et non Laon); — *Gallia christ. nov.* t. XIV, col. 747^A^; — D. Bouquet. *Histor. de France*, t. XIV, p. 147.

3. Apud d'Achéry, Rangeard, t. II, p. 66, *Spicil.*, t. XII, p. 295. — Beaug. *Opp.* l. III, 36.

4. L. Ernault, pp. 230-231; — *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 747^B^; — *Probationes Hist. Brit.*, t. I, col. 531; — Ernault, p. 224; — D. Lobineau, p. 267.

5. *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 747^B^; — D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, p. 90; — L. Ernault, p. 225.

6. *Baluze, Miscell.*, t. II, p. 196; — *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 773^A^; — D. Bouquet, *Hist. de France*, t. XV, p. 234.

7. Mabillon *Veter. anal.*, t. III, p. 320; — D. Chamard, *Vie des S^ts^ de l'Anj.*, t. II, p. 155; — de Deservillers, *Un évêque au XIIe siècle*, p. 236; — V. le sermon de la dédicace apud. D. Beaug. pp. 98, 642 et seqq. et Hebert-Duperron, *thesis de ven. Hib^ti^*, p. 80.

8. Le 13 ou le 15 Octobre 1119: Bertrand d'Argentré, *Hist. de Bret.*, p. 183. — D. Chamard, t. II, p. 225. — Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 175.

de fermeté, se voyant cassé de travaux et près de sa fin, il vint à Angers, où il prit l'habit de S. Benoist, dans la célèbre Abbaye de S. Aubin [1], et il mourut le 11 de Septembre l'an 1123 [2].

Les Religieux de S. Aubin envoyèrent une *Lettre-Circulaire* à tous les Fidèles de l'Eglise, pour le recommander à leurs prières, et ils font un fort bel éloge de ce Prélat [3] dont l'Epitaphe a esté faite en vers par Ulger, Evesque d'Angers, et par Rivallon, Archidiacre de Rennes [4]. On y voit qu'il fut extrêmement regretté dans tout le Diocèse qu'il avoit gouverné. Marbodus mourut âgé de 88 ans. M. du Saussay l'a mis parmi les saints dans son *Martyrologe de France*. On trouve aussi son nom dans le *catalogue des Saints* qui ne sont pas dans le *Martyrologe Romain*, et qui a esté dressé par Philippe Ferrarius, l'an 1625 [5].

Marbodus estoit en très grande réputation dans toute la France par son éloquence, par ses poësies, et ses ouvrages en prose qui furent fort estimez. Baudri, abbé de Bourgueil, fait Evesque de Dol, en 1107 ou 1108, qui estoit poète appelle Marbodus « *l'Astre éclatant des Poëtes* » [6], et il lui offrit ses poésies, comme au plus excellent des poètes de son temps, pour les corriger et limer.

Marbodus étant archidiacre d'Angers, fut prié par l'abbé Seguin et les Moines de la Chaize-Dieu, en Auvergne, de faire une nouvelle *vie de S. Robert*, leur fondateur et premier abbé, c'est-à-dire de mettre en meilleur ordre celle que Gérard, Chapelain du Saint, avoit composée d'un stile trop diffus et désagréable. L'ouvrage de Marbodus [7] fut tellement goûté que l'abbé Seguin le pria de faire la mesme chose pour les miracles de S. Robert ; ce que Marbodus exécuta et dédia son second livre à cet abbé [8].

Dans ce mesme temps Marbodus fut prié par les Chanoines de l'Eglise d'Angers, d'écrire ou plutost de refaire, la *vie de S. Lezin*, Evesque de cette ville. Et pour le récompenser de son travail ils luy promirent et luy accordèrent qu'il auroit part à toutes les prières et aux bonnes œuvres qui se feroient dans leur Eglise, en tout temps ; de dire pendant sa vie à la Messe du matin, la Collecte, *Deus qui justificas impium etc.* ; et après sa mort, tout le service qui se fait pour un Chanoine dans les Messes et prières ; de célébrer son anniversaire tous les ans comme d'un Chanoine ; enfin de chanter après Prime, tous les jours, jusqu'à la fin du Monde, en allant au Chapitre, à la réserve des festes, le Pseaume *De Profundis* avec le Capitule *Requiem*, et la Collecte, *Absolve Domine* [9]. Telle fut la convention qui fut faite entre les Chanoines et Marbodus, qui en prit pour témoin et

1. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 747c. — L. Ernault, *Marbode*, p. 234.
2. — *Ibid.* — col. 614E ; — *Obit. St Maurice et St Aubin* ; — *Chron. des Eglises d'Anj.*, p. 32 ; — Hiret, *des Antiquitez d'Anj.*, p. 120 ; — Roger, *Hist. d'Anj.*, p. 224 ; — L. Ernault, p. 235.
3. V. cette Lettre dans D. Martène, *Thesaur. Anecd.*, t. I, p. 355 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Anj.*, t. II, p. 168, n° XIII ; — Cartul. de St Aubin, édit. Bertrand de Broussillon ; — D. Chamard, *Vie des S^ts d'Anj.*, pièces justif., n° II, p. 541 ; — L. Delisle, *Rouleaux des morts*, du IX au XVe s. ; — D. Lobineau, p. 117.
4. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 747 ; — Rangeard, t. II, pp. 166, 167, 168, n° XII ; — D. Beaugendre, Opp. col. 1385-6.
5. *Martyrol. Gallican.*, XI septembre ; — du Saussay, *Martyrologe* apud. Beaugendre, col. 1387-8 ; — *Hist. de l'Egl. gallic*, t. XI, liv. XXIV, p. 249 ; — Bolland. *Acta. SS.* t. III, p. 745 ; — D. Chamard, *Vie des S^ts d'Anj.*, t. II, p. 130 ; — L. Ernault, p. 239.
6. H. Pasquier, *Baudri, abbé de Bourgueil*, pp. 139, ch. VI, et 232 ; — Ms. *Bibl. de Tours*, n° 891, n° CXLVIII, f° 45 ; — L. Ernault, *Marbode*, pp. 153 et 239.
7. V. Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 40, ch. XX ; — L. Ernault, pp. 90-93 ; — Beaugendre, *Hildeb. et Marbod.* Opp.
8. L. Ernauld, *Hildeb. et Marbod.*, pp. 93-94.
9. V. P. Rangeard, ubi suprà, t. I, p. 40 et J. Rangeard, *Vie des Sts Evêques d'Angers*, (Revue d'Anj. 1854, t. I, p. 23, note 2) ; — Bolland, *Act. SS.* au 13 février ; — Traduction d'Arnauld d'Andilly, *Vies de S^ts illustres*, 1664, p. 287 ; — L. Ernault, p. 89.

répondant S. Lezin. Cela semble prouver que Marbodus, quoique Archidiacre, n'estoit pas Chanoine; mais je n'ose pas l'assurer ; il estoit Prestre.

Marbodus estoit Evesque de Rennes, lorsqu'il écrivit la *vie de S. Maimbeuf*, Evesque d'Angers, (*Baillet*) [1]. Quelques-uns disent qu'on ne voit pas bien de quelle autorité sont ses garants, ni les mémoires qu'il a suivis. Ils avoüent cependant qu'on a une autre vie Manuscrite d'un auteur inconnu, qui est beaucoup plus ancienne [2]. Ce fait est certain, car cette ancienne vie a esté donnée au public, l'an 1708 [3]. A la teste de celle que Marbodus a composée, on ne trouve point, dans cette dernière édition des ouvrages de Marbodus, *la vie de S. Gautier* [4], Chanoine Régulier et Abbé en Limouzin, qui mourut l'an 1070, et dont l'Eglise célèbre la feste le 11 de May. Marbodus est certainement l'auteur de cet ouvrage. Il suivit une autre vie plus ample faite par un disciple de S. Gautier, ou par un témoin de sa vie. Il se contenta de choisir ce qu'il jugea plus convenable à son dessein, et on y voit des marques de son jugement et de son habileté [5].

Cet ouvrage de Marbodus nous a esté donné par les Jésuites d'Anvers, sur le 11 de May. Ils remarquent qu'ils l'avoient trouvé dans un fort ancien Manuscrit, fait avec un très-grand soin, en sorte qu'il paroist avoir esté écrit du temps de Marbodus, et peut-être par ses ordres, ou au moins peu de temps après sa mort. Ce volume contient la *vie de S. Florent* Martyr, qu'ils donnèrent le 22 septembre ; celle de *S. Lezin*, Evesque d'Angers ; celle de *S. Maimbeuf*, aussi Evesque d'Angers ; celle de *S. Gautier*, dont je viens de parler ; celle de *S. Robert*, Abbé de la Chaize-Dieu, et *le Martyre des SS. Félix et Adaucte*, avec *diverses Poësies* de Marbodus [6].

On ne trouve point, dans l'édition de 1708, la *vie de S. Florent Martyr* [7].

Ce recueil des Jésuites d'Anvers donne lieu de douter, si *la vie de Théophile*, le Pénitent, écrite en vers, est de Marbodus. Il est vrai qu'ils l'ont trouvée dans un autre Manuscrit, sans nom d'auteur, qui contient quelques pièces de Marbodus ; mais on y voit aussi *la vie de S. Alexis*, qu'on ne trouve pas dans l'édition de Rennes, et qu'on ne dit pas estre de Marbodus [8].

Outre cette *Histoire de Théophile*, Marbodus a fait en vers, sept ouvrages d'une juste longueur [9] :

Les Combats des Sept Frères Machabées [10] ;

Le Martyre de S. Laurent ; Sigebert en a fait mention [11] ;

1. *Table critique de la vie des S^ts du mois d'octobre*, col. XVIII.
2. Ms. anonyme de la collection de Cl. Ménard; — J. Rangeard, *Vie des Sts Evéq. d'Ang.* (Revue d'Anj. 1854, t. I, p. 37, note 2).
3. Ed. Beaug., in-f°, d'après Mabillon et le P. Lecointe; — Cf. L. Ernault, pp. 226 à 228.
4. Boll. *Acta. SS.*, t. XV, p. 699, au 11 mai.
5. Cf. L. Ernault, p. 229.
6. — *Ibid.* — p. 228 ; — V. Cl. Robin, *Dissertation sur l'antiquité de l'Egl. St Pierre d'Ang.*, p. 15, *ad notam.*
7. Publié par les Boll. *Acta. SS.*, au 22 septembre, t. VI, pp. 410-438, et Marbode, (éd. Migne), *Patrologie*, 1854, in-4°. — Cf. L. Ernault, p. 94 ; — V. Ms. de D. Huynes, *Histoire de l'abbaye de St Florent*, *Bibl. d'Angers*, n° 769.
8. Beaugendre, coll. 1508 et seqq. ; — *Hist. littér.*, t. X, p. 371-2 ; — L. Ernault, *Marbode*, pp. 68-80 ; — C. Ferry, *de Marbodi vitâ et carminibus* (*thesis*,) *1877*, Montpellier.
9. V. la nomenclature de ses œuvres dans le tome 171 de la *Patrologie de Migne* ; le *Ms. de la Bibli. de Tours*, n°s 890 ancien et 117 nouveau ; Beaugendre, édit. de 1708 ; L. Ernault *passim* et note 1 de la page 247 ; S. Ropartz, traduction et texte.
10. V. L. Ernault, p. 86.
11. Sigebert de Gembloux, écolâtre de Metz, *Liber de Scriptoribus Ecclés.*, (ch. CLVIII). — L. Ernault, p. 83-84. — Ms. de la Bibl. d'Angers, n° 300, f° 29.

Le Martyre de S. Victor de Marseille; cet ouvrage n'est pas dans l'ancienne édition de Rennes[1];

Le Martyre de S. Maurice et de ses compagnons, ou des soldats de la Légion Thébienne. Sigebert l'avoit vu et il remarque que Marbodus avoit suivi exactement ce que S. Eucher avoit écrit en prose sur ce sujet[2];

La vie de Sti Thaïs[3]; *Le Martyre des S. S. Félix et Adaucte*[4];

La vie de S. Maurille, Evesque d'Angers, en deux livres[5];

Marbodus a suivi l'édition de Rainon, dont nous avons parlé[6];

Un très grand nombre de Poësies sur différentes matières; on y voit: des *Hymnes*[7], des *Prières*, des *Lettres*, des *Epigrammes*, des *Exhortations Morales*. Les plus étenduës de ces pièces sont:

Le *Livre de Ruth*[8]; Le *Naufrage du Prophète Jonas*[9];

Le *Ravissement de Dina*[10];

Un Livre *De Ornamentis Uerborum*, qu'il composa lorsqu'il estoit Maistre de l'Ecole d'Angers[11]; ce livre est loüé par Girard le Gallois (*Spécul. Eccles. l. 4. c. 16*)[(a)];

Un Livre qui contient *dix Chapitres*[12], où il traite: *de la manière d'écrire; du Temps et de l'Eternité; contre les femmes débauchées; des Mères de Famille; de la Vieillesse; contre ceux qui croyent que les Astres ont une influence sur les hommes; de la volupté, de la véritable amitié; des avantages de la mort; de la Résurrection des Corps*;

1. Ed. des œuvres complètes, 1524, de J. Baudouyn, Rennes, in-4°, 41 ff. n. ch. goth. — V. L. Ernault, p. 84; — Bolland. *Acta SS.* ad diem, 21 juillet. — Ms. de la Bibl. de Tours, n° 117.

2. V. Sigebert, *eod. loc.*; — L. Ernault, pp. 83-84; — Bolland. *Acta SS*; 22 7bre, t. III, p. 741; — l'abbé Mossion, *Lettre sur la vérité du martyre de St Maurice*, p. 1.

3. Arnault d'Andilly, traduction, dans *sa Vie des Sts illustres*; — L. Ernault, p. 85. — Ms. de la Bibl. d'Angers, n° 300, fos 5-11 et n° 294, f° 5. — Beaugendre, col. 1541.

4. V. L. Ernault, p. 186.

5. Bolland. *Acta SS.*, *ad diem* 13 7bre, t. IV, pp. 62-79; — D. Chamard, *Vie des Sts de l'Anj.*, t. I, ch. VI, p. 162; — L. Ernault, pp. 80-83.

6. V. suprà, p. 9.

7. V. L. Ernault, p. 35 et D. Chamard, t. II, p. 153, (*Hymnes et prières*); — S. Ropartz, pp. 20 à 41 et L. Ernault, pp. 229-234 (*Épitres*); — Beaugendre, col. 1625; S. Ropartz, livre II; L. Ernault, p. 47 (*Satires*); — Ms. d'Angers, cat. de la Bib., n° 294, f° 9; Beaugendre, CXXVIII (*Sermons*); S. Ropartz, pp. 44-50.

8. Ms. de Tours. Cat. de la Bibl., (117 nouveau), *Historia Ruth*; — *Patrologie*, Migne, t. 171. — L. Ernault, p. 180.

9. — *Ibid.* — —; — Beaugendre, coll. 1580-1581; *De Jona propheta*; — L. Ernault, p. 178.

10. V. Ms. de la Bibl. d'Ang, n° 294, f° 5; — D. Montfaucon, *Bibl. Bibliothecar. mspt*orum, (n° 84 St Aubin), qu'il attribue à Hildebert; — L. Ernault, p. 181.

11. V. éd. de 1524; — Ms. de la Bibl. de Rouen, n° 39; — Ms. de la Bibl. de Tours, n° 117; — Ms. de la Bibl. de St Omer, n° 142; — Mss. de la Bibl. d'Ang., n° 294, f° 5 et n° 300, fos 5-11; — Bibl. Nat., nos 7743, p. 141; 8499 et 18,570; — Beaugendre, *Opp.* col. 1596; — *Patrologie* Migne, t. 171; — Everard de Béthune, *Grecismus, de coloribus rhetoricis*, ch. II; — L. Ernault, pp. 23-33 et 247, note 1; — J. Dumont de la *Versification lat. en Anj.* aux XIe et XIIe s., p. 230.

(a). On le trouve Manuscrit dans la Bibliothèque de Leyde.

12. V. Edit. de 1524, 1708, (col. 1597) et 1854; — L. Ernault, pp. 181-220; = Chap. Ier, (*Versus*): — Ms. d'Angers, n° 300 f° 36; — Beaugendre, (édit., Migne) et Ernault, pp. 183-188.); — J. Ampère, *Hist. littér.*, t. III, p. 448; = Ch. II, (*de tempore et ævo*): — L. Ernault, pp. 188-193; — Gorini, *Mélanges littér. extr. des PP. latins*, 1865; = Ch. III, (*de meretrice*): Beaugendre, col. 1601; — L. Ernault, pp. 193-194; = Ch. IV, (*de matronâ*): Beaugendre, col. 1603; — L. Ernault, pp. 197-200; = Ch. V, (*de senectute*): Beaugendre, col. 604; — L. Ernault, pp. 200-204; = Ch. VI, (*de fato et genesi*): Beaug., col. 1606; — Ernault, pp. 204-207; = Ch. VII, (*de voluptate*): S. Ropartz, p. 60, XI; — Ernault, pp. 207-209; = Ch. VIII, (*de verâ amicitiâ*): Beaug., col. 1610-12; — L. Ernault, 209-213; = Ch. IX, (*de bono mortis*): Beaug., col. 1613; — Ernault, pp. 214-216; = Ch. X, (*de resurrectione corporum*): Ernault, pp. 217-218.

Huit *Epitaphes* d'autant de personnes illustres [1].

Marbodus estoit dans sa 67e année, et Evesque de Rennes, lorsqu'il composa son *Livre des dix Chapitres*, qu'il adressa à un Evesque, qui est vraisemblablement Hildebert, Evesque du Mans [2], qu'il appelle un Prélat très-docte, d'un jugement sûr, et dont l'improbation ou l'approbation l'arresteroit ou luy donneroit du courage pour faire d'autres Ecrits. Ce qui ressemble parfaitement à ce qu'il dit des *Ecrits d'Hildebert* dans la *Lettre* qu'il luy a écrite, en vers, et qui se trouve dans la *dernière édition. col. 1560.* Ainsi ce Livre a esté composé, l'an 1102, après son retour de Rome, et depuis que Rainauld, Evesque d'Angers, l'eut dépouillé de son Archidiaconé. Il nous apprend qu'il avoit produit beaucoup de choses, qu'il se repentoit d'avoir publiées dans sa jeunesse, tant parce que les sujets n'estoient pas assez graves, que parce que le stile n'en estoit pas assez châtié [4] :

Quæ juvenis scripsi, senior, dum plura retracto,
Pænitet, et quædam vel scripta, vel edita nollem.
Tum quia materies inhonesta levisque videtur,
Tum quia dicendi potuit modus aptior esse.

Et le reste qu'on peut voir dans les éditions de ses ouvrages [5].

On attribue depuis longtemps à Marbodus le *Livre des pierres précieuses*, quoique Sigebert n'en ait point fait mention [6]. Il est vrai que cet auteur est mort dix ou onze ans avant Marbodus; mais il n'est point vrai-semblable que Marbodus ait composé ce livre à la fin de sa vie. Il y a mesme un *Manuscrit à Tours* qui le donne à Dom Hildebert Evesque du Mans [7]. Il est cité par Albert le Grand [8], Vincent de Beauvais [9] et quelques autres auteurs sous le nom de *Lapidarius* ou de *Liliarius*, et mesme quelquefois sous celui d'*Evase* [10], selon la remarque de Giraldi [11], qui prétend qu'on n'y peut loüer que la facilité de la versification; que l'élocution n'est pas assez pure, et l'auteur pèche contre la quantité, surtout dans les mots grecs.

Ce Livre fut fort estimé, dès qu'il parut, car on le traduisit en vers françois qui paroissent tout-à-fait estre du douzième siècle [12].

1. S. Ropartz, p. 139; — *Gall. christ.*, t. XIV, col. 561 E et 562 E; — Mabillon, *Annales*, t. V, p. 670; — *Ms. de S. Aubin*, lib. 70, n° 58; — L. Ernault, pp. 233-234.
2. Cf. L. Ernault, pp. 188-189; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 62, et t. II, pp. 18, 161.
3. Beaugendre, 1708; — V. S. Ropartz, lettre et traduction, pp. 30 et 31.
4. V. L. Ernault, pp. 187 et 247, note I *in fine*.
5. *Ms. d'Angers*, n° 300, f° 36; — Beaug. col. 1597.
6. V. sur cette question d'attribution D. Rivet, *Hist. littér.*, t. II et son *Tableau de la littér. au XIe s.*; — L. Ernault, pp. 102, 104 note 1, 108, et L. Pannier, *Les lapidaires français du moyen-âge*, (52e fasc. de la Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes).
7. Bibl. de Tours, (Cat. n° 890 ancien et 117 nouveau), et L. Ernault, pp. 104, note 1, et 247, note 1. On connait soixante mss. environ de ce poème; voici les plus importants: Bibl. d'Ang., n° 294, f° 174 et n° 300 (*incipit liber Marbodi de lapidibus*); Bibl. du Vatican, (fonds de Christine), n° 1104; Bibl. nat., (ancien fonds latin), n° 2887.
8. *Traité des minéraux.*
9. Qui en donne 300 vers sans le nommer, (*Spicil. maj.*); — cf. Ernault, p. 113.
10. Cf. D. Rivet, t. II. *Hist. littér.*; — Ernault, p. 113; — Beckmann, *Liber Lapid.*, Gottingue, 1799. — C. Fercy, *De Marbodi vitâ*, etc., (thesis), 1877; — P. Diacre, *De viris illustr. Cassineus.* c. 47.
11. Lillio Giraldi, *Histor. poetarum tam græc. quam latin.*
12. V. L. Pannier, (*suprà*), pour toutes ces traductions, parmi lesquelles: Bibl. Nat., *Ms. de S. Victor*, n° 14470 (publié par Beaugendre, Beckmann et la Patrologie); le *lapidaire* de Modène; le *lapidaire* de Berne, (Cat. de Sinner, t. III, p. 21); le *lapidaire* de Cambridge, dû aux recherches de P. Meyer, (XIIIe s.). Il en existe d'ailleurs un certain nombre en langues étrangères, (L. Pannier; L. Ernault, p. 113); et une en vers, de nos jours, par M. Ropartz: *Poèmes de Marbode*, p. 140.

Il n'a pourtant pas esté imprimé dans le premier siècle de l'imprimerie, mais l'an 1524 [1]; il fut donné au public à Rennes avec les autres ouvrages de Marbodus [2] puis à Fribourg par les soins de Pictorius l'an 1531 [3]. *Marbodæi Galli, Poëtæ vetustissimi, de Lapidibus préciosis, Enchiridion, cum Scholiis Pictorii Villengensis.*

Pictorius remarque, que dans son Manuscrit, l'auteur est nommé *Marbodœus Gallus.*

Cette édition fut aussitost réitérée à Paris, in-8°, chez Chrestien Wechel, puis à Cologne, in-8°, l'an 1539 [4], avec les notes d'Alard d'Amsterdam.

Marbodœus de Gemmarum, Lapidumque pretiosorum formis; Coloniœ, 1539.

Marbodii Galli, Dactylotheca, Georgii Pictorii Scholiis illustrata; Basileœ, 1557, in-8° [5].

Quoique Pictorius eust trouvé dans son manuscrit le nom de Marbodœus, François-Manceau, Henri Rauzovius s'avisa de publier cet ouvrage sous le nom d'Evax, Roy des Arabes, à Lubec, l'an 1575, in-8° [6], avec une Préface de Henri Moller de Hambourg; et depuis, à Lipsic, l'an 1585, in-4° [7], mais sans fondement. C'est pourquoy je n'en vois pas davantage, en ce que disent quelques auteurs, que Marbodus avoit peut-estre tiré quelque chose d'Evax, qu'il auroit trouvé en Grec, et qu'il auroit mis en vers Latins [8].

Reinesius dit, que dans quelques Manuscrits de cet ouvrage, on trouve le nom de *Marbodœus;* mais qu'il y est surnommé *Canbro-Britannus,* c'est-à-dire Breton du payis de Galles. Il ajoute que Marbodus estoit surnommé *Evax;* ce qui l'a porté à feindre qu'il avoit expliqué l'ouvrage d'Evax (*Deguisem. des auteurs, p. 322*) [9]. Mais ce sont là des chimères. M. Baillet qui le nomme aussi, mal à propos, *Marbodœus*, dit que pour son *Traité des Pierres précieuses*, il s'est appellé *Lapidarius* [10].

L'an 1695, Jacques Grovonius publia ce Livre à Leyde, in-4°, à la fin de la *Dactylothèque* de *Gorlœus* avec quelques additions [11].

Enfin, D. Antoine Beaugendre, Bénédictin, qui a publié une nouvelle édition *des Œuvres de Marbodus*, l'an 1708, à la fin des *ouvrages de Hildebert*, a donné ce *Traité des Pierres précieuses*, en vers Latins, avec une vieille traduction en vers François. Un auteur moderne écrit qu'elle est encore manuscrite; il s'est trompé [12].

J'ay oublié de remarquer, qu'outre le Manuscrit de Tours, cet ouvrage porte le nom d'Hildebert,

1. La première édition fut imprimée à Venise en 1511, (*Viennæ Pannoniæ per Hieronymum Victorem Philovallem),* sous le titre: *Libellus de lapidibus preciosis,* (petit in-4°).

2. La deuxième, dont il est ici question, fait partie de l'éd. des *Œuvres complètes*, d'Yves Mayeuc, imprimée par Jean Baudouyn.

3. C'est la troisième, de *Pictorius Villengensis*, avec ses scholies, (Beaugendre, p. 1379; Rangeard, t. II, p. 64); réimprimée à Paris chez Chr. Wechelius, in-8°, et in-12, (110 pp. et la marque); elle contient *le carmen de lapide molari* de Pictorius.

4. Ainsi que les notes de Pictorius et deux lettres d'Evax.

5. Edit. de Bâle parue en 1555 d'abord, avec les scholies de Pictorius.

6. D'abord en 1574 à Witteberg d'après le Ms. de la Bibl. d'Henri Rantzof.

7. D'après l'édition précédente sans nom d'auteur et incomplète.

8. V. sur cette origine L. Ernault, pp. 114-121.

9. Cf. Balée, *Scriptor. illustr. maj. Britanniæ catal.*, p. 154, éd. 1559; — Polycarpe Leyser, *Hist. des poètes du moyen-âge*; — Pitsée, *de illustrib. Angl. script.*, t. I, pp. 185 et seqq.; — d'Argentré, *Hist. de Bret.*, t. IV; — Ernault, p. 116.

10. *Table critique des auteurs et des actes pour les SS. au 16 octobre*, col. 18. — Ernault, p. 104.

11. Il y a deux éditions: 1695 et 1707 contenant les scholies de Gronovius.

12. C'est la traduction du ms. de S. Victor (Bibl. nat. n° 14,470), reproduite par Beaugendre et Migne, qui est du XII° siècle.

Evesque du Mans, dans un manuscrit de St Amand : *Hildeberti Cinomanensis Episcopi, de naturis Lapidum, insigni Poëmate compositus.* (Voyez *Sanderus* dans sa *Bibliothèque des Manuscrits des Payïs-Bas, p. 33*), et dans un autre qui est à Tournay (a) [1].

Enfin, on trouve à la fin de la dernière édition de Marbodus, le *Cantique des Cantiques*, en vers latins, sous le nom de cet Evesque, sur quoy nous pourrions dire beaucoup de choses ; mais il suffit d'observer ici que cet ouvrage est de Villerame, Abbé de Mersebourg, selon Trithème [2], ou d'Eberespergue, selon d'autres, qui dédia cet ouvrage à l'empereur Henri III. Ainsi, si Marbodus a fait un ouvrage semblable, comme l'assure Sigebert [3], il n'a pas encore paru. Celuy-ci fut imprimé à Hanau, l'an 1528, puis à Leyde, en 1598, et enfin en 1655. M. Ménage, dans ses *Observations sur Diogène Laërce* [4] rapporte un fait de Marbodus fort singulier et qui mérite d'avoir ici sa place ; cet auteur dit : que Marbodus pour faire honneur à sa patrie, inséra dans le *premier Livre de la Pharsale de Lucain,* ces deux vers :

In nebulis Meduana tuis, marcere perosus (V. 438).
Andus, jam placido Ligeris recreatur ab amne.

Ce qui a porté plusieurs sçavants à croire ce fait, est qu'on ne trouve point ces deux vers dans tous les anciens Manuscrits. Mais comme Ménage ne cite aucune autorité, *(fama est)*, pour les attribuer à Marbodus, et qu'il avoüe que Grotius les a fait imprimer dans son édition, ce que Schrevelius a fait aussi dans celle qu'il publia, l'an 1669, à Amsterdam, je ne vois pas pourquoy on les donne à Marbodus. Je remarqueray de plus que dans les éditions de Paris faites par Ascensius et Jean Petit, en 1506 et 1514, non-seulement on ne lit point les deux vers que je viens de rapporter, mais mesme les deux qui précèdent, ni le suivant ; et que les anciens commentateurs d'Italie et de France de ce temps-là et du quinzième siècle n'en font aucune mention. De sorte que si les deux vers en question sont de Marbodus, on aura lieü de luy attribuer aussi les deux autres. Mais je laisse ce fait à l'examen de ceux qui voudront l'entreprendre.

Le P. Mabillon nous a donné l'*Eloge de Milon,* Moine de l'Abbaye de S. Aubin, puis Cardinal, Evesque de Palestrino et Légat en France, sous Urbain II, fait par Marbodus [5]. Il ne se trouve pas dans la dernière édition. On ne peut douter que Marbodus n'ait écrit beaucoup de *Lettres ;* mais il ne nous en reste que six dans l'ancienne édition de Rennes [6].

J'ay parlé fort au long de celle qu'il écrivit à Rainauld, Evesque d'Angers, l'an 1102 ; il me semble que M. Dupin n'a pas bien pris son sens [7].

La *seconde* est adressée à Robert d'Arbrisselles. Elle est aussi certainement de Marbodus que

(a). Le Sçavant Jésuite, Gaspar Sanctius, Espagnol, dit *dans son Commentaire sur Job*, qu'il y a dans ce *Livre* un grand nombre de contes de vieilles et de fables ridicules.

1. V. L. Pannier sur ces ms. qui existent encore et L. Ernault, p. 104, note 1,

2. *De Ecclesiast. scriptor.*, pars. I, p. 266 (1497), qui l'atrribue au contraire à Marbode, ainsi que la *Passion de la légion Thébaine* ; — Ernault, p. 241 ; — Rangeard, t. II, p. 66.

3. *De scriptor ecclesiast.*, cap. 158, vers 1111.

4. T. II. lib. I, segm. 48, p. 27.

5. Annales, App., t. V, p. 670 ; (Ms. de S. Aubin, lib. 70, n° 58, non publié par Beaugendre). — L. Ernault, p. 234. — Rangeard, t. I, p. 47.

6. S. Ropartz, poèmes, traduction, pp. 20-41 ; — L. Ernault, p. 229.

7. *Biblioth. des auteurs Ecclesiast.*, (*Hist. des controv.*, t. II. p. 539). — D. Bouq. *Histor. de France*, t. XIV, p. 860.

la précédente [1], M. du Pin en a fait un assez long extrait ; et c'est sans raison que quelques scavants [2] l'ont attribuée à Roscelin ([a]).

La *troisième* et la *quatrième* sont écrites à un solitaire, Supérieur de quelques hermites, nommé Ingelger ou Ingunger, touchant les Prestres qui vivent mal [3].

La *cinquième* à Vital de Mortain, homme très-célèbre par sa grande piété, Fondateur de Savigny. Marbodus ayant appris qu'il avait fondé un monastère pour des filles, le prie d'y recevoir une pauvre orpheline, parce que quoiqu'elle sceut suffisamment la langue Latine et qu'elle désirast fort se consacrer à Dieu, elle ne pouvoit pas espérer d'être receuë dans les anciens monastères ou par une mauvaise coutume on préféroit l'argent à la science et à la piété [4].

La *sixième* est adressée à une religieuse, nommée ([b]) Agénoride. Il luy donne divers conseils pour s'avancer dans la vie Chrestienne et Religieuse, surtout de conserver toujours une grande humilité [5].

Toutes ces *Lettres* de Marbodus sont très-bien écrites et font voir un esprit sage et modéré. Les passages de l'Ecriture et des Pères, qu'il cite, sont très bien appliquez. Pour ses Poésies, Giraldi les met au-dessous de celles de Hildebert. M. du Pin dit qu'elles ne sont pas en fort beaux vers, ni d'un stile bien poëtique, mais qu'elles sont pleines de pensées justes et solides. Il faut pourtant avouër qu'il y en a de fort belles, et que Marbodus faisoit des vers fort facilement. Vossius a fait bien des fautes en parlant de Marbodus, mais je ne m'arresteray pas à le refuter [6].

Marbodus estoit inconnu dans le monde, lorsque Ives Mahieuc, Evesque de Rennes, entreprit de le faire connoistre aux hommes dans un temps que les sciences commençoient à fleurir. Ce fut l'an 1524 qu'il fit imprimer à Rennes tous les ouvrages de Marbodus qu'il pût trouver dans son Eglise, chez Jean Macé, in-4° [7]. Cette édition a toujours esté fort rare, puisqu'elle a esté inconnüe à Gesner, Simler, Possevin et aux autres Bibliothécaires [8]. Guillaume Cave ne l'avoit pas vuë non plus, puisqu'il n'a point parlé de Marbodus, ni Paul Colomiêzi, en sorte que M. du Pin est peut-estre le premier qui en a eu connoissance. Aussi a-t-il parlé assez au long de Marbodus

1. V. édition de 1524 ; *Ms. de S. Victor*, Bibl. nat. n° 14,470, f° 117, note r. n. 2., à la suite des lettres d'Hildebert et sans nom d'auteur ; — D. Beaugendre, col. 1412 ; — *Hist. littér.*, t. X, p. 361 ; — Cf. L. Ernault, p. 160 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 54 ; — D. Chamard, t. II, p. 150, note 2 ; — Ménage, *Notes sur la vie de Mathieu Ménage* et *Hist. de Sablé*, p. 107.

2. V. notamment le P. de la Mainferme, *Dissertationes in epistolam contrà Robertum*, 1682 ; *Brevis confutatio epistolæ a Roscelino*, etc., et *Clypeus nasceutis Fontebraldensis*, etc., 1684, t. I, p. 67 ; — le P. Alexandre, ad XI^mum et XII^mum, *sæculum* ; — le P. Soris, *dissertation apologét. pour Robert d'Arbris.*, section 2, p. 53 ; — Baluze l'attribue à Hildebert.

(a) Je trouve qu'on l'a aussi prêtée à Hildebert. Ce que le P. Soris oppose à l'autorité de Marbodus ne mérite pas de réponse.

3. D. Chamard, *Vie des S^ts d'Anj.*, t. II, p. 150 ; — L. Ernault, p. 165.

4. Vital, abbé de Savigny, mort le 16 septembre 1122, dont Etienne de Fougères a écrit la vie, (*Gallia christ. nov.* t. XIV, p. 751) ; — L. Delisle *Rouleaux des morts*, p. 292 ; — Rangeard, t. II, p. 66 ; — V. L. Ernault, p. 166 ; — Guibert de Nogent, cap. 15.

(b) Cette lettre se trouve manuscrite dans la Bibliothèque du Chevallier Cotton.

5. L. Ernault, p. 230.

6. V. Lilio Giraldi, *Historiæ poetarum* ; — du Pin, *Bibl. des Auteurs Ecclesiast.*, *Histoire des controv. et des mat. relig.*, t. II ; — Rangeard, t. I, p. 66 ; — Vossius, *Œuvres complètes, de historicis latinis*, et L. Ernault, p. 243.

7. Non pas chez Jean Macé, mais par ses soins et sur sa demande, (*curâ et sollicitatione*), par Jean Baudouyn ; (*primum et unicum... impressorem ejus civitatis*), revu et corrigé par Raoul Besiel, et achevé d'imprimer, (*die sabatti vigesima prima mensis maii, anno Domini* 1524, (p^t in-4° de 41 ff. n. chiff. à 2 col. goth.) ; — Ch. Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, col. 1391.

8. Jusque là Marbode ne fut guère connu que par les mss. et ce qu'en avaient dit Sigebert de Gembloux et Etienne de Fougères ; — Cf. L. Ernault, p. 243.

dans son XIIe siècle[1] qui parut l'an 1696. C'est pourquoy Dom Antoine Beaugendre, moine-Bénédictin, rendit service au public lorsqu'il fit réimprimer cette vieille édition, à Paris, l'an 1708, après les œuvres de Hildebert, Evesque du Mans. Ce qu'il a ajouté à l'édition de Rennes est fort peu de chose[2].

On trouve une *Lettre-Patente* de Marbodus dans les *Notes* de M. Loyauté qui sont à la teste des Lettres d'Hildebert[3].

Dans la première lettre de Marbodus à Rainauld, Evesque d'Angers, il y a une faute, *col. 1394*, où on lit : *in quo mihi sepulchrum inter antecessores meos*, etc. ; car il est évident qu'il n'y a point de sens si on ne lit : *in quo mihi sepulchrum non inter antecessores meos*, etc., comme un auteur l'a déjà remarqué il y a quelques années ; puisque les prédécesseurs de Marbodus, au moins S. Melaine, ont esté enterrés à Rennes.

Marbodus, dans ses *Lettres*, se nomme toujours le plus petit ou le dernier des Evesques. Ce qui fait voir sa grande humilité[4].

On trouve encore : la *Vie de S. Alexis* dans les continuateurs de Bollandus, sur le 17 de juillet ; *Pænitentia Vicedomini per Genitricem Dei mirabiliter salvati ;* et une lettre à Hildebert, Evesque du Mans, *dans le Spicilège, t. XIII, p. 295*, dernière édition[5], comme je l'ay desjà remarqué.

L'opuscule en vers, *De laude Castitatis et de dissuasione mundanæ Cupiditatis* se trouve manuscrit dans la Bibliothèque du Chevalier Coton[6].

En relisant cet article, j'ay trouvé une chose qui m'a surpris et que je ne dois point passer sous silence. M. Pavillon, dans la *Vie de Robert d'Arbrissel*[7], fondé sur une charte de l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers, prétend que Marbodus, Evesque de Rennes, fut déposé de son Evesché, pour avoir fait élire par la force des armes et par d'autres voyes encore plus honteuses, Renauld de Martigné, pour Evesque d'Angers, et il croit que Robert contribua beaucoup à cette déposition.

Mais, 1° M. Pavillon dit : que cela se passa dans le Concile de Poitiers qui fut assemblé à la fin de 1100 et continué au commencement de 1101 ; or Renauld ne fut élu que vers la fin de 1101 et sacré le 12 de janvier en 1102. Le Concile de Poitiers est donc antérieur à l'élection et à l'ordination de Renauld ; 2° les lettres de Geoffroy de Vandôme, d'Hildebert du Mans et de Marbodus, ne disent rien de semblable, et ce que M. Pavillon cite de Marbodus détruit mesme absolument son opinion. Car il est clair que ce Prélat ne souffrit la prison et les chaines que de la part des Clercs d'Angers qui estoient opposez à Renauld, et, les prières et les larmes que Marbodus employa à Rome auprès du pape, Urbain II, ne furent que pour porter ce pontife à approuver l'ordination de l'Evesque d'Angers. Enfin, n'est-il pas contre toute raison et toutes les loix que Marbodus eût esté condamné et déposé, sans estre cité ni entendu, et que Renauld fût demeuré en place. Il faut donc

1. Cave, *Script. Eccles. Hist. littérar.*, t. II ; — Dupin, *Bibl. des Auteurs Eccl. hist. des controver.*, XIIe s., 2me vol., p. 539.
2. V. L. Ernault, pp. 243-245 et la *préface* de Beaugendre sur son édition ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. II, p. 64.
3. V. *Hildebert, Opp., in epist. Hildeb.*, pp. XLVI-XLVII, notes.
4. Cf. Ernault, p. 164.
5. Beaugendre, l. III, 36 ; — Ernault, p. 230.
6. S. Ropartz, *Poèmes*, pp. 56-57 ; — L. Ernault, pp. 51 et 247, note 1 ; — Beaugendre, col. 1579.
7. Pavillon, *Preuves de la Vie de Rob. d'Arbris.*, p. 84 et pp. 544 à 556, et ci-devant note 3 de la page 55 ; — Ernault, pp. 175-176.

assurer sans crainte, que M. Pavillon a fait des fautes très-grossières en cet endroit, et qu'il a eu grand tort de dire, que c'est en haine de cette déposition, que Marbodus écrivit contre Robert la lettre que nous avons. Mais je vois à présent que c'est cet auteur qui a jetté dans l'erreur Dom Antoine Beaugendre qui l'a suivi sans examen[1], et le P. Soris, Religieux de Fontevrauld, qui n'a pas examiné la lettre de Geoffroy avec assez de soin, s'est aussi beaucoup trompé en suivant M. Pavillon[2].

GAUTIER, Poëte

Outre Gautier, qui fut fait abbé de S. Serge, l'an 1102, Marbodus avoit un ami du mesme nom, à qui il a écrit deux lettres en vers[3], où il l'appelle un très grand Poëte, un Poëte redoutable. Ce Gautier demeuroit à la campagne, mais il ne s'arrestoit pas aux choses rustiques. Il passoit la plus grande partie de la journée à la lecture, et le soir il composoit des Poësies pour la postérité, qui ne sont pourtant pas venües jusqu'à nous. C'estoit un juge sévère, capable de discerner le bon et le mauvais, le fort et le foible, et de faire par conséquent des retranchements dans les ouvrages de Marbodus, qui craignoit mesme sa censure. Mais Gautier jugea très-avantageusement de ce que Marbodus luy avoit envoyé; car dans sa réponse en vers, il donna de grandes louanges à son ami et le pria mesme de luy écrire plus simplement, sans rechercher avec trop de soin les beautés de la poësie.

Je ne trouve rien autre chose de Gautier. Mais comme il est manifeste que les deux *Lettres* que Marbodus luy a écrites, ont précédé son épiscopat, je suis aussi persuadé qu'il estoit Angevin.

Il y a dans la *Bibliothèque de l'Église Métropolitaine de Tours*, un volume manuscrit, qui contient les *Poësies de Marbodus*, et de diverses personnes qui luy ont écrit. Ce livre est ancien de plus de 500 ans. Peut-estre y a t'il quelque chose de ce Gautier[4].

GEOFFROY, Abbé de Vendôme

Ann. **1132.** — Geoffroy, célèbre dans le douzième siècle par son mérite et ses talents, naquit en Anjou, et selon quelques-uns au Lion d'Angers[5]. Sa famille estoit très-noble et très-considérable dans le monde. Ménage[6] prétend qu'il estoit fils de Henri, Seigneur du Lion d'Angers, quatrième fils de Robert le Bourguignon, dont les trois autres estoient : Geffroy, Rainauld, Seigneur de Craon, et Robert Seigneur de Sablé. Mais cette opinion n'est pas certaine. Car l'abbé Geoffroy appelle Rainauld de Craon, son cousin, *consanguineum*[7], aussi bien que son fils Maurice de Craon[8], au

1. Non pas sans examen (V. Ernault, p. 176), mais par suite d'un examen insuffisant.
2. Le P. Soris, *Dissertation apologét.*, pp. 53-79.
3. S. Ropartz, *poèmes de Marb.*, p. 41 ; — Beaugendre, c. 1624 ; — L. Ernault, p. 46 et pp. 231-232.
4. Il n'existe rien dans le ms. n° 890 anc. et n° 117 nouv. de la *Bibl. de Tours ;* mais on trouve dans celui des poèmes de Baudri (copie Salmon, cat. n° 891 anc. et n° 1151, nouv., du ms. de la Bibl. du Vatican), une poésie de ce dernier adressée, *cuidamGauterio* (XLII f° 12) ; — *Romania,* janvier 1872, n° 1 art. de L. Delisle, pp. 22-50 et 6 du tirage à part ; — C. Ballu, Revue des provinces de l'Ouest, *Marbode et la poésie latine en Anjou*, novembre 1892, p. 187 et p. 19 du tirage à part.
5. Du Bouchet, *Hist. de Courtenay*, (charte de Marmoutier).
6. *Hist. de Sablé*, p. 105.
7. *Epist.* 25, lib. V.
8. *Epist.* 15, lib. V.

lieu qu'il auroit appelé le premier son oncle, *patruum*. Le titre de l'Abbaye de Vandôme produit par Ménage[1], dit que l'abbé Geoffroy estoit cousin de Rainauld de Craon, fils de Robert le Bourguignon. Il n'estoit donc pas neveu de Renauld. Il faut se contenter de dire que l'abbé Geoffroy estoit cousin de Renauld de Craon, mais qu'il n'estoit pas son neveu et par conséquent qu'il n'estoit pas fils de Henri, Seigneur du Lion d'Angers[2]. Geoffroy fut élevé par Garnier, archidiacre d'Angers, à qui il a écrit plusieurs lettres[3], et fut instruit dans les sciences par Guillaume, à qui il écrivit depuis sa *Lettre 16 du 5e livre*, pour le reprendre de ce qu'il erroit sur la Confession des péchez, s'estant imaginé, sur un passage de Bède mal entendu, qu'il n'y avoit que quatre sortes de péchez qui eussent besoin de la confession[4].

Dès sa première jeunesse, Geoffroy prit l'habit de S. Benoist et se consacra à Dieu dans l'Abbaye de Vandôme. L'an 1093, Bernon qui en estoit abbé, se voyant très-âgé et infirme, assembla les Frères au Chapitre, et leur résigna son bâton pastoral, et Geoffroy fut élu pour remplir le siège abbatial, quoiqu'il fut encore fort jeune et seulement Diacre. Mais il estoit très-mûr, fort modeste et vertueux, et bien instruit dans les Lettres. Son élection se fit le 21 du mois d'aoust, et trois jours après il fut béni solennellement par Ive de Chartres, son Évesque Diocésain, qui luy fit faire *profession* d'obéissance[5], ce qui les brouilla beaucoup dans la suite, car Urbain II reprit Geoffroy comme d'une faute qu'il avoit faite. Néanmoins Ive demeura ferme dans sa prétention, aussi bien que Geoffroy II, son successeur, et les choses ne changèrent point pendant la vie de l'Abbé Geoffroy[6].

Il alla aussitost après à Rome trouver le pape Urbain, qui estoit caché dans la ville, craignant les partisans de Guibert, et luy fournit une grande somme d'argent, pour racheter l'Église de Latran et la Tour de Crescence, c'est-à-dire le Chasteau St Ange[7]. Ainsi, il fut le premier qui baisa les pieds du Pape dans le Siège Pontifical qui lui fut restitué avec le palais de Latran. Geoffroy y employa tout son argent, et vendit mesme ses chevaux et ses mules. Il assure qu'il avoit dépensé plus de 1,200 sous pour son service, ce qui revient à 24,000 Livres de nostre monnoye, somme très-grande pour ce temps-là. Urbain qui luy estoit si redevable ne l'aima pas moins que s'il eust esté son fils unique. Il l'ordonna Prestre et le rétablit, l'an 1094, dans l'Église de Ste Prisque, dont les Guibertius avoient privé l'Abbaye de Vandôme, avec la dignité de Cardinal qui y estoit attachée[8]. Geoffroy estant retourné en France se trouva, le 24 de Juin de la mesme année 1094, à l'assemblée de Saumur pour l'absolution de Foulque Rechin, Comte d'Anjou[9].

1. V. Donation de St Clément de Craôn à l'abbaye de Vendôme et sa confirmation (coll. Baluze, t. XLVII, f° 233, v°).
2. Il était neveu de Renaud et fils de Henri le Bourguignon, d'après L. Compain, *Geoffroy de Vendôme*, (fasc. 86, *Bibl. de l'École des Hte Études)*, 2e partie, ch. III, p. 19.)
3. *Lettres* 12 et 14, livre V ; — Cf. Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Anj.*, t. I, p. 48.
4. Cf. Rangeard, *Ibid.* pp. 49, 50, 51 et t. II, p. 169; — Compain, p. 22, et lib. IV, Épist. 9.
5. *Chron. des Égl. d'Anj.* (l'Esvière), ann. 1093; — V. Sirmond, *vita Gaufred.* ; — Rangeard, t. I, p. 48; — le *Compendium. Hist. card. abbat. Trin.*, C. IV, porte : 1092, par erreur, ainsi que D. Aubert (*Monasticon Benedictum.* Ms. fonds lat. 12,700, f° 162).
6. V. Compain, pp. 15-16 et 267; — *Gauf.. Vindoc. Epist. lib.* I, n° 18; — Pétigny. *Hist. archéolog. du Vendômois*, 2e édit. p. 396.
7. *G. Vindocin. Epist. lib.* I, n° 8 ; — *Annales Bened.*, t. V, p. 312; — J. Lannoii, *Oper.* t. III, p. 375 ; — Cf. Rangeard, t. I, p. 48 ; — Compain, pp. 161-265.
8. Compain, ch. XXVIII et XXIX. Frizon, *Gallia purpur.*, pp. 113-114; — Epistol. Goff. Vind. lib. I, nos 8 et 11, *Compendium Histor. cardin. abbat. Trin., cap. IV*; — Rangeard, t. I, p. 48.
9. *Gallia christ.*, t. IV, Instr. col. 10 ; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, p. 646 D.

L'an 1095, il assista au Grand Concile de Clermont, auquel Urbain l'avoit invité [1]; et, l'année suivante, il receut ce Pape dans son Abbaye et le defraya pendant onze jours. Urbain y consacra l'autel du Crucifix le 26 de février [2]. Peu après, Geoffroy recouvra l'église de S. George d'Oleron que Guillaume, Duc d'Aquitaine, avoit otée à l'Abbaye de Vandôme, et avoit donnée à un seigneur nommé Eblon. Amat, Archevesque de Bordeaux et Légat du Pape, en écrivit une *Lettre* à Geoffroy et à sa communauté. Le *P. Mabillon* l'a publiée dans le *5e tome des Annales de l'Ordre de S. Benoist* [3].

Pascal II, successeur d'Urbain, traita toujours Geoffroy avec beaucoup de distinction et Calixte II n'oublia rien pour marquer à ce généreux Abbé que son élévation n'avoit servi qu'à augmenter son ancienne amitié. Car Geoffroy avoit toujours esté son ami, il l'avoit secouru d'habits dans une occasion où il avoit esté volé à Tours, et il dépensa mesme cent marcs d'argent pour le service de l'Eglise Romaine pendant le Pontificat de Calixte [4]. Aussi, on ne peut rien ajouter à l'amitié tendre que lui marqua ce Pape dans une *Lettre* qu'il luy écrivit, et qui a esté publiée par le *P. Sirmond* [5]. Nostre Abbé passa douze fois les Alpes pour l'utilité de l'Eglise Romaine et il fut pris trois fois par ses ennemis [6]. Comme il estoit fort habile, il fut nommé arbitre par le Roy Louis le Gros, dans le différent qu'il eut avec le Comte d'Anjou pour la Sénéchaussée de France [7].

Geoffroy, parmi tant de grandes affaires qu'il avoit au dehors, gouverna son Monastère et les Prieurez qui en dépendoient, avec beaucoup de soin et de vigilance, avec beaucoup de prudence et de circonspection, joignant à la force, la charité et la douceur; de sorte qu'il n'y en avoist pas dans le royaume qui fust mieux réglé que le sien [8]. Quelques-uns jugeoient qu'il estoit trop sévère; mais il assure qu'il estoit plus porté naturellement à la douceur et à l'indulgence qu'à la rigueur [9]. Il augmenta les revenus de son Abbaye, et la laissa deux fois plus riche qu'il ne l'avoit trouvée et dans un état très-florissant. Mais comme il en soutenoit vigoureusement les droits et les privilèges, il fut obligé d'essuyer beaucoup de procès et d'inquiétudes [10], particulièrement d'Ive et de Geoffroy II, Evesques de Chartres; de Geoffroy de Prully, Comte de Vendôme, de Rainauld et Maurice de Craon, ses proches parents; des Moines de S. Laumer de Blois, et de plusieurs autres [11]. Il surmonta néanmoins toutes ces difficultez par sa prudence, sa constance et sa modestie.

1. V. G. *Vind. Epist. lib.* II, nos 27, 29, 30; lib. III, nos 12 et 42 : « j'étais à ce Concile et vous n'y étiez pas », écrit-il, (lettre 12); — Compain, pp. 186 et 269.

2. D. Bouquet, *Recueil des Hist. de France*, t. XI, p. 31; — D. Ruinart, *Vit. Urbani*, p. 386, Append.

3. Rapportée aussi par Besly, *Hist. des Comtes de Poitou*, pp. 412 et seqq. — V. *Gauf. Vindic. epist.*, lib. I, no 1 et lib. III, no 38; — Compain, ch. XIV; — D. Bouquet, *Histor. de France*, t. XIV, p. 772; — *Patrologie*, Migne, p. 151, *epist. pontif.*, no 110.

4. *Gauf. Vind. Epist.*, lib. I, no 12; — Ulysse Robert, *Etudes sur les actes de Calixte II*, p. 39; — Rangeard, t. I, p. 49.

5. J. Sirmond, *Oper. Gauf. ad. epistol. notæ*, (Paris, 1620) et Gauf. *Vind. Epistol.*, lib. II, nos 10, 12, 28.

6. *Epist. lib.* I, nos 8, 14 et 18; — Compain, ch. XXVII, p. 258 et note 2; — Rangeard, t. I, p. 49.

7. D. Bouquet, *Histor. de France*, t. XII, col. 493; — Mabillon, *Annal. bened.*, t. VI, lib. 75, col. 75; — Sirmond, Oper. t. III et *in calce notar. ad epist. Gauf. Vindoc.*, p. 98; — Duchesne, *Histor. Franc. Script.*, t. IV, p. 428; — Miscellanées de Baluze, t. IV, p. 479; traité de H. de Cléers que Em. Mabille croit par erreur être apocryphe (*Hist. des Comtes d'Anj.*, introd. p. LI); — Compain, p. 135.

8. Cf. Compain, ch. VI, pp. 52-58; — *Epist. G. Vind. lib.* I, nos 4, 9, 13; III, no 16; IV, nos 38, 39, 40, 41 45,; V, no 21.

9. *Epist.* lib. IV, no 31.

10. V. Ch. II, VI, et Conclusion de Compain; — *Epist. Gauf. Vind.*, ep. lib. no 4.

11. V. Compain, ch. XVIII, XIX, XX, XXI; — Pétigny, *Hist. archéol. du Vendômois*, 2e éd., pp. 225 et 396; — D. Bouquet, *Histor. de France*, t. XII, p. 122; — le Continuateur d'Aimoin, liv. V, col. 50; — Launoii, *App.* III, p. 392 note 3; Simon, *Hist. de Vendôme*, t. II, pp. 102-165.

Geoffroy avait l'esprit vif et ferme. Ses ouvrages font voir une grande piété, une science qui n'estoit pas commune en ce temps-là et un jugement solide. Son stile est simple et sans ornements, il est mesme rempli d'expressions Françoises. Mais il savoit bien l'Ecriture et les Canons [1], et son bon sens paroist partout. Ce qui plaist particulièrement dans ses *Lettres* est la noble liberté de son âme. Car il reprenoit le vice, et disoit la vérité sans avoir égard à la qualité des personnes, sans néanmoins blesser les bienséances. Sa force paroist dans la *Lettre* qu'il écrivit au Pape Pascal II lorsqu'il eut abandonné les investitures à l'Empereur Henri V [2]. Car il luy parla avec plus de liberté que son Evesque, Ive de Chartres. L'an 1132, le Prieuré de l'Evière ayant esté brulé, Geoffroy se rendit à Angers, pour consoler et soulager les moines dans cette calamité [3]; mais estant tombé malade, il y mourut le 26 de mars [4], après avoir gouverné l'Abbaye de Vendôme durant 39 ans.

Nous avons: 184 *Lettres* de l'abbé Geoffroy, dont la plus part sont écrites aux plus grands hommes de son temps [5]; dix-huit *Opuscules* sur différents sujets [6]; un *Traité de l'Ordination des Evesques et de l'Investiture des Laïques*, et onze *Sermons* [7]. Le Père *Sirmond* a publié, l'an 1610, tous ces *Ouvrages de Geoffroy* [8], qu'il avoit tirez des Manuscrits de Vendôme et de S. Pierre de la Couture dans la ville du Mans, et les a enrichis et éclaircis par de sçavantes *Notes* [9]. On peut voir ce que M. du Pin a dit des Ouvrages de Geoffroy; car il a marqué ce qu'il y a de plus considérable, et il seroit inutile de le répéter [10].

Je diray seulement que la *Lettre 47 du Livre IV* à Robert d'Arbrisselles, est certainement de Geoffroy [11], et que ceux qui l'attribuent à Roscelin de Compiègne se trompent grossièrement [12]; car la dernière partie se trouve encore dans le *Manuscrit de l'Abbaye de Vendôme,* dont on n'a coupé autrefois que le premier feüillet de cette *Lettre*, comme je l'ay vu moi-mesme [13]. Elle est aussi

1. Rangeard, t. I, pp. 49 et 62; — *Hist. littér.*, t. XI, pp. 127-208 et XII, p. 303, (*nouv. édit.*)
2. *Gauf. Vind. epist. lib.* I, n° 7; — Compain, pp. 93-95.
3. *Chroniq. des Egl. d'Anj.*, (l'*Esvière*, ann. 1132, p. 172 et *St Aubin*, ann. 1131, p. 33).
4. — *Ibid.* — ; — Labbe, *nova bibl.* V. I, p. 289; — Ménage, *Hist. de Sablé,* p. 106; -- Congrès archéolog. de Vendôme, pp. 171-197; — V. D. Ceillier, *Bibl. des Ecriv. Ecclés.*, t. XXI, p. 180, etc.; — Compain, p. 280.
5. Sa correspondance a été divisée en 5 livres par l'éditeur; V. partie apud D. Bouquet, t. XV, pp. 270-311.
6. Suivant un numérotage différent, (V. note 1 de la page 84), M. Compain en compte dix-sept seulement, (p. 78) et M. C. Port, (Dict. t. III, p. 678), seize, mais on lui en attribue d'autres; — le *Museum italicum* de Mabillon, (t. II, p. 9), pense qu'un ms. de son abbaye était de lui; d'autre part, le *Commentaire des Psaumes*, (*Bibl. Nat. ms.*, 12,959, f° 79), n'est pas reproduit par Sirmond.
7. Sirmond, *Oper. Gauf.*, pp. 269 et seqq. à la suite des Sermons; — Migne, *Patrologie latine,* t. 157. p. 281; il est adressé à Pierre de Léon.
8. Migne, t. 171, pp. 1-280; — Cf. Compain, pp. XI et 78; — Rangeard, t. I, p. 49.
9. Sirmond, (Sébastien Cramoisy, 1610), *Opp. Gaufred.*, réimprimés dans la *Patrologie latine* de Migne, t. 157, pp. 1-293.
10. Cf. Compain, p. XI (notice bibliographique); le Ms. de Vendôme porte le n° 193, mais ne contient que les opuscules; celui du Mans, n° 130, est bien plus complet.
11. *Bibl. des auteurs Ecclés.*, t. II, XII° s.; — V. l'appréciation de l'*Hist. littér.*, t. XI, pp. 177-208 et celle détaillée de M. Compain, pp. 78-84, ch. IX.
12. Mabillon, *Ann. Bened.*, t. V, p. 424; — Cf. *Hist. littér.*, XI, pp. 190 et seqq.; — Petigny, *Robert d'Arbr. et Geof. de Vendôme*, (Bibl. de l'Ecole des Ch., III° sér., t. V, pp. 1-30); — Compain, pp. 29, 30 et note 1.
13. Duchesne, Bollandus, Cosnier, le Cal Bona; le P. Théoph. Renaud, dans son *Trias fortium David;* le P. J. de la Mainferme dans ses *Dissertationes in epistol..., brevis confutatio..., et Clypeus nascentis Fontebraldensis.*
14. Cf. P. Soris, *Dissertation apologét.*, p. 34, sur l'autorité des PP. Chevillard et Passavant des Ardilliers, qui en avaient vu aussi les 3 dernières pp.; — Ménage, *Hist. de Sablé,* livre III, pp. 106-107; — Le P. Marsole, de Doué, prieur de l'abbaye de Vendôme et Général des Bénéd. de S. Maur a pu, lorsqu'il compulsa le Ms. et délivra l'attestation du 3 février 1652, être trompé, comme le remarquait Ménage (p. 107), et le P. Soris (p. 38), par l'absence du titre et des premières pp.

dans deux Manuscrits qui sont à Rome et à Florence [1], sans parler de celuy du Mans. Geoffroy est digne de loüange d'avoir donné des avis salutaires à un homme de qui on parlait beaucoup en bonne et en mauvaise part, mais qui avoit assez de vertu pour en profiter. En effet, Geoffroy n'assure rien et il fit depuis société avec les Religieuses de Fontevrauld.

La Lettre 12 du 3e Livre a donné lieu à des disputes considérables. Mais cela ne regarde pas notre dessein [2] et on peut voir ce que *M. Baluze* en a dit dans ses *Notes sur Gratien, p. 479* [3], où il accuse Geoffroy de témérité, d'avoir confondu deux choses fort différentes et d'avoir inséré deux ou trois mots dans un Canon du Concile de Clermont tenu par Urbain II, l'an 1095 ; mais ce dernier point paroist fort difficile à accorder avec l'équité et la candeur dont Geoffroy faisoit hautement profession et qu'on sent hautement dans toutes ses *Lettres*. Ajoutez à cela que cet abbé envoya à l'Evesque Ulger une copie du Décret du Concile de Clermont. Comment donc y auroit-il ajouté deux ou trois mots ? Ce mesme Ulger, Evesque d'Angers, écrivant au Pape Innocent II contre les Religieux de Vandôme, après la mort de Geoffroy, dit que cet Abbé estoit : « fort prudent, fort sçavant et éloquent [4] ».

On voit dans ses *Opuscules* que l'onction des malades précédoit le St Viatique et qu'on ne la réitéroit pas, parce que c'est un Sacrement.

Ives de Chartres et Geoffroy II son successeur, luy ont écrit plusieurs *Lettres* [5]. Quoique Geoffroy fut en différent avec ces deux grands Prélats, il agit toujours avec eux d'une manière très-honneste et très-religieuse, et leur rendit mesme tous les bons offices qu'il pût dans les occasions qui se présentèrent [6]. Il prévenoit tous ses amis dans le besoin avec autant d'affection que de générosité.

Le sçavant Cardinal *Bona* appelle Geoffroy « un homme d'une piété et d'une doctrine très éclatante [7]. »

Geoffroy parle dans une de ses *Lettres* d'une inondation du Loir qui fit beaucoup de mal à son Abbaye ; car il perdit une partie de ses livres et il fut obligé de transporter à Angers, dans son Prieuré de l'Evière, les *Privilèges* et les autres originaux, qui y demeurèrent plus de trois ans [8].

RAINAULD II [9], Evesque d'Angers, Archevesque de Reims

Ann. **1187.** — Rainauld de Martigné, fils de Brient, Seigneur de Martigné, qui a donné appa-

1. Chez les Cordeliers de Ste Croix de Florence ; — Cf. le P. Soris, pp. 42-43 ; — V. Ménage, p. 107, qui signale le premier ce ms. ; — Sirmond déclare avoir suivi le ms. du Mans parce que celui de Vendôme n'en contenait qu'un fragment (*Præf. ad Goffred. Vindoc.*)

2. Question du *Rachat des autels ;* D. Liron l'avait déjà traitée dans ses *Singularités histor. et littér.*, 1738, t. I, p. 392 ; — *Hist. littér. de France,* t. XI, p. 204 et XII, p. 302. — Collect. Fontaneau, t. XXVII, *Ms. lat. Bibl. Nat.*, 18,402, fo 81 rto ; — D. Bouquet, *Histor. de France,* t. XV. p. 19 ; — *Acta pontif. roman. inedita,* Pflugk, t. I, pp. 132, 140 ; — Compain, pp. 184-187.

3. V. aussi le t. XLVII, fo 235, vo, où il accuse Yves de Chartres de vouloir modifier le Concile de Clermont à son profit.

4. Balluze, *Miscell.,* t. III, 15 ; — Migne, *Patrologie lat.,* t. 180, col. 1649 ; — Tresvaux, *Hist. de l'Eglise d'Ang.*, t. I, no 36, *Append.,* p. 511.

5. V. *Iv. Carnot,* apud Migne, t. 161, col. 204, (*Epist.* 195) ; — *Launoii Opp.* III, p. 376 ; — la correspond. d'Yves de Chartres, notamment la 1re lettre du Ms. de la Biblioth. de Chartres, 2e sér, no 19 ; — Lucien Merlet, *Lettres d'Yves de Chartres,* p. 4 ; — Compain, ch. XVIII, pp. 153-183.

6. Il représenta sans doute Yves, à Rome, en 1105, (Ep. 5, lib. II), et il s'employa à le réconcilier avec le Primat des Gaules, l'archevêque de Lyon, (*Ep. Gauf. Vind. lib.* II, no 18) ; — Foucault, *Essai sur Yves de Chartres, d'après sa correspond.*, p. 57 ; — Ep. lib. II, no 30 ; — Compain, pp. 178, 182 et note 5.

7. V. cette appréciation dans la *Brevis confutatio* du P. de la Mainferme, p. 7.

8. *Epist.* lib. II, no 31 ; — Compain, p. 77 et note 5.

9. Rainauld III, suivant la *Gall. christ. nov.*, qui compte parmi les évêques d'Angers de ce nom le prédécesseur d'Hervé, (V. ci-devant p. 17) ; il est mieux connu sous son nom d'origine : de *Martigné* ou le *Jeune*.

remment son nom à ce lieu qui est à deux lieues de Doé ou Doué, et de Brissac [1], fut élevé dans l'Eglise d'Angers [2]. On a dit qu'il n'avoit pas voulu recevoir les ordres sacrez pour vivre avec plus de liberté. On ne voit point par quel moyen il avoit gagné l'amitié de Marbodus (a), mais il fut élu, l'an 1101 [3], Evesque d'Angers, par les sollicitations de ce pieux Evesque de Rennes, qui n'eut pas sujet de s'en glorifier, car Rainauld ne paya que d'ingratitude tout ce que ce bon Prélat fit en sa faveur, comme nous avons dit ailleurs [4]. On l'accusa aussi de fourberie et de simonie. Il est certain qu'il n'avoit pas l'âge prescrit par les Canons lorsqu'on l'élut Evesque [5], et qu'il le fut d'une manière séditieuse par le peuple, malgré les principaux du Clergé et les personnes les plus respectables du Diocèse, et d'autres lieux éloignez [6]. Quelques-uns s'absentèrent pour ne pas contribuer ou consentir à une élection si irrégulière. On remontra mesme à Raoul, Archevesque de Tours, qu'il ne devoit et ne pouvoit pas ordonner Rainauld, qui alla à Tours avec tous ceux de son parti pour ce sujet ; mais Marbodus qui s'estoit jetté témérairement dans les intérêts de ce jeune homme, fit tant par ses insinuations et par ses prières et raisons, que Raoul le sacra, le 12 de janvier, l'an 1102 [7]. Mais Hildebert, Evesque du Mans, ne voulut pas s'y trouver [8] ; à quoi Geoffroy, abbé de Vendôme, l'exhorta aussi très-fortement [9]. L'affaire néanmoins fut portée à Rome, et Marbodus qui en avoit esté le principal promoteur y alla. Il agit si bien, il pria, il pleura tant devant Pascal, que ce Pape confirma l'ordination et Rainauld demeura Evesque d'Angers [10]. Il commença par se réconcilier avec le Doyen, Estienne Guillaume, Archidiacre, et les autres qui luy avoient esté opposez [11]. Mais il leur donna les bénéfices que Marbodus avoit retenus jusques-là dans l'Eglise d'Angers et le dépoüilla honteusement et cruellement, comme nous avons vu [12]. Il fit la mesme chose à l'égard des abbez qui s'estoient opposez à son élection, et donna quelques Eglises à l'abbé de Vandôme [13]. Il regagna mesme Marbodus, ce qui étoit facile à cause de la vertu de cet Evesque [14]. Si l'entrée de Rainauld ne fut pas édifiante et canonique, il travailla à réparer ce mal, et il se comporta bien dans la suite. Il gouverna avec douceur et prudence l'Eglise d'Angers pendant 23 ans et quelques mois, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1124 [15].

1. V. sur cette extraction : note 1 de D. Chamard, t. II, p. 142, *des Sgrs de l'Anjou ;* — P. Anselme, *Hist. de la Maison de France* et *Gallia chr. nov.*, t. XIV, col. 564.

2. Cf. Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 55.

(a) Quelques-uns ont écrit que Rainauld estoit clerc de Marbodus : ce qui ne paroist pas fondé.

3. Rangeard, ibid. p. 55 ; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 564 D ; — Hauréau, *Une élection d'évêque* au XIIe s. (rev. des Deux-Mondes, 1er août 1870, p. 549) ; — Compain, *Geoffroy de Vendôme*, pp. 189-195.

4. V. ci devant notes 5, 6, 7 et 8 de la page 55.

5. *Epist.* lib. II, n° 5 d'Hildebert ; — *Hist. littér.*, t. XI, p. 290 ; — *Gauf. Vind. Ep.* lib. III, n° 11.

6. *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 564 E ; — *Hildeb. Epist., II, n°s 4 et 5 ;* — *Gauf. Vindocin Epist. lib.* III, n° 2 ; — L. Ernault, *Marbode*, p. 160.

7. Cf. L. Ernault, *Ibid.*, p. 169 ; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 565 A ; — *Chroniq. des Egl. d'Anjou*, p. 27 ; — Hauréau, *Une élection d'évêq.* pp. 557-559.

8. *Hild. Epist. lib. II*, n° 4.

9. *Goff. Vindoc. Epist. lib.* III, n°s 2 et 13.

10. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 565 ; — Cf. L. Ernault, *Ibid.*, p. 169 ; — Hauréau, *loc. cit.*, p. 560.

11. — *Ibid.* — *Ibid.* ; — Ernault, *Ibid.*, p. 170 ; — Hauréau, *Ibid.* p. 560.

12. V. ci-devant notes 5 p. 54 ; 1 p. 56, et D. Chamard, t. II, p. 144.

13. Il s'agit sans doute de l'accord entre l'abbé de Vendôme et Renaud concernant la maison de Toussaint à Angers, (*Gall. christ. nov.*, col. 565 et chap. III, col. 153) ; — Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Ang.*, t. I, append. XXX, p. 501 ; — Compain, *ubi suprà*, p. 196.

14. Cf. L. Ernault, *Marbode*, p. 174.

15. Cf. Hauréau, *Une élection d'évêque*, ubi suprà, p. 560 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ^té d'Ang.*, t. I, p. 67 et t. II, p. 55 ; — D. Chamard, t. II, p. 145 ; — *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 567 C.

L'an 1106, Girard, abbé de S. Aubin estant mort [1], il y eut partage dans la communauté assemblée pour lui donner un successeur. Les uns élurent Archambauld, les autres Payen d'Aleric [2]. Le premier avoit mesme renoncé à sa nomination entre les mains de l'Evesque [3], Rainauld, qui ne laissa pas de le bénir. Le Pape Pascal favorisoit Payen et écrivit à l'Archevesque de Tours et aux Evesques du Mans et de Rennes de s'assembler avec quelques Abbez pour juger cette affaire. Mais Archambauld soutenu par son Evesque demeura abbé de S. Aubin [4]. Rainauld établit des Chanoines réguliers dans l'Eglise de Toussaints, qui appartenoit à l'Abbaye de Vandôme; les Moines y donnèrent leur consentement [5]. Nous avons l'*Acte* par lequel Rainauld nous apprend l'Histoire de cette Eglise depuis sa fondation jusqu'à l'an 1108, auquel temps se fit le changement dont nous parlons [6], car c'estoit d'abord un Hôpital. Cette narration se trouve dans la *Gaule Chrestienne, tom. 4, p. 699.* Il y en a une seconde de l'an 1115 [7]. En 1123, Rainauld dressa un *Acte*, le premier jour de mars, où il nous apprend qu'Adelard, Seigneur de Chasteau-Gontier, confirma ce jour-là une Donation qu'il avoit faite, peu de jours auparavant, à Hamelin, Abbé de S. Aubin, de la dîme du Port de Chasteau-Gontier pour le vin [8].

L'an 1109, Rainauld estant allé à Rome, laissa l'administration de son Diocèse pendant son absence à Marbodus, Evesque de Rennes [9].

En 1124, il fut transféré sur le siège de l'Eglise de Reims, par la faveur du Roy Louis Le Gros [10], et il se conduisit dans cette importante place avec beaucoup de sagesse, de modération, d'humilité et de piété, de sorte qu'il se fit aimer et estimer dans ce grand Diocèse et dans toute la Métropole.

Il assista, peu après, au Concile de Clermont, et l'an 1127, à celui de Troyes, convoqué par Mathieu, Cardinal-Evesque d'Albane. L'an 1129, Rainauld oignit et couronna Roy, Philippe, fils aîné de Louis le Gros, à Reims, dans une nombreuse assemblée des grands du royaume [11].

L'année suivante, il se trouva au Concile d'Etampes, où on se déclara pour Innocent II contre Anaclet ou Pierre de Léon. Je ne scay pourquoy cet Antipape reprochoit à Rainauld qu'il s'estoit engagé à luy avec serment. L'an 1131, Innocent II tint un Concile à Reims, où il couronna Louis

1. Cf. *Chron. des Egl. d'Anj.*, p. 30 (ann. 1106).

2. V. *Ann. Bened.* de Mabillon, t. V, p. 675; — *Chron. des Egl. d'Anj.*, p. 30, ed. ann. VIII, idus februarii; — *Ms. de St Aubin. Mélanges Colbert apud* Duchesne, XLVI, (pp. 43-45.)

3. *Goff. de Vend. Epist.*, lib. I, p. 6; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. II, p. 72.

4. Compain, *Geoffroy de Vendôme, loc. cit.*, p. 119 note 2 et p. 271; — Rangeard, t. II, p. 72 et *Hist. ms. de St Aubin* citée note 2.

5. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 566 c, (ann. 1115) et col. 709 D; — Rangeard, *Hist. de l'Univ.té d'Ang.*, t. I, p. 243; D. Housseau, t. IV, n° 1277.

6. V. ci-devant note 13 p. 71.

7. *Gall. vet.*, t. IV, col. 700; c'est la charte confirmative de l'accord de 1108 par laquelle des chanoines réguliers sont établis dans la maison litigieuse acquise dès lors définitivement à l'Ordre de St Augustin, (C. Port, Dict., t. I, p. 68); — V. cette charte, dans Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Ang.*, t. I, *app.* n° XXXI, p. 503.

8. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 567 B et *vet.* Ste Marthe, t. II, p. 131.

9. — *Ibid.* — col. 704 B C, 565 E; — L. Ernault, p. 174; — Rangeard, t. I, p. 67; — Beaugendre, *Hild. et Marb. Opp.*, col. 1390.

10. En 1125, d'après la *Gall. christ. nov.*, col. 567 C; — Hauréau invoque à l'appui de son opinion une charte de St Maur du 15 décembre 1124, où il est dit encore évêque d'Angers; (Cart. de St Maur, Marchegay, *Arch. d'Anj.*, t. I, pp. 346 et 411, n° LVII); — *Hist. littér. de France*, t. XII, p. 72; — B. Roger, *Hist. de l'Anj.*, p. 232; — Rangeard, t. I, p. 55.

11. Labbe, *Concil.*, t. X; — *Gallia christ. vet.*, t. IX, col. 81 E et 83 B C; — Salmon, Gde *chron. de Tour.*, p. 133 (ann. 1129).

le Jeune, à la prière du Roy Louis le Gros [1]. Anaclet y fut excommunié. L'an 1134, Rainauld estant allé, avec un très grand nombre d'Evesques, d'Abbez et d'autres Ecclésiastiques, au Concile qu'Innocent avoit convoqué à Pise contre Anaclet [2], ils furent tous pris en revenant en France par les sectateurs de l'Antipape, lesquels sans avoir égard ni à l'âge ni à la dignité de l'Archevesque, après plusieurs injures et playes qu'ils luy firent, le renfermèrent dans une tour. Il fut délivré, peu après, mais on ne scait comment. L'an 1130, Odon, Abbé de S. Remi de Reims, commença la Chartreuse du Mont-Dieu. L'Archevesque l'approuva et y contribua généreusement selon son pouvoir [3].

Il fonda luy-mesme l'Abbaye d'Igni, de l'Ordre de Cisteaux, dans son Diocèse [4], la cinquième année de son Pontificat, et la soumit à Clairvaux, dont S. Bernard estoit Abbé; car il fut lié d'une amitié particulière avec ce St Abbé [5].

Après avoir gouverné l'Eglise de Reims durant treize ans, il mourut au mois de Décembre, l'an 1137. D'autres mettent sa mort, le 13 de janvier; quelques-uns la fixent au 12 de janvier l'an 1139. On faisoit son anniversaire à Angers, dans l'Eglise Cathédrale, le 14 de janvier; on nourrissoit 13 pauvres et on sonnoit les cloches. Il fut enterré dans l'Abbaye d'Igni qu'il avoit fondée [6].

On trouve dans la *Métropole de Reims,* publiée par Marlot, plusieurs *Lettres patentes* de ce Prélat.

Des auteurs, modernes sans doute et peu instruits, luy ont donné le surnom de des Pretz, *à Pratis* [7]; et d'autres ont dit que Samson qui luy succéda, après une vacance de deux ans, estoit son neveu, fils de son frère. Cette fable est venue apparemment d'une autre, qui est qu'on a donné aussi à Samson le surnom de des Pretz.

FOULQUE V, Comte d'Anjou, du Maine et de Touraine, Roy de Jérusalem

Ann. **1142.** — Foulque V, fils de Foulque Rechin et de Bertrade de Montfort [8], est célèbre dans l'Histoire. Il succéda à son père, l'an 1109, à l'âge de 19 ans [9]. Il ne suivit pas les exemples de ses parents; il se conduisit avec beaucoup d'honnesteté et gouuerna ses Comtez avec prudence. Il estoit pieux; il aimoit les personnes vertueuses, et se signala par sa valeur dans plusieurs guerres [10]. Il gagna, l'an 1118, la fameuse bataille de Sées contre Henri Ier, Roy d'Angleterre et Duc de Normandie [11]; ce fut une grande action et qui suffisoit seule pour immortaliser sa mé-

1. Labbe, *Ibid.*, *Conc. Rem.*, (*ann.* 1131), *can.* VI, t. X, p. 984; — *Gallia christ. vet.*, t. IX, col. 83 B; — Marlot, *Metrop. Rem.*, t. II, p. 296, col. 39.
2. *Gall. christ. vet.*, t. IX, col. 83 D.
3. V. Charte XL, *ad Instrument.*, *Gallia christ. vet.*, col, 43.
4. *Gall. christ. vet.*, col. 83 A (ann. 1127) et ch. XXXV et XXXVIII, *ad Instrumenta;* (Sto Marthe, col. 40); — Marlot, t. II, pp. 867 et 1126.
5. — *Ibid.* — t. II, p. 290; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 56.
6. Cf. *Necrologium Remens;* — *Gallia chr. vet.* (*ann.* 1138), coll. 83 et 84; — Baronius, *ad ann.* 1131.
7. C'est le nom qu'il prend lui-même dans l'épitaphe qu'on lui attribue, (*Gall. chr. vet.*, col. 83).
8. *Chroniq. des Comtes d'Anj.*, pp. 143 et 335; — d'Achéry, in-4°, X, 498; — in-f°, 262.
9. *Chroniq. des Egl. d'Anj.* (St Florent), p. 190, et *Gesta Ambaz. domin.*, p. 195; — *Chron. des Eglises d'Anj.* p. 424; — Salmon, *Chron. de Touraine,* p. 190.
10. Cf. *Gesta Consulum,* (*Chron. des Comtes d'Anj.*, p. 143 et p. 361).
11. Cf. *Gesta Consul.* (*Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 144-151); — le moine Jean paraît avoir emprunté à quelqu'autre ouvrage tout le récit de cette victoire dont ne parle pas Thomas de Loches (*Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 335-336). — Les *Chroniq. des Egl. d'Anj.* mentionnent seulement le siège d'Alençon, en 1118; (St Aubin, p. 32). — La *Chron.*

moire ; car Henri estoit très-puissant, très-habile et avoit une forte armée qu'il commandoit luy-mesme.

Foulque, dès l'an 1109, épousa Aremburge, fille d'Helie de la Flèche, Comte du Maine[1] ; celuy-ci estant mort l'année suivante, Foulque joignit cette Province à l'Anjou et à la Touraine[2]. Il eut deux fils de sa femme : Geoffroy le Bel ou Martel, qu'on surnomme ordinairement *Plantegenet*, je ne scay pourquoy, et Helie ; et deux filles : Mathilde, qui fut donnée en mariage à Guillaume Adelin, fils de Henri, Roy d'Angleterre, et Sibille, qui épousa Guillaume Cliton, fils de Robert, Duc de Normandie, mais en ayant esté séparée parce qu'ils estoient parents, elle fut mariée au Comte de Flandre[3]. Mathilde ayant perdu son mari qui se noya en passant en Angleterre, prit le voile dans l'Abbaye de Fontevrauld et en fut depuis Abbesse[4].

Foulque eut un différent avec le Roy Louis le Gros, qui l'avoit privé de la Sénéchaussée de France, ou de la dignité de grand maistre de la maison du Roy, et l'avoit donnée à son préjudice à Anselme, puis à Guillaume de Gaslande ; car le Roy lui ayant demandé le service qu'il luy devoit, dans une guerre contre Henri Ier, Roy d'Angleterre, le Comte le refusa, parce que le roy l'avoit déshérité et dépoüillé de sa dignité. Louis envoya au Comte, Amauri de Montfort, son oncle, afin d'accommoder cette affaire. Foulque de son costé députa au Roy, Hugue de Cleers, Chevalier. Il alla ensuite luy-mesme trouver le Roy et l'affaire fut terminée. Depuis ce temps Foulque rendit plusieurs services au Roy[5].

L'an 1121, Foulque et sa femme Aremburge, voulant imiter la piété de leurs ancestres, fondèrent l'Abbaye du Loroir, de l'Ordre de Cisteaux, dans le Diocèse d'Angers[6]. Nous avons de ce Comte une *Lettre* à Geoffroy, Abbé de Vandôme, présent à Tours. Elle fut écrite dans cette ville, l'an

de Tour., édit. Salmon, p. 61, dit : « *Ipse vero Fulco sæpe vicit Henricum, regem Angliæ in prœlio.* » Les historiens anglais, notamment D. Hume, rapportent qu'un accord s'établit entre Louis le Gros et Foulque et qu'une nouvelle guerre s'alluma en Normandie (ann. 1118), où il ne se passa rien d'éclatant. (V. *Orderic Vital*, p. 834 et *Chron. saxon.*, p. 222).

1. *Chr. des Comtes d'Anj.*, pp. 143-334-335 (ann. 1110), pp. 200 et 361 ; — Salmon, *Chron. de Touraine*, pp. 62 et 131.

2. — *Ibid.* — p. 200. — *Chron. des Egl. d'Anj.*, (St Aubin, p. 31); (St Serge, p. 143) ; (St Florent, p. 190); — J. Grandet, *Revue d'Anj.*, 1855, p. 369 ; — de Montzey, (*Hist. de la Flèche et de ses seigneurs*), t. I, p. 56 ; — Bernard du Haillan, *Hist. somre des Comtes d'Anj.*, pp. 90 et 98 ; — Castonnet des Fosses, *le Royaume de Jérusalem*, p. 7.

3. *Chron. des Comtes d'Anj.*, p. 151 et pp. 152, 234 ; — de Montzey, *Ibid.* t. I, p. 100 ; — Rangeard, t. II, p. 61 ; — Salmon, *Chroniq. de Tour.* (pp. 61 et 131); — Orderic Vital, *Histor. Norman. script.*, p. 838 ; — de Montzey. *Ibid.*, t. I, pp. 113-114.

4. *Chron. des Comtes d'Anj.*, p. 152 ; — A. Parrot, *Mémorial des Abbesses de Fontevrault*, p. 118, note 2 ; — l'abbé Edouard, *Fontevrault*, t. I, ch. II, p. 201.

5. V. *Traité de la mairie et sénéchaussée de France*, attribué à Hugues de Clères. (Ms. Bibl. nat. fds latin, no 3839 a), et reproduit par J. Sirmond, notæ ad epist. *Goff. abbat. Vindocin*, lib. V, p. 98 ; — Duchesne, *Franciæ scriptor.*, t. IV, p. 428 ; — Baluze, *Miscell.*, t. IV, p. 479 ; — D. Bouquet, t. XII, p. 492 et *Chroniq. des Comtes d'Anjou*, p. 385, sous le titre : *De majoratu et senescalciâ Franciæ, comitibus Andegav. collatio.* On a contesté son authenticité, (E. Mabille, *Introduct. aux chron. des Comtes d'Anj.*, t. V, pp. 49-52, A. Luchaire, *Hist. des instit. monarch.*, t. I, p. 176, et Pinard, *Chronolog. militaire*, t. I, p. 49), « parce que son auteur eut été trop jeune pour « remplir cette mission, attendu qu'il ne figure pas ici, aux chartes avant 1143 et qu'aucun chroniqueur, avant « Henri II, ne fait mention de la qualité de sénéchal donnée aux Comtes d'Anjou et revendiquée. » C'est une double erreur ; il existe une charte antérieure à cette date à laquelle il signe (Cauvin, Géographie du Maine, p. 76) ; en outre, Robert du Mont qui vivait au XIIe s., (sa chronique est antérieure à 1154), y fait plusieurs fois cette constatation, notamment quand il parle de Raoul de Péronne et du traité de Montmirail ; — V. les auteurs de l'*Histoire littér.* qui reconnaissent l'authenticité de la 2e partie du récit et de la négociation de Hugues Clées.

6. J. Grandet, *N.-D. Angevine*, p. 491 ; — Hiret, *Des Antiquitez d'Anj.*, 1re édit. pp. 120-121 ; — P. Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 37.

1124, en la seconde Indiction, le 25 de Novembre, dans la Tour du Comte. Elle est au nom de Foulque, de sa femme Aremburge et de son fils aîné Geoffroy. C'est une *Donation* qu'il fit au Prieuré de l'Evière, où son père estoit enterré, des eaux et de la pêche dans la rivière de Mayenne, depuis les murs de la ville d'Angers jusqu'à la Roche de Chancé, et il demande : 1° qu'on fasse son anniversaire, celui de sa femme et de son fils, tant dans l'Abbaye de Vandôme que dans l'Eglise de l'Evière, comme ceux des Abbez ; 2° que l'on fist une tombe sur le tombeau du Comte Foulque Rechin, qui estoit enterré à l'Evière, aux dépens des Religieux, aussi belle pour le moins que celle du Comte Helie qui estoit enterré dans le Monastère de la Couture au Mans ; 3° que l'on feroit aussi l'anniversaire de leurs pères et de leurs mères [1]. Cette *Lettre* fut signée par les intéressez et plusieurs Seigneurs.

La Comtesse Aremburge mourut, l'an 1126 [2] ; et le suivant, Foulque estant à Baugé, déclara, par un acte authentique, que sa femme estant au lit de la mort, l'avoit prié de donner au Monastère de Fontevrauld, pour faire son anniversaire perpétuel, l'obole qu'il s'estoit réservée sur le Pont de Chinon et l'Ecluse que la Reine Bertrade, sa mère, avoit fait faire sur la Vienne. C'est ce qu'il fit avec le consentement de ses fils, Geoffroy et Helie. Cela fut fait en présence de Petronille, Abbesse de Fontevrauld, qui receut l'acte et de Dom Jean, médecin, Abbé de S. Nicolas [3].

Orderic Vital rapporte, sur l'an 1120, que Foulque songea à faire pénitence des crimes qu'il avoit commis ; que dans ce dessein, ayant laissé le gouvernement de ses Comtez à sa femme et à ses deux fils en bas âge, il estoit allé à Jérusalem où il estoit resté quelque temps parmi les Chevaliers du Temple, et qu'avec leur permission il estoit retourné en France et qu'il s'estoit fait leur tributaire en leur promettant trente livres Angevines, tous les ans [4]. Jean, Moine de Marmoutier, qui est certainement l'auteur des *Gestes des Comtes d'Anjou* ne dit rien de cet (a) évènement [5] non plus que la *Chronique de Tours* [6]. Il est mesme difficile de l'accorder avec le portrait que cet Historien fait de Foulque, et avec la fondation de l'Abbaye de l'Oroir, faite par Foulque, l'an 1121 [7]. Trois ans après il assiégea Montreüil, place très-forte et la prit [8].

1. D. Martène, *Thesaurus anecdot* t. I, p. 358 ; — Compain, *Geoff. de Vend.*, ubi suprà, p. 122, (ann. 1124).

2. *Chroniq. des Egl. d'Anj.*, pp. 33 et 190, (*ann.* 1125) ; — J. Grandet, (*rev. d'Anj.*, t. I, 1855, p. 372). — Castonnet des Fosses, *loc. cit.* p. 8.

3. *Ex. cartulario Fontis-Ebraldensi*, n° 570, p. 254 ; — J. Grandet, (— *Ibid.* , — p. 371). — Cf. l'abbé Edouard, *Fontevrault*, p. 178, t. I ; — D. Lobineau, *preuves de l'hist. de Bret.*, p. 281, ch. de 1129.

4. Oderic Vital, *Histor. norm. script.* (coll. Guizot, l. XII, pp. 363-364) ; — E. Pavie, l'*Anjou contre l'Islamisme*, p. 16. B. Roger, *Hist. d'Anjou*, p. 232 ; — Castonnet des Fosses, le *Royaume de Jérusalem*, p. 7.

(a) Guillaume de Tyr en fait mention, mais un peu diversement (1) ; la *Lettre* 15 du *Ier Livre d'Hildebert* (2) confirme ce que dit Vital. Mais je ne scay si Foulque exécuta sa résolution. J'ay de la peine à le croire.

5. Il ne mentionne que la désignation de son choix, comme mari pour sa fille, après son veuvage, pour répondre à la demande de Beaudouin, encore tout le récit de la vision de Tours est-il emprunté à Gautier de Compiègne. (*V. Chron. des Ctes d'Anj.*, pp. 152-153, et *Spicilég.* de d'Achéry, *Gesta Cons.*, 1re éd. t. t. X, pp. 498-505, cap. 12.

6. Elle constate seulement l'élection de Foulque au trône de Jérusalem après la mort de Beaudouin, (*Gde chron. de Tour.*, éd. Salmon, p. 132, ann. 1128).

7. Cf. — *Gde chron. de Touraine* p. 131, où il faut lire : *Loratorii*, (Louroux) ; — Hiret, *des antiquitez d'Anj.*, p. 121, dit : « de l'Oratoire ou d'Oulerous » ; — V. Rangeard, *Hist. de l'Univers.*, t. I, pp. 86-87, ch. XLV ; — B. Roger, *Hist. d'Anj.*, pp. 232 et 15. — J. Grandet. *N.-D. Angevine*, p. 491

8. (Ann. 1124), *Chr. des Comtes d'Anj.*, p. 144 ; — *Chr. des Egl. d'Anj*, (St Serge, p. 144 ; — St Florent, p. 190 ; — St Aubin, p. 32) ; — Salmon *Gde chron. de Tour.*, p. 132 ; — B. Roger, ibid., p. 220.

(1.) Guill. de Tyr, *Hist. des Croisades*, (coll. Guizot, t. XVI, p. 319).

(2.) Cette lettre adressée suivant les auteurs de l'*Hist. littér.*, t. XI, p. 285, à Foulques, serait de 1131 ou 1132 et non 1123 ; elle aurait eu pour destinataire son fils, Geoffroy le Bel (D. Bouquet, t. XV, p. 327).

L'an 1127, Baudouin du Bourg, Roy de Jérusalem, lui envoya un Député pour luy offrir sa fille aînée, Mélisende, en mariage, et la couronne après sa mort. Foulque accepta la proposition et il partit, l'année suivante, et il arriva au Port d'Acre avec une belle et nombreuse compagnie de noblesse et un équipage qui surpassoit les richesses ordinaires des Roys. Il épousa la princesse avant la feste de la Pentecoste, et, le Roy Baudouin leur donna Tyr et Ptolémaide, pour en jouir pendant sa vie [1]. Baudouin estant mort, l'an 1131, il luy succéda [2]; Guillaume de Tyr s'est trompé quand luy a donné plus de 60 ans, lorsqu'il monta sur le trône, car il n'en avoit que 41 [3]. Il fut sacré et couronné par Guillaume, Patriarche de Jérusalem [4]. Orderic Vital l'accuse d'avoir manqué de prudence pour prévoir l'avenir, et de s'estre trop hâté de changer l'état des affaires, les gouverneurs et les autres dignitez [5]. Mais Guillaume de Tyr luy est beaucoup plus favorable et nous apprend qu'il fit plusieurs grandes actions, qu'il avoit des qualitez vraiment royales et qu'il laissa le royaume en bon état, aussi bien que la principauté d'Antioche qu'il défendit courageusement contre les Sarrazins [6]. Il mourut au mois de novembre l'an 1142 [7]. Il laissa deux fils: Baudouin, âgé de 13 ans et Amauri qui n'en avoit que sept [8].

HAMELIN, Evesque de Rennes

Ann. **1141.** — Il est tout-à-fait vrai-semblable que ce Prélat estoit Angevin de naissance. Il estoit moine de l'Abbaye de S. Aubin lorsqu'il fut élu Abbé, l'an 1119, après la mort d'Archembauld [9]. Il gouverna ce monastère jusqu'à l'an 1127, car il fut élu et consacré Evesque de Rennes, en cette année, au mois de May [10]. Geoffroy, Abbé de Vendôme, fait mention de l'abbé Hamelin dans le *3e Livre de ses Lettres*, (*Epist. 10-11*). Il luy écrivit aussi la *lettre 12 du 4e livre*, à l'occasion d'un particulier nommé Alberic et de son fils, Payen [11]. Le Père Sirmond a cru que ce Payen, fils d'Albéric, est le mesme que Payen d'Aleric, que l'abbé Geoffroy recommanda au Pape Pascal II [12]. Mais cette opinion est absolument fausse et insoutenable; car Payen, fils d'Albéric, estoit un moine du Monastère de Craön, qui en estant sorti furtivement, s'estoit retiré à S. Aubin, où Hamelin estoit abbé, c'est-à-dire après l'an 1119, au lieu que Payen fils d'Aleric estoit un ancien moine de S. Aubin, qui avoit esté élû, l'an 1106, Abbé de ce Monastère avec Archembauld, dont le parti avoit prévalu; voilà deux hommes bien différents, et le P. Sirmond a grand tort de prétendre qu'il

1. *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 152, 205, 238, 336; — 155, 208, 235; — *Chron. des Egl. d'Anj.*, pp. 33, 164 et 191, (*ann.* 1129); — *Gde chron. de Touraine* pp. 132-133; — Guill. de Tyr, *Hist. des Croisades*, pp. 302-303; 319-320; — E. Pavie, loc. cit. p. 17; — Castonnet des Fosses, *ubi suprà*, p. 9.
2. *Ann.* 1118, d'après la Chron. de St Maixent, (*Chron. des Egl. d'Anj.*), et *ann.* 1163 d'après celle de St Aubin (eod. loc.); — *Chr. des Comtes d'Anj.*, pp. 155-336; — *Gde chron. de Tour.*, p. 132 (*ann.* 1128).
3. Guill. de Tyr lui donne 60 ans parce qu'il adopte pour sa mort, l'an 1162, (4 des ides de février), 1163 N. S.
4. Le 14 septembre 1131; — Cf. *Chron. des Egl. d'Anj.*, (St Florent), p. 191; — E. Pavie, *loc. cit.* p. 17, note 2; — J. Grandet (Revue d'Anjou, 1855, t. I, pp. 372-373); — Hiret, *des Antiquitez d'Anj.*, p. 121; — B. Roger, p. 234.
5. *Orderic Vital, Hist. Norman.*, l. XII.
6. Guill. de Tyr, *Hist. des Croisades* (coll. Guizot), t. XVI, pp. 302-442; — Cf. *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 361-155-336.
7. *Chron. des Egl. d'Anj.* (St Serge), ann. 1143; — (St Florent), ann. 1141.
8. *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 155-340-341.
9. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 614, cap. XXIII; — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. I, col. 540.
10. Le 15, d'après la chronolog. de St Aubin; —*Chron. des Egl. d'Anj.*, p. 33, (ann. 1127); — *Gall. christ. nov.*, loc. cit., col. 748; cap. XXI, et *vet.* p. 927; — P. Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.* t. I. p. 96.
11. *Gauf. Vindoc. Epist. lib.* IV, no 12; — V. Compain, *Geoffroi de Vendôme*, pp. 48, 71, 72.
12. V. cette lettre, *Annal. bened.* Append. V. 675; et *Epist. Gauf. Vindoc.*, lib. I, nos 5 et 6.

faut lire partout Payen d'Alberic, et que le nom d'Aleric est une faute de copiste. Car outre la preuve que je viens d'apporter, fondée sur la différence des temps et des caractères de ces deux Payen, nous lisons encore dans la *lettre de Pascal II* : « Payen d'Aleric » ; de sorte que le nom d'Aleric se lit constamment partout lorsqu'il s'agit de ce Payen qui fut élû abbé de S. Aubin par une partie de la communauté, l'an 1106[1].

Hamelin gouverna l'église de Rennes environ quatorze ans, estant mort au mois de Février l'an 1141[2]. Il fonda le Prieuré de S. Michel dans le chasteau de Rennes. L'an 1130, il permit un duel entre Mainguenoc, fils d'Even, et Ive, fils d'Hamelin, petit-fils de Gautier Croisnard. L'Evesque Hamelin l'a décrit luy-mesme et l'accord qui fut fait ensuite dans une *Relation* ou *Lettre* qui a esté donnée au public par le *P. Sirmond dans ses Notes sur le 3e Livre des Lettres de Geoffroy*, Abbé de Vendôme, (*Epist. 40*)[3].

L'an 1132, Hamelin restitua aux Religieux de l'Abbaye de S. Melaine de Rennes, l'Eglise de Vitré, dont les Chanoines qui en avoient esté chassez par Marbodus, s'estoient emparez et ce Prélat en fit un *Ecrit public* qui se trouve[4].

ULGER, Evesque d'Angers

Ann. **1148.** M. Du Pin n'ayant donné que dix ou douze lignes à ce grand Evesque et ne l'ayant pas fait connoistre autant qu'il le mérite, je veux tâcher d'éclaircir ses actions en recherchant ce qui nous reste de luy[5].

Il se présente d'abord une difficulté ; scavoir : si pendant qu'Ulger a esté Evesque d'Angers, il y a eu un autre Ulger, Maistre de l'Ecole de cette Eglise, et successeur de l'Evesque Ulger, qui a eu cet emploi avant son épiscopat. Il semble qu'il y a preuve pour faire cette distinction, s'il n'y a point faute dans une *Lettre* qui porte le nom d'Ulger, laquelle Jean Picard, Chanoine Regulier de S. Victor de Paris, a publiée dans ses *Notes sur la Lettre 200 de S. Bernard*[6]. Il est nécessaire de la rapporter :

« *Ulgerius, Dei Gratiâ Magister Scholarum Andegavensis Ecclesiæ, Hilario dilectissimo... me* « *siquidem diutinæ paupertate laborantem, et onus penuriæ meæ utcumque sustinentem, tandem* « *divinæ misericordiæ respexit, quæ magisterium Scholarum B. Mauricii per D. Ulgerium Episcopum mihi benigne contulit. Vos autem scitis quanta sit dignitas illius honoris, et quantus sit* « *reditus, minime ignoratis*[7]. »

Picard a inféré de là que le premier Ulger ayant esté fait Evesque, donna la dignité de Maistre de l'Ecole d'Angers, qu'il avoit possédée, à un autre Ulger qui a écrit cette *Lettre*. Mais du Boullay[8] prétend qu'il y a faute dans cette *Lettre*, et qu'il faut lire non *per D. Ulgerium* mais *per D. Rainaldum Episcopum*. De sorte que selon cet auteur, Ulger qui n'estoit qu'un pauvre écolier, devint par son esprit et par son application à l'étude un Docteur très-célèbre de l'Université de Paris, d'où Rainauld, Evesque d'Angers, le fit venir et l'établit Maistre de l'Ecole de son Eglise.

1. V. notes 2 et 4 de la page 72.
2. *Chron. des Egl. d'Anj.*, p. 34 ; — Cf. *Obit. de S. Serge*, le 2 février ; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 749 A.
3. V. J. Sirmond, *Not. ad Epist. Gauf. Vind.*, loc. cit. lib. III, et Compain, pp. 208-209, sur cette lettre.
4. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col, 748 D et 814 D ; — *Preuves pour l'hist. de Bretagne*, t. I, col. 566.
5. *Bibl. des aut. Ecclés.*, v° Ulger, t. XII.
6. J. Picard, *Not. sur la lettre 200*, édit. 1640, p. 2,243 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 88 ; — Mabillon, D. Bernard, *Opp.* n° 200.
7. *Hist. de l'Univ. d'Ang., preuves*, p. 173, n° XVII.
8. *Hist. de l'Université de Paris*, 1670, p. 213 et édit. de 1665, p. 778.

Ce sentiment est non-seulement très-vrai-semblable, mais je croy qu'il doit passer pour certain. Car on trouve que sous l'Evesque Ulger, et dans les commmencements de son Episcopat, Vaslet estoit Maistre de l'Ecole d'Angers; c'est ce que nous apprenons clairement d'une *Lettre* d'un certain Herbert, qui écrivant d'Angers à Hilaire d'Orléans [1], luy dit : « *Quanti te faciat D. Andega-* « *vensis recordare, et... tandem ad nos revertere. Attende quoque, quia* Magister Ulgerius *bonos* « *clericos magni pendit, et si unquàm eos retinere potest, amplis ipsos honoribus extollit. Boëmun-* « *dum Archidiacorum Vasletum, Magistrum Scholarum, Radulfum et Petrum, Canonicos tibi in* « *exemplum afferas; quos omnes præfati Episcopi ad summos honores extulit benignitas.* » Il est évident que, *Magister Ulgerius* est l'Evesque d'Angers, comme il est nommé ensuite, et qu'on continua de luy donner ce titre depuis son épiscopat, comme il paroist par la *Lettre* que S. Bernard luy a écrite [2], parce qu'il avait toujours esté célèbre par sa grande doctrine, outre qu'on ne peut pas dire, qu'un Maistre-Ecole donnast les dignitez de l'Eglise d'Angers. Il est donc évident que l'opinion de Jean Picard est insoutenable.

Ulger estant Maistre de l'Ecole d'Angers, et très-illustre par sa science et sa vertu, fut fait Archidiacre d'Outre-Loire, comme il nous l'apprend luy-mesme dans sa *Relation* au Pape Innocent II [3]. Et, Rainauld de Martigné, Evesque d'Angers, qui l'avoit appellé dans cette ville, ayant esté élu archevesque de Reims, l'an 1124, il fut choisi, l'année suivante, pour remplir le siège de cette Eglise [4].

D'autres supposent qu'Ulger estoit Angevin et qu'il fut élevé dès son enfance dans l'Eglise d'Angers, qu'il en fut fait Chanoine, puis Maistre de l'Ecole, ensuite Archidiacre d'outre Loire, l'an 1119 ou environ, et enfin élu Evesque et ordonné, le 20 de septembre l'an 1125, avec un applaudissement universel [5]. Orderic Vital s'est trompé en mettant son ordination un an plutost, ce qui se trouve aussi dans un Manuscrit de l'Abbaye de S. Aubin [6]. Mais les monuments de l'Eglise Cathédrale marquent le sacre d'Ulger, l'an 1125. L'*Historien Vital* loüe beaucoup la religion et la doctrine d'Ulger, et le soin qu'il prit de faire briller la lumière de la vérité parmi son peuple [7]. Des Auteurs contemporains ont écrit : « Qu'il surpassoit tous les Evesques de son temps « par sa sagesse, par la pureté de ses mœurs et par sa sainteté; qu'il éclatoit entre eux comme le « lis entre les épines, comme la topaze entre les cailloux, comme le baume entre les autres « liqueurs; » c'est ainsi qu'en parle l'*auteur de la vie de Gui*, Evesque du Mans, (*Analect. to. 3*) [8]. Il gouverna l'Eglise d'Angers durant 23 ans ou environ, car il mourut le 16 d'octobre l'an 1148, estant dans un âge fort avancé [9].

1. Duchesne, *Histor. Franc. Scriptor.*, t. IV, p. 767; — Ménage, *Vie de Mathieu Ménage*, p. 61 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. II, *Preuves*, n° XV, d'après un ms. de l'abbaye de S. Victor.

2. D. Bernard, *Epist.* 200 ; — Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Ang.*, t. I, p. 437, Append. XI; — Cf. Rangeard, *eod. loc.* t. I, pp. 75 et 88.

3. D. Bouquet, *Rer. Gallicar. scriptor.*, t. XV, p. 384; — *Gallia christ.*, t. XIV, col. 567 D et Rangeard, t. I, pp. 73-74, ch. XXXVIII.

4. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 567, cap. XLVI, (ann. 1125) ; — Cf. *Chron. des Egl. d'Anj.* : (St Aubin), p. 33, ann. 1125; (St Florent), p. 190 eod. ann. ; — Rangeard, t. I, p. 83 ; — *Statuts du diocèse d'Angers*, p. 126.

5. *Gall. chr. vet.*, t. IV, col. 794 ; — *nov.*, t. XIV, col. 567 B ; — Rangeard, t. II, p. 91, ch. IX ; — *Hist. littér.* t. XII, p. 302.

6. Orderic Vit., *ad ann.* 1124; — *Script. Hist. Norman.* p. 882 ; — *Cart. Eccles. Andeg.*; — Cf. *Gallia christ. nov.*, col. 567, (ann. 1126).

7. Orderic Vital, liber XII ; — Rangeard, t. I, p. 75, note 3.

8. Mabillon, *Analecta*, t. III, p. 335 ; Rangeard, — Ibid. — note 2.

9. *Chroniq. des Egl. d'Anj.* : (St Aubin), ann. 1148, p. 33; (St Serge), eod. ann., p. 146; (St Florent), eod. ann., p. 191; — *Calend. Sti Maurit.*, (ann. 1149) ; — *Martyrolog.* de St Cosme de Tours, (ann. 1149), (Baluze, armoire 3, fasc. 2, n° 2) ; — *Obit.* du Ronceray et de St Serge, (ann. 1149) ; — *Gall. christ. nov.*, col. 569 A ; — *Hist. littér.* t. XII, p. 304.

Peu après son sacre, Ulger alla à Rome. On trouve qu'il y estoit, l'an 1126, avec Gui, Evesque du Mans, successeur d'Hildebert, et Guillaume, Evesque de Poitiers[1]. Je ne scay si c'est en cette occasion qu'on termina un procez entre les Abbayes de Marmoutier et de S. Jacut, en Bretagne, et qu'Ulger fut un des juges de cette affaire[2]. Il revint dans son Eglise, fort content de son voyage, mais cette satisfaction ne dura pas long-temps, comme nous verrons dans la suite. Comme l'Ecole d'Angers avoit esté célèbre pendant qu'il la conduisoit et qu'il y enseignoit, il n'oublia rien, estant Evesque, pour la maintenir dans la mesme réputation[3]. Il attira dans son Eglise des Ecclésiastiques de mérite et scavants. On marque, entre ces Docteurs, Vaslet qu'il fit Maistre des Ecoles, Gordon, Ranufle ou Radulfe, Eutebüe ou peut-être Eusèbe, Hilaire d'Orléans, Herbert[4]. Ce dernier dans la *Lettre* dont j'ay parlé, exhorte fort Hilaire à instruire ses Disciples autant dans la vertu que dans les sciences, et à réprimer leur licence. Il luy rappelle pour cela ce qui estoit arrivé à Raoul de Chasteau-Gontier[5], ce qui donne lieu de croire que ce Raoul avoit enseigné dans cette dernière ville si on ne veut dire qu'il estoit de Chasteau-Gontier, et qu'il avoit enseigné à Angers. Baudri, Abbé de Bourgueuil, depuis Evesque de Dol, a fait six Epitaphes d'un Clerc d'Angers, nommé Radulphe ou Raoul[6]. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il faut distinguer deux Raoul et qu'il y a : 1° trois de ces Epitaphes pour un de ces Raoul et trois pour l'autre ; 2° que ces deux Ecclésiastiques ont précédé l'Episcopat d'Ulger et l'an 1124, auquel Baudri fut fait Evesque de Dol. Ainsi, je n'en ay fait mention ici que pour ne les pas confondre avec ceux qui ont vescu sous Ulger.

Ulger estant dans une si haute réputation de piété, de sagesse et de science, il sembloit qu'il devoit gouverner en paix son troupeau et s'attirer le respect de ses voisins. Mais la condition des temps ne luy donna pas cette consolation, car il eut deux affaires très-fâcheuses à soutenir et qui durèrent très-long-temps. La seconde mesme eut des suites fort désagréables. Estant ordonné Evesque d'Angers, il trouva que son Eglise avoit un grand procès avec l'Abbaye de Vandôme, qui estoit gouvernée par Geoffroy, homme très-célèbre par son mérite, fort connu à Rome, estant Cardinal du titre de Ste Prisque et dans toute la France ; car les Monastères possédant alors un très grand nombre d'Eglises, qui leur avoient esté données par les Fondateurs et par les Seigneurs qui les possédoient, il estoit arrivé que les Evêques avoient permis aux Moines de les posséder, à condition qu'ils leur donneroient une certaine somme d'argent toutes les fois qu'on changeroit de Vicaires, ce qui s'appelloit le *rachapt des Autels ou des Eglises*[7]. Cette pratique ayant esté condamnée dans le Concile de Clermont, en Auvergne, à la fin du onzième siècle, comme criminelle

1. D. Bouq., *Gall. Franc. scriptor.*, t. XV, pp. 259 et 408 ; — *Gall. chr. nov.*, t. XIV, coll. 381 B et 567 D comparées, *(ad ann. 1126)* et 568 A ; — D. Martène, *Thesaurus Anecdot.*, t. IV, p. 139.

2. *Gall. christ. nov.*, col. 568 A (ann. 1131) ; et col. 748, (ann. 1128).

3. Cf. Rangeard, *Hist. de l'Univers. d'Ang.*, t. I, p. 76 ; — L. Maître, *Les Ecoles épiscopales et monastiq. de l'Occident*, p. 162 ; — A. Parrot, *Notice sur l'Ecole épiscop. d'Ang.* dans le compte rendu des Sociétés savantes de 1865, p. 905 ; — Hist. littér., t. VII, p. 57 et IX, pp. 51 et 52 ; — A. Bigot, Discours de rentrée, le 3 novembre 1868, *sur l'Enseig^t du droit en Anj.*, p. 10.

4. S. Ropartz, *Poèmes de Marbode*, introd. p. 5 ; — l'abbé Pasquier, *Baudri*, p. 32 ; — L. Ernault, *Marbode*, p. 4 ; — Rangeard, *eod. loc.*, t. I, ch. XLIII, pp. 83-88 ; — *Cartul. Eccl. Andegav.*

5. V. cette lettre, note 3 de la page 78, suprà, et sa traduction, Rangeard, t. I, p. 83.

6. V. Ms. n° 891 de la Bibl. de Tours, nos LXXXII et LXXXIII, f° 148, v° ; (Duchesne, t. IV, 257 et 258) et CXI, (Duchesne, t. IV, 263) ; — *Romania* 1872, notes de L. Delisle, pp. 32-33.

7. L'auteur, D. Liron, a traité particulièrement cette question dans ses *Singularités historiques et littéraires* (Paris, 1738, t. I, p. 392) ; — V. *Hist. littér. de France*, t. XI, p. 204 et XII, pp. 302-311 ; — Mabillon, *Ann. Benedict.*, t. V, p. 359 ; — Sirmond, *Notes sur les lettres de Geoff. de Vendôme*, p. 52 ; — Rangeard, *ubi suprà*, t. II, p. 96.

et simoniaque [1], il y eut des Evesques, qui au lieu de ce rachapt qui n'arrivoit que rarement, exigèrent un cens annuel, comme Ive de Chartres, Ranulfe de Saintes et les Evesques d'Angers [2]. Car Geoffroy de Vendôme, (*Lib. 3, Epist. 12*) [3], attribüe à Ulger d'avoir déclaré dans un Synode à ses Curez et Vicaires, que les Evesques estoient en droit d'exiger une rente annuelle des Moines pour le rachapt des Autels. Cet Abbé ajoute, qu'il avoit prié et averti souvent l'Evesque d'Angers, de luy restituer ce qu'il avoit receu, mais que ç'avoit esté inutilement; que les Légats du Pape en avoient écrit jusqu'à quatre fois à Ulger [4]; et Geoffroy l'accuse: de les avoir méprisez ainsi que l'Eglise Romaine; ce n'est sans doute qu'une conséquence que tiroit ce bon abbé; enfin de s'estre plaint dans son synode, que l'abbé de Vendôme l'avoit appellé devant le Légat de Pape; que cet Evesque avoit en conséquence jetté l'interdit sur les Eglises qui dépendoient de son Abbaye; que son Archidiacre Richard estoit le principal auteur de ses excez [5]; que le comte d'Anjou avoit écrit au Légat en sa faveur [6].

La Communauté de Vandôme écrivit au Pape Honorius II, qui fut élu l'àn 1124, pour luy demander secours contre les vexations de l'Evesque d'Angers. Ces Moines, dont la *Lettre* a esté écrite par leur abbé Geoffroy [7], luy représentent: qu'il avoit mandé à Ulger de maintenir, pour le respect de S. Pierre et le sien, le Monastère de Vandôme et ses biens, et de ne point inquiéter les Religieux; que l'Evesque avoit reçu la *Lettre* du Pape, et celles qui estoient adressées à Hildebert, Archevesque de Tours et à Gui, Evesque du Mans, en présence de l'Evesque d'Angoulême, son Légat; mais qu'il n'avoit pas daigné les lire, ni les rendre aux Moines de Vandôme, qui n'avoient pu par conséquent les monstrer à ceux à qui elles estoient écrites; que l'Evesque d'Angers loin de réprimer les torts que les autres leur faisoient, les augmentoit de son costé et qu'il excitoit les ravisseurs par ses paroles et par son exemple. Enfin, que ce Prélat leur rendoit le mal pour le bien, l'ayant secouru avec beaucoup de soins dans sa nécessité; que cela estant et ne pouvant aller à Rome, ils prient le Pape de nommer un juge qui ne leur soit point suspect. Cette *Lettre* a esté écrite vers l'an 1129. Nous ne scavons point ce que l'Evesque répondoit à tout cela; mais on peut assurer qu'il avoit ses raisons et qu'elles estoient considérables. Car, 1° St Bernard a écrit qu'on ne pouvoit rien reprocher à Ulger, que le différent qu'il eut avec l'Abbaye de Fontevrauld [8]; 2° cette affaire ne fut pas terminée pendant la vie de Geoffroy, qui mourut, l'an 1132, mais sous Innocent II; il se fit un accord entre Ulger et Fromond, successeur de l'abbé Geoffroy, par lequel il fut réglé, que l'abbé de Vandôme renonceroit aux oblations des Baptistaires dans les églises de l'Evesque d'Angers, et que celuy-ci accorderoit dans la suite de l'abbé de Vandôme les oblations des Purifications, des nôces, etc., comme il les avoit eües auparavant [9].

La seconde affaire qui eut des suites beaucoup plus fâcheuses pour Ulger, regarde l'Abbaye de Fontevrauld. Il ne s'agissoit que d'une ferme, d'un moulin ou de quelque autre chose de cette

1. Ms. fonds lat. n° 18,402 de la collect. Fonteneau, t. XXVII, f° 81 r°.
2. V. Baluze, XLVII, f° 235, v°; — Lettre de Pascal II, *Recueil des Histor. de Fr.*, t. XV, p. 19.
3. V. Compain, *Geoffroi de Vend.*, pp. 184-189, et Rangeard, t. II, p. 97 et note 2.
4. V. *Epist. Gauf. Vind.* lib. I, n° 15.
5. — *Ibid.* — n°s 27 et 31; — Compain — *Ibid.* — pp. 186 et 225.
6. — *Ibid.* — n° 27; — *Ibid.* — *Ibid.* — p. 224.
7. — *Ibid.* — n° 27 et n° 19.
8. V. Lettre 340 de St Bernard à Innocent II, n° XII; — Tresvaux. *Hist. de l'Egl. d'Ang.*, t. I, (*Pièces justificat. Append.*, p. 439).
9. Transaction de 1136, (Sirmond, t. III, n° 212); — *Invent. des ch. de la Trinité*, f° VIII, v°, n° II.

nature [1]. Mais il s'y passa de grandes violences ; on abatit et renversa les maisons, on ravit et enleva les biens de ceux qui soutenoient le droit des Religieuses. La fameuse Petronille de Chemillé, qui estoit abbesse de Fontevrauld [2] ne demeura pas les bras croisez à ces nouvelles. Le Pape, le Legat, S. Bernard, l'abbé Suger, y furent intéressez. L'abbé de Clairvaux écrivit à Ulger sa *lettre 200*, où il le reprend fortement de ce qui s'estoit passé [3]. Il dit que le grand nom du Maistre ou Docteur, Ulger, ne l'arrestera point. A la vérité il ne voulut point juger du fond de l'affaire ; mais il croyoit que l'Evesque devoit faire cesser le scandale qui en naissoit, et vouloit mesme qu'il n'eût point de procès : ce qui est un peu extraordinaire en ce siècle là. Cette *Lettre* fut écrite, l'an 1137, selon M. Pavillon [4], ou trois ans plus tard, si on en croit le P. Mabillon [5]. Ulger disoit qu'il n'estoit pas cause du scandale qui estoit arrivé. Mais S. Bernard prétendoit que cela ne l'excusoit pas. Ce procez obligea Ulger de faire plus d'une fois le voyage de Rome. Car Innocent II et Lucius II s'estoient assez déclarez en faveur des Religieuses ; c'est pourquoy on doit bien remarquer que S. Bernard loüe la constance de l'Evesque d'Angers qui n'avoit point voulu céder ce qu'il croyoit estre de son droit, mais aussi ce St Abbé pensoit qu'il y avoit plus d'opiniâtreté que de véritable fermeté.

Comme nous n'avons point les réponses d'Ulger, nous ne scavons pas ce qu'il alléguoit en sa faveur, et nous ne pouvons pas par conséquent en juger avec assurance [6]. Nous scavons qu'Ulger estoit à Rome, l'an 1137, pour cette affaire [7] et qu'Innocent [a] le menaçoit, s'il demeuroit endurci dans son opiniâtreté, de luy faire sentir la puissance de S. Pierre et la sienne. Il exécuta sa menace, car il suspendit le bon Evesque d'Angers des fonctions épiscopales [8]. L'année suivante, Ulger envoya des personnes à Rome avec une *Lettre*, par laquelle il faisoit scavoir au Pape, qu'il avoit voulu restituer, selon sa conscience, ce qui avoit esté enlevé aux religieuses de Fontevrauld mais qu'elles avoient refusé de l'accepter. S. Bernard, qui avoit apparemment esté instruit du fond des affaires, écrivit aussi à Innocent [9], que si Ulger exécutoit ce qu'il avoit promis, on devoit le rétablir dans la plénitude de la grâce et de son Ministère, ajoutant que sa vie sainte et sa doctrine rendoient sa vieillesse respectable. Le Pape le rétablit en effet dans ses fonctions, et renvoya le

1. Migne, *Patrologie latine*, t. CLXXIX, col. 73 ; — D. Chamard, *Vie des Su de l'Anj.*, t. II, p. 55 et note 2 ; — Mabillon, Ms. *Bib. d'Ang.*, n° 792 ; — Rangeard, t. I, p. 97 ; — D. Bouquet, t. XV, p. 419, note c. ; — *Rép. archéol. d'Anj.*, juin 1861, p. 164 ; — G. Malifaud, *l'abbaye de Fontevraud*, 1868, p. 25 et note 1 ; — l'abbé Edouard, *Hist. de Fontevrault*, t. I, p. 186 et note 2.

2. Abbesse de 1109-1149, Cartul. du P. Lardier ; — V. D. Chamard, t. II, pp. 47-58 ; — Ménage, *Hist. de Sablé*, pp. 113 et 126 ; — A. Parrot, *Mémorial des abbesses*, pp. 88 et 100 ; — C. Port. *Dict.* t. I, p. 673 ; — Pavillon, *Preuves de la Vie de R. d'Arbrissel*, p. 78 ; — *Revue d'Anj.*, p. 137 (1854).

3. D. Bernard, *Epist.* n° 200 ; — V. cette lettre dans Mabillon et Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Ang.*, t. I, Append. n° XI, p. 437 ; — D. Chamard, *loc. cit.*, p. 56 et l'abbé Edouard, t. I, p. 187 ; — D. Bouquet, t. XV, p. 408.

4. *Preuves de la Vie de Robert d'Arbrissel*, n° 245.

5. *Veter. Analect.* t. III, p. 335.

6. Rangeard, dit : (t. I, pp. 97-98), que l'abbé Babin en possédait un original qui a disparu ; — V. Duchesne, *Hist. Scriptor. Francor.*, pp. 769-770.

7. Il y était de nouveau en 1143, d'après la *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 568 ; — V. D. Bouq., t. XV, p. 408 ; — D. Martène, *Vet. script. nov. coll.*, t. I, p. 81.

(a) Il disoit dans une Lettre (1) qu'Ulger demeuroit à Rome ; mais qu'il ne scavoit ce que cet Evesque y attendoit, ni ce qu'il feroit. Cela prouve au moins que ces deux Evesques ne se voyoient guère.

8. Cf. D. Chamard, eod. loc. p. 57.

9. D. Bernard, *Epist.* n° 340 ; — Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Ang.*, Append. n° XII, p. 439.

(1). D. Bouquet, t. XV, p. 408. — P. Mainferme, *Clypeus nasc. Fonteb.*, t. II, pp. 457-458.

reste à Geoffroi, Evesque de Chartres, son Légat, et aux Archevesques de Tours (a) et de Bordeaux[1]. Il exhorta en même temps les Religieuses à éviter les procez, et à conserver la paix pour terminer une affaire qui duroit depuis si long-temps. Le Pape ne vouloit pas aussi que l'Eglise d'Angers souffrit quelque perte. C'est pourquoy ayant exigé la restitution, il veut néanmoins que cela se fasse sauf la justice dûe à l'Evesque et à l'Abbaye de S. Serge d'Angers. Il paroist clairement par cette *Lettre* que les *Ecrits* d'Ulger[2] avoient fait impression sur l'esprit d'Innocent, et qu'il avoit reconnu par là, que les Religieuses poussoient l'affaire au-delà des bornes de la modération. En effet, ce long procès ne fut point terminé entièrement sous Innocent, ni sous ses deux succeseurs. Ce n'est que sous Eugène III et après la mort d'Ulger, qu'Engelbault, Archevesque de Tours, y mit fin, l'an 1149, lorsque Normand de Doé remplissoit le siège d'Angers[3]. Nous trouvons mesme que Lucius II qui, pendant le Pontificat d'Innocent, avoit soutenu fortement les Religieuses agit, estant Pape, avec plus de réserve. Car dans une *Lettre* écrite à l'Abbesse de la communauté de Fontevrauld[4], il leur dit : « qu'il estoit sincèrement affligé de ce long procez qui duroit encore entre elles et son vénérable Frère, Ulger, Evesque d'Angers, et qu'il travailloit volontiers à le finir d'une manière avantageuse aux deux parties ; qu'ainsi il écrivoit à l'Archevesque de Bordeaux et aux Evesque de Chartes, de Soissons, de Saintes et de Poitiers, de s'assembler dans quarante jours après que l'Evesque d'Ulger sera retourné de Rome dans son Eglise, pour finir cette affaire, soit par un accord, soit par un jugement. Il prie l'Evesque d'aimer et de soutenir l'Abbaye de Fontevrauld. Il avertit l'Abbesse de se trouver à l'assemblée des Evesques lorsqu'elle y sera appellée et de se soumettre humblement à ce qui sera réglé. »

Cette Lettre de Lucius fut écrite, l'an 1144 ou 1145.

On peut conclure de tout ce que nous venons de dire : 1° que la *Lettre* de S. Bernard à Ulger n'a pas esté écrite, l'an 1140, mais deux ou trois ans plutost, scavoir : dès le commencement de ce grand et long procès ; 2° que l'Evesque Ulger eut besoin de beaucoup de patience et d'une grande fermeté ; 3° que ce bon Prélat fit le voyage de Rome, l'an 1144, puisque Lucius manda à cinq Evesques de France de s'assembler et terminer ce différent après qu'Ulger seroit retourné de Rome en son Eglise. Ce que je remarque, parce que j'ay lû en quelque endroit, que Lucius ayant invité Ulger à venir à Rome, cet Evesque s'en excusa sur sa vieillesse et ses infirmitez, et qu'il envoya en sa place Peloquin, son Official[5].

On voit parmi les *Poésies d'Hildebert*, alors Archevesque de Tours, une petite pièce qui a pour titre : *Disputatio inter Pontificem Romanum et Ulgerium Andegavensem Episcopum*, et qu'on doit entendre sans difficulté de cette fâcheuse affaire de Fontevrauld[6]. Car les suites qu'elle eut sont assez marquées par ces mots, *missa privetur*. Cette pièce paroist faite contre Innocent II, en faveur d'Ulger, à qui l'auteur semble attribuer la raison, la justice et les loix. Quoiqu'il en soit, il n'y eust que l'intérest de son Eglise ou l'honneur de l'épiscopat qui porta Ulger à tenir ferme dans cette

(a) L'Archevesque de Tours est le célèbre Hildebert.

1. V. le P. de la Mainferme, *Clypeus nascentis Fontebrald.*, t. II, pp. 457-458 ; — Rangeard, *ibid.* t. II, p. 100 ; — l'abbé Edouard, t. I, p. 194, *ubi suprà*.

2. V. notamment sa lettre *apud* Duchesne, *Hist. Franc. Script.*, t. IV, p. 770.

3. *Gall. christ. vet.*, t. II, col. 132 et *nov.*, t. XIV, col. 569 A (ann. 1149) ; — H. Niquet, *Hist. de l'Ordre de Fontevrauld*, livre IV, p. 400 ; — La Mainferme, *Clypeus nascentis*, t. II, pp. 482-483 ; — D. Bouquet, t. XV, p. 419.

4. De La Mainferme, *Clypeus nascentis*, t. II, pp. 459-460 ; — Bulle, n° 1137 ; — Rangeard, *ibid.* t. II, pp. 100-101 ; — l'abbé Edouard, *loc. cit.* t. II, p. 194 ; — Pavillon, *Preuves de la vie de R. d'Arbriselles*, p. 278.

5. V. Duchesne, *Hist. Francor. Scriptores*, t. IV, p. 770 et Rangeard, *Hist. de l'Univers*[té] *d'Ang.*, t. II, p. 100.

6. V. Hildeb. et Marbod. *Opera*, éd. Beaugendre, *Poëmata*.

longue et fâcheuse affaire. Car S. Bernard mesme qui écrivit à ce Prélat dans les commencements, reconnoist qu'on ne pouvoit luy reprocher que cette seule action dont il ne connaissoit pourtant le fond que sur les relations de l'Abbesse de Fontevrauld[1]. D'ailleurs, Ulger aimoit beaucoup l'état Monastique. Car, l'an 1131, il donna à l'abbaye de Marmoutier une Eglise et une Chapelle; puis considérant que ce fameux Monastère n'avoit point de retraite dans la ville d'Angers, il luy donna un Verger[2]. Il termina aussi un procès entre le Curé de Verneüil et l'Abbaye de Fontevrauld[3]. Je ne scay en quel temps. Il confirma à Robert, Abbé de Toussaints d'Angers, les Eglises dont il estoit en possession[4]. Ulger donna des marques éclatantes de son amour pour son Eglise, et de sa sollicitude pastorale; ayant retiré un grand nombre d'Eglises de la main des laïques, il en racheta plusieurs. Il recouvra l'Eglise de S. Maimbeuf, qu'on appelloit l'Abbaye de S. Saturnin, des mains de trois gentilshommes, en présence de Richard, sous-doyen, de Boëmond, Raoul et Normand, ses Archidiacres[5]. Le Comte Geoffroy ayant restitué les Eglises de S. Jean l'Evangéliste et de S. Lezin qui estoient dans un fauxbourg de la ville d'Angers, en présence de Normand, Doyen, de Thibauld, Trésorier, de Guillaume de Chemillé, etc., Ulger donna au Comte mille sous angevins et autant à Thibauld de Blazon[6]. Il reçût aussi l'Eglise de S. Just, dans la ville de Chasteau-Gontier, des mains d'Adelard, Seigneur du lieu, et l'abbaye de S. Pierre, dans un faux-bourg d'Angers, qui luy fut restituée par Abbon de Rochefort. On trouve un acte d'Ulger, qui contient une *Relation* de cette restitution, qu'Abbon et son fils, Geoffroy, firent à cet Evesque et à son Eglise, de l'abbaye de S. Pierre, l'an 1140[7]. Il acquit de mesme l'Eglise de S. Léonard de Chemillé et plusieurs autres qui estoient en main laïque, comme celles de Boüilly, de Précigné, de Cormeil, et quelques autres. Tout cela est dû à ses prédications, et au soin qu'il prit d'instruire son peuple.

Hiret écrit qu'il donna l'Eglise de Livré à Robert, Abbé de la Roë[8], et à ses moines ou chanoines, du consentement de Richard, archidiacre, connu par les *Lettres* de Geoffroy, abbé de Vendôme, et de F..., archiprestre.

L'an 1131, Ulger obtint du Pape Innocent II, la confirmation des possessions et des privilèges de son Eglise. Le Pape le nomme, « un homme prudent et amateur de la Religion[9]. »

On a publié une *Lettre* ou plutost un fragment d'une *Lettre* de Guillaume Quadrad, Evesque de Saintes, fils du Baron de Jonsac, à Ulger, où il luy demande son secours. Il appelle l'Evesque d'Angers, « son maistre et seigneur », et prend la qualité « de son clerc »; ce qui donne lieu de croire

1. V. lettre de S. Bernard à Innocent II en faveur d'Ulger n° 340, (Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Ang.*, t. I, Append. n° XII, p. 439).

2. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 568 et *Cartul. de Marmoutier*; — Rangeard, *Hist. de l'Univers. d'Ang.*, t. I, pp. 98-99; t. II, p. 171, pièce justificative, n° XVI.

3. *Gall. christ. vet.*, t. II, p. 132.

4. — *Ibid.* — *nov.*, t. XIV, coll. 568 et 710.

5. Restitution par Amauri Crespin et Thebaud, son fils; — Cf. Rangeard, *Ibid.* t. I, p. 85, ch. XLIV; — V. *Cart. Eccles. Andegav.*; — B. Roger, *Hist. d'Ang.*, p. 241.

6. V. la lettre confirmative de ces possessions par Innocent II *apud* Baluze, *Miscellan.*, t. II, p. 198; — Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Anj.*, t. I, p. 435, Append. n° X; et la restitution, *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 567E (ann. 1131).

7. Apud D. Housseau, t. V et *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 568D (ann. 1140); — B. Roger, *Hist. d'Anj.*, p. 240; *Revue d'Anj.* 4e sér., XVI, 1876, p. 8; — Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 315. (1re partie).

8. Dans ses dernières éditions, mais non dans les premières; — Cf. *Gall. christ.* — *Ibid*; — G. Vindoc, *Epist.* I, 27 et 31.

9. V. note 6 ci-dessus et lettre du pape à Robert, de la Roë (*ann.* 1136), où il le qualifie bien : « religiosi utrique, prudentis ac discreti viri; » — Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Ang.* t. I, p. 519, *Append. pièces justif.*, n° XXXVI.

que Guillaume avoit étudié à Angers sous Ulger, qui, estant Evesque, luy avoit conféré la tonsure cléricale [1].

Ulger fit son testament par lequel il donna beaucoup de biens à son Eglise [2]. On voit encore son tombeau et son image à la porte du Cloître de l'Eglise cathédrale de S. Maurice [3], avec une épitaphe en vers latins, où il est dit, que dès sa jeunesse, il s'estoit accoutumé : à servir Dieu de corps et d'esprit, d'estre utile à plusieurs, d'avertir, d'instruire, de consoler les affligez, de vestir les nuds, de briser la fierté des superbes, de ne blesser personne, suivre toujours le droit chemin, d'avoir exercé enfin tous les devoirs d'un bon Pasteur [4].

Quand je fais réflexion sur ce qu'ont dit de la science d'Ulger les auteurs de son temps et qui l'ont connu, je ne scaurois me persuader qu'il n'ait pas publié quelque ouvrage considérable, qui n'est pas venu jusques à nous [5]. Je scay que le docte évesque de Chartres, Jean de Salisbury, Anglois (*lib. II, Metalog. Cap. XX*), cite cette sentence d'Ulger, vénérable Evesque d'Angers : *In venalitio disciplinarum gratiosum ac judicem debet esse verbi commercium* [6].

Je vais recueillir ce que j'ay pu trouver de ce Prélat.

Giraud Berlay, seigneur de Montreüil-Bellay, ayant fondé le Prieuré d'Asnières, en Anjou, le soumit à l'Abbaye de Tiron [7]. Il eut dessein, dans la suite, de l'ériger en Abbaye. Pour cet effet, Ulger écrivit, l'an 1137, au vénérable Guillaume, par la grâce de Dieu, Abbé de Tiron, son ami et seigneur, et à la Très-Sainte Communauté du mesme lieu. Il leur dit : « que lors qu'ils envoyèrent leurs religieux à Asnières, le lieu estoit désert ; mais que depuis ce temps-là il est devenu par la protection de Dieu, si connu et si célèbre par l'excellence de leur piété et religion, par la possession de plusieurs terres et des autres commoditez, que toutes les personnes de ce quartier désiroient extrêmement, qu'on y pust établir un Abbé, et que Guillaume voulust bien ériger ce lieu en Abbaye, à condition que l'Abbé de Tiron aura toujours droit, si celuy d'Asnières veut se retirer ou vient à mourir, d'en choisir un autre et de l'envoyer pour remplir sa place ; comme aussi de présider, de le corriger et de le changer, si ses fautes le méritent ; que l'Evesque d'Angers le consacrera et recevra de luy la profession ordinaire, sauf la plénitude d'obéissance qu'il devra à l'abbé de Tiron ». L'abbé Guillaume accorda à Ulger ce qu'il demandoit. Souchet a publié la *Lettre* de cette Evesque [8].

L'an 1135, Ulger écrivit une *Relation* très-longue et très-forte au Pape Innocent II contre les Religieux de l'Abbaye de Vendôme, en faveur des Chanoines Réguliers du Bois ou de la Roë, qui nous a esté donnée par M. Baluze dans *le second tome de ses Mélanges, p. 200* [9]. Cette pièce est bien écrite et avec beaucoup de netteté et de vivacité. On y voit qu'Ulger estoit fort habile. Il

1. V. J. Picard, *not. super Epist.* 200, S. Bernard, éd. 1640, p. 2243 et Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 76, ch. XXXIX et t. II, *preuves*, n° XVII, p. 173.
2. Cf. *Gallia christ. nov.*, t. XIV, p. 569 A; — apud. Ste Marthe, t. II, pp. 134-135.
3. V. Rangeard, t. I, p. 102 ; — de Farcy, *Tombeaux des évêques d'Ang.*, t. XXI, p. 13 et *Revue d'Anj.*, t. XXXII, p. 435 ; — Hiret, *des antiquitez d'Anj.*, (éd. de 1609, p. 121 ; — Viollet-Leduc, *Dict. du Mobil.*, t. II, p. 224.
4. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 569 C ; — Rangeard, t. II, p. 104 ; — Tresvaux, t. I, p. 523.
5. Rangeard dit, (t. II, p. 104), qu'il en existait dans la Bibl. de l'abbaye de S. Victor de Paris.
6. Dans la question du rachat des autels sans doute ; — V. A. Thery, *Etude sur Jean Petit de Salisbury*, p. 15, pour le *Metalogicon* et M. Dimimuid, *Jean de Salisbury*, Paris, 1873, *passim*.
7. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, coll. 558, 693 B et chart. XIV, col. 154 (ann. 1133) ; — J. Grandet, *N. D. Angevine, pièces justificat.*, pp. 480-482 ; — Hiret, *des antiquitez d'Anj.* (édit. de 1609 p. 122).
8. *Vita S. Bernardi fundatoris... Tiron.* 1649, in-4°.
9. Et Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Ang.*, t. I. Append. n° XXXVI, p. 511 ; — *Gall. christ. nov.*, col. 718 B ; — *Patrologie lat.* de Migne, t. CLXXX, édit. 1649 ; — Compain, *Geoff. de Vendôme*, p. 187 ; — Rangeard, t. I, p. 77.

s'agissoit entre ces deux Abbayes de la Chapelle de S. Nicolas de Craon. Le Pape dans sa réponse à Robert, Abbé de la Roë, appelle Ulger, « un Prélat religieux, prudent, discret, et d'une foy éprouvée »[1]. Cet *Écrit* nous fait croire qu'Ulger composa des *Pièces* semblables dans le long procès qu'il eut contre l'Abbaye de Fontevrauld.

Nous avons une *Lettre* d'Ulger dans l'*Histoire de l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers*[2], qui est mémorable par sa singularité. C'est un accord qu'il fit entre cette Abbaye et celle des Religieuses de Notre-Dame du Ronceray, à l'occasion d'un corps mort donné et porté dans le Monastère de S. Nicolas. Car le Curé de S. Jacques s'estant plaint aux Religieux que les Moines de S. Nicolas vouloient enterrer ce corps, elles vinrent avec leurs sujets au Monastère qu'elles attaquèrent avec violence, et ne craignirent pas de rompre les portes et les murs. Elles ne remportèrent pourtant pas le corps. Cette affaire eut des suites, comme on juge assez, mais elle fut terminée par la sagesse de l'Evesque. Il y a encore une *lettre* d'Ulger[3] qui est considérable. Elle est adressée à tous les Archiprêtres, Archidiacres, Prieurs, Curez et à tout le Clergé du Diocèse d'Angers. Il leur mande, les prie et conjure de bien recevoir les Frères qui portoient sa *Lettre*, de leur laisser leurs Eglises pour y prêcher, et d'exhorter leurs paroissiens à leur faire abondamment l'aumône. Ce sont, dit l'Evesque, des Députez, des Officiers et compagnons de ceux qui servent Jésus-Christ dans le Temple de Jérusalem, c'est-à-dire des *Templiers*, dont Ulger fait un grand éloge, « désirant, ajoute-t-il, avoir part à leur bonheur, Nous leur accordons, que si les Eglises, où ils viendront sont interdites, on y célèbre une fois en un an à leur arrivée, l'office divin, après avoir sonné les cloches en présence de tous les paroissiens, hors les excommuniez. Et, si quelques-uns de leurs Frères viennent à mourir, qu'on les enterre, cette fois-là. Au reste, nous remettons à tous ceux qui leur feront la charité, la cinquième partie de leur pénitence qui leur aura esté enjointe pour les péchez qu'ils ont confessez ».

Quelques-uns ont attribué à Ulger la *vie de S. Maurille*, Evesque d'Angers, écrite en vers; mais elle est de Marbodus, dont Ulger a fait l'Epitaphe en trente vers, qui contiennent un très-bel éloge de ce vertueux et scavant Prélat[4].

Nous avons encore deux *Lettres* d'Ulger au Pape Louis II. Dans la première, l'Evesque d'Angers lui recommande le sous-doyen de S. Martin, qu'il dit avoir esté calomnié auprès du Pape. C'est pourquoy Ulger le prie de renvoyer cet Ecclésiastique avec ses bonnes grâces[5].

Dans la seconde, Ulger lui recommande Dom Robert, Prieur de St Cosme de Tours, qui avoit beaucoup travaillé pour cette pauvre Eglise. Cette *Lettre* n'est pas digne de la générosité de nostre Evesque. Mais elle prouve aussi bien que l'autre qu'Ulger estoit bien dans l'esprit du Pape et que l'affaire de Fontevrauld avoit changé de face. La seconde, donne encore lieu de présumer que l'Eglise de St Martin de Tours n'estoit pas encore soumise au Pape.

Pierre, Abbé de Bourgueil, estant mort pendant que le Roy Louis VII, qui estoit aussi Duc d'Aquitaine alloit en Orient, les Religieux de l'Abbaye et les Prieurs s'assemblèrent promptement

1. Voir note 9 de la page 83 ci-dessus.
2. L. le Peletier, *Epitome*, pp. 73 et 75 de l'éd. de 1635; — *Gall. christ, nov.*, t. XIV, coll. 568 B, 699 A, et 676 D, IX ; — Rangeard, *Hist. de l'Univt. d'Ang.* t. II, p. 102.
3. Duchesne, *Histor. Franc. scriptores*, t. IV, p. 770; — Rangeard, — ibid. t. II, p. 103.
4. Beaugendre, *Hildeb. et Marb. Oper.*, col. 1385-6; — Rangeard, *Hist. de l'Univt d'Ang.*, t. II, pièces justif. XII, p. 166 ; — Baillet, *Table critiq.* 13 septembre n° 3 ; — *Hist. Littér.* t. XII, p. 311.
5. Odon II, doyen de St Martin de Tours ; — V. cette lettre *apud* D. Bouquet, t. XV, p. 420 et *Gall. christ. nov.*, col. 175 D.

pour luy donner un successeur qui fut Robert. Comme ils avoient fait cette élection sans la permission du Roy, Ulger, leur Evesque, écrivit à Suger, son ami, Régent du Royaume, et le pria de la confirmer et de recevoir favorablement les Electeurs et l'Abbé élû [1]. Il dit que les Religieux s'estoient hâtez de faire l'élection d'un Abbé, parce que les temps estoient très-mauvais en Anjou et que les Eglises qui n'avoient pas des protecteurs, avoient beaucoup à souffrir. Cette *Lettre* et la *Réponse* de Suger font voir qu'Ulger et luy estoient fort amis [2]. Suger accorda à l'Evesque ce qu'il demandoit; mais il y mit une condition.

Enfin, on trouve *dans la Gaule chrestienne le Testament d'Ulger* [3], où il se nomme le dernier des Evesques. Il avoüe qu'il a beaucoup travaillé pour son Eglise. Cette pièce n'est pas entière, parce que la copie avoit esté gâtée par la longueur des temps.

J'ay oublié un fait en parlant du grand *Ecrit* d'Ulger en faveur des Chanoines de la Roë, qui mérite d'estre remarqué. C'est que cet Evesque nous apprend que dans l'Eglise d'Angers, on ne recevoit aucune *Charte* ou autre *Ecrit* touchant les choses qui appartenoient à cette Eglise, si elle n'estoit dictée et approuvée par le Maistre-Ecole [4].

Ménage fait mention d'une Charte d'Ulger, touchant le don de la Terre de Dangé, où cet Evesque témoigne qu'il n'estoit permis à personne de bastir des chasteaux depuis Briolé jusqu'à Moranne, sans la permission de l'Evesque d'Angers. (*Hist. de Sablé, p. 315*) [5].

NORMAND DE DOUÉ, Evesque d'Angers

Ann. **1153.** — Normand, Angevin, né à Doüé, estoit Doyen de la Cathédrale de S. Maurice pendant l'Episcopat d'Ulger [6]. Comme son mérite estoit fort connu, il fut élû pour remplir le siège vacant, et fut sacré le 6 de Mars, l'an 1149 [7], et mourut le 27 d'avril 1153 [8], après quatre ans de siège.

On dit qu'il donna, l'an 1152, l'Eglise de S. Pierre de Beaufort à l'Abbaye de Toussaints [9].

On trouve une *Charte* de cet Evesque par laquelle il donna, l'an 1152, l'Eglise de Ver [10] à l'Abbaye de Marmoutier, qu'il aimoit beaucoup à cause de la religion et de la régularité des Moines.

1. D. Bouquet, *Rer. Gall. Script.*, t. XV, pp. 490-491; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 660, XII; — Duchesne, *Hist. Franc. Scrip.*, t. IV, pp. 493-494; — P. Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.* t. I, p. 97; — Du Boulai, *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. II, p. 403.
2. *Œuvres de Suger*, (édit. de la Soc. de l'*Hist. de France*), p. 246.
3. *Apud* Ste Marthe, *Gall. chr. vet.* (ann. 1149), t. II, p. 134.
4. Cf. Rangeard, t. I, p. 73.
5. V. *Additions*, livre VI, chap. II, et la charte parmi les *Preuves*, (1re partie).
6. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 569 D et 689 A; — *Chron. des Egl. d'Anj.* (St Serge, ann. 1148), p. 146; — *Statuts du dioc. d'Ang.*, table chron. des évêq., p. 126; il signe en qualité de doyen la charte de St Maur, n° LVII, (Marchegay, *Arch. d'Anj.*, t. I, p. 395).
7. *Chron. des Egl. d'Anj.* (St Aubin, ann. 1149), p. 36; — *Gall. christ. nov.* (ann. 1150), col. 569 D; — Hiret, *des Antiquitez d'Anj.*, p. 124. (édit. 1609).
8. Les Necrol. de St Serge et du Ronceray disent le 6 mai, et le calendrier de St Maurice le 8; — Cf. *Gall. christ. nov.*, col. 570 A; — Chron. des Egl. d'Anj.: (St Aubin, p. 37; St Florent, p. 192 et note 1); — V. Arm. de Baluze, t. XXXIX, p. 30; — Barth. Roger, *Hist. d'Anj.*, p. 244; — *Annales ecclésiastiq.* de l'abbé Pletteau, *Revue d'Anj.* t. XVI, p. 129.
9. D. Housseau, t. V; — *Gall. christ. nov.*, col. 570 A et 710 B.
10. V. *Cartul. de Marmoutier*, t. I, p. 400 et sa chroniq.; — *Chron. de Tour.*, édit. Salmon, p. 320; — *Gall. christ. nov.*, col. 569 E; — Archives de Maine-et-Loire, G. 788, f. 66; — Coll. Gaign. n° 164, p. 61 et Marchegay, *Arch. d'Anj.*, t. II, p. 90; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 99.

Je trouve qu'on fonda de son temps l'Abbaye de S. George-sur-Loire pour des Chanoines Réguliers [1].

GEOFFROY LE BEL ou MARTEL, Comte d'Anjou, du Maine, de Touraine, Duc de Normandie

Ann. **1151.** — Geoffroy, sorti d'une race de héros, égala s'il ne surpassa pas les plus illustres de sa maison. Je ne scay pourquoy les Anglois l'ont surnommé Plantagenet. Car ce sobriquet ne luy pouvoit convenir, ayant esté extraordinairement belliqueux, actif et laborieux [2], outre que je ne vois point que les Auteurs François lui ayent donné ce surnom [3]. Je soupçonne qu'on l'a confondu avec son troisième fils Geoffroy, qui fut en effet surnommé Plantagenet, parce que son frère aîné, Henry II Roy d'Angleterre, l'ayant dépouillé de son héritage, il n'eut plus rien à faire qu'à planter des genêts. Le Duc de Geoffroy a eu l'avantage de trouver un Historien capable, autant qu'on le pouvoit estre en ce temps-là, de faire connoistre à la postérité ses vertus et ses grandes actions. C'est Jean, Moine de l'Abbaye de Marmoutier, qui dédia son ouvrage à Guillaume Passavant, célèbre Evesque du Mans, qui gouverna cette Eglise depuis l'an 1142 jusqu'en 1186 [4].

Geoffroy, fils de Foulque le Jeune (qui fut depuis Roy de Jérusalem), et d'Aremburge du Maine, fille du Comte Helie, naquit l'an 1110 [5]. On le fit étudier de très bonne heure, et il se porta luy-mesme avec ardeur à l'étude. Ainsi, il apprit la langue Latine à l'exemple de ses ancestres et il aima toujours extrêmement la lecture ; ce qui luy fut fort utile pour apprendre à se bien conduire dans tous les événements de sa vie. Car il eut de grandes guerres à soutenir, et ses vassaux se révoltèrent souvent contre luy. Il lisoit avec soin les Saintes Ecritures, et ne négligeoit point les Livres des Anciens [6]. Il étudia les Philosophes, les Orateurs, les Poëtes et les Historiens. Il apprit non-seulement l'Histoire de ses ancestres et de la Nation Française, mais il se remplit mesme de tout ce qui s'estoit passé chez les étrangers, conservant dans sa mémoire les guerres et les actions des hommes illustres de tous les temps [7]. Il n'en demeura pas là. Ayant un bon esprit et un jugement solide, il connut bientost à quoy l'engageoient la grandeur de sa naissance et sa haute fortune, de sorte qu'il étudia avec ardeur la discipline militaire et la science des armes, ne voulant rien ignorer de ce qui luy pouvoit servir dans la lecture des Anciens. Sur quoy il disoit : qu'il estoit beau d'arracher des mains d'Hercule sa massüe, et de couper la teste de Goliat avec son épée. Les belles pensées des Anciens luy servoient à s'humilier, disant encore que seroit une chose honteuse, s'il ne faisoit pas, estant chrestien, ce que les Payens avoient enseigné par leurs exemples et par leurs écrits.

Geoffroy estoit de belle taille, rousseau, maigre, mais robuste et nerveux. Il avoit un visage agréable, les yeux vifs et pleins de feu, de grandes qualitez, peu de défauts, en sorte qu'il ne fut

1. *Gall. christ. nov.*, col. 713 E.
2. Cf. *Chroniq. des Comtes d'Anj.*, pp. 151, 155, 232, 233, 361.
3. V. cependant Thomas de Loches, *Ibid.* et p. 340.
4. V. sur cette histoire, E. Mabille, introd. aux *Chroniq. des Comtes d'Anj.*, pp. XXXVIII à XXXXII, ch. II à III et cette histoire elle-même ; — *Hist. Ecclés. de Grégoire de Tours*, par Laurent Bochel, édit. 1610 ; — *Mss. fonds latin*, nos 6,005 et 15,067, Bibl. Nat.; — et *Chroniq. des Comtes d'Anj.*, pp. 229 à 311.
5. *Chron. des Comtes d'Anj.*, p. 334; — *Chron. des Egl. d'Anj., St Aubin*, p. 32, (ann. 1113).
6. — *Ibid.* — p. 155 : « *optime litteratus* » ; — *Hist. littér. de France*, t. XIII, pp. 354-356.
7. — *Ibid.* — pp. 232-233.

inférieur en rien aux plus grands princes de son siècle[1]. Ses entretiens estoient fort agréables. Il parloit fort bien, sans affecter de faire paroistre ce qu'il scavoit[2]. Il ne parloit point de soy-mesme. Il estoit doux, honneste, poli, clément au-delà de ce qu'on peut dire dans un si grand guerrier. Il oublia toujours les injures et les offenses très-parfaitement. Il dissimula mesme plusieurs choses qu'il entendit et pardonna toujours à ses plus grands ennemis, qu'il avoit entre les mains après les avoir vaincus, lorsqu'ils témoignèrent leur repentir. De sorte qu'il ne fit pas moins par sa clémence que par la force de ses armes. Geoffroy n'avoit que quinze ans, lorsque Henri Ier, Roy d'Angleterre, entendit parler avec éloge de ses belles qualitez et de sa vertu, et songea dès lors à luy donner sa fille unique en mariage; ce qui fut exécuté, l'an 1129, après le départ de Foulque, son père, pour l'Orient[3]. L'an 1133, Mathilde, femme de Geoffroy, mit au monde Henry II, Roy d'Angleterre; l'année suivante, Geoffroy Plantagenet, et en 1135, Guillaume Longue-épée[4].

Ce n'est pas ici le lieu de parler de toutes les guerres que Geoffroy a faites, et de ses conquestes. Il suffit de dire ici, qu'après la mort du Roy d'Angleterre, son beau-père, Estienne, cousin-germain de sa femme, s'estant fait couronnner Roy d'Angleterre[5], il ne jugea pas à propos de passer dans cette île. Il crut qu'il estoit plus sûr de conquérir la Normandie; ce qu'il fit après deux ans de trêve, et dans le temps que l'impératrice, sa femme, alla dans le royaume pour faire valoir son droit[6]. Une de ses dernières actions fut la prise de Monstreüil-Bellay, qui, selon quelques auteurs, n'arriva qu'après un siège de sept ans; mais il vaut mieux suivre ceux qui disent que le Duc fut un an entier devant cette place[7]. Durant qu'il y estoit occupé, des Religieux de Marmoutier l'estant allé trouver pour luy porter la réponse de leur Communauté, le voient lisant Végèce. Il mit le livre à costé de luy pour les écouter avec plus d'attention[8], Cependant un de ces moines ([a]), homme d'esprit et sçavant et d'une vie encore plus sainte, ayant ouvert le livre et lû l'endroit que le Duc examinoit, Geoffroy luy dit aussitost: « G...,[9] mon cher Frère en Jésus-Christ, vous verrez pratiquer dès demain, ce que vous venez de lire dans ce livre. » C'est ce qui arriva, Giraud de Mons-

1. *Chroniques des Comtes d'Anj.*, *Hist. abrégée*, p. 361.
2. — *Ibid.* — p. 235.
3. — *Ibid.* — pp. 234, 235, 341; — *Chron. Saxon.*, p. 230; — Guill. de Malmesb., p. 175; — *Chron. Sti Petri de Burgo*, p. 68; — *Chron. des Egl. d'Anj.*, pp. 144-145; — D. Hume, *Hist. d'Angleterre, maison de Plantagenet*, t. I, p. 336 (éd. 1765); — *Hist. sommaire des Comtes d'Anj.* de Bernard de Girard, p. 10 (éd. 1580); — G. Dodu, *de Fulconis Hierosolym. regno*, p. 16.
4. *Hist. des Comtes d'Anj.*, pp. 151, 216, 277, 278, 341; — *Chron. des Egl. d'Anj.*, (St Serge, ann. 1133), pp. 144-145; — Salmon, *Gde chron. de Touraine*, p. 133; — Hiret, *des Antiquitez d'Anj.*, p. 122; — Bernard de Girard, *Hist. som. des Comtes d'Anj.*, p. 10; — D. Hume, *Hist. de la maison de Plantagenet*, t. I, p. 340, (ann. 1133); — G. Malmesb., p. 177; — Henri de Huntingdon, *Histor. Anglor.* p. 315.
5. D. Hume, *Hist. d'Angleterre* (maison de Plantagenet), t. I, ch. VII, p. 346; — Brompton, p. 1023; — Will. Malmesbury, p. 179; — *Chron. Sax.*, p. 238; — Hagulstad, pp. 259-313; — *Chroniq. des Comtes d'Anj.*, p. 280.
6. *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 280, 281, 294; — *Guill. de Malmesb.*, p. 183; — David Hume, *loc. cit.* t. I, ch. VII, p. 354; — Orderic Vital, p. 917.
7. *Chroniq. des Egl. d'Anj.*: (Cartul. et chron. de Méron), pp. 88-89; — (St Serge), pp. 146-147; — (St Florent), p. 191. — *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 282, 283, 284, 285, 336; — Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 54; — Chron. de Robert du Mont, éd. L. Delisle, (ann. 1149); — Orderian Vital, (ann. 1148); — B. Roger, *Hist. d'Anj.*, p. 243; — *Histor. scriptor. angl.* (ann. 1150); — Guillaume de Nangis, apud D. Bouquet, t. XX, p. 727; — Salmon, Gde *chron. de Tour.* p. 135.
8. Cf. *Chron. des Comtes d'Anj.* (Hist. de Geoffroi le bel), p. 286.

(a) C'est Gautier, de Compiègne, comme il paroist par l'Epistre dédicatoire des *Gestes*, au Roy d'Angleterre, Henri II.

9. Les éditeurs *des chron. des Comtes d'Anj.*, (MM. Marchegay et Salmon), pensent aussi qu'il s'agit de Gautier de Compiègne, (V. p. 286, *ad not.* 1 et p. 353).

treuil, se voyant sans ressource, fut obligé de se rendre avec ses gens, et le Duc les fit tous mettre en prison et licencia son armée [1]. Mais le Roy Louis VII, ayant compassion de Giraud qui avoit eu recours à luy, manda au Duc de le venir trouver et d'amener avec lui Giraud et les autres captifs. Ainsi, par la médiation du souverain, Geoffroy rendit à Giraud et aux siens leurs terres, mais à condition qu'on ne pourroit plus fortifier Monstreuil, dont le Duc avoit fait renverser la moitié de la tour [2].

Geoffroy revenant du lieu de l'entrevûë fut saisi d'une fièvre très-aiguë, au Chasteau du Loir, qui l'emporta, le 7 de septembre, l'an 1151, dans la 41e année de son âge, ayant fait et ordonné avant sa mort de grandes aumônes. Son corps fut porté au Mans, et fut enterré dans l'Eglise Cathédrale de S. Julien. L'Evesque Guillaume luy fit faire [3] un beau tombeau avec sa statuë ornée d'or et de pierres [4].

Robert, Seigneur de Sablé, s'estant revolté contre Geoffroy et fait de grands ravages dans le Maine et l'Anjou, le Duc demeura assez long-temps sans rien faire, répétant souvent cette parole de Ciceron : « Il n'y a rien de plus honteux que de faire la guerre à un homme avec qui on a vescu dans une étroite amitié. » En effet, Robert estoit frère de lait de Geoffroy, il avoit esté élevé et nourri avec luy, et le Comte luy avoit témoigné une amitié particulière. Mais il agit avec tant d'emportement que le Comte prit enfin les armes, le defit trois fois, car Robert avoit pris autant de fois les armes, et le réduisit à luy demander humblement pardon ; ayant imploré la médiation d'Ulger, Evesque d'Angers, et de Hugue de S. Calais, Evesque du Mans, le Comte luy pardonna [5].

Nous avons quelques *Lettres* de Geoffroy, qui nous font regretter la perte des autres. Car il estoit très-éloquent non-seulement entre les laïques, mais mesme entre les Ecclésiastiques [6].

Estant encore Comte d'Anjou, mais néanmoins après la mort de Henri Ier, Roy d'Angleterre, son beau-père, il eut quelques demeslez avec le Roy ; ayant appris par la relation de plusieurs personnes et surtout par les avis d'Arnoul, Evesque de Lizieux, que Suger, Abbé de S. Denys, n'avoit point eu de part dans cette affaire et qu'il n'y avoit point engagé le Roy, il écrivit une *Lettre* fort honneste à cet illustre Abbé pour l'en remercier et luy marqua : « combien il luy estoit fort obligé de ce qu'il travailloit à rétablir la paix entre le Roy et luy Geoffroy ; qu'au reste il ne pouvoit entrer dans les projets que Suger luy avoit fait proposer par l'Evesque de Lizieux, parce

1. *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 156, 286 et 287 ; — *Chron. des Eglises d'Anj.* p. 87 ; — B. Roger, *Hist. d'Anj.* p. 243.
2. — *Ibid.* — pp. 287, 290, 292 ; — B. Roger, pp. 243-244 ; — Hiret, *des antiquitez d'Anj.*, p. 123, (édit. de 1609) ; — Bourdigné, éd. de Quatrebarbes, t. I, pp. 311-312 ; — *Chron. des Egl. d'Anj.* : p. 36, (St Aubin) ; p. 147, (St Serge) ; p. 191, (St Florent) ; p. 173, (Vendôme) ; — *Chroniq. de Touraine*, éd. Salmon, p. 135.
3. *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 156, 157, 293, 338, 341 ; — *Chron. des Egl. d'Anj.*, pp. 36, 147, 173, 191, note 1 ; — *Obit. de S. Maurice d'Angers* (ann. 1152) ; — Arm. de Baluze, p. 39, f° 30 ; — *Chron. de Tour.*, gde chron., p. 135.
4. Le Corvaisier, *Hist. des Evesques du Mans*, édit. de 1648, p. 445 ; — André Duchesne, *Chroniq. normande*, p. 984, éd. 1619 ; — *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 157-341 et son Hist. p. 293 ; — E. Hucher, l'*émail de Geoff. Plantagenet au Musée du Mans*, p. 6 et seqq. ; — V. Trouillard, *Hist. des Comtes du Maine*, éd. 1643 ; — Le Paige, *Dictionn. topogr., historiq. généalog.* etc. *du Maine* ; — Pesche, *Diction. du Maine*, éd. 1833, vo. Geoffroy ; — Renouard, *Essais histor. et littér. sur la province du Maine*, p. 251, éd. 1811 ; — D. Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. IV, p. 81 ; — D. Chamard, *Vies des Saints de l'Anj.*, t. II, p. 265 ; — V. aussi les ouvrages d'Art qui ont reproduit ce tombeau ou l'ont décrit : Montfaucon, *Monuments*, t. II, pl. XII ; — du Sommerard, *Album des Arts au Moyen-Age* ; — Alex. Lenoir, *Musée des Monum. franc.*, t. VII, p. 237 ; — P. Lacroix et Seré, *Le Moy.-Age et la Renaiss.*, t. V ; — J. Labarte, l'*Email dans l'antiq. et au moy.-âge*, pp. 56 et 199 ; — Cl. de Ris, les *Musées de province*, p. 261 ; — Viollet-Leduc, *Dict. du Mobil.*, t. II, p. 218, etc..., et en Angleterre, A. W. Francks, *The art Treasures of unit. Kingdom.*
5. Ménage, *Hist. de Sablé*, ch. III, p. 165 ; — *Chron. des Comtes d'Anj.*, p. 269 ; — Orderic Vital, liv. VI, p. 930 ; — de Montzey, *Hist. de la Flèche et ses seigneurs*, p. 124, t. I.
6. Cf. *Chr. des Comtes d'Anj.*, p. 361 : « inter clericos et laïcos facundissimus. »

que le terme que le Roy avoit prescrit estoit proche et qu'il n'avoit pas le temps de son costé de ramasser ses forces pour resister au Roy qui venoit armé contre luy. Mais que si le dessein du Roy estoit différé ou changé, il traiteroit volontiers de ce que Suger luy avoit mandé, suivant le conseil de cet abbé et de Raoul Comte de Vermandois, sauf son honneur. »

Il semble que cette *Lettre* fut écrite l'an 1137 après que Louis le Gros eut donné le duché de Normandie à Estienne, Roy d'Angleterre et fait alliance avec luy [1].

Dans la suite Geoffroy estant maistre de la Normandie, il écrivit deux *Lettres* à Suger, Régent du Royaume [2]. Dans la première, il luy mande qu'ayant esté attaqué d'une grande maladie, quoiqu'il commençast à se rétablir, ses amis ne luy conseilloient pas d'entreprendre aucune grande affaire et qu'ainsi il ne pouvoit pas se trouver à l'entrevûë de Beaugenci, comme ils en estoient convenus. Outre qu'il ne croyoit pas pouvoir faire aucun voyage avant la feste de Noël.

Dans la seconde, il mande au mesme Abbé, que par la grâce de Dieu, il se porte bien, et qu'il est prêt à obëir au Roy; que Suger pourroit donc le mander au besoin, et qu'il estoit disposé à tout ce que le Régent voudroit pour le service du Roy, et qu'il agiroit avec plus de soin que si le Roy estoit présent.

Geoffroy rendit à Ulger, Evesque d'Angers, l'Eglise de S. Jean-Baptiste qui estoit dans un faux-bourg de la ville [3].

Nous avons la charte d'une Donation qu'il fit à l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers, l'an 1135, (Voyez l'histoire de cette abbaye p. 59) [4].

L'année suivante, il confirma par une Charte particulière tout ce que ses prédécesseurs avoient donné à ce Monastère [5].

Le Comte fonda le Chapitre de S. Lô et luy donna des biens considérables, comme il paroist par la Charte qui se trouve dans la *Gaule Chrestienne* [6].

Voilà ce que l'on peut dire de ce fameux Comte d'Anjou et Duc de Normandie, à qui on peut néanmoins reprocher la dureté qu'il eut envers son frère unique, le Comte Helie, ce que son Historien n'a pas dissimulé [7]. Car estant si clément envers ses vassaux revoltez et d'autres ennemis déclarez, il ne devoit pas traiter avec si peu d'égards son propre frère. Il semble que Dieu l'en punit et par une vie assez courte, et par le mépris que fit de ses dernières volontez, son fils aîné, le Roy Henri II, qui priva Geoffroy Plantagenet, son frère, de ce que son père luy avoit laissé [8]. Et Henri fut puni luy-mesme de sa dureté et de l'injustice qu'il fit à son frère qui avoit de très belles qualitez, par la révolte de ses enfants qui luy causa enfin la mort [9].

1. *Historiens de France et des Gaules*, t. XV, p. 521, *inter epistol. Suger.*
2. — *Ibid.* — , (ann. 1147 vel. 1148); — *Epist.*, I et II. *Gauf. comit. Andeg. ad Sugerium.*
3. *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 567 E.
4. De la chapelle de Behuard; — L. le Peletier, *Epitome S^u Nicolai*, p. 56; — *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 676 A; J. Grandet, *N.-D. Angevine*, p. 365 et 471.
5. *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 676 A; — L. le Peletier, *Epitome S^u Nicolai*, p. 70; — Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Ang.*, appendice XXV, p. 485.
6. *Gall. christ. vet.*, t. IV, ad instrumenta; — Hiret, *des Antiquez d'Anj.* p. 104, (édit. 1609); — V. Rangeard, *Hist. de l'Univ.*, t. II, p. 102.
7. *Hist. des Comtes d'Anj.*, p. 269; — *Chroniq. des Egl. d'Anj.*, p. 173; — De Montzey, *Hist. de la Flèche et de ses seigneurs*, t. I, p. 125.
8. *Hist. des Comtes d'Anj.*, pp. 222, 223, 343, 344; — D. Hume, *Hist. d'Angl.* (*maison de Plantagenet*), note f de la p. 370.
9. *Ibid.*, pp. 342, 345 et 346; — B. Roger, *Hist. d'Anj.*, p. 245; — Brompton, p. 1049; — *Histor. Script. Angl.*, t. I, col. 1045; — David Hume, *Hist. d'Angl.* (maison de Plantag.), t. I, pp. 445, 451 et 452; — Roger de Hoveden, p. 654.

HUGUE DE CLEERS, Chevalier

Ann. **1155.** — Hugue de Cleers avoit deux frères : Geoffroy et Foulque[1]. Il est fait mention de ce dernier dans une Charte du Comte Geoffroy pour l'Eglise de S. Lô d'Angers[2], Hugue fut fort bien élevé et eut soin de lui faire apprendre la langue latine, et c'est en cette langue qu'il a écrit son *Livre de la Seneschaussée de France.*

Ce Chevalier est célèbre dans l'Histoire de France et surtout dans celle d'Anjou. Car il fut un des principaux conseillers et capitaines de Foulque et de Geoffroy le Bel, Comtes d'Anjou; et il est souvent parlé de luy dans la vie du dernier écrite par Jean, Religieux de Marmoutier[3]. Il fut toujours très fidèle et très attaché à ces Comtes, dont il estoit vassal.

Hugue nous a laissé un mémoire, *De la Dignité de Maire ou de Grand Seneschal de France, autrefois Héréditaire aux Comtes d'Anjou*[4]. Il le composa à l'occasion d'un différent qui s'éleva entre le Roy Louis le Gros et Foulque le Jeune, Comte, d'Anjou, qui fut depuis Roy de Jérusalem. Car le Roy ayant créé Sénéchal de France, Anselme, puis Guillaume de Gaslande, qui ne vouloient pas pas en faire hommage au Comte, celuy-ci ne voulut pas servir le Roy dans une grande guerre qu'il eut contre Henri Ier, Roy d'Angleterre, et repondit qu'ayant esté depoüillé de sa dignité, il ne le devoit plus[5]. Ce qui estoit néanmoins insoutenable, car le Roy avoit droit d'appeller Foulque au service en qualité de Comte d'Anjou, puisque les ancestres de Grise-Gonelle avoient reçu le Comté du Roy long-temps avant la dignité de grand Senechal. Néanmoins, le Roy fit promettre à Foulque par Amauri de Montfort, oncle de ce Comte ; par Geoffroy, Abbé de Vendôme, et Raoul de Beaugenci, qu'il le satisferoit. La Comtesse Aremburge, femme de Foulque, fut d'avis d'envoyer Hugue de Cleers au Roy[6]. Hugue trouva ce Prince entre Pontoise et Chaumont, le salua de la part du Comte dont il offrit les services au Roy, avant ou après l'entrevüe, selon qu'il plairoit à sa Majesté, qui voulut parler au Comte et voir son fils Geoffroy, parce qu'il ne le connaissoit point encore. L'entrevûe se fit près Marchenoir, en Beausse. On rendit à Foulque sa dignité, et on convint de tout ce qui se feroit dans les armées et dans les couronnements[7].

1. V. *Hist. des Comtes d'Anj.*,(Geoff. Martel), p. 269, où ils sont nommés; — Ménage, *Hist. de Sablé,* pp. 161-162.
2. *Ibid.* Introduction par E. Mabille, p. L; — V. Ste Marthe, *Gall. christ. vet.*, t. IV, *ad instrumenta Eccles. Andeg.* (ann. 1143); — Hiret, *des Antiquez d'Anj.* pp. 104-105, (édit. 1609).
3. *Hist. des Comtes d'Anj.*, (*Hist. de Geoff. le Bel*), p. 269, où il a intercalé toute la 1re partie de son « *traité de la Sénéchaussée.* » — V. également le *Cartul. de Méron* dans les *Chron. des Egl. d'Anj.*, p. 88, (ann. 1152), où il est qualifié sénéchal.
4. Ms. fonds latin, Bibl. Nat. n° 3839 a ; — *Hist. des Comtes d'Anj.*, introduction, pp. XLIX à LII, et 385 ; — Fauchet, *des dignitez des magistrats*; — *Hist. litt. de France*, t. XIII, pp. 345-348.
5. L'authenticité de ce mémoire, et par suite celle de sa mission, ont été contestées par MM. Pinard et E. Mabille; nous avons dit plus haut, note 5 p. 74, que leur principal argument était : que Hugues de Cleers n'apparaissant qu'en 1143 dans les chartes, n'avoit pu être chargé de cette ambassade en 1119; mais cette opinion est contredite par sa comparution à d'autres chartes antérieures et par la *Chroniq. de Robert du Mont* qui attribue formellement cette charge aux Comtes d'Anjou, — Cf. de Montzey, *Hist. de la Flèche*, t. I, p. 103, note 1 ; — V. E. Boutaric, *Institutions militaires de la France*, édit. 1863; — Pinard, *Chronolog. milit.*, t. I, p. 49.
6. *Hist. des Comtes d'Anj.*, p. 391, d'après son propre récit, *Traité de la Sénéch.* (2e partie).
7. — *Ibid.* — pp. 392 et seqq.; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Anj.*, t. I, p. 114.

Hugue écrivit son *Mémoire* après la mort de Geoffroy, fils de Foulque, arrivée l'an 1151. Car il marque qu'il reposoit dans l'Eglise de S. Julien du Mans. Ce qui fait voir qu'il a vescu long-temps et qu'il a écrit sur la fin de sa vie [4].

Le *Mémoire* de Hugue fut publié d'abord par *le P. Sirmond, dans ses Notes sur les Lettres de Geoffroy*, Abbé de Vendôme [2]. *André Du Chesne* qui l'inséra ensuite dans le *4e tome de ses Mélanges, p. 479* [3], l'a redonné plus correct sur un ancien Manuscrit de l'Abbaye de S. Aubin d'Angers.

GEOFFROY MOSCHET ou LA MOUCHE, Evesque d'Angers

Ann. **1177.** — Geoffroy qui est le 48e Evesque d'Angers dans les Catalogues [4], succéda à Matthieu de Loudun, qui, estant abbé de S. Florent de Saumur, fut élû Evesque d'Angers, l'an 1155, et gouverna cette Eglise durant six ans [5]. Geoffroy estoit doyen de l'Eglise de Sées et clerc de Henri II, Roy d'Angleterre, lorsqu'il fut élû, l'an 1162 [6]. Il assista, selon quelques auteurs, au Concile de Tours assemblé, l'an 1163, par Alexandre III [7] et mourut le 18 de janvier, le 23 selon d'autres, l'an 1177 [8].

L'an 1166, il fit la translation du corps de S. Brieuc, Evesque et Confesseur dans l'Eglise du Monastère de S. Serge, en présence de Henri II, Roy d'Angleterre et Comte d'Anjou ; de Conan, Comte de Bretagne ; et de Guillaume, Abbé de Toussaints [9]. L'Evesque Geoffroy fut assisté et aidé dans cette cérémonie, qui se fit avec une grande solennité et une joye singulière du Clergé et du peuple, par Guillaume, Abbé de S. Serge; Guillaume, Abbé de S. Aubin ; Hugue, Abbé de S. Nicolas et Guillaume, Abbé de S. Maur-sur-Loire ; c'est ce que nous apprenons d'une *Charte* du Roy Henry, qui est conservée *dans les archives de l'Abbaye de S. Serge* [10].

Nous avons une *Lettre* de Geoffroy au Roy Louis VII, à l'occasion d'un grand trouble qui arriva dans l'Abbaye de Bourgueil pendant son épiscopat. Car le Prieur de Chasteaufort qui dépendoit de ce Monastère, et quelques autres Religieux accusèrent l'Abbé Aimeri de plusieurs crimes. L'Evesque dit au Roy, qu'il a esté surpris au-delà de ce qu'il peut exprimer, lorsqu'il a

1. Cf. E. Mabille, *Chron. des Comtes d'Anj.*, introduction, p. LI ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ d'Ang.*, t. I. p. 114, et ad notam 2.

2. Sirmond *Not. ad. Epistolas Gaufr. abb. Vindocin.*, pp. 98 et seqq., éd, 1610;— *Biblioth. patrum.*, t. XXI, p. 116; — Daniel, *Milice française*, t. III, ch. 10.

3. Duchesne, *Recueil des Hist. de France* ; — V. aussi Baluze, *Miscellanea*, t. IV, p. 479; — D. Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. XII, p. 492.

4. Cf. *Statuts du Diocèse d'Ang.*, *Tableau chron. des Evêques*, p. 126 ; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 570.

5. — *Ibid.* — — *Ibid.* — ch. XLVIII et XI, col. 632; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, pp. 94 et 103 ; — Labbe, *nov. bibl.*, t. I, p. 278.

6. D'après Robert du Mont, (éd. L. Delisle), p. 340 ; — Cf. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 571 ; — *Chroniq. des Eglises d'Anj.*-St Aubin, p. 39, (ann. 1162); — St Florent (ann. 1161).

7. Travers, *Concil. Turon.*, t. II, p. 421 ; — Ge *Chron. de Tour.*, éd. Salmon, p. 157 ; — *Statuts du diocèse d'Ang.*, p. 126 ; — *Chr. des Egl. d'Anj.*, p. 40, (St Aubin).

8. Le *Calend. Sti Mauritii*, dit : XV, cal. februarii ; — *Chron. des Egl. d'Anj.*, St Aubin (ann. 1177), p. 44 ; — *Gall. christ. nov.*, col. 571, t. XIV ; — *Annales Ecclésiast.* de l'abbé Pletteau, *Revue d'Anj.* t. XVI, 1876, p. 129 ; — Hiret, *des antiquitez d'Anj.*, p. 128.

9. *Chron. des Egl. d'Anj.*, (St Serge), p. 149, (ann. 1166); — Chroniq. de Pierre Béchin continuée (5e suite) ; — L. Auvray, le *Ms. original de la Chron. de St Serge*, p. 6 et Bibl. du Vatican, fonds Christ. ne 1852 ; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 648D.

10. V. Ms. de la Bibl. d'Ang., ne 754, ne 3 (copie du XVIIe s.) ; — *Gall. christ. nov.*, t. XIV, coll. 648D, 616C, 677B.

appris que Sa Majesté qui est l'honneur et un miroir de toute religion, avoit prêté l'oreille à quelques Moines de Bourgueil, ou plutost à des ennemis, qui s'efforçoient de s'opposer à leur Abbé. « Je ne scay, ajoute-t-il, si vous ignorez quelle est la réputation de cet Abbé, puisqu'il est « manifeste non-seulement à nous, mais à toutes les personnes honnestes et religieuses, en quel « misérable état se trouvoit l'Eglise de Bourgueil avant qu'Aimeri en fust Abbé. Car dans les « temps passez il estoit arrivé par la discorde qui estoit entre les Moines et leurs Abbez, que leurs « maisons estoient détruites, les terres incultes, leurs vassaux opprimez et pillez, l'Eglise décou- « verte, ayant mesme perdu les ornements sacrez par la dureté des usuriers. Mais aujourd'huy « tout a esté rétabli par l'Abbé Aimeri, et tout le monde convient que cette Eglise n'a jamais esté « en meilleur état. Pour luy, c'est un homme juste et prudent, comme nous croyons, qui a grand « soin du culte de Dieu, de sorte que tout se passe dans une grande charité et piété. C'est pour- « quoy si ces faux frères ou autres entreprennent dorénavant de blesser cet Abbé, je supplie Vostre « Majesté de ne les point écouter, ou plutost de les chasser entièrement de vostre présence, de « peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que vous ne vous rendiez coupable de leurs péchez. Car non-seule- « ment le peuple de Dieu, mais tous les honnestes gens de nostre Diocèse louent et relèvent la « religion et la charité de l'Abbé, son abstinence, son autorité et les autres biens qu'on publie de « luy [1]. »

Plusieurs personnes illustres s'intéressèrent pour l'Abbé Aimeri. Le Cardinal Jacques écrivit en sa faveur au mesme Roy et il fit un éloge magnifique de cet Abbé, jusqu'à dire, que si la Religion n'estoit pas enracinée en ce Religieux, il ne croyoit pas qu'elle se trouvast dans aucun homme et que les deux plus vertueux Abbez de l'Ordre des Moines noirs estoient Aimeri et l'Abbé de Marmoutier. Je croy que ce dernier est Hervé qui a esté effectivement un homme d'une rare piété [2].

INGELGER DE BOHON

Ann. **1160.** — J'ai toujours cru que Jean, Moine de Marmoutier, est auteur du livre intitulé : *Les Gestes des Consuls d'Anjou* [3]. Je trouve que Ménage en a jugé de mesme. Il promit dans son *Histoire de Sablé* d'en donner des preuves, mais je ne scay s'il l'a fait [4]. Nous en parlerons dans l'article suivant ; supposant ce fait, ce Jean dans l'*Epistre Dédicatoire de la Vie du Duc Geoffroy*, qu'il adressa à Guillaume Passavant, Evesque du Mans, dit : qu'il s'estoit servi de ce qu'il avoit appris, pour faire cette vie de diverses personnes qui avoient connu le Duc Geoffroy. Voici ses expressions qui sont remarquables, parce qu'il les a choisies : « Matthieu, Doyen d'Angers, m'a « instruit ; Ingenger, (ou Ingelger), de Bohon, m'a lû ; Jourdain Thesson m'a averti ou donné des « avis ; Robert de Ocrea m'a rapporté plusieurs choses ; Ramuaud le Roux m'a nourri, *(refecit)* ; « Gouffier de Bruère m'a rassasié [5]. »

Il est assez clair que, quand le moine Jean dit qu'Ingelger de Bohon luy a lû, il faut suppléer ces mots : *ce qu'il a écrit*, scavoir : des actions du Duc Geoffroy ; au lieu que les autres lui avoient seu-

1. D. Bouquet, *Histor. des Gaules*, t. XV, p. 811.
2. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 660 ; — Salmon, *Gde Chron. de Tour.*, p. 140.
3. Cf. Mabille, *Introduct. aux Chroniq. des Comtes d'Anj.*, pp. XXVIII à XXXVIII.
4. Chap. II, p. 133 du livre V et p. 160 du livre VI, 1re partie.
5. *Chron. des Comtes d'Anj.*, p. 231.

lement rapporté, de vive voix, les faits dont ils avoient connoissance. Si d'autres entendent autrement ce passage, je ne m'y opposerai pas[1].

Je trouve dans le *Monasticon Anglicanum, to. I, p. 761*, que Engelger de Bohon donna une terre qu'il possédoit dans l'Isle de Wight, à l'Abbaye de Quarrère qui avoit esté fondée depuis peu par Richard, Comte d'Exester[2].

JEAN, Moine de l'Abbaye de Marmoutier, Historien

Ann. **1160.** — J'ai toujours soupçonné que ce Religieux estoit Angevin[3]. Il appelle les Comtes d'Anjou « *ses Seigneurs* ». Le soin qu'il a pris d'écrire leur *Histoire*, et en particulier la *Vie de Geoffroy le Bel* et les relations qu'il avoit avec les Angevins, me font croire qu'il estoit né en Anjou.

Je suis aussi persuadé qu'il est l'auteur des *Gestes des Consuls ou Comtes d'Anjou*[4]. Dom Luc d'Achéri, qui a publié le premier cet ouvrage, dit qu'il crut d'abord, en le lisant, qu'il estoit de Jean, Moine de Marmoutier, mais qu'il avoit trouvé que le stile est différent de celuy de la *Vie du Duc Geoffroy*, voilà sa première raison[5]. Pour moy, j'avouë que je n'ai point senti cette différence, et je pense qu'il n'y en a point.

Dom Luc dit encore que l'auteur n'a point fait mention de l'un de ces ouvrages dans l'autre. Mais nous n'avons pas la fin de la vie du Duc Geoffroy ; et ainsi on ne scauroit assurer qu'il n'ait pas fait mention des *Gestes* dans le second Livre de la vie de ce Duc[6]. Dans les *Gestes*, l'auteur dit si peu de choses du Duc Geoffroy, qu'il est aisé d'en inférer : ou qu'il avoit dejà fait sa vie, ou qu'il avoit dessein de l'écrire. Car on ne voit pas pourquoy il auroit esté si court à l'égard d'un homme si fameux sous qui il a vescu. Enfin, l'auteur a pu avoir des raisons particulières pour ne pas se citer.

Je m'étonne que Dom Luc et ceux qui l'ont suivi n'ayent pas remarqué que l'auteur des *Gestes* copie souvent en propres termes la vie de Geoffroy ; c'est partout le mesme génie, la mesme méthode, la mesme manière de narrer, la mesme affectation de citer les paroles des Anciens, de faire mention des auteurs qu'il a lus, consultez ou entendus[7]. Mais il est vrai que la vie de Geoffroy est écrite avec plus de soin, d'exactitude et de précision.

Dans l'*Epistre Dédicatoire des Gestes* du Roy Henry II, on lit : « *Frater Majoris Monasterii*

1. M. Em. Mabille avait pensé, (*Introduct. aux chron. des Comtes d'Anj.*, p. XL, note 1), d'après ces mots, que Ingelger de Bohon était l'auteur du 2e livre de l'*Histoire de Geoff. le bel*, qui diffère du premier ; mais il a été emprunté à la Chroniq. anglaise de H. Huntingdon, *ch. VIII et passim*.

2. V. sur lui, *Chron. des Comtes d'Anj.*, pp. 294-301 et Charte de St Florent de 1138, *Livre d'argent*, fo 33.

3. Cf. *Gesta Consul.*, p. 81, et non Tourangeau, comme le dit Salmon. (V. *Chron. de Tour.*, introd. p. 90).

4. Cf. E. Mabille, *Introduct. aux chron. des Comtes d'Anj.*, p. XXVIII ; — Mabillon, *Annales ord. St Benedicti*, t. VI, p. 552 et Ménage, *Hist. de Sablé*, pp. 133 et 160, 1re partie.

5. D'Achéry, *Spicileg.*, t. X, *præf.*, pp. 19-20 et p. 399 (édit. 1671). La copie dont s'est servi d'Achéry avait été faite, comme celle prise par D. Housseau, sur le Cartulaire de la collégiale de S. Laud qui ne portait pas de nom d'auteur, (V. Em. Mabille, Introduct. *Ibid.*, p. XXIX).

6. Sans doute, l'auteur n'eut que le Ms. de la Bibl. St Victor de Paris, (Bibl. Nat., no 15067, fonds lat.), du XIVe s. sous les yeux, qui est incomplet ; le motif que donne d'Achéry est d'ailleurs inexact, car il est fait allusion aux *Gesta* (p. 230 des *Chron. des Comtes d'Anj.*), comme on le verra plus loin.

7. Cf. Em. Mabille, *Introd.* p. XXVIII ; — V. *Hist. littér.*, t. XIII, p. 357 et p. 353 ; — *Biograph.* Didot, t. XXVI, p. 544.

humillimus Monachorum et pars ima Clericorum. » Cela ne vaut rien dire si on ne supplée un nom ; et il est clair que l'auteur avoit mis le sien, car *Frater* seul ne signifie rien. Ainsi le nom de l'auteur a été omis par le copiste, apparemment parce qu'il n'y avoit que la première lettre J... dans son exemplaire[1].

Dans l'Epistre à Guillaume, Evesque du Mans, on lit : « *Frater Joannes Majoris Monasterii humillimus Monachorum et peripsum Clericorum.* » Il est manifeste que cet endroit est altéré, et qu'au lieu de ces mots, *et per ipsum*, qui ne signifient rien, il faut écrire, comme dans l'autre, *et pars ima clericorum.* Mais je pense que ces deux leçons sont inexactes et qu'il convient de porter dans l'une et l'autre Epistre : *et peripsema clericorum*[2].

Voilà donc deux ouvrages de Jean, Moine de Marmoutier. Mais comme je pense que celuy des *Gestes* a esté un peu interpolé, il me paraist fort vrai-semblable que l'*Histoire des seigneurs d'Amboise* est encore de luy[3]. Car ce qu'on y trouve des Comtes d'Anjou, c'est-à-dire le *Livre des Gestes*, monstre assez qu'un particulier a joint ces deux ouvrages pour n'en faire qu'un, et qu'il y a ajouté ce qu'il a jugé à propos. En quoy il n'a pas reussi ; car outre les répétitions, il y a mis une infinité de fables ridicules. Or, ni l'un ni l'autre ne peut venir de Jean qui paroist avoir eu du scavoir et du jugement[4].

Le Père Le Long a fait plusieurs fautes considérables en parlant de Jean, mais ce n'est pas ici le lieu de les marquer ni de les refuter[5].

Lorsque Jean composa les *Gestes des Comtes d'Anjou*, les enfants d'Henri II, Roy d'Angleterre, commençoient à croistre. Ainsi, cet ouvrage n'a pas esté fait avant l'an 1162[6]. L'*Epistre Dedicatoire* est fort chrestienne, et l'auteur donne à ce Prince des avis très-salutaires.

La dédicace de la *Vie de Geoffroy* est de bon goût. Jean nous apprend que cette Vie qui contient deux *Livres* est postérieure aux *Gestes*. Les paroles sont claires : « *Et cum multorum aliorum principum historias collegerimus, circà hunc affectuosiùs immoramur, qui de quodam specularis radio virtutis mundum, quasi sole altero, illustravit*[7]. »

Il dit qu'il auroit pu ajouter beaucoup d'autres actions du Duc Geoffroy, mais qu'il s'estoit contenté des faits les plus éclatants et les plus connus. Qu'au reste il avoit fait de grandes recherches pour composer cette Histoire et qu'il l'avoit écrite avec beaucoup de soin. Je croy qu'il la publia vers l'an 1165[8].

1. Cette induction était conforme à la vérité et a été corroborée par la découverte d'autres copies qui contenaient le nom du moine, Jean, en toutes lettres. La leçon donnée par Marchegay et Salmon, *Chron. des Comtes d'Anj.*, (édit. de la Société de l'Hist. de France, p. 352), porte : « parvissimus. »

2. Les mêmes éditeurs indiquent cette variante (note 2, p. 229, eod. loc.), comme seule régulière.

3. Cette assertion n'a pas été confirmée par la critique moderne (E. Mabille, *Introduction*, ch. III, p. XLII) ; l'auteur semble être un moine de Pontlevoy.

4. Pour l'honneur du chroniqueur nous le voudrions ; mais s'il existe des interpolations elles ne semblent pas être l'œuvre d'une main étrangère ;— Cf. Rangeard, *Discours sur les écrivains de l'Hist. d'Anj.*, en tête de l'éd. de l'*Hist. d'Anj.* de B. Roger, p. XXXVII.

5. Cf. P. Rangeard, — *ibid.* ; — *Biblioth. Hist. de la Fr.*, p. 766 et t. III, p. 374, n° 35,019 et p. 423, n° 35,676.

6. V. l'hommage à Henri II qui termine le *Sommarium gestorum præsentium chronicorum (Chron. des Comtes d'Anj.*, p. 363 et *introd.*, p. XXXI) ; — Rangeard, (ubi suprà p. XXXVII), indique la date de 1151 et E. Mabille, celle de 1168 à 1170 (*Introduct.*, p. XXVIII et note 1) ; — V. de Quatrebarbes, *préface des chron. de Bourdigné*, pp. XII et XVI.

7. *Chroniq. des Comtes d'Anj.*, p. 230 ; — V. note 6 , p. 94 ci-dessus.

8. V. Em. Mabille, *Introduction aux Chron. des Comtes d'Anj.*, t. II, p. XXXVIII, qui donne la date de 1180 circà, pour la 1re partie et 1186 à 1190 pour la 2e partie.

François de Belleforest, parlant des anciens Comtes d'Anjou[1], cite Pascal Robin qui, dans ses *Mémoires*[2], faisoit mention des *Annales Latines d'Anjou*, que Belleforest luy-mesme avoit vûës manuscrites entre les mains de François Balduin, scavant jurisconsulte, qui avoit professé le Droit à Angers. Il se peut faire que ces *Annales Latines* ne soient autre chose que le *Livre des Gestes*. On peut néanmoins entendre cela des *Chroniques de S. Aubin*.

Michel de Marolles a traduit, en nostre langue, les *Gestes* et les publia l'an 1681, sous ce titre : *Les Histoires des anciens Comtes d'Anjou et de la construction d'Amboise*, in-4°, à Paris, chez Jacques Langlois. M. de Marolles y a ajouté des *remarques* et les *Généalogies* de plusieurs maisons illustres d'Anjou[3]. Jean Hiret avoit eu communication du *Livre des Gestes* qui estoit conservé manuscrit dans l'Eglise collégiale de S. Lô[4]. Enfin, D. Luc d'Achéri publia ce Livre dans le *dixième tome de son Spicilège*, à Paris, l'an 1671, et y joignit le *Livre des Seigneurs d'Amboise*[5].

Pour la vie du Duc Geoffroy, nous la devons à Laurent Bochel qui la publia, à Paris, l'an 1610, in-8°, chez Nicolas du Fossé, à la suite de l'*Histoire de S. Grégoire de Tours*[6].

Le Père Le Long dit que Goussainville, dans ses *Notes sur Pierre de Blois*, p. 702[7], écrit qu'il y a un manuscrit de l'Abbaye de Villeloin, qui nomme Jean, l'auteur des Gestes. Il produit au mesme endroit un long *Fragment de ces Gestes* touchant Geoffroy Plantagenet, qui ne se trouve pas dans l'édition de Dom Luc d'Achéri, à ce qu'il dit. Cela n'est pas vrai, le *Fragment* rapporté par Goussainville se trouve dans l'édition de Dom Luc (pp. 406-407)[8] ; Goussainville a mis *Gauffridus Plantagenet*, au lieu que Dom Luc a mis : *Gaufridus Bellus*, ce qui est la vraie leçon[9].

Je ne scay où j'ay lû, car j'ay oublié de le remarquer, qu'on conserve dans la Bibliothèque de l'Eglise de Chartres[10], un Manuscrit qui a pour titre : *Historia Magistri Joannis Turonensis*. C'est peut-estre Jean, Moine de Marmoutier. Mais je n'ay point lû qu'on luy ait donné le titre ou la qualité de Maistre, c'est-à-dire de Docteur.

G. . . . . Théologien

Ann. **1170.** — Il y avoit, vers l'an 1170, un Théologien ou Philosophe, à Angers, nommé

1. Dans sa *Cosmographie* ou *Histoire universelle* du monde.
2. *Histoire et chroniq. du pays et duché d'Anjou*, non imprimée et perdue ; — V. *son brief discours* ou *Discours gentil et profitable sur l'excellence, grandeur et antiquité de la maison royale d'Anj.* (Paris, Richard, in-8°, 1582).
3. Cf. le P. Lelong, *Bibl. Hist. de Fr.*, p. 423, t. III ; cette traduction a été tirée à petit nombre d'exempl. (préface p. 16), avec portrait, (p. 24) ; — Les généalogies concernent la Touraine et non l'Anjou.
4. Hiret, *Des Antiq. d'Anj., avis au lecteur*, non chiff., p. 2, (édit. 1609).
5. D'après le Ms. 6005, *Bibl. Nat. fonds lat.*, édit. in-f° t. III, p. 234 (2° édit.), p. 399, (1re édit.)
6. Dans son *Enchiridion*, sous le titre ; *Historiæ Gauff. ducis Norman. et Com Andegav.*, etc., *libri duo*, in-8°, Pierre Chevallier, et un extrait sous le titre : *Vie et mœurs de Geoffroi, comte d'Anj.*, Paris, in-8°, 1623, 27 pp. ; — Em. Mabille, *Introd. aux Chron. des Comtes d'Anj.*, V. p. XLII, et P. Rangeard, *Disc. sur les écriv. de l'Hist. d'Anj.*, p. XXXVI, *loco citat.*
7. *P. Blesensis, Bathoniens. in Angliâ*, Opp., (Parisiis), 1667, in-f°, p. 703.
8. Goussainville a utilisé le Ms. qui avoit servi à Michel de Marolles, abbé de Villeloin, pour sa traduction, lequel devait lui provenir de Guy, fils de Foulques le Bon, son prédécesseur dans cette abbaye, (V. préface de cette traduction, p. 16 ; — Em. Mabille, *Introd.*, *ubi suprà*, p. XXXVIII).
9. Il existe, en outre du ms. 6005 qui a servi à d'Achéry, une autre copie, également du XVIIe s. (n° 12,872, Bibl. Nat.), d'après un ms. plus ancien de l'abbaye de Toussaint ; un troisième paraît avoir passé de la Bibl. Petau dans le fonds de la reine Christine (Bibl. du Vatican, n° 599); Duchesne en avait commencé une copie qui a été donnée dans les *Mélanges de Colbert*, (f° 490 à 497).
10. L'origine de l'auteur qui est Chartrain et a publié la *Bibl. Chartraine*, permet d'accorder créance à son souvenir ; — Ce Ms. figure en effet, sous le n° 182 d'un ancien catalogue du Chapitre de N.-D. de Chartres ; — V. Bibl. Nat., collection J. Dupuy, t. 673.

G...[1], qui écrivit à Hugue de Riblemont, qui estoit célèbre en ce temps-là[2], et le consulta sur quelques difficultez qu'il avoit :

1° Si l'âme, qui fut donnée au premier homme, fut faite de rien ou d'une matière préexistante.

2° D'où viennent les âmes des hommes.

3° Si Dieu crée tous les jours des âmes nouvelles, comment se fait-il qu'il est écrit que l'Eternel a créé toutes choses en mesme temps.

4° Comment les âmes contractent le péché ; si Dieu les crée pour chaque homme.

Il paroist par ces questions, que l'auteur ne connoissoit guère les ouvrages de S. Augustin[3].

Nous n'avons pas la *Lettre* de cet Angevin, mais seulement la réponse de son ami, Hugue, qui se trouve dans le *Trésor des Anecdotes du P. Martenne, to. I, p. 481*, que les curieux pourront consulter s'ils le jugent à propos[4].

JEAN, PREMIER ABBÉ DE BAUGERAIS, EN TOURAINE, DE L'ORDRE DE CISTEAUX.

ANN. **1170.** — Il me paroist très vrai-semblable que ce vertueux Abbé estoit Angevin, c'est ce qui me porte à luy donner un titre. Il estoit moine de l'Ordre de Cisteaux et, comme je croy, de l'Abbaye de Loroux, en Anjou, d'où il fut tiré pour son mérite, sa piété et sa science, et fut établi premier Abbé du Monastère de Baugerais en Touraine[5].

Nous avons de l'abbé Jean : cinq *Lettres* écrites à Geoffroy, Prieur de Ste Barbe, en Normandie, qui avoit fait le premier établissement d'une communauté à Baugerais[6] ; douze de ce Geoffroy à Jean, et deux autres à la Communauté de Baugerais, à qui Geoffroy envoya aussi la *Vie du B. Hamon* qu'il avoit composée[7].

Jean estoit un homme de grande vertu et très-capable de gouverner une Communauté. Toutefois, comme il estoit fort humble, il souffrit beaucoup quand on le fit Abbé. Geoffroy, pour le louër dignement, lui attribuë toutes les qualitez et les éloges que Sidonius avoit donnez à Claudien Mamert, et nous assure que son Monastère estoit un Paradis terrestre.

Jean ayant appris de Geoffroy qu'il y avoit à Caen une très-belle Bible à vendre, pria son ami de la retenir pour luy. Lorsqu'il écrivoit à Geoffroy, il le nommoit co-abbé de Baugerais, et il se qualifioit son vicaire ; ce qui fait voir sa modestie et son humilité.

Il parloit et écrivoit fort bien, et il scavoit quand et comment il faut parler.

Les *Lettres* que nous avons de luy sont en effet une bonne preuve de sa sagesse et de sa piété. Il vivoit sous Louis VII et Henri II, en 1170.

1. P. Rangeard, (*Hist. de l'Univers. d'Ang.*, t. I, p. 144), pense que c'est un ancien professeur des Ecoles d'Angers.
2. Hugues de Chenincourt, abbé de Ribemont, diocèse de Laon (*Gallia christ.*, t. IV, p. 789).
3. V. A. Martin, *Sti Augustini philosophia*, (*pars quarta, de animâ*, pp. 349 à 565).
4. V. son analyse dans Rangeard, *loc. cit.*, pp. 144-146.
5. *Gallia christ. nov.*, t. XIV, col. 331 c.
6. Cf. charte confirmative de celle de fondation de 1153, (*Gallia ibid. ad. instr.* p. 85) par Henri II, qui donne Baugerais à Serlon et à ses moines pour s'y établir et y suivre « *ordinem et imitationem de ecclesiâ S. Barberæ in Normaniâ,* » ordre qu'il remplaça bientôt par celui de l'Oratoire de Citeaux, duquel dépendait l'abbaye du Louroux ; — V. Cartul. de l'abbaye par Michel de Marolles, (Bibl. Nat., fonds lat., n° 12) et D. Martène, *Thesaurus Anecdot.*, t. I, col. 509 D.
7. V. ces lettres dans D. Martène, *eod. loc.*, t. I, col. 494 D et seqq.

RAOUL DE BEAUMONT, Evesque d'Angers.

Ann. **1200.** — Nous avons déjà parlé de la maison de Beaumont, au Maine, dans l'article de l'Evesque Hubert. Raoul estoit petit-fils de Raoul de Beaumont II du nom, Vicomte du Maine, homme très-illustre, et d'Agathe de Vandôme, seconde fille de Foulque Loison, Comte de Vandôme, et fils de Roscelin, Vicomte de Beaumont et de Constance, que d'autres appellent Mathilde, 5e fille naturelle de Henri Ier, Roy d'Angleterre et Duc de Normandie [1]. De ce mariage, de Roscelin de Beaumont et de Constance sortirent : Richard Ier, Vicomte de Beaumont ; Raoul de Beaumont, élu Evesque d'Angers, l'an 1178, ou selon d'autres en 1179 ; Guillaume de Beaumont et Ermengarde, mariée en 1186, avec Guillaume, Roy d'Ecosse. Ainsi, Raoul estoit petit-fils de Henri Ier, Roy d'Angleterre, et beau-frère de Guillaume, Roy d'Ecosse [2].

Nous croyons que Raoul fut élu Evesque d'Angers et consacré l'an 1178 [3]; et, l'année suivante, il assista au concile de Latran convoqué par Alexandre III [4]. L'an 1188, il se trouve au Mans dans une grande assemblée des Evesques et des grands seigneurs qui relevoient du Roy d'Angleterre, Richard Ier, pour la subvention de la Terre Sainte [5].

Conjointement avec son Chapitre, Raoul fit un accord avec l'Abbaye de S. Aubin [6]. Il confirma les biens de l'Abbaye de Melinais, l'an 1183, par une *Lettre* qui se trouve dans *la Gaule Chrétienne, t. IV, p. 533.* De plus, il permet aux Chanoines, si on donne quelque bien à leur Eglise, d'y bastir un oratoire pour eux et leur famille, c'est-à-dire, leurs domestiques, sans faire tort aux autres Eglises. Il permet aussi aux Fidèles d'y choisir leur sépulture, à moins qu'ils ne fussent excommuniez ou interdits, sauf le droit des Eglises d'où les corps des morts seroient tirez.

Cette *Lettre* fut écrite, selon la coutume que nous avons marquée ailleurs, par Guillaume, Maistre-Ecole dès la 5e année de l'ordination de Raoul [7]. Guillaume estoit Doyen de S. Maurice ; Herbert, archidiacre ; Gilbert, chantre ; Guillaume, archiprestre. On dit aussi que Raoul dédia les Eglises des Abbayes de Bellebranche de l'ordre de Cisteaux, et de S. George-sur-Loire, des Chanoines réguliers [8].

Il délivra *les Maistres* épiscopales de la coutume qu'on avoit de les piller absolument après la mort des Evesques [9].

Les Catalogues ne marquent point l'année de sa mort. Quelques-uns disent qu'elle arriva vers

1. Ménage, *Hist. de Sablé*, 1re partie, chap. II, livre 2me, pp. 22 et 23 ; — Robert du Mont, *Appendice à Sigebert*, (ann. 1168) ; — Du Paz, *généal.*, p. 58 ; — Du Chesne, *Tables généalogiques sur les histoires de Normandie ;* — *Gall. christ., nov.* t. XIV, col, 571. — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 116.
2. Ménage, *Hist. de Sablé*, p. p. 24, 329 et table généalogiq., p. 413.
3. *Chroniq. des Eglises d'Anj.*, p. 44 et 151 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 116. — Cf. *Gall. christ., nov.* col. 571 c. ; — D. Housseau, t. V, charte de St Maurice ; — *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, t. I, col. 671, qui placent son élection, en 1177, et sa consécration en 1178.
4. *Statuts du diocèse d'Ang. (table chronol.*, p. 126) ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. 265 ; — Hiret, *les Antiquités* d'*Anj.* p. p. 130 ; — *Gallia Christ. nov.* col. 571.
5. *Statuts du diocèse d'Ang.*, table chronol.. p. 127 — D. Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 478.
6. *Gall. christ. nov.*, col. 571 D ; — D. Martène, *Thesaur. Anecdot*, t. I, p. 593.
7. Cf. — ibid. — 571 E et *vet.*, t. IV, p. 534 ; — Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Ang.*, t. I, p. p. 73 et 116.
8. Cf. Tresvaux, *Hist. de l'Egl. d'Ang.*, t I, p. 240.
9. Cf. Tresvaux, — *ibid.* — .

l'an 1200 [1]. Il avoit succédé à Geoffroy-la-Mouche et il eut pour successeur Guillaume de Chemillé, qui mourut l'an 1202 [2].

Pendant son épiscopat, Geoffroy du Lude, qui avoit esté Chanoine du Mans, et qui estoit archidiacre de Paris, fut fait archevesque de Tours, l'an 1206, après Barthélemi II ; c'estoit un très-saint Prélat, mais il ne vescut pas long-temps [3].

BERLAY, Seigneur de Monstreuil-Bellay.

Ann. **1208.** — Berlay estoit petit-fils de ce Giraud, dont j'ay parlé dans l'article du Duc Geoffroy. Voulant suivre l'exemple de ses ancestres qui avoient fait plusieurs fondations considérables, il fonda luy-mesme, l'an 1208, le Prieuré de Breuil-Bellay, de l'Ordre de Grammont, pour le salut de son âme, de ses parents, de sa femme, de ses enfants et de ses ancestres ; ce qu'il fit avec le consentement de Géraud et de Berlay, ses deux fils [4]. Il donna aux Religieux le Breuil-Beslay, toute la forest et les terres qui en dépendoient, avec quelques autres biens. A quoy il ajouta la dixme de son péage qu'il avoit à Saumur. Mais, dans la suite, craignant que cette dernière donation ne fust sujette à des embarras, il reprit cette dixme, et donna aux Religieux vingt livres de la monnoye courante à prendre, tous les ans, sur ses revenus de Saumur. Racaud, Abbé d'Asnières, fut témoin de cet échange.

La Charte de cette Fondation se trouve dans le premier tome du *Trésor des anecdotes du Père Martenne* [5].

PIERRE DE CRAON, Poète François.

Ann. **1214.** — Entre les enfants de Maurice de Craon II et d'Isabeau de Meulan, on compte ce Pierre [6].

Dom Claude Chantelou, scavant Moine Bénédictin, cité par M. Ménage, a écrit que ce Pierre de Craon mourut avant l'an 1215 [7].

Le Président Fauchet, dans sa *Liste des Poëtes François qui ont vescu avant l'an 1300,* fait mention d'un Pierre de Créon qui peut estre celuy-ci ; car autrefois on écrivoit ordinairement

1. *Gallia christ., nov.*, t. XIV, col. 572 B, (*ann.* 1167) ; — Cf. *Calend. St Mauritii* et *Chronic. Bernard, Itherii*, (D. Bouquet, t. XVIII, p. 225). — *Chron. des Egl. d'Anj.*: *St Aubin*, p. 50, (*ann.* 1897) ; — *St Serge*, p. 143, (*ann.* 1096), et *Obit.*, (*ann.* 1097) ; — l'Abbé Pletteau, *Annales Ecclés.* Revue d'Anj, t. XVI, 1876, p. 249.
2. *Chron. des Egl. d'Anj.*, *St Aubin*, (*ann.* 1200), p. 51.
3. Cf. *Gall. christ. nov.*, t. XIV, col. 99 D — Salmon, *Gde chron. de Tour.*, p. 150.
4. *Cartul. de Grantmont*, Arch. de la Préfect., H., de ladite abbaye, fo 22 ; — Hiret, *des Antiquitez d'Anjou*, (édit. 1609), p. 131.
5. Coll. 808 et 809 ; — (*Ex. mss. Annalibius Ord. Grandimontensis*). Nous éprouvons quelque doute sur l'authenticité de la date de l'échange, car on ne trouve d'abbé du nom de Racault, à Asnières, qu'au XVIIe siècle.
6. Ménage, *Histoire de Sablé*, 1re partie, p. 146, livre Ve ; — Le Corvaisier, *Hist. des Evêques du Mans, Paris, 1648* ; — du Paz, *Généal.* d'après un titre de l'abbaye de Savigny ; La Croix du Maine, t. II, p. 266.
7. *Généalogie ms. de la maison de Craon* ; — *Cartul. de l'Abbaye de la Roë*, fo 83, cote EE ; — B. de Broussillon, *La maison de Craon*, 1893, et la table par P. de Farcy, ve *Pierre de Craon*.

Créon pour Craon [1]. Cet auteur avoit vû quelques vers de Messire Pierre de Créon, où il dit qu'il aime par héritage, et que les siens ont toujours loyalement aimé.

MAURICE DE BLAZON, Evesque de Nantes, puis de Poitiers

Ann. **1213**. — Albert le Grand de Morlaix, (malgré l'autorité de Claude Robert qui a surnommé ce Prélat de Blaizon), l'a fait Breton et gentilhomme Léonnois ou du Diocèse de Léon [2]. Il dit encore qu'il fut sacré Evesque de Nantes, l'an 1184, qu'il baptisa Artus fils du Duc Geoffroy et de Constance, enfin qu'il fut transféré à Poitiers par le Pape Innocent III, l'an 1196, à la prière du Clergé de Poitiers [3]. Mais on conteste plusieurs de ces faits. Il est au moins certain qu'Innocent III n'a esté élu qu'au commencement de l'an 1198.

Maurice de Blazon ou Blaizon, d'une illustre maison d'Anjou [4], fut sacré Evesque de Nantes, l'an 1183, après la mort de Robert [5], et gouverna cette Eglise jusqu'à l'an 1198, qu'il fut demandé par le Clergé de Poitiers [6]. Innocent III autorisa sa translation et il est compté pour le 68e Evesque de cette Eglise. Ce fut à la prière de ce Vénérable Père Maurice, Evesque de Poitiers, et de Martin, Abbé de S. Maixant, que Aliénor, Reine d'Angleterre, Duchesse d'Aquitaine, etc. ayant égard aux vexations que son fils, le Roy Richard, avoit faites aux habitants de S. Maixant, les exempta de toutes tailles, coutumes, services militaires, ce qu'elle fit avec le consentement de son fils, Jean, Roy d'Angleterre, qui confirma cette Charte d'immunité, la seconde année de son règne [7].

Maurice établit un collège de Chanoines dans l'Eglise de Notre Dame de Mirebeau, à la prière du Clergé et du peuple de cette ville, pour la gloire de Dieu et l'augmentation de son service. Ce qu'il fit comme successeur des Apostres et pour suivre en quelque chose leur exemple et leurs traces. Il leur donna pour cela cette Eglise et celle de S. Hilaire qui estoit dans le Chasteau, et les Oblations de celle de S. André [8]. *La Lettre* de Maurice a esté publiée par Besly, et elle est très-digne d'un Evesque [9]. Il mourut, l'an 1213, et fut enterré dans le Chœur de son Eglise [10].

1. *Recueil de l'origine de la langue et poésie française;* — Paris, Mamert Patisson, 1581, ch. 52 ; — Ménage, *Histoire de Sablé*, p. 147.
2. *L'ample catalogue chronol. et histor. des évêques des neuf évêchés de Bretagne*, etc., Nantes, 1636, LIV.
3. Le 29 novembre 1198, (*Lettres* d'Innocent III, Baluze, *Miscellan.* p. 284) ; — V. *Gallia christ. vet.* t. IV, col. 1082.
4. V. *Cartul. de Fontevrault;* — J. Hervier, *Notice sur la fondation de la Collégiale de Mirebeau*, 1618; — Ménage, *Hist. de Sablé* p. 368-369 ; — *Chron. des Comtes d'Anj.* p. 265.
5. *Gall. christ. nov.* T. XIV, col. 818 B, (ann. 1185) ;
6. Besly, *Suite chronolog. des Evêques*, p. 135 ; — *Gall. christ. vet.* t. II, p. 1082, et *nov.* t. XIV, col. 818 E ; *Grand Gauthier Ms. de l'évêché de Poitiers.*
7. Cf. Lecointre-Dupont, *Jean Santerre en Poitou*, (mém. des Antiq. de l'Ouest, ann. 1845, p. 110) ; — D. Fonteneau, *Abbaye de Saint-Maixent*, t. XVI, p. 109.
8. Cf. Ed. de Fouchier, *la baronne de Mirebeau du XIe au XVIIe s. p. 68* ;
9. Elle a été reproduite dans D. Fonteneau, t. XVIII, p. 137, ainsi que par Ed. de Fouchier, *loc. cit.*, *pièces justif.* Ne V. p. 284.
10. (ann. 1214), d'après le *Nécrologe du Cartul. de Fontevrault* ; — V. de Fouchier, p. 71, et. J. Hervier, *notice sur la fondat. de la Collégiale, ubi suprà* ; — *Gall. christ. vet.* t. III, col. 891, *ad. not.* 2, (ann. 1215) ; — B. Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 288.

APR 1 7 1929